

HISTOIRE CRITIQUE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES,

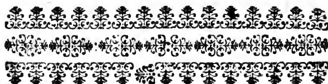
tant Ancienne que Moderne.

TOME VIII.



A AMSTERDAM,
Chez JAQUES DESBORDES,
M. DCC. XV.





AVIS.

NOus nous trouvons obligez d'avertir le Public, que la nouvelle Edition du *Second* Tome de cette HISTOIRE CRITIQUE, que le Sr. *Guillaume Poolsum*, Libraire d'UTRECHT, va mettre au jour, & dont il est parlé ci-dessous dans les *Nouvelles* de *Litterature*, pag. 421. & suiv. s'est faite sans nôtre consentement, sans nôtre participation. Ce qui nous engage à déclarer ici, que nous ne réconoitrons point cet Ouvrage pour nôtre, tel qu'il va paroître dans cette nouvelle impression. Nous sommes d'autant plus portez

tez à faire cette déclaration, que nous avons formé le dessein de donner nous mêmes bientôt une nouvelle Edition des *deux* premiers TOMES de ce Journal, exactement corrigée, & considérablement augmentée.

Nous prions ici derechef* les Sçavans, qui nous adressent des Piéces de leur composition, de ne se point impatienter, s'ils ne les voyent pas d'abord paroître: elles auront leur tour. Cela soit dit, une fois pour toutes.

* Voyés l'*Avertissement* qui est à la tête du V. *Tome*.



TABLE DES ARTICLES

Contenus dans ce VIII. *Tome.*

de

HIS-

HISTOIRE CRITIQUE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES,

tant Ancienne que Moderne.

ARTICLE I.

DISSERTATION CRITIQUE, *où l'on donne une nouvelle Explication d'un passage d'* HOSE'E *le Prophéte*, & *où l'on éclaircit divers endroits des* AUTEURS *tant Sacrés que Prophanes; ou bien, suite de l'Article* VIII. *du Tome précédent.*

LE *vuide* qui se trouve dans les paroles d'*Hosée* une fois rempli, le Texte dégagé, & la notion que

doit avoir ici le mot de *Chanaan* fixée, il faut que nous venions aux deux derniers *Articles* de nôtre Dissertation. Il faut à cette heure que nous fassions voir,

§. III. *Que les Phéniciens étoient fort adonnez au traffic.*

C'est-là un Article, qu'il ne sera pas extrémement difficile de prouver ; puisque nous avons pour celà les témoignages exprès d'un très grand nombre d'Auteurs, tant *Sacrez* que *Prophanes.*

I. Pour commencer par les premiers, nous trouvons d'abord *Moïse*, qui nous représente ces peuples comme tels dés la premiere Antiquite, au *Chap.* XXXIV. de la *Genése*, *vs.* 10. *Demeurez dans nôtre Païs*, dit HEMOR le Roy de *Sichem*, aux Enfans de Jacob, *& y traffiquez ;* * סחרוה *Shharouha*, i. e. *negotiamini in eâ*, comme a fort bien *Arias Montanus.* Et au *vs.* 21. Hemor & Sichem son Fils ajoûtent, en parlant

* Voy. les *Critiques* sur ce passage, & entr'autres Mr. *Le Clerc.*

lant de la même posterité de Jacob, *ces gens-ci sont paisibles, qu'ils soient avec nous; qu'ils habitent au Païs, & y* TRAFIQUENT, ויסחרו אתה *Ve-jishbharou othah.* ‡.

Du premier Legislateur des Juifs je passe à *Isaïe*, un de leurs plus grands Prophétes. Celui-ci nous représente † les *Tyriens*, c'est-à-dire les Pheniciens, comme de grands *Marchands*, qui portoient leur commerce jusque dans les Païs les plus éloignez. Il exhorte les *Isles*, c'est-à-dire, la Gréce avec les Païs circonvoisins, & *Tarsçis*, c'est-à-dire l'ancienne *Tartessus* ⟂ des Grecs, cette

‡ Id est, *& circuibunt eam*, c'est-à-dire, *negotiabuntur in eâ.* Vid. *Lexica* in voc. סחר *Sahhar.*

† Au *Chap.* XXIII. où le saint Homme, d'un stile pompeux & magnifique, sonne la charge de l'Eternel sur la ville de *Tyr.*

⟂ Ταρτησσός. Que c'étoit la même ville, c'est ce que nous ferons voir une autre fois: En attendant on peut consulter ARRIAN. *de Bell. Alexandr.* L. II. pag. mihi 103. collat. p. 89. Edit. *Gronov.*

cette ville ſi fameuſe de l'Eſpagne, (a) où les Pheniciens avoient envoyé & établi anciennement leurs *Colonies*, & où ils avoient eu de tout tems un très grand traffic, comme nous allons le voir tout à l'heure; il les exhorte, dis-je, à *deplorer* (1) par avance le triſte ſort de *Tyr*, alors la ville principale, la plus riche, la plus puiſſante, de toute la *Phénicie*, qui devoit * un jour être déſolée & entiérement ruinée, (b) par les *Babylo-*

nov. &c. collat. EUSTATH. in *Donyſ. Perieget.* p. m. 74. ſeq.

(a) Dans cette Province de l'Eſpagne, qu'on appelle aujourd'hui l'Andalouſie.

(1) Voy *Iſai* XXIII. 1, 6, 14. où nôtre Verſion ſe ſert d'un terme plus fort, *Hurlez.*

* Non ſeulement *Tyr*, mais auſſi tout le reſte de la *Phenicie*, qui en dependoit, devoit être enveloppé dans les mêmes malheurs, à ce que nous apprend *Ezechiel*, ch. XXVI ℣ſſ. 6, 8. & XXVIII. 22. ſeqq.

(b) Juſque là, qu'elle devoit être renduë *ſemblable à une pierre ſéche*, &c. ſelon

byloniens. ‡ Ce qui arriva en effet, environ 160. (c) ans après que le Prophéte eût prononcé cet Oracle, ſous la conduite & par les ordres de *Nabucodonoſor*, qui fit paſſer les Tyriens au fil d' l'épée; &c †

Ezechiel eſt un témoin encore plus exprès, pour le négoce des *Pheniciens.* Ce Prophéte nous les repréſente, au *Chapitre* XXVII. de ſes Oracles, comme ayant commerce non ſeulement avec tous ces Peuples de l'Aſie, qui étoient alors connûs; mais encore avec ceux de delà la mer, &c. Il n'eſt pas neceſſaire que je tranſcrive ici ſes paroles, on n'a qu'à lire tout le *Chapitre* avec attention, pour avoir un catalogue

ſelon Ezech. XXVI. 3-5. ſeqq. Et ſa deſolation devoit durer 70. *ans* ſuivant la prediction d'Isaïe, XXIII. 17, 18.

‡ Vid. Cl. Jac. Perizon. *Origin. Babylon.* c. VI. *p.* 77. *ſeqq.*

(c) Confer. Simson. *Chron. Cathol.* Part. III. pag. 48. collat. p. 108. Et les *Tables* Chronol. de Mr. Marshall.

† Suivant l'Oracle d'Ezech. XXVI. ℣ſ. 11. *Il tuëra ton Peuple avec l'épée.*

exact des differentes Nations, avec lesquelles ils trafiquoient.

Le Lecteur doit sur-tout prendre garde à ce qui est dit-là au vs. 17me. où le Prophéte nous apprend, que *Juda & Israel vendoient à ceux de Tyr du bled de Pannay & de Minnith, du miel, de l'huile, & du baume.* Par consequent ils avoient un commerce considerable avec les *Phéniciens.*

J'oubliois un passage encore très formel pour le négoce de ces Peuples; c'est *Proverb.* XXXI. 24. où Salomon nous apprend, *que les femmes Juives de son tems*, bonnes ménagéres, *faisoient des ceintures* & les *vendoient* aux Marchands *Pheniciens.* Toutes les † Versions ont rendu l'Hebreu *Lachnagnani*, לכנעני, par NEGOTIATORI, *au Marchand.* Mais il faut certainement traduire *Phœnici*, ou bien *Mercatori Phœnicio*, si l'on veut; & en nôtre Langue, au *Marchand Phenicien.* Cela paroît d'une maniére incontestable, par *Isa.* XXIII. vs. 10. où le Prophéte dit à ceux de *Tarsçis*, que la ville de *Tyr* une fois ruinée,

† A la reserve des 70. & de la Vulgate.

ruinée, il n'y auroit plus pour eux de *ceintures* ; c'eſt-à-dire, que les *Phéniciens* y faiſoient un négoce conſiderable de *ceintures*, qui ceſſeroit après la deſolation des *Tyriens*. Sur quoy il eſt bon d'obſerver, que les Anciens, Orientaux & autres, portoient des *ceintures*, ſouvent très magnifiques ; comme nous pourrons le faire voir une autre fois.

II. Après le ſuffrage des Auteurs Sacrez, je viens à celui des Auteurs Payens. Parmi ceux-ci je rencontre d'abord *Strabon*, (d) à qui les *Phéniciens* étoient, ſans doute, très bien connûs, car il avoit voyagé dans la Syrie (2) &c. Cet excellent Ecrivain nous les repréſente fameux par leur négoce, *ἐμπορικοὺς δὲ ὡς τοὺς Φοίνικας*, i. e. *Mercatores*,

(d) *Lib.* XVI *p. m.* 1086. Edit. *Almelov.*

(2) Quoiqu'il paroiſſe, par un endroit du 16. *Liv.* que STRABON n'avoit jamais été à *Tyr*, cependant il eſt viſible par L. II. p. m. 177. &c. qu'il avoit traverſé la *Syrie*, & qu'il étoit allé en *Egypte* : ce qui lui fournit l'occaſion, ſans doute, de bien connoître les *Phéniciens*.

nt Phœnices, dit il, en parlant des *Juifs*, des *Iduméens*, de ceux de *Gaza*, & d'*Azot*.

Diodore de Sicile, Auteur plus ancien que Strabon, & assez diligent & exact ; nous assure (e) que les *Phéniciens*, dès les tems anciens, s'appliquoient au négoce. Voici comme il s'exprime, dans sa Langue, Φοίνικες ἐκ παλαιῶν χρόνων συνεχῶς πλέοντας κατ' ἐμπορίαν, &c. id est, *Phœnices à vetustissimis inde temporibus frequenter crebras, mercaturæ gratiâ, navigationes instituerunt.*

Ces Peuples, dans la vûë d'étendre leur commerce, alloient de tous côtez, traversoient les mers, voyageoient parmi les Nations les plus éloignées. C'est ce qui fait, qu' *Elien* (f) compare Menelas & Ulisse aux *Phéniciens* ; Ἐκεῖνοι μὲν, dit il, γὰρ ἠλῶντο αὐτόχρημα Φοινίκων ἐμπόρων μηδὲν διαφέροντες: *Nam illi circumerrabant, re ipsâ nihil discrepantes à* MERCATORIBUS PHOENICIBUS.

C'est

(e) *Lib.* V. c. 20.

(f) *Var. Hist.* L. IV. c. 20. Adi & in ibi Clariss. PERIZON.

C'est encore dans ce dessein qu'ils établirent tant de *Colonies*, en différens Païs ; comme dans la SICILE, à ce que nous apprend *Thucydide*, (1) un des plus anciens & des plus fidéles Historiens que nous ait laissé l'Antiquité Grecque ; *ᾤκουν δὲ*, dit il, *καὶ* ΦΟΙ'ΝΙΚΕΣ † *περὶ πᾶσαν μὲν τὴν Σικελίαν, ἄκρας τε ἐπὶ τῇ θαλάσσῃ ἀπολαβόντες, καὶ τὰ ἐπικείμενα νησίδια*, 'ΕΜΠΟΡΙ'ΑΣ *ἕνεκεν τῆς πρὸς τοὺς* ΣΙΚΕΛΟΥ'Σ, i. e. *Phœnices quoque universam* SI-

(1) Vid. THUCYDID. L. VI. sub init. pag. m. 198. Edit. *Henr. Steph.*

† Un Faiseur de *Notes* a voulu, que par ces *Phèniciens*, dont parle là Thucydide, on entendît les *Carthaginois*; mais en vain. Il est vrai, que les Poëtes quelquefois comprennent sous ce nom-là ceux de *Carthage*; comme PINDARE, *Pyth.* I. ℣ſſ. 138-142. & *Neme.* IX. ℣ſ. 67. Et THEOCRITE, *Idyll.* XVI. ℣ſ. 76. Mais cela n'est du tout point du style des Historiens Grecs, qui appellent toûjours les *Carthaginois*, *καρχηδόνιοι*, & qui par-là les distinguent bien expressément des *Phéniciens*, comme fait ici Thucydide, & ailleurs.

CILIAM *circumcolebant, promontoriis maritimis & parvis circà insulis*, COMMERCIORUM *cum Siculis causâ, occupatis:* (z) Dans l'Isle de MALTE, au témoignage de *Diodore de Sicile*, (a) en AFRIQUE, en ESPAGNE, &c. suivant le

(z) PAUSANIAS [*in Eliacis*] a prétendû que les *Siciliens* étoient *une Colonie des Carthaginois*; ἄποικοι, dit il, καρχηδονίων εἰσὶν. En quoy il s'est trompé, comme cela paroît par les paroles si expresses de *Diod. de Sicile*, que nous venons de citer. Et ceux qui le suivent, s'appuyent mal à propos sur ce passage de *Thucydide*, & sur ce que dit *Strabon*, Liv. VI. & IX. De sorte que *Pausanias* auroit dû avoir recours à une origine plus ancienne; à moins qu'il n'entende parlà la possession de la *Sicile*, que ceux de Carthage eurent pendant quelque tems, & que les Romains leur enleverent.

(a) *Lib.* V. c. 12. p. m. 280. & pag. 294.

le même, ¶ & selon *Appien*. (b)

A 6 Je

¶ Vid. *Lib.* V. c. 20. p. m, 285. iterum in *Eclogâ* L. XXV. *Gades* scribit πόλιν ἄποικον Φοινίκων. Vide & *Dionys. Perieget.* p. m. 74. Edit. *Rob. Steph.*

Ενθάδε Φοινίκων ἀνδρῶν γένος ἐνναίουσιν.

Hîc Phœnicum gens illa virûm habitat. Ac PLIN. L. V. c. 19. *Tyrus olim partu clara urbibus genitis* ——— *etiam Gadibus extra orbem conditis.* Quod testatur & VELLEJUS L. I. &c.

(b) Lib. de *Bell. Hispaniensib.* p. m. 448. ubi nos docet, *Phœnices in Iberiam negotiationis causâ navigasse.* Quibus addas DIOD. SICUL. L. V. c. 36. p. m. 297. οἱ Φοίνικες διὰ τῆς τοιαύτης ἐμπορίας ἐπὶ πολὺν λαβόντες χρόνον αὔξησιν, ἀποικίας πολλὰς ἀπέστειλαν τὰς μὲν εἰς Σικελίαν, καὶ τὰς συνέγγεις ταύτῃ νήσους, τὰς δὲ εἰς τὴν Λιβύην καὶ Σαρδόνα καὶ Ἰβηρίαν. i. e. *Ex hâc negotiatione Phœnices per multum temporis opulentiores facti, multas miserunt Colonias, alias quidem in Siciliam & vicinas insulas, alias autem in Lybiam, & Sardiniam & Iberiam.* Conf. BOCHART. *Chan.* L. 1. c. 2. seqq. ubi Phœnicum *Coloniæ* quàm plurimæ,

Je raporterai ici, à l'occasion de leur traffic, & de leurs *Colonies* envoyées en *Espagne*, un endroit fort remarquable d'*Aristote*; d'autant plus volontiers, qu'il est alteré & qu'on ne me paroît pas y avoir fait toute l'attention requise. Il est tiré de son Livre qui a pour titre, *des choses merveilleuses qu'il avoit ouy dire.* (c) Le voici, tel qu'il se lit aujourd'huy dans l'original, & dans la Traduction Latine. Τοὺς πρώτους τῶν Φοινίκων ἐπὶ Ταρτησσὸν πλεύσαντας, λέγεται τοσοῦτον ἀργύριον αντιΦορτίσασθαι, (3) ἔλαιον καὶ ἄλλον ναυτικὸν ῥύπον εισα-

(c) Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων. pag. m. 578. Edit. *Basil.* 1539. & p. m. 1104. Edit. *Aurel. Allobr.* 1606.

(3) Ἀντιφορτίζομαι, c'est-à-dire, *Je fais un échange de marchandises*, & en Latin, *merces permuto*: cela paroit, entr'autres, par STRABON, *L.* VII. p. m. 460 où il dit, en parlant des *Numides*, εἰδότες πλὴν ἢ Φόρτον ἀντὶ Φόρτου; id est, *Norunt tantum mercibus merces permutare*: &c. Je remarquerai en passant, que c'est de Φόρτος, tout visiblement, qui vient nôtre mot de

fré-

εἰσαγαγόντας, ὥς τε μηκέτι ἔχειν δύνασθαι μήτε ἐπιδέξασθαι τὸν ἄργυρον, ἀλλ' ἀναγκασθῆναι ἀποπλέοντας ἐκ τῶν τόπων, τά τε ἄλλα πάντα ἀργυρᾶ οἷς ἐχρῶντο, κατασκευάσασθαι, καὶ δὴ καὶ τάς ἀγκύρας πάσας. *Primos Phœnices ferunt, cùm Tarteſſum navigaſſent, tantum argenti vim oleo, aliiſque nauticis ſordibus. commutatam eſſe,* [lege *permutaviſſe*] *ut nec capere naves, nec ferre poſſent, quocirca coactos ſub diſceſſum, cùm cætera, quibus utebuntur, tùm anchoras ex argento conflare.* (4)

J'obſerve d'abord, qu'il y a une faute de Copiſte dans le Grec, & qu'au lieu de ῥύπον il faut inconteſtablement lire ῥῶπον. (5) Cela eſt ſi

frêter, pour lequel on diſoit autrefois, apparemment, *ferter*. Nôtre Langue a un très grand nombre de termes qui viennent du Grec.

(4) Confer DIODOR. SICUL. *Lib.* V. c. 35. ubi paulò aliter res narratur.

(5) Ρῶπος, *merces*, *mercimonium*; item *merces parvi momenti*; ad hanc ultimam notionem facit *Diod. Sicul.* Locus

palpable, qu'on ne peut concevoir; comment les Savans ont pû laisser ‡ cette faute dans le Texte. Car, que voudroient dire ces *sordes nauticæ*, jointes à l'huile, dans le trafic des Phéniciens? Tout le monde voit bien, que cela n'a point de sens. Il est donc incomparablement plus naturel, de lire ici ῥῶπον ναυτικὸν, id est, *merces nauticas*, c'est-à-dire, des *denrées*, que les Phéniciens transportoient dans leurs *navires*, avec leurs huiles, à *Tartessus*. Et ce n'est pas là la seule fois qu'on trouve dans les Auteurs Grecs ῥύπον pour ῥῶπον. (β)

Je remarque de plus, que ces paroles

cus mox laudatus. Adi Lexica, & inprimis HENR. STEPH. *Thesaur.* in voc. ut & *Hesychi.* in ῥωπεύειν.

‡ Il n'y a pas jusqu'au grand *Bochart*, qui ne l'a point remarquée; Voy. *Chan.* L. 1. c. 34. p. m. 672. Edit. *Francof.* 1681. in 4.

(β) Sic apud *Dioscorid.* L. 1. c. 56. erat ῥύπον, pro ῥῶπον, ut emendavit eruditiss. *Buda.*

toles d'*Ariſtote* repandent une très belle lumiére ſur ces endroits de l'Ecriture, (a) où il eſt parlé de *Tarſçis*; ſur-tout ſur ce paſſage d'*Iſaïe*, XXIII. 14. où le Prophéte crie à ceux de *Tarteſſus*, (b) demener deuil ſur la deſolation de Tyr: *Pleurez*, dit il, *navires de Tarſçis*, *car vôtre force eſt defaillie.* En effet, l'*huile* & les autres *denrées* neceſſaires à la vie, que les Tyriens tranſportoient à Tarteſſus, dans la premiere Antiquité, comme vient de dire le Philoſophe, nourriſſoient ſes habitans, & faiſoient leur *force*, pour parler avec le Prophéte. Elles jettent encore un beau jour ſur cet endroit d'*Ezechiel*, XXVII. 12. *Ceux de Tarſçis ont trafiqué avec toy de toutes ſortes de richeſſes, faiſant valoir tes foires en* ARGENT, &c. Voilà

(a) Voy. I. *Rois* X. 22. & 2 *Chron.* IX. 21. *Pſ.* XLVIII. 8. & LXXII. 10. *Eſa* 11. 16. LXVI. 19. *Jerem.* X. 9.

(b) Le Lecteur ſe ſouviendra toûjours, que *Tarteſſus* eſt chez moy la même choſe que *Tarſçis*.

Voilà l'*argent* ‡ de Tartessus, dont ceux de Tyr chargeoient leurs navires, suivant le témoignage si positif d'*Aristote* & de *Diod. de Sicile.* C'est ainsi derechef, que les Lettres Prophanes & Sacrées se prêtent un secours mutuel.

III. Non seulement les Phéniciens étoient fort adonnez au Trafic, comme nous venons de le voir, mais il y a encore plus que cela. Comme ils passoient pour les Peuples les plus *anciens* ‡ de l'Asie, & par con-

(‡) Ce qui s'accorde parfaitement avec ce que dit l'ancien Poete *Stesichorus*, dans STRABON, L. III. p. m. 221.

Ταρτησσοῦ ποταμοῦ παρὰ πηγὰς ἀπείρονας ἀργυροῤίζους.

Tartessi amnis ad fontes immensos argenteis radicibus.

Voy. P. MERUL *Cosmograph.* p. m. 220-222. Edit. in Fol. & Doctiss. BERN. ALDRETE *Orig. della Lingua Castellana*, p. m. 350-356. & d'après eux Mr. *Bochart*, Chan. L. I. c. 34. p. m. 665. seqq.

(‡) Ita *Philo* apud EUSEB. *Praeparat.* L. I.

consequent du monde connû, on a jugé, fort naturellement, qu'ils étoient les *Inventeurs* du Commerce, & aussi de la *Navigation*, ¶ art si necessaire pour porter le Négoce au long & au large. C'est ce qui se trouve attesté par plusieurs Auteurs de l'Antiquité Payenne.

Je

L. I. Οἱ *παλαιότατοι τῶν βαρβάρων ἐξαιρέτως Φοίνικες. Phœnices inter Barbaros sunt antiquissimi.* BARBARI autem pro *Asiaticis* veniunt apud Veteres.

¶ EURIPIDE a voulu en donner la gloire aux *Egyptiens*, quand il l'appelle un *Art Egyptien*, Ἀιγύπτου παιδείαν, in *Troad.* ℣ſ. 128. seqq. Mais sans raison, comme l'a fort bien remarqué le Docte *Brodée* sur cet endroit. „ Αἰγύ-„ πτου παιδείαν, *navigandi peritiam*, dit „ il, *quæ summa in Phœnicibus atque* „ *Ægyptiis hominibus fuit. Plinius, na-* „ *ve primum in Græciam ex Ægypto Da-* „ *naum advectum narrat. Janus Par-* „ *rhasius & Gyraldus, Dionysii Afri te-* „ *stimonio (apud quem tamen nulla ex-* „ *tat hujus rei mentio) primos Ægyptios* „ *navibus maria adiisse tradunt. Mela,* „ *cui assentior, Phœnices.*

Je commence par *Pline*, qui nous dit en autant de mots, *Que les Phéniciens avoient inventé le Négoce*, Hiſtor. Natur. L. VII. c. 56. *Pœni*; i. e. † Phœnices, MERCATURAS *invenêre.* (c) A quoi il faut rapporter ces paroles-ci de *Strabon*; Σιδόνιοι πολύτεχνοί τινες παραδέδονται, καὶ καλλίτεχνοι καθάπερ καὶ ὁ ποιητὴς δηλοῖ, πρὸς δὲ καὶ Φιλόσοφοι περὶ τε ἀςρονομίαν και ἀριθμητικὴν ἀπὸ τῆς λογιςικῆς ἀρξάμενοι, καὶ τῆς νυκτιπλοΐας. Εμπορικὸν γὰρ καὶ ναυκληρικὸν ἑκάτερον. (d) *Sidonii cùm mul-*

† Que ce ſoient les mêmes, cela paroit par PLIN. L. IV. c. 32. *Pœni Gadir*, &c. collat. L. IV. c. 19. & SALLUST. in *Fragm.* ubi tradit, *Tarteſſum Hiſpaniæ civitatem, quam nunc* TYRII, *mutato nomine Gadir, habent.* &c.

(c) Vid. POLYDOR. VIRGIL. *de Invent. Rer.* L. III. c. 16. p. m. 198. Edit. 1606.

(d) Lib. XVI. p. m. 1098. Tout ce qu'on vient de lire, ſuffit pour l'explication du paſſage de *Pline*, & pour dégager la parole que nous avions donnée, *Tom.* VII. p. 364.

multarum tùm optimarum artium magiſtri perhibentur, quod etiam Poëta [i. e. Homerus] *innuit; ad hæc Aſtronomiæ & ARITHMETICÆ periti: A ratiocinationibus & nocturnâ navigatione ducto initio: Utrumque enim* MERCATORUM *eſt, & naucleroru.* En effet, quiconque a inventé l'art de trafiquer, doit auſſi avoir trouvé l'art de compter, car l'un eſt inſéparable de l'autre.

De *Pline* & de *Strabon* je paſſe à *Denys* le Geographe, (a) où nous trouvons ce paſſage ſi exprès.

> Οἵ πρῶτοι * νήεσσιν ἐπειρήσαντο θαλάσσης,
> Πρῶτοι δ' ἘΜΠΟΡΙ'ΗΣ ἁλιδινέος ἐμνήσαντο.

> *Qui primi navibus periculum fecerunt maris;*
> *Primi item negociationem marivagam excogitarunt.*

J'a-

(a) Pag. m. 132.

† Sic MELA, Lib. I. *cap.* 12. *Phœnices, ſolers hominum genus,* ——— *mare navibus adire commenti.*

J'ajoûte cet endroit de TIBULLE, *Lib.* I. *Elog.* VII. vſ. 20.

Utque maris vastum prospectat turribus æquor,
Prima ratem ventis credere docta Tyros.

De-là vient, que nous voyons ſi ſouvent qu'il eſt fait mention dans les anciens Auteurs Payens de *navires Phéniciens*; comme dans *Euripide*, (b) entre mille, il nous eſt parlé d'un vaiſſeau *Sidonien*, qui alloit extrémement vîte;

Φοίνισσα, Σιδωνιὰς ὦ
Ταχεῖα κώπα. ———
O! Phœniſſa, Sidonia,
Velox navis. ———

Et dans la même Tragedie, (c) le Poëte parle derechef d'un navire *Sidonien.*

Σιδωνίαν ναῦν πρωτόπλουν καθείλκομεν.
Sidoniam navem præcipuam detraximus.

Delà

(b) In *Helen.* ℣ſ. 1467.
(c) Vſ. 1547.

Delà encore le terme Grec Γαῦλος, qui signifie un navire de charge, *navis oneraria*, un vaisseau Marchand, mais *Phénicien* en même tems, à ce que nous apprend le Scholiaste d'*Aristophane*: (d) *γαῦλος*, dit il, *Φοινικὸν σκάφος, καὶ νῦν προπερισπώμενον· ἐπὶ δὲ τοῦ ἀγγείου ὀξυτόνως.* Καλλίμαχος; *κυπρόθεν Σιδώνιός με κατήγαγεν ἐνθάδε γαῦλος*, *Navicula Sidonia me ex Cypro huc deportavit.* (e) Ce qui se trouve encore appuyé sur l'autorité d'*Hesychius*, qui nous assure, que Γαῦλοι sont *τὰ Φοινικικὰ πλοῖα.* En effet, il est visible que ce mot est d'une origine Phénicienne, & qu'il doit être dérivé de גלל *galal*, (f) qui veut dire un vaisseau rond, *vas rotundum.* Celà s'accorde parfaitement avec ce que

(d) In Aves.

(e) Κυπρόθε & Σιδόνιός legit Doctissimus *Bentlei.* in Fragment 217. *Callimach.* p. 390.

(f) At non à *Gulla*, ut vult eruditiss. Simson. *in Chron. Cath. Part. III.* p. 44. Vid. l'*Harmonie Etymol. des Lang.* p. 167-169. Collat. Bochart, *Chan.* L. II, c. XI.

que remarque *Festus*, ſur le mot Latin *Gaulus*, qui eſt abſolument le méme que le Grec γαῦλος. *Gaulus*, dit il, *genus navigii pœnè rotundum*. ‡

IV. Enfin, c'étoit une choſe ſi connuë, que les Phéniciens étoient extrémement adonnez au Négoce, que celà paſſa même en Proverbe. Nous en avons la preuve dans *Pindare*, Pyth. II. vſ. 125. *

Τόδε

‡ Les *Pheniciens* étoient ſi fameux par leur commerce de mer, même dans les premiers Siécles, qu'*Homére* leur donne la belle Epithéte de ναυσίκλυτοι, *célébres par la navigation*, Odyſſ. XV. 414. nous rapporterons le paſſage tout au long, ci-deſſous. *Athenée* lib. XV. leur donne celle de θαλαττοκρατοῦντες, *puiſſants ſur mer*. Delà vient, que ceux de *Sidon* avoient pris un *gouvernail* pour ſymbole, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par leurs *Medailles*. Voy. entr'autres, Mr. *Reland*, dans ſa *Paleſtine*, Part. III. pag. 1014. où l'on en trouvera deux fort curieuſes; qui lui ont été communiquées par un Antiquaire, un de ſes amis particuliers.

* In h. loc. conf. omninò *Scholiaſt.* ac poſt eum *Lonicer.* p. m. 320. ut & *Areti.* p. m.

Τόδε μὲν κατὰ ΦΟΙ'ΝΙΣΣΑΝ ΕΜΠΟΛΑ'Ν
Μέλος ὑπὲρ πολιᾶς ἁλὸς πέμπεται.

Hoc ſanè ad-modum PHOENICIÆ MERCIS
Carmen trans CANUM MARE MITTITUR.

Paroles qui ſe trouvent merveilleuſement éclaircies & appuyées par un paſſage de *Sophocle*, que nous a conſervé le ſavant *Scholiaſte* du Poëte Bœotien,

'Ωνὴν ἔθου καὶ πρᾶσιν ὡς Φοῖνιξ ἀνήρ,

Mer-

m. 245. *Joſ. Scaliger*, parmi les *Proverbes* Grecs qu'il avoit recueillis, ſous le titre de *Stromateus* &c. y avoit mis celui-là, ἐμπολὴ Φοίνισσα, ℣. 1281. Mais *Andr. Schott* qui les publia en 1612. en vers Hexametres, ne ſavoit pas que ce Proverbe fût tiré de *Pindare*, car il n'auroit pas manqué d'en avertir le Lecteur, par quelque petite Note.

Mercem indicas pretiumque ceu
PHOENIX *fores*,

Σιδώνιος κάπηλος.

Sidonius institor, aut Mercator.

Et par un autre également exprès, du fameux Poëte Comique, *Aristophane*, que nous a conservé le même Commentateur, dans l'endroit que je viens de marquer.

Εὐθὺς Φοῖνιξ γένωμαι. (a)
Τῇ μὲν δίδωμι χειρὶ·
Τῇ δὲ, λαμβάνω· ¶

Rectus

(a) Γίγνομαι legit *Erasm.* at perperam: Eum adi in longè eruditissimo opere, *Adag. Chil.* II. *Cent.* VIII. n. 8. col. m. 556. Edit. nitidiss. *Rob. Steph.*

¶ Il paroît, entr'autres, par ces deux passages-là, que le *Scholiaste* de Pindare est également docte & solide; car on ne peut rien voir de mieux amené, pour l'éclaircissement des paroles de son Poëte. C'est constamment, de tous les anciens *Scholiastes*, un des meilleurs,

Rectus ‡ [i. e. verus] *factus sum Phœnix.*
Alterâ enim manu do,
Alterâ autem accipio. (b)

C'est, à mon sens, à cette expression proverbiale, & au génie de cette Nation, qu' *Horace* fait allusion dans cet endroit, (c)

——— *Dives & aureis*
Mercator exsiccet culullis
Vina SYRA *reparata* MERCE.

Et si le Poëte se sert de l'expression de *Syrâ merce*, au lieu de celle de *Phœnissâ merce*, (d) c'est que de son tems les Phéniciens n'étoient plus un

‡ On peut aussi traduire le mot εὐθὺς par *repentè.*

(b) C'est-à-dire, un Marchand qui vend ses marchandises d'une main, & qui en achette d'autres de l'autre main.

(c) Lib. I. od. XXXI. ℣ſ. 10. seqq. Conf. omnino TORRENTI in ibi.

(d) ἐμπολὴ Φοίνισσα, comme nous venons de voir dans *Pindare.*

Peuple à part, mais confondûs avec les *Syriens*, * comme ils l'avoient déja été longtems auparavant, & avec lesquels ils ne faisoient qu'une seule Nation. De plus, *Horace* n'étoit pas homme à copier *Pindare* mot à mot, quoiqu'il tâchât de l'imiter souvent.

V. Au reste, ce penchant & cet attachement qu'avoient les *Phéniciens* pour le Commerce, ne peut que paroître très naturel, si l'on considére le lieu de leur habitation, leur situation. Ils étoient situez le long de la Mer, ils avoient de fort bons ports, ils n'étoient pas fort éloignez des Isles de la Gréce; sans parler de la belle & riche Isle de *Chipre*, qui étoit tout vis-à-vis & tout proche de la Phénicie. Tout cela devoit, sans contredit, les porter naturellement au Négoce ‡; pendant qu'une situation moins

* HEROD. l. II. tradit, *Arabiæ oram maritimam* à Syris, [h. e. à PHOENICIBUS] *fuisse habitatam.*

‡ Et à un Négoce capable de les enrichir, suivant l'observation très sensée de

moins favorable, & toute contraire, en détournoit d'autres Nations; comme, par exemple, les Juifs. C'est ce que *Josephe*, leur Historien, a observé fort judicieusement, dans ce passage si remarquable; † Ἡμεῖς τοίνυν ὄυτε χώραν οἰκοῦμεν παράλιον, ὄυτ' ἐμπορίαις χαίρομεν, ὀυδὲ ταῖς πρὸς ἄλλους διὰ τούτων ἐπιμιξίαις.

B 2 ἀλλ'

de POMPONIUS MELA, *Lib.* I. *c.* 12. *Populi dites circumsident*, dit le Geographe en parlant de la Phénicie, *situs efficit*; *quia regio fertilis, crebris & navigabilibus alveis fluminum pervia, diversas opes maris atque terrarum* FACILI COMMERCIO *permutat ac miscet*.

† *Lib.* I. *contr. Appion.* p. m. 920. Toute la page mérite d'être luë, & la suivante; on y verra, que les *Juifs* étoient très peu ou point connûs des autres Nations, & que par consequent c'est une erreur, de croire que la Gentilité en a emprunté ses Divinitez, ses rites & cérémonies sacrées. Mais c'est-là une matiére, à laquelle nous nous reservons la liberté de revenir, lorsque nous le jugerons à propos.

ἀλλ' εἰσὶν μὲν ἡμῶν αἱ πόλεις μακρὰν ἀπὸ θαλάσσης ἀποκισμέναι. χώραν δέ ἀγαθὴν νεμόμενοι, ταύτην ἐκπονοῦμεν. i. e. *Nos autem neque regionem maritimam habitamus, nec negotiationibus libentes utimur, nec omninò, earum causâ, aliarum gentium commerciis* ‡ *assuescimus : sed sunt urbes nostræ longè à mari sitæ. Regionem autem bonam & uberrimam incolentes, in ejus cultu acquiescimus.* (a)

Ainsi, il est donc clair & certain, que les Phéniciens étoient reconnûs pour de grands Négotiants, & qu'ils étoient célébres par leur trafic. C'est par consequent avec raison, qu'*Hosée*, en parlant du Négoce, & de la mau-

‡ Gelenius vertit, *neque per hoc alterutris peregrinationibus fatigamur*; sed pessimè.

(a) Il faut bien prendre garde, que *Josephe* ne veut parler là que du Commerce d'outre-mer; car il ne pouvoit pas nier, que les Juifs ne traficassent entr'eux & avec leurs plus proches voisins, comme cela paroit par *Proverb.* XXXI. 24. par *Sophon.* I. 11, 12. & surtout 1 *Reg.* X. 15. 2 *Chron.* IX. 14.

mauvaiſe foi des Iſraëlites, dans le commerce qu'ils avoient entre eux & avec leurs voiſins, les met ici en parallele avec les Peuples de la *Phénicie.* Mais la comparaiſon nous paroitra encore beaucoup plus juſte, quand nous aurons mis le *quatriéme* & dernier Article de cette *Diſſertation* dans tout ſon jour.

§. IV. *Que les Phéniciens étoient fourbes & trompeurs dans leur Trafic, & reconnûs pour tels.* ✠

C'eſt-là une vérité conſtante, appuyée par une foule de témoins, atteſtée par les Auteurs les plus eſtimez de l'Antiquité, & par les Ecrivains les plus capables d'en juger.

I. Mais, avant que d'y venir directement, commençons par les qualitez qui conduiſent ordinairement & infailliblement à la tromperie & à la fourbe. Ces qualitez ſont, inconteſtablement, un penchant exceſſif pour le gain, un amour immoderé

B 3 pour

✠ Le Lecteur remarquera, que cet *Article* eſt le plus important, & celui qui fait le plus pour l'entier & parfait éclairciſſement des paroles d'*Hoſée.*

pour les richesses, l'avarice, l'envie, le luxe. Tout cela se trouvoit, au souverain degré, parmi ces Peuples. Je citerai, pour le prouver, trois ou quatre témoins.

1. Le premier est *Platon*, qui, en nous donnant le caractére des *Phéniciens*, avec celui des autres Nations, nous dit formellement, qu'ils étoient Φιλοχρήματοι, gens *passionnez pour le gain*, pour les richesses; dans son 4me. Livre de la *Republique* (b) ἢ τὸ Φιλοχρήματον, dit-il, ὃ

(b) *Pag. m.* 409. Edit. *Henric. Petr.* 1551. Sic se habet locus secundùm versionem MARSIL. FICIN. „ *Profectò* „ *nobis necesse est confiteri, easdem in no-* „ *bis species atque mores inesse, quas* „ *& in civitate. Neque enim aliunde* „ *in civitatem hæc devenerunt. Ridicu-* „ *lum quippe esset, si quis iracundam a-* „ *nimositatem existimaret nequaquam ex* „ *privatis hominibus in civitatibus inve-* „ *ctam esse, quorum idem est captus, qui* „ *& Thracum, Scytharum superiorumque* „ *Gentium; aut sapientiæ studium, non* „ *ex tali privatorum instinctu, qualis na-* „ *tura nostris hominibus est tributus: an* „ *quæstûs aviditatem, non ex eâ singu-* *lorum*

ὃ περὶ τοὺς τε Φοίνικας εἶναι, καὶ τοὺς κατὰ Αἴγυπτον Φαίη τις ἂν ὀυχ' ἥκιςα. i.e. *Vel, an aliquis dicat, Phœnices ac Ægyptios quæstûs cupiditate minimè esse affectos.* Et dans son 5. Livre *des Loix* (c) où il taxe d'avarice la même Nation; aussi-bien que les Egyptiens, il leur attribue derechef cette même *ardeur pour le gain; Φιλοχρηματίαν* ——— *καθάπερ 'Αιγυπτίους καὶ Φοίνικας.* Cet excellent Philosophe attribuoit ce penchant criminel aux influences du climat (d) sous lequel ces Peuples vivoient; & celà avec raison, au sens de *Denys d'Halicarnasse.* (e) Mais je doute, que ce senti-

„ *lorum hominum cupiditate, quâ affecti apprimè dicuntur Phœnicii, Ægyptiique nonnihil.* Quæ an apprimè „ versa, facilè judicent eruditi.

(c) *Pag. m.* 555.

(d) Et autres choses semblables; *Lib.* V. *de Legib.* in fin. Adi omnino.

(e) Lib. *de Orat. Scriptorumque Exam.* p. m. 181. 1615. Edit. *Hanov.* inter ejus opera Rhetorica & Critica; ubi hæc tradit, „ *Rectissimè enim Plato ait è cœli* „ *loco*

timent soit aujourd'hui du goût d'un Lecteur judicieux & éclairé, quelque grande que soit l'autorité de cet illustre Ecrivain ; d'ailleurs, Critique très sensé.

2. De Platon je passe d'abord à *Ciceron*, pour abréger. Celui-ci s'exprime d'une maniére également claire & positive sur la matiére, dans un de ses *Fragments*, (a) que nous a conservé le fameux Grammairien *Nonius*, (b) de cette maniére ; *M. Tullius de Rep. Lib.* III. *Pœni* † *primi mer-*

„ *loco atque conditione etiam indolis cujus-*
„ *que temperamentum existere. Hinc fie-*
„ *ri ut alii disciplinis perdiscendis aptio-*
„ *res sint, ut Græcanicis Graci. Qui-*
„ *dam ad argentariam accommodi, ut*
„ *Phœnices & Ægyptii. Alii iracundii*
„ *ut Barbari bellicis semper rebus deditii.*
„ *Et verè hæc dicit*, ajoûte Denys

(a) *Pag. m.* 53. ad calc. *Tom.* X. Edit. *Wechel.* 1590.

(b) *Pag. m.* 431. Edit. *Paris.* 1614. cap. V. in vocib. *Merx* & *Mercatura.*

† Doctissim. Dionys. Gothofred. in Edit. 1595. legit *Phœnices*; eruditissimus ve-

mercaturis & mercibus ſuis avaritiam, & magnificentiam, & inexplebiles cupiditates omnium rerum importaverunt in Græciam.

3. Du Philoſophe & Orateur Romain je viens à *Strabon* (a) qui l'a ſuivi d'aſſez près. Celui-ci nous donne un trait de l'envie, de la jalouſie, de l'avarice, du deſir inſatiable des Phéniciens, par rapport au Négoce, tout-à-fait digne d'attention. Le voici. *Πρότερον μὲν οὖν, Φοίνικες μόνοι τὴν ἐμπορίαν ἔςελλον ταύτην ἐκ τῶν Γαδείρων, κρύπτοντες ἅπασι τὸν πλοῦν. τῶν δὲ Ῥωμαίων ἐπακολουθούντων ναυκλήρῳ τινὶ, ὅπως καὶ αὐτοὶ γνοῖεν τὰ ἐμπορεῖα, Φθόνῳ ὁ ναύκληρος ἑκὼν εἰς τέναγος ἐξέβαλε τὴν ναῦν· ἐπαγαγὼν δ' εἰς τὸν αὐτὸν ὄλεθρον καὶ τοὺς ἑπομένους, αὐτὸς ἐσώθη διὰ ναυαγίου, καὶ ἀπέλαβε δημοσίαν τὴν τιμὴν ὧν ἀπέλαβε Φορτίων.* id eſt,

verò JOSI. MERCERUS, in *Not.* ad h. l. legit *Pœni*, ſecundùm antiquas Editiones & MSS. p. m. 196. At nihil intereſt quam ſequaris lectionem. Promiſcuè enim ſumuntur hæ voces, ut ſuprà evicimus.

(a) Vid. *Lib.* III. fin. p. m. 265.

Primis temporibus soli Phœnices à Gadibus eò [in Insulas Cassiterides] *negotiatum iverunt, celantes alios istam navigationem. Cum autem Romani quendam navis magistrum* ‡ *sequerentur, ut & ipsi emporia ista addiscerent, is invidia ductus, deditâ operâ navem suam in vadum compulit, in eandemque perniciem iis, qui insequebantur, conjectis, ipse, è naufragio servatus, ex ærario publico precium amissarum mercium recepit.* C'est-là porter la finesse & la ruse bien loin.

4. Je citerai encore ici en témoignage *Josephe*, qui nous peint aussi cette Nation comme extrémement attachée au gain & au profit, peu de lignes après l'endroit que nous avons cité ci-dessus ; (a) *τοῖς δὲ τὴν παράλιον τῆς Φοινίκης κατοιχοῦσιν, ἡ περὶ τὰς καπηλείας καὶ τὰς ἐμπορίας σπουδὴ διὰ τὸ Φιλοχρηματεῖν. Phœnicum autem ii qui maritimam oram accolunt, negotiationes & commercia exerce-*

‡ *Phœnicium* nempe.

(a) *Lib.* I. *contr. Appion.* p. m. 920.

ercebant, *quia* QUÆSTUI STUDEBANT, &c.

J'ajoûterai enfin, que ce caractére étoit commun à tous les *Syriens*, dont les Phéniciens ne faisoient qu'une partie; *Syrorum gens quoque mortalium avidissima*, dit St. *Jerôme*, (b) qui avoit vêcu parmi eux, (c) & qui par consequent devoit bien les connoître.

II Un tel penchant, de telles inclinations, de telles dispositions, que peuvent-elles produire? Elles ne peuvent que méner, à grand pas, à la ruse., à l'injustice, à la tromperie. C'est-ce qu'une expérience de tant de siécles nous apprend. C'est-ce qui eut lieu, entr'autres, parmi les Peuples de la *Phénicie*. Delà vient, qu'ils étoient si renommez, parmi les Anciens, pour leur mauvaise foy, pour leur fourbe.

1. De-là les jugemens que Dieu déploya autrefois sur *Ithobal* ‡ Roy de Tyr,

(b) In *Epist.* ad *Demetriadem.*

(c) Voy. ce qui en a été dit ci-devant. *Tom.* IV. *p.* 154.

‡ Adi GROTI. in h. l. ut & SIMSON *in Chron. Part.* III. p. 108.

Tyr, [c'est-à-dire, (d) sur les Phéniciens,] suivant l'Oracle d'*Ezechiel*, chap. XXVIII. vs. 18. *Tu as souillé tes Sanctuaires* (e) *par la multitude de tes iniquitez, par l'*INIQUITE' *de ton* (f) TRAFIC: *C'est pourquoy je ferai tomber le feu sur toy, qui te consumera; je te reduirai en cendre, en la présence de tous ceux qui te voyent.* † Le terme Hebreu עוה *gnavah*, que nos Traducteurs ont rendu par celui d'*iniquité*, signifie proprement *injustice*, *mauvaise foy*, *tromperie*, comme les *Septante* l'ont fort bien

(d) Personne n'ignore, que les *Peuples* sont compris avec les *Rois*, dans le style des *Prophéties*; cela doit avoir lieu sur-tout ici; car ce n'étoit pas le Roi proprement qui négocioit, mais les *Tyriens*, ses Sujets.

(e) C'est-à-dire, *Tes Palais*; ou plûtôt, *les Temples de tes Divinitez.*

(f) Il y dans l'Original, בעול רכלתך, *begneval recullathka*; i. e. *in iniquitate negotiationis tuæ.* Conf. sur-tout *Levit.* XIX. 35. 36. & *Deut.* XXV. 16. où ce mot *gnaval* se trouve dans la même notion.

† In h. l. conf. omninò VATABL. GROTI. & PELLICAN.

bien tourné, Διὰ τῶν ἀδικιῶν τῆς ἐμπορίας σου, c'est-à-dire, mot à mot, *per fraudes tuæ mercaturæ*. Le Prophéte avoit déja dit au *vs.* 16. *Par la multitude de ton trafic, on t'a rempli de violence*, ¶ suivant nôtre Version. Mais le mot חמס *hhamas*, qui est dans le Texte, signifie proprement, *injuria*, *rapina*, *fraus*; c'est pourquoy les mêmes Interprétes Grecs ont mieux traduit, en toutes maniéres, par, ἀπὸ πλήθους τῆς ἐμπορίας σου, ἔπλησας τὰ ταμεῖά σου ἀνομίας, i. e. *à plenitudine tuæ mercaturæ*, *implevisti conclavia tua injustitiâ*, aut *fraude*. Ainsi, voilà un témoin irreprochable, un Prophéte, qui atteste la même verité que nous avons ici à prouver, *Que les Phéniciens étoient reconnûs pour gens de mauvaise foy, dans leur Commerce.* *

¶ Ad quem locum consule Tirin.

* Nous ne devons pas omettre l'endroit de *Zacharie*, chap. XIV. *vs.* 21. & auquel nous avons promis de toucher, ci-devant, *Tom.* VII. p. 373. Le Prophéte,

phéte, en promettant là aux Juifs un tems heureux par rapport au culte, dit, qu'on ne verroit un jour que droiture, que *ſainteté* dans le Temple de Jeruſalem; *& il n'y aura plus alors*, ajoûte-t-il, *de Phénicien*, כנעני *Chenagnani*, c'eſt à-dire, de Marchand fourbe & trompeur, *dans la Maiſon de l'Eternel des Armées.* Et en effet, il eſt, à mon avis, très apparent, que par les *Marchands* & les *Changeurs* que Jeſus Chriſt *chaſſa du Temple*, Matth. XXI. 12. il faut entendre, principalement, des Marchands *Phéniciens*, qui étoient alors dans le *Parvis des Gentils*, qui y vendoient des victimes, qui y faiſoient en *change*, & que les Juifs d'alors y ſouffroient par un abus tout-à-fait criminel; car c'étoit-là, ſans doute, le mêtier des *Phéniciens*, eux qui étoient ſi riches en *or*, en *argent*, &c., comme nous l'avons déja vû. C'eſt ce qui me ſemble clairement fondé ſur ce que nôtre divin Saveur ajoûte, au ℣ſ. 13. *Vous faites de ma Maiſon une caverne de brigands*, de trompeurs, de raviſſeurs, σπήλαιον λῃςῶν: D'autant plus clairement fondé, que nous allons bientôt voir les *Phéniciens* appellez λῃςαὶ par *Thucydide*, & le terme λῃΐδα employé à leur ſujet par *Homére*.

Si

Si l'on objecte, par hazard, qu'*Ezechiel* est de beaucoup † posterieur à *Hosée*, que les choses avoient pû changer dans l'espace de près de cent trente ans, & que cette Nation pouvoit être tout autre du vivant du premier qu'elle n'avoit été du tems du dernier; je produirai le suffrage d'un Auteur antérieur à *Hosée* de plus de deux cents ans; ce qui fera voir manifestement, que les *Phéniciens* avoient été tels même dès les tems les plus reculez; j'entens le grand *Homére*, un des Auteurs les plus utiles pour l'intelligence de l'Ecriture, & sur tout de l'Ancien Testament, que nous ait laissez la savante Antiquité. Voici comme il s'énonce, dans le 14. *Livre* de son *Odyssée*, vss. 287--297.

Ἀλλ'

† EZECHIEL prophetiza environ l'*An* 594. avant Jesus Christ. voy. SIMSON, Chron. Part. III. p. 98. & HOSÉE environ l'*An* 796. voy. le même, *ibid. pag.* 38. Et HOMERE fleurissoit environ l'*An* 1000. avant J. C. *vid. ibid. p. II. seqq.* Voy. aussi les *Tables Chronol.* de Mr. MARSHALL.

Αλλ' ὅτε δὴ ὄγδοόν μοι ἐπιπλόμενον ἔτος ἦλθε, ‡

Δὴ τότε ΦΟΙΝΙΣ ἦλθεν ἀνὴρ ἀπατήλια εἰδὼς,

ΤΡΩΚΤΗΣ, ‖ ὃς δὴ πολλὰ κακ' ἀνθρώποισιν ἐώργει·

Ὅς μ' ἄγε παρπεπιθὼν ἧσιν Φρεσὶν, ὄφρ' ἱκόμεσθα

Φοινίκην, ὅθι τοῦγε δόμοι καὶ κτήματ' ἔκειτο.

Ἔνθα παρ' αὐτῷ μεῖνα τελεσφόρον εἰς ἐνιαυτὸν·

Ἀλλ' ὅτε δὴ μῆνές τε καὶ ἡμέραι ἐξετελεῦντο

Ἂψ περιτελλομένου ἔτεος, καὶ ἐπήλυθον ὧραι,

Ἐς Λιβύην μ' ἐπὶ νηὸς ἐέσσατο ποντοπόροιο,

Ψεύδεα * βουλεύσας ἵνα οἱ σὺν φόρτον ἄγοιμι,

Κεῖθι

‡ C'est *Ulisse* qui parle là, & qui racome ce qui lui étoit arrivé, après avoir été 7. ans en *Egypte*, & après avoir passé un *an* en Phénicie.

‖ Τρώκτης] πανοῦργος, ἀπατεὼν, remarque fort bien DIDYME, id est, *astutus*, *impostor*, fallax.

* Le même Scholiaste d'Homére, que nous

Κεῖθι δὲ μ' ὡς περάσησι, καὶ ἄσπετον ὦνον ἕλοιτο. **

Ce qui veut dire ſuivant la Verſion de *Caſtalion*, revûë & corrigée nouvellement par Mr. *Berglerus*, (1)

Sed

nous venons de nommer, explique ici ce mot par δόλους, ἀπάτας; *dolos, fraudes.*

** C'eſt ainſi que toutes les Editions d'aujourd'hui liſent, après celles du fameux *Alde*; mais il faut certainement lire ἄροιτο, avec l'Edition de *Florence*, de 1488. *fol.* qui eſt la premiére & je penſe la meilleure de toutes. Et voici pourquoi. 1. C'eſt qu' ἕλοιτο ne ſe trouve du tout point, en ce ſens-là, dans *Homére.* 2. Au-lieu qu' ἄροιτο, &c. s'y trouve ſouvent dans le ſens d'*auferre, reportare*, [nempe *domum*] qu'il doit avoir ici; car le *Phénicien* en queſtion, après avoir vendu *Ulyſſe* en Libye, devoit en reporter l'argent chez lui. Vid. Ἰλ. ε, 3, κ. 307. υ, 247. οδ. ν. 422. &c.

(1) De la jolie & correcte Edition d'*Amſterdam*, de 1707. en 2. voll. in 12. chez les Srs. *Wetſtein.*

Sed cùm jam octavus mihi rediens
annus venit,
Tunc Phœnicius venit vix fallacias callens,
Helluo, (2) *qui jam multa mala*
hominibus fecerat:
Qui me duxit persuadens suâ mente, ut iremus

In

(2) CASTALION avoit fort bien rendu le Grec τρώκτης, par *veterator*; mais *Berglerus* a jugé à propos de le tourner par le terme d'*helluo*, mal-à-propos, sans contredit; tout le passage fait bien voir qu'il ne s'agit point ici de *gourmand*, ni de *gourmandise*. Ce savant Editeur a apparemment été trompé par ces paroles-ci d'HESYCHIUS, [in voc.] τρώκτης; Φάγος, ὁ ἀπὸ πάντων ἐσθίων; mais il auroit dû donner son attention à ce qui suit immédiatement après, καὶ κερδαίνειν βουλόμενος: πανοῦργος, ἀπατεὼν· Ces deux derniers termes sont les mêmes que nous avons vûs employez par Didyme. HESYCHIUS avoit encore dit auparavant, τρῶκται, κακοῦργοι. Tout celà n'a rien de commun avec *helluo*.

In Phœniciam, ub ejus domus & bona erant.
Ibi apud ipsum mansi perfectum in annum.
Sed quando jam mensesque & dies perfecti sunt
Vertentis anni, & supervenerunt tempora,
In Libyam me navi imposuit pontigrada
Fraudem (3) meditans, ut ei onus comportarem,
Illic autem me ut venderet, & magnum pretium acciperet.

J'ai

(3) J'aimerois mieux traduire *mendacium*, que *fraudem*; & *merces*, plutôt qu' *onus*, car c'est ce que signifie ici Φόρτος. Le Marchand *Phénicien* avoit fait accroire à *Ulysse*, qu'il ne l'emménoit en *Libye*, qu'afin qu'il lui aidât à y porter ses marchandises, pendant qu'il avoit dessein de l'y vendre & d'en faire de bon argent. Ce qui étoit un insigne *mensonge*. Le *vs.* 365. du même Livre d'*Homére* confirme nôtre explication; car nous y trouvons Μαψιδίως ψεύδεσθαι, *temerè mentiri*.

J'ai bien voulu étaler ici ce passage, tout au long, aux yeux du Lecteur, afin qu'il vît le caractére d'un Fourbe parfait, dans toute son étenduë, & peint d'une main de Maître. J'en ajoûterai encore un autre de ce Poëte, où il nous représente derechef les *Phéniciens* sous les mêmes couleurs, pris du 15. Livre de son *Odyssée*, vss. 414--418. & où il honore cette Nation, entr'autres, de la magnifique épithéte de *πολυπαίπαλοι*, *abondans en finesses*, ou en *ruses*.

Ἔνθα δὲ ΦΟΙ'ΝΙΚΕΣ ναυσίκλυτοι ἤλυθον ἄνδρες
ΤΡῶΚΤΑΙ, μυρί' ἄγοντες ἀθύρματα νηῒ μελαίνῃ.
Ἔσκε δὲ πατρὸς ἐμοῖο γυνὴ Φοίνισσ' ἐνὶ οἴκῳ
Καλή τε μεγάλη τε, καὶ ἀγλαὰ ἔργ' εἰδυῖα.
Τὴν δ' ἄρα Φοίνικες ΠΟΛΥΠΑΙΠΑΛΟΙ ἠπερόπευον. ‡

Il-

‡ Ces deux passages d'HOMERE, qu'on vient de lire, feront juger de la ju-

Illuc autem PHOENICES *navibus*
inclyti venerunt viri

VA-

justesse de cette note-ci du savant Archevêque de *Thessalonique*, sur l'endroit de DENYS le Geographe, que nous avons cité ci-dessus. Ἐμποριϰοὶ, dit-il, γὰρ ὄντες οἱ Φοίνιϰες, ϰαὶ πρηϰτῆρες, ϰαὶ τρῶϰται, ϰατὰ τὸν ποιητὴν, ϰαὶ πανταχοῦ πλωΐζόμενοι; id est, *Mercaturæ dediti Phœnices, & quæstus facientes, ac vafri, secundùm Poëtam*, [il entend par-là *Homére*, car les Anciens le nommoient ainsi par excellence, ϰατ' ἐξοχὴν, comme nous l'avons vû ci-dessus dans un passage de *Strabon*] *& ubique terrarum navigant*. Le mot de πρῆξαι &c. signifie quelquefois, dans HOMERE, *proficere, quæstus aut lucrum facere*; voy. Ιλ. α, 562. ω, 524. 550. οδ. ι, 253. Et c'est dans ce sens qu'il faut prendre le mot de πρηϰτῆρες, dans ces paroles d'*Eustathe*. C'est apparemment ce qu'*Hesychius* a entendu par ἔμπορον, quand il a dit, πρηϰτῆρα, δραστῆρα, ποτὲ δὲ ἔμπορον. Car qui dit un *Marchand*, dit un homme qui ne cherche que le gain.

VAFRI, *infinita agentes ludicra nave nigra.*
Erat autem patris mei uxor Phœnissa in domo,
Pulchraque magnaque, & splendida opera sciens.
Hanc autem PHOENICES CALLIDI DECEPERUNT.

Après le témoignage d'*Homére*, j'alléguerai celui de *Platon*, qui nous représente § les *Phéniciens* comme des gens de mauvaise foy, comme des *Menteurs* de tout tems. Ce Philosophe, sage & sensé, en parlant de ceux qui croyoient que les personnes qui gouvernent, les Magistrats, pouvoient *mentir*, dit, *Qu'il sçavoit que cela n'étoit pas nouveau, mais que cela étoit à la Phénicienne.* Sentiment qu'il rejette immediatement après. Μηδὲν καινὸν ἦν δ'ἐγὼ, ἀλλὰ ΦΟΙΝΙΚΙΚΟ'Ν τι. *Nihil novi equidem, sed* PHOENICIUM *quiddam*, traduit Marsile Ficin.

C'est encore-là l'idée que *Virgile* nous

§ Vid. *Lib.* III. de *Repub.* sub. fin. p. m. 402.

nous donne des *Tyriens*, des Phéniciens, dans ces paroles si célébres, (a)

Quippe domum timet ambiguam,
TYRIOSQUE BILINGUES.

La Cerda, savant Jesuite, après avoir flotté dans l'incertitude au sujet du sens qu'on doit donner là au terme de *Bilinguis*, semble enfin se déterminer à l'expliquer des *deux* Langues en usage parmi ceux de *Carthage*, † la

(a) *Æneid.* I. ℣ſ. 665.

† ALDRETE, dans ses *Antiguedades di España*, &c. L. III. c. XXVI. p. m. 439. se trompe pareillement, lors qu'en expliquant ces paroles de *Virgile*, il dit des Carthaginois, *Usavan su Lengua, i la Africana*, qu'ils se servoient de leur Langue & de l'Africaine. Je remarquerai, en chemin faisant, que ce trés docte Espagnol a là quatre passages, de *Virgile*, de *Silius Italicus*, de *Claudien* & de *Plaute*, que BOCHART a tirès de lui, [in *Chan.* L. II. c. V. init.) sans le nommer; ce qui lui est arrivé plus d'une fois. Ce dernier ne hésite point à expliquer là *Bilingues*, par des gens qui *par-*

la Punique & la Tyrienne, fondé sur un endroit du vieux *Commentateur* d'Horace*, & sur un autre de Thucydide. Mais s'il avoit lû le passage du Poëte dans sa liaison, avec toute l'attention dont il étoit capable, il auroit vû qu'il ne s'agit point là proprement de *Carthaginois*, mais de cette Colonie qui étoit venuë de Tyr sous les auspices de Didon, & qui avoit fondé *Carthage*. Par consequent il y est question de *Tyriens*; qui ne savoient que leur Langue, le *Phenicien*, qu'ils avoient apporté de leur Païs; & ce sont ceux-là que *Virgile* appelle BILINGUES, *gens à deux Langues*, c'est-à-dire, *fourbes* & *trompeurs*. Deux endroits de PLAU-

parloient deux Langues; comme fait aussi le savant CHRISTOPH. HENDREICH *in Rep. Carthag.* L. I. p. m. 146. seq. Voy. encore TAUBMAN. sur cet endroit de *Virgile*; qui n'est pas moins incertain. Je pense que la source de l'erreur est dans ADRI. TURNEB. *Advers.* L. X. c. 24. p. m. 190. Edit. 1604.

* Où il s'agit du *Canusini bilinguis* du Poëte, *Lib.* I. *Sat.* X. *vs.* 30.

TE auroient pû tirer *La Cerda* de l'embarras où il étoit, s'il y avoit pensé. Le premier est de sa Comédie intitulée *Persa*, Act. II. Sc. 4. vs. 28.,

> ——— *Ut istum Dî Deaque perdant.*
> *Tanquam proserpens bestia, est* BILINGUIS † *& scelestus.*

L'autre est dans le *Truculent*. Act. IV. Sc. III. v. 7.

> *Quanquam vos colubrino ingenio ambæ estis; edico prius,*
> *Ne duplices habeatis linguas: ne ego* BILINGUES *vos necem &c.*

† Le bon LAMBIN, dans sa note sur cet endroit, explique *Bilinguis*, par *garrulus*, un jaseur. Il semble, que la douce & chatouillante épithéte de *scelestus*, qui accompagne ce mot, sans parler de ce qui precede, auroit dû raméner ce Commentateur au vrai sens du Poëte; mais le pauvre homme étoit souvent bien éloigné des frontiéres du bon sens, & du véritable goût critique.

Il est plus clair que le jour, que ces paroles du Poëte Comique tendent à mettre la notion, que nous venons d'assigner au mot de *Bilinguis*, hors de conteste; & qu'elles appuyent puissamment la note judicieuse que *Servius* a faite sur le passage de *Virgile; Tyriosque Bilingues.*] Id est, *fallaces: Nec enim ad linguam retulit*, *sed ad mentem.* De plus, le docte Jesuite auroit dû considerer attentivement, que *Bilinguis* répond ici exactement au δίγλωττος, (a) ou δίγλωσσος, des Grecs: or *Hésychius*, le plus docte & le meilleur de tous les anciens Lexicographes Grecs qui nous restent, explique fort bien ce terme par διχόθυμος, [c'est-à-dire, *double de cœur*,!] & ce dernier il l'interprête par διάβολος, un *trompeur*, un *fourbe.*

A ce qu'on vient de lire j'ajoûterai, que la mauvaise foi des *Phéniciens* étoit si connüe, qu'elle étoit passée en

(a) St. PAUL se sert du terme de δίλογοι, pour *Bilingues*, 1 *Tim.* III. *vs.* 8. in quem locum confer omnino GROTII. & PRICÆ.

en Proverbe. C'eſt ce qui paroît par la collection des Proverbes Grecs de *Diogenien* & autres, publiée par le Jeſuite *André Schott*; où l'on trouve ces deux Proverbes-ci; 1. Σῦροι πρὸς Φόινικας, *Syri adverſùm Phœnicas.* (b) Sur quoi *Diogenien* fait cette remarque ſenſée, Ἑκάτερα τὰ ἔθνη διαβάλλονται, ὡς πανοῦργα; *Utraque gens malè audit aſtutiæ nomine.* 2. Φοινίκων συνθῆκαι, *Phœnicum pacta.* (c) Sur quoi le même fait cette courte note, Ἐπὶ τῶν πανούργων; *jactatum in fraudulentos.*

Si l'on demande, d'où pouvoit venir ce grand penchant à la tromperie & à la fourbe, qui ſe trouvoit anciennement dans les *Phéniciens*, plûtôt que dans les autres Nations? *Platon*, le divin Platon répondra pour nous, dans ſon 4. Livre des *Loix*;

 προσ-

(b) Vid. *Adag. Græcor.* à Doctiſſ. *Andr. Schotto* edita, *Antverp.* 1612. in 4. pag. m. 250. & pag. 537. ubi idem *proverbium* ex Suida.

(c) Vid. ibid. p. 256. ac omnino p. 321. idem *Adag.* in Append è *Vatican. Bibl.* & in ibi *not.* eruditi Jeſuitæ.

✠ πρόσοικος γὰρ θάλαττα χώρα, τὸ μὲν περ' ἑκάςην ἡμέραν ἡδύ· μάλα γεμὴν ὄντως ἁλμυρὸν καὶ πικρὸν γειτόνημα. ἐμπορίας γὰρ καὶ χρηματισμοῦ διὰ καπηλίας ἐμπιπλᾶσα ἑαυτὴν, ἤθη παλίμβολα καὶ ἄπιςα ταῖς ψυχαῖς ἐντίκτουσα, αὐτήν τε πρὸς αὑτὴν τὴν πόλιν ἄπιςον καὶ ἄφιλον ποιεῖ, καὶ πρὸς τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους ὡσαύτως. *Profectò*, traduit Marſ. Ficin, *mare civitati proximum quotidiana quadam jucunditate eam afficit. Verumtamen vicinitàs ea nimium revera ſalſa eſt atque amara. Nam cum mercibus & pecuniis cauponando civitas repleatur, doloſi animi inſtabiles & infidos mores parit. Undè parum & ipſa ad ſe ipſam & ad gentes alias fidem & amicitiam colit.* Du reſte, on ſaura, que, parmi les Anciens, les Marchands n'étoient pas dans une fort haute reputation de probité; témoin cette loi des *Thebains*, rapportée par Aristote, *Politicor.* l. III. c. 5. ἐν Θήβαις δὲ νόμος ἦν, τὸν δέκα ἐτῶν μὴ ἀπεσχημένον τῆς ἀγορᾶς, μὴ μετέχειν ἀρχῆς. *Apud Thebanos lex fuit, ut nemo habilis ad honores Rei-*

✠ Sub init. p. m. 539.

Reipublicæ suscipiendos, nisi decem annis à MERCATURA *destitisset.*

Le caractére des *Carthaginois* sera nôtre derniére preuve, & achevera de convaincre le Lecteur, que les *Phéniciens* étoient véritablement tels que nous venons de les représenter. Ceux de *Carthage* étoient Colonie de *Tyr*, & par-là dans la dépendance & dans l'union la plus étroite †, en sorte qu'ils ne faisoient qu'un même Peuple avec les *Tyriens*: Ainsi on peut fort bien juger de ces derniers par les premiers. Or il n'est rien de plus commun dans l'Antiquité, que de voir les *Africains* représentez comme des gens de mauvaise foi, adonnez à la ruse & à la fourbe. Deux passages suffiront pour le prouver. Le 1. sera tiré de PLAUTE, *Pœnul. Act.* V. Sc. II. vs. 31.; & 72--74.

——— *Nullus me est hodie* POENUS (d(PUNIOR.

 At

† Adi omninò HENR. VALESI. *not. in Excerpt. Polyb.* p. 6 ——— 8. ubi doctè de *Jure Coloniarum*, & in h. rem nostram.

(d) C'est-à-dire, *plus fourbe qu'un fourbe même.*

At hercle te hominem & sycophantam & subdolum,
Qui huc advenisti nos captatum migdilybs,
Bisulcilingua, quasi proserpens bestia.

Le 2. de *Tite Live*, L. XXI. c. 4. où l'Historien, après nous avoir décrit les bonnes qualitez du fameux Général Carthaginois, HANNIBAL, ajoûte; *Has tantas viri virtutes, ingentia vitia æquabant; inhumana crudelitas;* PERFIDIA PLUSQUAM PUNICA, &c. A quoi il faut joindre le Proverbe, *Fides Punica.*

Tout cela est plusque suffisant, je m'assure, pour prouver nôtre Thése, & pour faire voir en même tems, d'une maniére invincible, que le Prophéte ne pouvòit jamais mieux comparer les *Israëlites* de son tems, par rapport à la mauvaise foi & à la tromperie, si ordinaires dans leur Commerce, qu'aux *Phéniciens.* Pouvoit-il les mieux comparer, qu'à des gens qu'ils connoissoient particuliérement, qui étoient leurs plus proches voisins, avec qui ils faisoient un trafic considérable? Pouvoit-il les mieux com-

comparer, dans cette occaſion, & dans le but qu'il avoit, qu'à des trompeurs, qu'à des fourbes inſignes? EPHRAIM EST COMME UN PHENICIEN.

III. Quelque juſte que fût la comparaiſon toute ſimple, *Hoſée* ajoûte pourtant encore, pour plus grande clarté, & afin que perſonne ne s'y trompât, *Qu'il y avoit de fauſſes balances dans la main d'Iſraël.* Ce qui prouve démonſtrativement, que ce n'eſt qu'à l'égard de la mauvaiſe foi dans le Commerce, que les Iſraëlites ſont ici comparez aux *Phéniciens.* Parmi les Loix fondamentales de la République Judaïque, émanées de Dieu même d'une maniére immédiate, il y en avoit une qui défendoit expreſſément *les faux poids* & *les fauſſes balances*, LEVIT. XIX. 35. 36. conferé avec DEUTERON. XXV. 15, 16. Loi, dont Dieu recommanda l'obſervation avec empreſſément, juſque-là que *Salomon*, ce Roi ſi éclairé & ſi entendu, l'accompagne de ménaces ſévéres & terribles; *Les fauſſes balances*, dit-il, *ſont en abomination à l'Eternel*, PROVERB. XI. 1. & XX. 10, 23. Et cela à juſte tître, car elle

 eſt

est de la derniére conséquence; cette Loi-là est un des liens les plus forts de la societé civile, le fondement du commerce que les hommes sont obligez d'avoir ensemble, un des plus fermes appuis du Gouvernement Politique.

Une telle Loi est si fort fondée en justice & en raison, qu'un homme, qui n'avoit que la lumiére de la nature pour guide, en fait une des premiéres, une des principales Loix d'un Etat bien reglé; j'entens PLATON, au 5me. *Livre des Loix*, (a) καὶ πρός γε, dit-il, τὰς πολεμικὰς τάξεις τὲ καὶ ἀγωγὰς, καὶ ἔτι νομίσματα, καί μέτρα, ξηρὰ τε καὶ ὑγρὰ, καὶ ΣΤΑΘΜΑ', πάντα ταῦτα ἔμμετρὰ τε καὶ ἀλλήλοις σύμφωνα δεῖ τὸν γε νόμον διατάττειν. i. e. *Et ad rem bellicam, ordines, atque ductus, nummos præterea, & mensuras siccorum atque humidorum, &* PONDERA, *omnia hæc commensurata & consona inter se à Lege*, aut Legislatore, *ordinari debent.* ‡ A quoi il faut joindre une

(a) *Pag m.* 554.

‡ Voy. *Homer.* Ιλ. μ. 432. *seqq.* où l'on

une Loi tout-à-fait remarquable des Egyptiens, rapportée par *Diod. de Sicile* (a), laquelle vouloit qu'on *coupât les poings à tous ceux qui rognoient la monoïe, qui se servoient de faux poids*, ou de fausses balances, &c. Τῶν τὸ νόμισμα παρακοπτόντων, ἢ ‡ ἝΤΕΡΑ καινὰ ΣΤΑΘΜΑ` ΠΑΡΑΠΟΙΟΥ´ΝΤΩΝ, ἢ τῶν † παραγραφούντων τὰς σφραγῖδας, ἔτι δὲ τῶν γραμματέων τῶν ψευδεῖς χρηματισμοὺς γραφόντων, ἢ ἀφαιρούντων τὶ τῶν ἐγγεγραμμένων, καὶ τῶν τὰς ψευδεῖς συγγραφὰς ἐπιφερόντων ἀμφοτέρας ὁ νόμος ἐκέλευσεν ἀποκόπτεσται τὰς χεῖρας: &c. *Illis qui monetam circumciderent*, *aut* FALSA PONDERA FACERENT; *aut sigilla transculperent; scribis etiam, qui tabu-*

l'on voit une pauvre femme, qui n'avoit que la droiture & les lumiéres naturelles de l'équité pour guides, pesant ses *laines* à la balance, avec une exactitude admirable.

(a) *Lib.* I. c. 78.

‡ Alii legunt ἕτερα καὶ ἄσταθμα; quod mallem.

† Alii legunt, παραγλυφόντων.

tabulas falsas concinnarent ; vel de relatis in tabulas publicas quippiam demerent ; aut syngraphas ementitas obtruderent ; Lex UTRAMQUE MANUM PRÆCIDI JUSSIT, *ut quâ quisque corporis parte in Legem peccasset, eadem per universam vitam pœnas lueret : Cæteri quoque illorum calamitate moniti, à simili scelere abstinerent.* On ne sçauroit rien voir de plus parallele à la Loi divine, rien qui fasse mieux voir qu'elle a son fondement dans le Nature même, & que par consequent elle est infiniment sage.

Si sage, & si digne de la Souveraine Divinité, que le Saint Homme *Job* met des *balances justes à la main de Dieu* même, *Chap.* XXXI. 6. pour désigner la droiture & l'équité de son Gouvernement ; pour nous apprendre, que c'est cet Etre Supréme que dispose du sort, du destin des mortels, mais dans toutes les régles d'une justice parfaite. (b) Idée, qui se présente si naturellement à l'esprit, qu'elle se trouve dans un Poëte Payen, qui

(b) Ajoutez *Dan.* V. 27. conferé avec *Job.* VI. 1. *Psalm.* LXXII. 10.

qui vivoit environ mille ans avant *Jesus Christ*, comme nous l'avons déja remarqué; je veux dire *Homére*, qui dans le VIII. (c) Livre de son *Iliade* nous représente Jupiter, *pesant la destinée des Troyens & celle des Grecs dans des balances d'or*, c'est-à-dire, dans des balances *justes*; *

Καὶ τότε δὴ χρύσεα πατὴρ ἐτίταινε τάλαντα.
Ἐν δ' ἐτίθει δύο κῆρε τανηλεγέος θανάτοιο,
Τρώων θ' ἱπποδάμων καὶ Ἀχαιῶν χαλκοχιτώνων,

Tum aureas Pater attollit lances,
Imposuitque duo fata longum somnum adferentis mortis,
Trouumque equitum, & Achivorum ære loricatorum.

(c) *Vss.* 69 ——— 71.

* Les Grecs se servoient du mot χρύσος, &c. pour signifier quelque chose de *bon*, de *parfait*, &c. comme nous l'avons déja remarqué, *Tom.* II. p. 226.

Voilà une belle & magnifique image, & qui semble avoir passé des Orientaux aux Grecs.

Au reste, cette Loi, qui défendoit les *fausses balances*, étoit d'autant plus sage, d'autant plus convenable, d'autant plus de saison, qu'elle étoit d'une necessité absoluë dans ces Siécles anciens, parce qu'on y pésoit les metaux les plus précieux & les plus propres pour le Négoce, l'or, l'argent & le cuivre. Cela paroît manifestement par l'histoire d'*Abraham*, *Genes.* XXIII. 16. où nous voyons cet ancien Patriarche, PESANT à la balance, [*Vajischkol*, * וישקל

* A שקל *Schakal*, unde *Schekel*. Sic *τάλαντον* [unde Romanorum *Talentum*] à *ταλάω*, *suffero*, *attollo*, quod iterùm à voce *Phœniciâ* דלה, *dala*, i. e. *elevavit*, *exaltavit*, *evexit*, *extulit*, *sustulit*, addendo *ω* in fine, ut fiat Græcorum terminatio, & mutando ד *Daleth* in *τ* *Thau*, ut facilè ac sæpius fit. Confer l'*Harmon. Etymol. des Lang.* p. m. 210, licèt haud satis dilucidè rem enodet Auctor.

וישקל *& appendit*] *à Hephron*, *l'argent dont ils étoient convenus*, *en présence des Hethiens*, *savoir quatre cents sicles d'argent;* & cela, *suivant la coûtume des Marchants;* ‡ comme l'a très bien remarqué tout nouvellement Mr. *Perizonius*, dans son Traité *de Ære Gravi*, *p.* 20. A ce qu'a dit là ce Sçavant du premier ordre, j'ajouterai, avec sa permission, un passage d'*Homére*, qui est en quelque chose ✠ paralléle à celui de *Moïse*, & qui l'éclaircit merveilleusement. Il est tiré du 13me. Livre de l'*Iliade* vs. 745.

Δείδω μὴ τὸ χθιζὸν ἀποτίσωνται † Ἀχαιοὶ

‡ Adi & adde omninò JEREM XXXII. ℣ss. 9,'10. prorsus parallelon; & *notas* in ibi.

✠ *Paralléle* par rapport au verbe ἀποτίνωμαι, *appendo*.

† Madame DACIER remarque sur cet endroit, [p. 570. de II. Tom. de son Iliade,] „ Qu'Homére dit par une „ Metaphore tirée du Commerce qui se „ faisoit alors par échange & avec la „ balance, *je crains que les Grecs ne*

„ *nous rendent avec poids & mesure ce* „ *que nous leur prêtâmes hier.* Jusque-là cette savante Dame a raison. Je voudrois en pouvoir dire autant de la suite. „ Mais, poursuit-elle, il faut „ rétablir dans le Texte ἀποςήσωνται, „ au-lieu d'ἀποτίσωνται, qui n'est ve- „ nu que de quelque glose, & que les „ anciens Critiques ont rejetté. ἀπο- „ ςήσωνται ἀντὶ τοῦ ἀποςαθμήσωσιν, „ c'est-à-dire, *qu'ils ne pésent à la balan-* „ *ce pour faire le payement.*

Si cette illustre Dame s'étoit ressouvenue de deux choses, elle se seroit épargnée la peine de faire cette *note*. 1. Qu'ἀποτίσωνται est ici la *troisiéme* personne du pluriel de l'*Aoriste* premier du *Subjonctif* du Verbe *Moyen* ἀποτίνομαι, pour parler avec les *Grammairiens* : Ce qui convient parfaitement avec le δείδω μὴ, qui précéde. 2. Qu'ἀποτίνω, Verbe *Actif*, & ἀποτίνομαι, Verbe *Moyen*, sont, presque dans tous leurs *tems*, d'un usage très familier à HOMERE. On n'a qu'à consulter, Ἰλ. 1, 630. κ, 271. ψ, 487. οδ. β, 132. χ, 235. & οδ. ν, 386. α, 268. γ, 216. ρ, 540. ω, 479. &c. De plus 3. où est-ce que ἀποςτήσωνται se trouve, pour ἀποσταθμήσωσιν? & sur tout dans *Homére?*

Χρεῖος

Χρεῖος. ——— ———

Timeo ne hesternum appendant [i. e. exſolvant] *Achivi*
Debitum. ——— ———

Sur quoi l'ancien *Scholiaſte* remarque, avec beaucoup de juſteſſe ; *μὴ πως τὴν χθεσινὴν ἧτταν ἀποδώσουσιν ἡμῖν οἱ Ἕλληνες ὥσπερ ςαθμῷ δεδανεικότες. μηδέπω γὰρ νομισμάτων ὑπαρχόντων, ςαθμῷ ἐδάνειζον οἱ ἀρχαῖοι χρυσίον καὶ ἀργύριον καὶ τὰ παραπλήσια.* Paroles qu'*Iſidore de Seville* ſemble avoir eû en vûë, au moins en partie, lors qu'il dit; (a) *Stipendium à ſtipependenda nominatum : Antiqui enim appendere pecuniam ſoliti erant, magis quàm* [i.e. & non] *annumerare.* †

Les Iſraëlites ſe rendoient donc coupables d'un crime énorme, en violant cette Loi ſi ſage, ſi utile, ſi néceſſaire pour le bien du genre humain ;

(a) In *Orig. Lib.* XV. *c.* 17.

† Huc omninò conf. LYCOPHRON. *Caſſandr* ℣ſ. 279. ſeqq. *σκεθρῷ ταλάντῳ*, &c. ut & *Meurſi.* not in ibi, ubi doćta ; p. m. 170. Edit. 1597.

main; si naturelle, qu'on peut dire avec verité que Dieu l'a gravée dans le cœur de tous les hommes: crime capable de renverser entiérement toute societé civile. Ce n'est donc pas sans de justes raisons, que les Prophétes (b) censurent, avec véhemence, ce Peuple indocile, à cet égard-là; & sur-tout (c) *Hosée:* ce n'est pas sans de legitimes raisons qu'ils regardent la violation, le mépris de cette Loi, comme un signe assuré des jugements Divins, comme un augure certain de la ruïne toute prochaine de cette ingrate & malheureuse Nation: Aussi fut elle bientôt emménée captive en Assyrie, comme nous l'avons déja observé ci devant. (d)

IV. Nôtre Prophéte achéve la peinture qu'il nous donne ici d'*Ephraïm*,

(b) Voy *Amos,* VIII. 5. *Mich.* VI. 11. *Ezech.* XLV. 9, 10. &c.

(c) Consultez *Hose.* IV. 2. VII. 1. & sur-tout chap. XII. 1. Dans tous ces endroits les Juifs sont repris vivement, au sujet de leur *mauvaise foy*, de leurs *tromperies*, de leurs *violences*, & de leurs *rapines*.

(d) Voy. *Tom.* VII. *p.* 354.

phraïm, en disant, *qu'il aime la tromperie.* Nouvelle preuve incontestable, que par *Chanaan* il faut entendre un *Phénicien*, dans les paroles qui précédent. J'avois dit, qu'on pouvoit aussi traduire l'Original par, *Prædari dilexit*, en Latin: & par, *il aime la rapine*, en François; en effet le terme Hebreu עשק *gnaschak* a quelquefois cette notion, comme, par exemple, au Chap. XVIII. d'*Ezechiel*, vs. 18. & au Chap. XXXVIII. d'*Isaïe* vs. 14. *

C'est-là derechef une qualification qui convient parfaitement aux *Phéniciens*, avec lesquels Israël est ici mis en paralléle; car ils aimoient à ravir avec violence ce qui appartenoit à autrui; ils faisoient quelquefois le métier de Pirates; ils étoient *avides de proye*, s'il en faut croire deux excellens Auteurs de l'Antiquité, que nous avons déja citez plus d'une fois. Le 1. est *Homére*, qui dans le XIII. Livre de son *Odyssée* nous les peint de la sorte; ‡ 'Au-

* Vid. omnino Edw. Leigh. *Critic. Sacr.* in voc.

‡ *Vss.* 272, 273.

'Αυτίκ' ἐγὼν ἐπὶ νῆα κιὼν Φοίνικας ἀγαυοὺς
'Ελλισάμην, καὶ σφὶν μενοεικέα ΛΕΙ'ΔΑ δῶκα.

Statim ego in navem iens, Phœnices illustres
Oravi, & ipsis, quanta cupiditati conveniret, PRÆDAM *dedi.*

Le 2. est *Thucydide*, qui nous dit dans son premier Livre (a) en autant de mots, *Que les Phéniciens étoient accoutumez au brigandage*; &c. faisant ainsi un bon commentaire sur les paroles du Poëte qu'on vient de lire. Καὶ ἐχ ἥσσον λησταὶ ἦσαν οἱ νησιῶται, Κᾶρές † τε ὄντες καὶ Φοίνικες. *Nec minus etiam latrones erant*, [aut *la-*

(a) *Pag. m.* 2.
† Vid. ATHENÆ. *Lib.* IV. c. 23. p. m. 174. εἰ μὴ ἄρα καὶ ἡ καρία Φοινίκη ἐκαλεῖτο, ὡς παρὰ κορίννῃ καὶ βακχυλίδῃ ἐστιν εὑρεῖν, *Nisi fortè Caria Phœnice vocata est; ut apud Corinnam & Bacchylidem invenire est.* Conf. BOCHART. *Chan.* Lib. I. c. 7. p. m. 394. & alios.

latrociniis assueverant,] *qui insulas incolebant, & Cares Phœnicesque.*

Je remarquerai ici en passant, à l'occasion des deux passages que je viens de produire, que, suivant quelques Auteurs anciens, ce n'étoit point un deshonneur (b) aux premiers habitans des Isles de la Gréce de faire le métier de *Pirates; ὀυκ ἄδοξον ἦν παρὰ τοῖς παλαιοῖς τὸ λῃστεύειν, ἀλλ' ἔνδοξον*, i. e. *Apud veteres Piraticam facere haud turpe, sed honestum fuit,* observe fort bien l'ancien *Scholiaste* d'Homére, sur *Odyss.* l. III. vs. 73, 74. Je dis *fort bien*, parce que cela se trouve fondé non seulement sur cet endroit d'*Homére*], mais encore sur un autre de *Thucydide;* où l'Historien, après avoir dit *ὀυκ ἔχοντός πω αἰσχύνην τούτου ἔργου, Φέροντος δὲ τι καὶ*

(b) Adde omnino HOMER. Od. γ. 71-74. & *Didym.* in ibi, p. m. 28. collat. ORPHE. *Argonaut.* vs. 827. Ubi Jason, Regi Ætæ, quærenti quinam essent Argonautæ, repentè regerit, *ὄυτε νυ λῃστῆρες ἱκάνομεν, neque ut latrones venimus nos.* Vid. *Homer.* Oδ. ι, 254. ο, 426. ρ, 425. π, 426. &c.

καὶ δόξης μᾶλλον, i.e. *Non enim ignominiosum habebatur hoc genus*, [latrocinii,] *sed gloriæ potius & honori*; ajoûte, Δηλοῦσι καὶ οἱ παλαιοὶ τῶν Ποιητῶν, τὰς πύστεις τῶν καταπλεόντων, πανταχοῦ ὁμοίως ἐρωτῶντες, εἰ λῃσταί εἰσιν. ὡς οὔτε ὧν πυνθάνονται ἀπαξιούντων τὸ ἔργον, οἷς τ' ἐπιμελὲς εἴη εἰδέναι, οὐκ ὀνειδιζόντων. *Hoc declarant & vetutissimi Poëtarum, apud quos appellentes interrogantur, & ubique eodem modo interrogantur, numquid sint Piratæ? Quod neque illi, quos interrogant, factum, ut se indignum, inficiantur, neque hi qui scire desiderant, id ipsis exprobrant.* Cependant, quoiqu'on n'en fît pas d'abord un crime à ces gens, qui les premiers habitoient un Païs encore inculte & desert, & qui par consequent manquoient de tout ce qui étoit nécessaire pour la vie, les choses changérent bien vîte après l'établissement des Colonies en Grece; & les Grecs, aussi-bien que toutes les autres Nations qui ont pris les lumiéres de la raison pour guide, ont toûjours défendu, déteſté, & puni sevérement la violence & le vol.

Mais, pour revenir à nôtre Prophéte,

phéte, quoique ce caractére de *rapine*, de *piraterie*, convienne très-bien aux *Phéniciens*, je ne croi pourtant pas qu'il l'aît ici en vûë; d'autant plus, que la comparaison n'auroit pas été juste, car les *Israëlites* ne pouvoient être entachez de ce crime, demeurant dans un Païs assez éloigné de la Mer, en *Samarie*, &c. où ils ne pouvoient avoir l'usage de la Navigation. Ainsi, j'aurois plus de penchant à expliquer les derniéres paroles de l'Auteur Sacré, *Lagnaschbok abeb*, par *il aime la tromperie*. Cela me paroît plus simple, plus naturel, & avoir plus de rapport avec les *fausses balances*, dont nous avons parlé ci-dessus. Néanmoins le Lecteur peut prendre l'autre parti, si bon lui semble. *

V. De tout ce que nous avons dit sur les paroles d'*Hosée*, il paroit invinciblement, je me persuade, que de son tems ceux du Royaume d'*Israël* étoient infiniment dépravez; puisque, oûtre tant d'autres crimes, leur

* Voy. *la Note* faite ci dessus pag. 37. sur *Zachar.* IV. 21.

leur corruption alloit jusqu'à renoncer à toute droiture, à toute sincerité de cœur ; jusqu'à violer, jusqu'à fouler aux piés toutes les loix de la justice & de l'équité, jusqu'à se rendre par-là comparables à une Nation, qui n'étoit pas moins célébre par ses tromperies, par sa ruse, par sa fourbe, que par l'étenduë de son Commerce & par ses grandes richesses. Il paroît donc aussi, incontestablement, qu'il faut traduire les paroles sacrées de cette maniére-ci, *Ephraïm est comme un Phénicien, il a de fausses balances à la main, il aime la tromperie.*

D'où il resulte, que Saint *Jerôme*, entr'autres † Docteurs de l'Eglise ancienne, lesquels n'étoient pas toûjours également heureux dans leurs explications, n'a pas fort bien entendu ce passage, quand il l'a expliqué ‡ par *Ezech.* XVI. 3. *Tu es née du Païs des*

† Conf. omnino eruditiss. DELRI. *Adag. Sacr.* Tom. I. p. m. 537. Edit. opt. 1614 & 1618. pour le 2. Tome. Quoique ce savant Espagnol se trompe, en expliquant nôtre passage d'*Hosée* de la corruption universelle d'*Israel.*

‡ In h. l. *Hose.* ut & in *Sophon.* I. 11.

des Cananéens ; ton pére étoit Amorrhéen, & ta mére Hethienne; & autres passages semblables. *Ezechiel* parle là de la corruption générale des Juifs, & renferme dans ces expressions toutes sortes de vices & d'iniquitez ; au-lieu qu'*Hosée* ne parle ici que de quelque peu de ✠ vices particuliers, de la duplicité de cœur, de la ruse, de la tromperie, de la fourbe.

Je conclus encore de tout ce qui a été dit, que la nouvelle Version *Flamande* est ici la plus méchante de toutes, quoyque souvent elle soit une des meilleures. Elle a rendu, *In des Koopmans handt is eene bedrieghlyke weeghschale, hy bemint te verdrucken.* C'est-à-dire, *dans la main du Marchand il y a une balance trompeuse, il aime à opprimer.* Les Traducteurs ont mis là une proposition *générale* dans la bouche du Prophéte, au-lieu qu'elle auroit dû être *particuliére*, comme la liaison du discours d'*Hosée* le demande absolument.

✠ On plutôt d'un seul *vice*, considéré dans ses différents degrez, formes, &c.

ment. De plus, ils luy font dire une chose, qui n'est pas universellement vrayé, *que les Marchands ont de fausses balances* &c. S'il y en a qui trompent, ce n'est pas le plus grand nombre ; & si l'Auteur Sacré avoit voulu parler en général, il ne se seroit, sans doute, pas servi du nom d'une Nation particuliére. De sorte, que les *nouveaux Reviseurs ou Traducteurs Hollandois* auroient dû rendre l'Original de cette maniére dans leur Langue; *Ephraïm is gelyk een Phenicier*, [ou bien, *gelyk een Phenicisch Coopman*, si l'on veut,] *hy heeft in syn bandt bedriegelyke weegschalen*, *hy bemint het bedrogh*. La Version Flamande de *Liesvelt* n'avoit pas encore si mal traduit le mot Hebreu, qui fait la principale difficulté, en le rendant par celui de Canaan, *Doch hy is Canaan*, &c. Voy. AMAMA *Bybelsche Confer.* pag. 601.

Les Auteurs de la nouvelle Version *Angloise* n'ont pas été plus heureux, puis qu'ils ont rendu l'Original par, *He is a merchant, the balances of deceit are in his hand; he loveth to oppress.* Il est évident, par toutes les Observations que nous avons faites ci-

dessus

deſſus, qu'ils auroient dû traduire les paroles d'*Hoſée* de cette maniére-ci: *Ephraim is like a Phenician*, [or, *like a Phenician merchant*,] *he hath deceitful balances in his hand; he loveth to cheat;* or, *to deceive.*

Je finirai, enfin, par cette reflexion; c'eſt que dans preſque tout ce que nous avons dit des *Phéniciens*, il y a une nouvelle preuve pour la verité de la Revelation. Cette entiére conformité, cet accord parfait, qu' il y a à cet égard entre l'Ecriture Sainte & les Ecrits des anciens Payens, fait bien voir manifeſtement, que les Auteurs Sacrez n'ont rien avancé ſur ce ſujet-là, qui ne fût très vrai, très conſtant, & reconnû de toute la terre. Tel homme neanmoins qui fait l'Eſprit fort, croira ſans peine tout ce que les Payens ont dit à cette occaſion, pendant qu'il ſe mocquera de tout ce qui en eſt rapporté dans les Livres Divins. Quelle biſarrerie! quel écart! quelle foibleſſe d'eſprit! quel déſordre de raiſon! quelle fureur! Les ennemis de la Religion mériteront-ils, après celà, qu'on les range parmi les creatures raiſonnables? ou qu'on a-

giſſe avec eux ſur ce pied-là ? Non ſans doute.

ARTICLE II.

§. DISCOURS *lû dans la Societé* Anonyme, *le* 20. *Mars* 1713. *touchant le tems précis de la* PERSECUTION *ſuſcitée contre les* CHRETIENS, *par l'Empereur* NERON; *où l'on s'étend, au long, ſur un Paſſage de* TACITE, *& ſur les Fêtes de* VULCAIN, *de* CERE'S, *& de* PROSERPINE.

CEux qui dans les premiers ſiécles de l'Egliſe ont parlé de la Perſécution ſuſcitée par Néron contre les Chrêtiens, ou ne l'ont fait que d'une maniere vague & générale, comme (1) Tertullien & Cajus Evêque de Rome; ou en ont mal

§ Il ſuffira, ſans doute, d'avertir ici, que cette curieuſe & ſçavante *Diſſertation* vient de Mr. DES VIGNOLES, pour que le Public la reçoive avec tout l'applaudiſſement poſſible, & donne à l'Auteur tous les éloges qui luy ſont ſi juſtement dûs.

(1) Ap. Euſeb. Hiſt. Eccl. II. 25.

mal assigné le tems, comme (1) Eusebe & (2) S. Jérôme, qui la rapportent à l'An XIV. de Néron; ou en ont allégué une cause fort différente de la vraie, comme (3) Lactance, qui l'attribuë à quelques miracles de S. Pierre, & à la conversion de plusieurs Payens. Il a falû même qu'un (4) Apologiste tâchât de mettre à couvert la *bonne foi* de Lactance, qu'on (5) avoit attaqué sans détour, &, quoiqu'il me semble que l'Apologiste n'aît pas touché au principal point de l'accusation, je demeure d'accord (6) avec lui, (*quanquam fieri quidem facile queat, ut non mala fide merces ab aliis acceperit, easdemque postea uti bonas in hoc ipso opere reposuerit*) *qu'il pourroit bien étre que Lactance eût crû, de bonne foi, des contes qu'il auroit appris de quelque autre, & qu'il les*

(1) *In Chron.*
(2) *Catal. Script. Eccl. cap.* I. & V.
(3) *De mort. Persec. c.* 2.
(4) *Paul. Baudri not. ad Lact.*
(5) *Jac. Tollius. ibid.*
(6) *Not. ad Lact. Edit.* 1692. *p.* 35. *a.*

eût débitez , en suite , comme vrais. Car on ne peut pas nier aujourd'hui, que Lactance ne se soit trompé, aumoins , dans cette circonstance particuliére ; comme Eusebe & S. Jérôme se sont trompez , en rapportant la Persécution de Néron à l'An XIV. de son Régne, c'est-à-dire , à l'An LXVII. ou LXVIII. de Jésus Christ.

En effet, les plus célébres Chronologistes du dernier siécle, (1) Scaliger, (2) Calvisius , (3) le P. Petau, (4) Usserius , (5) le P. Pagi, & (6) M. de Tillemont, conviennent tous de deux choses: l'une, que cette Persécution arriva l'An LXIV. de J. C. suivant nôtre maniere de conter ; & l'autre, qu'elle fut suscitée à l'occasion de l'Embrasement

(1) *De Emend. temp. p.* 470. *f.*

(2) *In Chronol. pag.* 451. *b.*

(3) *De Doct. temp. Lib.* XIII. *pag.* 379. *Edit.* 1703.

(4) *Annal. Vet. Test. Edit. Paris.* 1673. *p.* 679.

(5) *Crit. adv. Baron. T.* I. *p.* 51. *b.*

(6) *Hist. des Emp. Tom.* I. *p.* 330. 385. *Edit. de Paris* 4.

ment de Rome, causé par Néron.

Scaliger est même entré dans une plus grande précision, par rapport au tems. Car il dit (1) que *la Persécution commença environ la fin de Juillet, ou le commencement d'Août:* & (2) M. Toinard, marchant apparemment sur les traces de Scaliger, la place, de même, *vers le commencement d'Août.* Mais ni l'un ni l'autre n'ont allégué aucune raison de leur conjecture.

Je trouve aussi, dans la *Dissertation Consulaire* du P. Pagi, quelques paroles, qui, étant pressées, peuvent faire juger que son dessein a été de la rapporter vers le 13. d'Octobre. Car (3) après avoir dit, que (*Prima Persecutio, cujus auctor Nero, rectè communiter anno Christi sexagesimo quarto consignata, is enim decimus Imperii Neroniani annus absolutus, ideoquè Decennalibus dicatus.*) *C'est avec raison qu'on assigne communément à l'An* LXIV. *la premiére Persécution, dont Néron fut l'auteur:* il

(1) *Emend. temp. p.* 472. *init.*
(2) *Not. ad Lact. p.* 350.
(3) *Dissert. Hypat.* II. 3. §. 2. *p.* 110.

il ajoute, que *cette Année finit la X. de l'Empire de Néron, destinée, par conséquent, à célébrer ses Décennales.* Or ce fut le 13. d'Octobre, que cette *Dixiéme Année* finit. Mais, outre que le P. Pagi ne s'est expliqué précisément là-dessus, ni dans cette *Dissertation*, ni dans sa *Critique des Annales de Baronius*; ce n'est, non plus, qu'une conjecture, ou un systéme, qu'il n'accompagne d'aucune preuve.

J'entreprens donc, de fixer le tems de cette Persécution; & de vous faire voir, par des raisons qui m'ont parû bonnes, qu'elle ne commença que vers le 15. de Novembre; l'*Onziéme Année* de Néron étant déja commencée depuis un mois. C'est où je me propose de vous méner aujourd'hui. Mais, comme ce ne sera qu'en maniere de promenade, vous ne serez pas fâchez, si je vous arrête, de tems en tems, pour examiner, avec un peu d'attention, les choses les plus remarquables, que nous rencontrerons en chemin faisant.

Commençons par l'Embrasement de Rome, qui donna lieu à la Persécution,

ſécution, comme je viens de le dire. (1) *Ce fut le plus grand & le plus effroyable de tous ceux qu'elle eût jamais vûs,* ſelon Tacite. (2) *Le jour de cet Embraſement fut le* 19. *de Juillet*: & (3) *le feu s'arrêta le ſixiéme jour au bas de la Montagne des Eſquilies*, ſuivant le même. (4) Suétone le fait durer *ſix jours & ſept nuits*: & une vieille Inſcription, que je rapporterai dans la ſuite, marque que *la Ville brûla, durant* 9. *jours, du tems de Néron*: parce que le grand feu ayant ceſſé, au commencement du ſeptiéme jour, recommença, mais avec moins de violence, & dura encore deux jours. (5) *Il n'étoit pas encore bien éteint,* dit Tacite, *qu'il recommença tout de nouveau au Quartier des Emiliens, en la maiſon de Tigellin, ce qui redoubla encore l'infamie du Prince, & l'indignation du Peuple*, qui ne doutoit point que Néron ne fût l'auteur

D 4 de

(1) *Tacit. Annal.* XV. 38.
(2) *Cap.* XLI.
(3) *Cap.* XL.
(4) *Suet. Neron. cap* 38.
(5) *Tacit. Annal.* XV. 40.

de cet Incendie. Non seulement il n'en doutoit point; mais il lui *sembla*, dans la suite, *que Néron* l'avoit fait, pour *affecter la gloire de bâtir une nouvelle ville, & de l'appeller de son nom.* Dans cette vûë, outre un magnifique Palais, qu'il fit bâtir, & (1) *qu'il nomma la Maison d'or*, (2) *il fit tirer au niveau de grandes Ruës, élargir les Places, & environner les Quartiers de Portiques, qu'il promit de faire à ses dépens, & de nettoyer les ruines, pour laisser la place libre aux proprietaires.*

Pendant qu'on travailloit, de tous côtez, à exécuter les ordres de l'Empereur, & au rétablissement de la Ville; les Magistrats ne négligeoient pas ce qui regarde la Religion. Tacite le rapporte, dans un Chapitre, qui doit, à l'avenir, nous servir de guide, & que je vous prie d'avoir devant les yeux, pendant que j'en expliquerai chaque Article. Voici le passage, en François.

(3) *Après s'être servi de la prudence*

(1) *Suet. Cap.* XXXI.
(2) *Tacit. Cap.* XLIII.
(3) *Cap.* XLIV.

dence humaine au rétabliſſement des choſes, on eut recours aux Livres de la Sibylle, pour appaiſer la colére des Dieux; & l'on fit des Proceſſions & des Priéres publiques, 1. à Vulcain, 2. à Cerés, & 3. à Proſerpine. Les Dames même pour rendre propice 4. Junon, firent des ſacrifices au Capitole, &, en-ſuite, ſur le rivage de la mer, d'où l'on prit de l'eau, pour arroſer ſa Statuë & ſon Temple. Les femmes mariées célébrérent auſſi des Veilles ſolemnelles à l'honneur des Dieux, & leur dreſſérent des Tables & des Banquets ſacrez. Toutes ces choſes doivent néceſſairement s'être faites depuis la fin de Juillet, que l'Embraſement ceſſa, juſqu'à la fin de l'Année, où Tacite les rapporte. Cherchons le tems de chacune en particulier.

I. Lors que le feu eut ceſſé, la premiére choſe à quoi l'on travailla apparemment, ce fut de faire un nouveau Plan de la Ville, d'en tracer les Ruës, & de marquer les lieux où l'on devoit mettre les Maiſons des particuliers, les Places publiques, les Temples, &c. Pendant qu'on y travailloit, on laiſſa une place

vuide, pour y dresser un Autel dedié *à Vulcain*, à qui on voüa, en même tems, un Sacrifice Annuël, d'un Veau rouge, & d'un Verrat, le jour de sa Fête, qui étoit le 23. d'Août. Nous apprenons toutes ces particularitez, d'une vieille Inscription, dont (1) Lipse a rapporté un Fragment, que (2) Reinesius a inséré dans sa Collection; sans avoir pris garde qu'elle est toute entiére dans (3) Gruter, comme la voici.

HÆC. AREA. INTRA. HANC. DEFINITIONEM. CIPPORUM. CLAUSA. VERUBUS. ET. ARA. QUÆ. EST. INFERIUS. DEDICATA. EST. EX VOTO. SUSCEPTO. QUOD. DIU. ERAT. NEGLECTUM. NEC. REDDITUM. INCENDIORUM. ARCENDORUM. CAUSA. QUANDO. URBS. PER. NOVEM. DIES. ARSIT. NERONIANIS. TEMPORIBUS. ET. HAC. LEGE. DEDICATA. EST. NE. CUI. LICEAT.

(1) *Ad Tacit. Annal.* XV. *not.* 67.
(2) *Inscript.* VII. 19.
(3) *Grut.* LXI. 3.

CEAT. INTRA. HOS. TERMINOS. ÆDIFICIUM. EXSTRUERE. MANERE. NEGOTIARI. ARBOREM. PONERE. ALIUDVE. QUID. SERERE. ET. UT. PRÆTOR. CUI. HÆC. REGIO. SORTI. OBVENERIT. LITATURUM. SE. SCIAT. ALIUSVE. QUIS. MAGISTRATUS. VOLCANALIBUS. X. KAL. SEPT. OMNIBUS. ANNIS. VITULO. ROBIO. ET. VERRE.

La *Fête de Vulcain*, que cette Inſcription met au 23. *d'Août*, eſt marquée effectivement au meme jour, dans le Calendrier Romain, rapporté par Gruter (1) & par (2) pluſieurs autres. On y trouve, VOLC. N. P. c'eſt-à-dire, *Volcanalia, Nefaſtus primo*: & dans un Fragment d'un autre Calendrier, rapporté auſſi par (3) Gruter, on voit encore, ſur le même jour, VOLCAN. N. P. VOL-

(1) *P.* CXXXIII.

(2) *Scal. Emend. temp.* 233. *Reuſner. Calend. pag.* 1. *Selden. Jur. Nat.* III. 15. *Roſin. Ant. Rom.* IV. 2. *&c.*

(3) *P.* CXXXIV.

CANO. IN CIRCO FLAMINIO. Enfin le même (1) Gruter produit un autre Fragment de Calendrier, où l'on voit, toûjours sur le même jour, VOLC. N. VOLCANO : quoiqu'il y aît faute dans l'Imprimé, comme on l'a remarqué (2) dans les notes. Ce fut donc *le* 23. *d'Août*, qu'on fit à *Vulcain*, le Dieu du Feu, des Sacrifices pour l'appaiser. (3) *Volcanalia*, dit Varron, *à Volcano*, *quod ei tùm Feriæ*, *& quòd eo die Populus pro se in ignem animalia mittit*; savoir, ceux dont parle l'Inscription.

Il étoit juste de commencer par cette Divinité: puis qu'il s'agissoit de prévenir d'autres Embrasemens de la Ville. Parmi les Hymnes, qui courent sous le nom d'Orphée, il y en a (4) une adressée *à Vulcain*, à qui on dit:

Παῦσον λυσσῶσαν μανίαν πυρὸς ἀ-
καμάτοιο:

&

(1) P. CXXXV.

(2) *Not. pag.* 3. *b.*

(3) *Varro Ling. Lat. lib.* V. *p.* 48. *Edit. Ant.* 1650.

(4) *Orph. p.* 162. *Edit.* 1689.

& que l'on peut traduire, en François, de cette sorte;

Daigne arrêter du feu la fureur implacable.

Parmi ses Questions Romaines, Plutarque propose celle-ci, (1) *Pourquoi est-ce que Romulus fonda le Temple de Vulcain hors de la Ville de Rome?* A quoi il répond en troisiéme lieu: *Parce que Rome dès sa premiére fondation a toûjours été sujette au feu; il fut bien d'avis d'honorer le Dieu du Feu; mais il voulut que ce fût hors de la Ville.* J'ai encore remarqué dans la Collection de (2) Reinesius une Inscription trouvée à Caiette, & qui revient au même sujet: VOLCANO MULCIBERO SACR. L. VETTIUS. . . . . . XV. VIR. S. F. FATALI CASU SUBVERSAM IN FORMAM pristinam RESTITUIT. Tout cela fait voir pourquoi on songea premiérement à appaiser *Vulcain*: & que ce fut *le* 23. *d'Août*, qu'on

(1) *Plut. Quæst. Rom.* 47.
(2) *Inscr. I.* 265. *p.* 235.

qu'on lui offrit des Sacrifices, avec un Vœu Annuël.

II. Il n'est pas si aisé de déterminer le tems auquel on fit des Sacrifices à *Cerés*: parce qu'on ne voit point que les Calendriers Romains marquent aucune Fête, spécialement destinée à cette Divinité, dans cette derniére partie de l'année. J'espére néanmoins d'y réüssir.

Tout le monde sait que Céres étoit regardée comme la Déesse des bleds; parce qu'elle en avoit enseigné la culture. Orphée, que j'ai cité il n'y a qu'un moment, dans son Hymne pour cette Déesse, la désignè, entr'autres, par ce caractére. (1)

Ἡ πρώτη ζεύξασα βοῶν ἀροτῆρα τένοντα.

(2) *Colla boum quæ prima gravi subjecit aratro.*

(3) Virgile dit, de même;

Prima

(1) *Orph. Hym. p.* 138.
(2) *Natal. Com.* V. 14. *p.* 509.
(3) *Virg. Georg.* I. *vs.* 147.

Prima Ceres ferro mortales vertere terram
Instituit. ———

Et (1) Ovide,

Prima Ceres unco terram dimovit aratro:
Prima dedit fruges alimentaque mitia terræ.

Cela étant, on ne sauroit mieux placer sa Fête, que dans le tems des semailles. (2) Le Journal des Sçavans, donnant l'Extrait d'une Histoire de Sicile, dit qu'*on honoroit Cerés dans le tems destiné à semer les bleds*, &c. En effet, Diodore, qui étoit Sicilien, mais qui demeuroit à Rome, le remarque expressément. (3) *Les Siciliens*, dit-il, *ont choisi le tems où l'on commence à semer le bled, pour faire*

(1) *Metam.* V. *vs.* 341.
(2) *Journ. des Sçavans* 1709. *Fevr. p.* 292.
(3) *Diod.* V. 4. *Edit. Gr. pag.* 200. *fine.*

faire des Sacrifices à Cerés. Ils font cette Fête pendant dix jours, & l'appellent de son nom. Si la même chose se faisoit à Rome, nous avons le Mois tout trouvé, dans le (1) *Calendrier Rustique* des Romains ; où l'on voit ces mots, au Mois de Novembre : SEMENTES TRITICAR. ET HORDIAR. c'est-à-dire, *semailles du froment & de l'orge.* Pour une plus grande précision, il ne faut que consulter Pline. (2) Après avoir dit que *l'on commence les semailles du froment, lorsque la Poussiniére (3) se couche au matin;* il ajoûte, que *la plûpart commencent à semer les bleds, onze jours après l'Equinoxe d'Automne*, mais que *les autres attendent de semer jusques à l'*ONZIE'ME DE NOVEMBRE : & il avoit déja dit au second livre (4) que *le coucher de la Poussiniere arrive ordinairement l'onziéme de Novembre.* D'où il

(1) *Grut. p.* CXXXVIII. CXXXIX. & *ap. Reusner. Calend. p.* 17.
(2) *Plin. Hist. Natur.* XVIII. 25.
(3) *Vergiliæ.*
(4) *Lib.* II. *cap.* 47.

il resulte, que les semailles se faisoient, le plus souvent, avant l'onziéme de Novembre: &, par conséquent, que c'est vers le commencement de ce même Mois, qu'il faut mettre la Fête de Cerés, que nous cherchons.

Comme je n'ai pas pris garde que cette particularité ait été éclaircie par les Auteurs que j'ai lûs; trouvez bon que j'y insiste un peu davantage; & que je vous propose quelques observations que j'ai faites sur cette Fête, que le célebre M. Dodwel a déclaré ne pas connoître.

I. Il fait cet aveu, à l'occasion d'un Passage de Tite-Live, qui recite ce qui se passa à Rome, après (1) la Bataille de Cannes. *Quintus Claudius*, Ancien Historien, cité par (2) Aulugelle & par (3) Macrobe, dit que *cette funeste Bataille fut donnée le 2 d'Août*: Et Tite-Live, ayant rapporté, au long, les malheurs de cette Journée, ajoûte:

(3)

(1) *U. C.* 538.
(2) *Noct. Att. V.* 17.
(3) *Saturn.* I. 16.

(1) *Châcun apprit, de tous côtez, ses pertes particuliéres: & toute la Ville fut remplie d'un si grand deuil, qu'on ne célébra point la Féte annuelle de Cerés, parce qu'il n'est pas permis à ceux qui sont en deuil de la célébrer; & qu'il n'y avoit aucune Dame, dans la Ville, qui ne le fût. C'est pourquoi de peur que la même cause ne fît cesser les autres Sacrifices publics ou particuliers; le Senat donna un Arrêt, par lequel le tems du deuil étoit limité à 30. jours.* Dans un autre endroit, (2) Tite-Live fait dire au Tribun L. Valerius, que *le Sacrifice de Cerés n'ayant pas été célébré* après la Bataille de Cannes, *parce que toutes les Dames étoient en deuil; le Senat limita le deuil à 30. jours.* (3) Plutarque rapporte, à peu près, la même chose. Sur quoi (4) M. Dodwel s'exprime ainsi. *Miror ego quodnam illud fuerit Cereris, de quo agit*

(1) *Liv.* XXII. 56.
(2) *Liv.* XXXIV. 6.
(3) *Plut. Fab. p.* 184. *d. e.*
(4) *De Cyclis* X. 47. *p.* 539.

git Livius, ſacrum anniverſarium. Voici donc ce que j'en penſe.

Avant ce Decret du Senat, auquel l'Intermiſſion de la Fête de Cerés donna lieu, les deuils duroient ordinairement cent jours: ce qui paroît par un Paſſage de Feſtus, que je produirai tout à l'heure. Or, comme il y a plus de 200. Milles de *Cannes*, village de la Pouille, à Rome, il ſe paſſa bien, (1) cinq ou ſix jours, avant que toutes les Dames Romaines fuſſent informées de la perte qu'elles avoient faite à la Bataille. De ſorte que leur deuil n'ayant commencé, que vers le 8. ou 10. d'Août, il ne devoit finir qu'au milieu du mois de Novembre. Il faut donc que cette *Fête annuelle de Cerés* ſe célébrât, pour le plus tard, dans les premiers jours de Novembre: puis qu'on fut obligé de l'ômettre, cette année-là, à cauſe du deuil général, qui duroit encore.

2.

(1) Vide *Plutarch. Fabio pag.* 184. *a.*

2. (1) Vingt ans après, les affaires des Romains furent dans une situation toute différente. Leurs armées ayant remporté plusieurs avantages, (2) Tite-Live dit que *les nouvelles en étant venuës à Rome sur la* FIN DE L'ANNE'E, *on ordonna des Priéres publiques durant cinq jours.* Après quoi il continuë ainsi. (3) *Cette même année, les Ediles Curules... firent faire les* JEUX ROMAINS AU CIRQUE *& au Théatre. Comme ils n'avoient jamais été faits avec tant de magnificence, aussi n'avoient-ils jamais été regardez avec tant de plaisir; à cause des heureux succès de cette Campagne. Ils furent reïterez par trois fois. Ceux du menu Peuple* (4) *le furent aussi par sept fois; sous la direction d'Acilius Glabrio & de Caius Lælius, qui employérent l'argent des amendes, à faire trois Statuës d'airain, l'une à Cerés, l'autre à Bacchus, & la troisiéme à Proserpine.* Voilà donc encore

(1) U.C. 557.
(2) *Liv.* XXXIII. 24.
(3) *Cap.* 25.
(4) Plebeii.

core des Jeux à l'honneur de *Cerés* célébrez à la fin de la Campagne; après les *Jeux Romains au Cirque*, qui, suivant le Calendrier Romain, se faisoient depuis le 15. jusqu'au 19. de Septembre: &, à peu près, dans le même tems que les *Jeux du menu Peuple*, (1) marquez aux 15, 16, 17. de Novembre, suivant le même Calendrier.

3. J'appuyerai ma conjecture, par la pratique des Grecs, de qui la Fête de Cerés avoit été empruntée, quoique (2) M. Dodwel prétende qu'elle ne regardoit pas les Romains. J'en appelle au témoignage de Festus. (3) *Les Fêtes Gréques*, dit-il, *ce sont les Fêtes de Cerés, empruntées de la Gréce, & que les Dames célébroient en mémoire de ce que Proserpine avoit été retrouvée. Comme il ne se trouva point de Dame pour les célébrer, après la Bataille*

(1) *Ludi Plebeii in Circo.*

(2) *Dodwel. de Cyclis, ubi suprà.* Seriora autem erant *Atheniensium Thesmophoria* mensis *Attici Pyanepsionis*, aliena quoque ipsa à *Romanis.*

(3) *Festus p. m. 69.*

Bataille de Cannes, a cause du grand nombre qui étoient en deuil, on ordonna que les deuils ne seroient plus de cent jours. Les Grecs appelloient cette Fête, *Thesmophories.* (1) Meursius a employé quatorze grandes pages à la décrire : & il prouve qu'on la célébroit, depuis le 14. jusqu'au 18. du Mois que les Grecs appelloient *Pyanepsion.* Or c'étoit dans ce Mois Grec, que se rencontroit ordinairement le commencement de Novembre.

J'en ai vingt preuves en main. En voici une, qui seule sera plus que suffisante. (2) Ptolemée rapporte une Observation Astronomique de Timochares, faite *le 25. de Pyanepsion, le Soleil étant au milieu du Scorpion.* Or (3) tous les Astronomes modernes conviennent que cela arriva la nuit

(1) *Meurs. Græc. feriat. p.* 151. *seqq.*

(2) *Ptol. Almag.* VII. 3. *p. m.* 183. 184. *in fine.*

(3) *Bunting. p.* 136. *Scal. Emend. temp. p.* 32. *Calvis. p.* 324. *a. Petav. Doct. temp.* II. 19. *p.* 70. *a. Lansberg. Uran. p.* 19. & *Theor. p.* 137.

nuit du 8. au 9. de Novembre. D'où il s'ensuit manifestement, que cette année-là, le dernier jour des *Thesmophories*, ou de la Fête de Cerés, se rencontra le 1. ou le 2. de Novembre : & c'est environ ce tems-là, que je la place, dans le Calendrier Romain, jusqu'à ce que je puisse en avoir plus de certitude.

III. Suit la Fête de *Proserpine*, sur laquelle je serai un peu plus court; parce que je ne croi pas qu'il faille la séparer de *Cerés* sa Mére. La maniére dont Tacite s'exprime, en sa Langue, nous y conduit. Car au lieu de dire, *Vulcano*, *Cereri & Proserpinæ*, comme il auroit dû faire, s'il avoit voulu marquer trois Fêtes, ou Solemnitez distinctes; il dit, *Vulcano*, *& Cereri Proserpinæque* : ce qui marque, à mon avis, que les deux derniéres Divinitez, la Mére & la Fille, ne font ici qu'un Article. En effet, il n'y a rien de si commun dans les Auteurs, que de voir ces deux Divinitez jointes ensemble. On en a vû des exemples dans le dernier Passage de *Tite-Live*, & dans celui de Festus : &, pour ne pas entasser des autoritez, sur une chose toute commune, on

Mais quoique châcune de ces Fêtes portât ſeulement le nom de l'une des Déeſſes, on ne laiſſoit pas de les y honorer toutes deux. En effet, comme, ſelon Diodore, Proſerpine étoit adorée en Sicile, *lors que les blez étoient mûrs*; Céres l'étoit à Rome dans le même tems: témoin ces Vers de (1) Virgile.

Et CEREREM *clamore vocent in*
tecta: neque ante
Falcem MATURIS *quiſquam ſuppo-*
nat ARISTIS,
Quàm CERERI, *tortâ redimitus*
tempora quercu,
Det motus incompoſitos, *&* *car-*
mina dicat.

En général, il n'y a rien de plus ordinaire, que de voir ces deux Déeſſes unies dans une même Fête: comme lors que Proclus dit, qu'on a inſtitué les Fêtes (2) *de Cerés & de*

(1) *Georg.* I. *v.* 347.

(2) *Procl. in Plat. Tim. Lib.* V. *p.* 313. Δημητριὰς δὲ καὶ Καρικὰς, διὰ τοῦ γεννᾶν τρέφειν.

Proserpine, parce qu'elles nourrissent les fruits de la terre. En particulier, cela arrive au sujet des *Thesmophories*, dont j'ai parlé dans l'Article précédent. Hérodote, par exemple, dit (1) que *tous les ans les Athéniens célébrent cette Fête, à l'honneur de Cerés & de Proserpine.* Acésidore, cité par (2) le Scholiaste de Sophocle, en attribuë l'invention à un certain *Eumolpus;* & dit, tout de même, qu'*on célébroit tous les ans à Eleusine les Mystéres de Cerés & de Proserpine.* Proclus dit aussi, sur la Politique de Platon, que (3) *dans la Fête de Proserpine & de Cerés, qui est une grande Déesse, on leur donne des larmes mystiques:* ce que Plutarque explique d'une manié-re

(1) *Herod.* VIII. 65. Il y a au Grec, τῇ μητρὶ καὶ τῇ Κόρῃ, pour Δήμητρι καὶ τῇ Κόρῃ.

(2) *Schol. Sophocl. Oedip. Col. p.* 306.

(3) *Procl. in Platon. Polit. p.* 384. ἀ-ἐπεὶ καὶ Κόρης καὶ Δήμητρος, καὶ αὐ-τῆς τῆς μεγίςης Θεᾶς, ἱερούς τινας ἐν ἀπαῤῥήτοις θρήνους αἱ τελεταὶ παραδε-δώκασι.

re plus étenduë. (1) *Les Grecs*, dit il, *font des Fêtes semblables à celles des Egyptiens, &* PRESQUE DANS LE MESME TEMS. *Car à la Fête des Thesmophories, les Femmes d'Athénes jeûnent assises à terre; .... comme si Cerés étoit affligée, pour la descente de sa Fille aux Enfers. C'est dans ce Mois que se lévent les Pleiades, & que l'on commence à semer. Les Egyptiens*, continuë-t-il, *l'appellent* ATHYR, *les Athéniens* PYANEPSION, *& les Béociens* DAMATRIEN; c'est-à-dire, *Mois de Céres.*

Nous avons déja vû, que le milieu du *Pyanepsion* des Grecs, où l'on célébroit les *Thesmophories*, s'accordoit ordinairement avec le commencement de Novembre. L'*Athyr* des Egyptiens s'y accordoit encore mieux, du tems de Plutarque. Car, (2) à la reserve des quatre premiers jours, tout ce Mois Egyptien étoit compris dans le Mois de Novembre Romain. C'est, sans doute, à cause de cette circonstance, que le prétendu Orphée,

(1) *Plut. de Iside, p. 378. e. f.*
(2) Vide *Scal. Can. Isag. p.* 111.

phée, (1) dans son Hymne *à Proserpine*, la fait (2) *marier en Automne.* On pourroit encore ajoûter les explications Mythologiques de (3) Vincent Cartharius, & de (4) Noël le Comte. Mais ces sortes d'Observations ne sont pas toûjours fort sûres: & d'ailleurs, ce que j'ai dit, suffit, à ce que je croi, pour faire voir, que la Fête de Proserpine, dont parle Tacite, doit être jointe à celle de Cerés; & placée, par conséquent, vers le commencement de Novembre.

IV. Il nous reste à parler de *Junon*, que l'on tâcha d'appaiser, par deux sortes de Cérémonies. La premiére fut que *les Dames* Romaines, après avoir *fait des Sacrifices au Capitole*, allérent, *ensuite*, *sur le rivage de la mer* la plus prochaine, *où l'on puisa de l'eau, dont on arrosa la Statuë & le Temple de cette Déesse.* Sur quoi, je n'ai rien à dire: parce que

(1) *Orph. p.* 126. 127.

(2) Μετοπωρινὰ νυμφευθεῖσα. *Autumni sub tempore nubens.*

(3) *Carthar. Imag. Deor. p. m.* 122.

(4) *Natal. comes, Mythol.* III. 16. *fine p.* 248, 249.

que le fondement de cette Cérémonie ne m'eſt pas connu ; & que je ne voi point, qui cela puiſſe nous être d'uſage, pour la détermination du tems que je cherche. La ſeconde fut, que *les Femmes mariées*, ou plûtôt, (1) *qui avoient leurs maris,* (2) *célébrérent* (3) *des Veilles*, (4) *à l'honneur des Dieux*, *à qui elles dreſſérent des Tables*, *& des Banquets ſacrez.* Sur cette derniére particularité, j'ai quelques Remarques à faire, qui viendront à nôtre ſujet.

1. Pour repréſenter ces *Banquets ſacrez*, les Editions ordinaires de Tacite employent le mot de *Lectiſternium*: au lieu duquel (5) quelques MſſS. ont *Selliſternium*, que M. Ryckius a mis dans ſon Edition, perſuadé que c'eſt le vrai mot de Tacite: quoique l'un & l'autre puiſſent avoir lieu; comme ce que nous allons di-

(1) *Quibus mariti erant.*

(2) Et pour cauſe, comme on le devinera facilement.

(3) *Pervigilia*, Vide *Pitiſci Lexic.*

(4) Ou plutôt, *des Nuits entieres.*

(5) *Ryckius*, *Not. h. l.*

re le fera voir. Le premier désigne les *Lits*, sur lesquels les Romains *se couchoient*, pour prendre leurs repas, suivant ce Vers d'Horace; (1)

Si potes archaicis conviva RECUMBERE LECTIS, &c.

Le second marque les *Siéges*, sur lesquels ils *s'asseyoient* quelque-fois, à nôtre maniére, & à la maniére de leurs Ancêtres, que Virgile a representée, dans ce Vers: (2)

Perpetuis soliti patres CONSIDERE *mensis.*

Les particuliers faisoient de ces sortes de *Banquets*, (3) aux Anniversaires de leur Naissance, (4) aux Funerailles; &, comme je le juge, (5) à leurs Mariages. Les Magistrats en or-

(1) *Horat. Epist.* I. 5. *init.*
(2) *Æneid.* VII. 176. Vide *Ciacon. de Triclin. init.*
(3) *Grut.* DCCLIII. 4.
(4) *Liv.* XXXIX. 46.
(5) *Val. Max.* II. 1. §. 1. 2.

ordonnoient auſſi de publics, dans (1) des tems de Peſte, (2) quand il arrivoit des Prodiges, ou (3) pour l'heureux ſuccès de quelque entrepriſe. Comme ces Banquets ſe faiſoient ordinairement dans les Temples, on y invitoit auſſi les Dieux, dont on plaçoit les Images ſur des Lits ou ſur des Siéges préparez exprès; & devant leſquels il y avoit des Tables garnies de diverſes viandes, que certains Miniſtres nommez *Epulones* venoient manger.

2. Cette Cérémonie fut pratiquée (4) pour la premiére fois, ſelon Tite-Live, à l'occaſion d'une Peſte qui ravagea la Ville de Rome. (5) *Le Senat ayant ordonné que l'on conſultât les Livres de la Sibylle, les Magiſtrats* (6) *qui avoient la charge des ſacrifices célébrérent, pour la premiére fois, un Banquet ſacré, qui*

E 4 *dura*

(1) *Livius* V. 13. VII. 2, 27.
(2) XXI. 62. XXII. 1. XXIX. 14.
(3) XXII. 9, 10. XXXVI. 1.
(4) *U.C.* 355.
(5) *Liv.* V. 13.
(6) Duumviri.

dura huit jours : ayant fait dresser, le plus magnifiquement qu'il leur fut possible, trois Lits à APOLLON, *à* LATONE, *à* DIANE, *à* HERCULE, *à* MERCURE, *&* *à* NEPTUNE, *afin de les appaiser.* Les voilà, les uns & les autres, Dieux & Déesses, placez sur trois Lits, qui font une Table complette. Mais n'y ayant que deux Déesses, pour quatre Dieux, le mélange des sexes n'y fut pas exactement observé.

3. On fut plus régulier, près de deux Siécles après, savoir après (1) la funeste Bataille du Thrasiméne, gagnée par Annibal, & où le Consul Flaminius fut tué. La nouvelle en étant venuë à Rome, (2) *on célébra, durant trois jours, un Banquet sacré. Les Magistrats* (3) *destinez pour prendre garde aux choses sacrées en eurent le soin. On dressa des Lits en public : l'un à* JUPITER *&* *à* JUNON, *l'autre à* NEPTUNE *&* *à* MINERVE, *le troisiéme à* MARS *&* *à* VENUS, *le*

(1) *U. C.* 537.
(2) *Liv.* XXII. 10.
(3) Decemviri.

le quatriéme à APOLLON *&* *à* DIANE, *le cinquiéme à* VULCAIN *&* *à* VESTA, *&* *le sixiéme à* MERCURE *&* *à* CERE'S. Ce sont les Douze Grandes Divinitez, qu'Ennius a renfermées dans ces deux Vers: (1)

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Comme on le voit, dans cette Cérémonie, on prit soin que chacun eût sa chacune, d'une maniére si bien assortie, qu'on auroit pû leur dire, à peu près, ce que disoit (2) un Valet de la Comédie:

——— ——— *In Biclinio,*
Cum amicâ suâ uterque ad cubitum eatis.

Et il y a apparence, que c'est à cette Cérémonie particuliére qu'avoit égard l'Empereur Auguste, dans

E 5 (1)

(1) *Mart. cap. Lib* I. *p. m.* 11.
(2) *Plaut. Bacch,* IV. 4. *V.* 6. *à fine.*

(1) une Partie de débauche, qui fut appellée *le Souper des Douze Dieux:* & sur lequel on fit ces Vers Satyriques, rapportez par Suétone:

Cùm primùm istorum conduxit mensa choragum,
Sexque Deos vidit Mallia, sexque Deas: &c.

4. La même Année que la Bataille du Thrasiméne fut donnée, mais un peu auparavant, on avoit déja fait un de ces *Banquets sacrez*, qui, se je ne me trompe, servit de modéle à plusieurs autres, &, en particulier, à celui dont parle Tacite. (2) Divers Prodiges ayant été annoncez, le Senat ordonna, *que les Decemvirs consultassent les Livres* sacrez; qu'on fît certains présens *à Jupiter, à Junon, & à Minerve;* & *que les Dames donnassent, à leurs dépens, un Banquet sacré.* C'est à ce modéle que je rapporte divers exemples d'une pareille

(1) *Suet. August. Cap.* 70.
(2) *Livius,* XXII. 1, 2.

reille Cérémonie, dont (1) Tite-Live parle plusieurs fois, dans la suite de son Histoire; & qu'il appelle (2) *le Repas de Jupiter.* Ce qui me fait avoir cette pensée, c'est que Valére Maxime dit, en général, (3) qu'*au Repas de Jupiter, ce Dieu étoit sur un Lit, Junon & Minerve sur des Siéges.* D'où l'on peut conclurre, en même tems, que ce Repas pouvoit être également appellé, ou *Lectisternium*, ou *Sellisternium*, comme j'en ai déja averti : mais que le dernier pourroit bien être plus conforme à l'intention de Tacite, suivant la Remarque de M. Ryckius; puisque cet Historien a nommé seulement *Junon.*

Il ne faut pourtant pas douter, que *Jupiter* & *Minerve* n'aient aussi été invitez à ce Repas. Tacite marque expressément, que la Cérémonie se faisoit *au Capitole.* Or Denis d'Halicarnasse nous apprend que (4) le

(1) *Liv.* XXV. 2. XXVII. 36. XXIX. *fine &c.*

(2) *Jovis Epulum.*

(3) *Val. Max.* II. 1. §. 2.

(4) *Dion. Halic.* III. *p.* 201. IV. *p.* 257.

Temple du Capitole étoit également consacré *à Jupiter*, *à Junon*, *& à Minerve:* ajoûtant, (1) qu'*il y avoit trois Chappelles d'égale longueur*, *contiguës*, *& couvertes d'un même toit:* que *celle de Jupiter tenoit le milieu*, *&* qu'*à ses deux côtez étoient celles de Junon & de Minerve.* Quelle apparence, que dans un Temple commun à ces trois Divinitez, deux n'eussent pas été invitées, & particuliérement Jupiter? Mais Tacite s'est contenté de nommer Junon; parce que c'étoit la plus grande ennemie des Romains, comme il paroît par tout le Poëme de l'*Enéïde;* & que c'étoit elle qu'il faloit principalement appaiser.

5. Ce Fait étant suffisamment établi, à ce que je croi; je pourrois, dès à présent, l'appliquer au tems que je cherche. Mais le *Dictionaire des Antiquitez Romaines*, qu'on a reçu en cette Ville, dans le tems que je mettois au net cet Ecrit, m'oblige à y ajoûter une Remarque, sur la maniére differente dont ces trois Divinitez

(1) *P.* 259.

tez étoient placées à table, suivant le témoignage de Valere Maxime. M. Pitiscus, qui en a cité le Passage, (1) en plusieurs endroits, semble vouloir dire, dans le dernier, que les Dieux étant plus sujets à *s'enyvrer*, que les Déesses, il étoit plus à propos qu'ils fussent sur des Lits, pour s'endormir en cas de besoin. *Sicuti namque*, dit-il, *suos Romana gens colebat Deos* EBRIOS, *iracundos, libidinosos, morbis & pathematis obnoxios: ita oportebat hominum instar eos nunc sedere, nunc recumbere.* Cette raison, que j'ai expliquée comme je l'entens, peut être bonne. Mais Valére Maxime dit, fort clairement, qu'on observoit cette différence dans le Capitole, ou dans les actions solemnelles, pour marquer la supériorité des Hommes, & la sujettion des Femmes: quoique, dans le domestique, on ne fût pas si régulier sur ce point. Voici le Passage tout entier. (2) *Feminæ, cum Viris cubantibus, seden-*

 tes

(1) *Lexic. Antiq. Rom. T.* I. *p.* 484. *b.* 719. *b.* T. II. *p.* 28. *init.* & *p.* 729. *fine.*

(2) *Val. Max.* II. 1. §. 2.

tes cenitabant : quæ consuetudo ex hominum convictu ad divina penetravit. Nam Jovis Epulo, ipse in lectulum, Juno & Minerva in sellas ad cenam invitantur. Quod genus severitatis ætas nostra diligentius in Capitolio quàm in suis domibus servat: videlicet quia magis ad rem pertinet, Dearum, quàm Mulierum, disciplina contineri. Cette pratique est conforme à celle que Tacite rapporte en ces termes : (1) *Mos habebatur, Principum liberos cum ceteris idem ætatis nobilibus* SEDENTES *vesci in conspectu propinquorum, propriâ & parciore mensâ.* Sur quoi il sera bon de voir la Note de Lipse, (2) où je renvoye les curieux : car je ne me suis, peut-être, que trop arrêté sur cette Cérémonie.

6. Nôtre principale affaire est d'en déterminer le tems : & la chose n'est pas difficile. Jettons, pour cet effet, les yeux sur le Calendrier ordinaire des Romains. Nous trouverons ces mots,

(1) *Tacit. Annal.* XIII. *16. init.*

(2) Vide etiam *Ciaconium, De Triclinio. init.*

mots, fur le 13. de Novembre: EID. N. P. EPUL. INDICT. c'eft-à-dire, *Eidus Nefaftus primò, Epulum indictum.* Sur quoi Rofin fait cette Remarque: (1) *Epulum hoc loco convivium fignificat, quod Jovi, aut aliis Diis apparabatur, alio nomine* Lectifternium, *ut opinor, dictum.* Mais ce que Rofin dit, avec quelque doute, n'en fouffre point après les Remarques que nous avons faites: & avant lui, Gyraldus avoit mis, (2) dans fon Calendrier, le *Jovis Epulum*, fur le 13. de Novembre; de même que (3) le Calendrier de Conftantin. Ainfi la quatriéme Cérémonie, dont parle Tacite, a été faite après la troifiéme, que nous avons placée vers le commencement de ce même Mois.

7. Je ne m'arrête pas à ce que Tacite ajoûte des *Pervigilia*, ou des (4) *Nuits entiéres*, employées à certaines Cérémonies plus myftérieufes. Ceux qui connoiffent l'impureté du Pa-

(1) *Rofin.* IV. 15.
(2) *Ap. Reufn. p.* 31.
(3) *Ap. Petav. Auctar. p.* 71.
(4) *Pitifcus, in Lex. Ant. Rom.*

Paganisme, sentiront bien-tôt, pourquoi on n'appelloit à ces Mystéres nocturnes, que *les Femmes qui avoient leurs Maris* : & qu'on n'y engageoit, ni les Filles, ni, sur-tout, les Veuves, qui sembloient être plus naturellement appellées aux Actes de dévotions. Mais cela ne peut nous être d'aucun usage pour la découverte du tems précis que nous cherchons.

V. Nous nous en sommes si fort approchez, par nos derniéres Remarques, que *nous n'avons plus qu'un pas à faire*, pour y arriver, & finir nôtre promenade. Immédiatement après le Passage, qui nous a si longtems retenus, Tacite continuë de cette sorte. (1) *Mais toutes ces choses, Largesses, Cérémonies, Sacrifices, n'étoient pas capables de sauver la reputation du Prince; & d'empêcher qu'on ne crût qu'il étoit l'auteur de cet Embrasement. Pour détourner donc ce crime sur quelque autre, il fit mourir cruellement les Chrêtiens comme Incendiaires.* En suivant

(1) Tacit. Annal. XV. 44.

vant l'ordre hiſtorique de la narration, il n'y a rien de plus naturel, que de mettre cette Perſécution des Chrêtiens, peu après toutes les Cérémonies dont Tacite a déja parlé. D'autant mieux, que, dans ce dernier Paſſage, il dit expreſſément, que Néron ne s'en aviſa, qu'après avoir reconnu, qu'on le croyoit toûjours auteur de cet Incendie, malgré toutes les Cérémonies, qu'on avoit faites *pour appaiſer les Dieux*: comme ſi l'Embraſement étoit arrivé par quelque ordre ſecret de leur Juſtice.

Mais ce que Tacite ajoûte, quelques lignes après, nous en fournit une preuve beaucoup plus préciſe. *Néron*, dit-il, *donnoit ſes jardins à ce ſpectacle, auquel il avoit ajoûté* (1) LES JEUX DU CIRQUE: *& on le voyoit parmi* LE PEUPLE (2) *en habit de cocher ou aſſis lui-même ſur un char.* Vous voyez que ce tragique *ſpectacle* ſe paſſe pendant que *le Peuple* célébre des *Jeux dans le Cirque.* Ni Lipſe, ni Ryckius, ne font aucune

(1) Circenſe Ludicrum.
(2) Permixtus Plebi.

aucune Remarque là-dessus, non plus que M. de Tillemont, qui (1) rapporte ce Passage de Tacite. Il me semble néanmoins, que cette particularité ne devoit pas être négligée. Tite-Live parle très-souvent de ces *Jeux du Peuple*: toûjours vers la fin de l'Année. Ordinairement ils duroient (2) deux jours; quelquefois (3) trois, ou (4) cinq; & même jusqu'à (5) sept jours. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la plûpart du tems, (6) Tite-Live joint, & presque dans les mêmes termes, *les Jeux du Peuple*, au *Repas de Jupiter*, qui en étoit comme le préparatif. *Ludi Plebeii*, dit-il, *per biduum* ou *ter*, *instaurati*, *&* *Jovis Epulum fuit Ludorum causa.*

Car,

(1) *Hist. des Emp. T.* I. *p.* 386.

(2) *Liv.* XXV. 2. XXVII. 36. XXIX. *fin.* &c.

(3) XXXI 4.

(4) XXXVIII. 35.

(5) XXXIII. 25. Voi *sus* §. II. *n.* 1.

(6) XXV. 2. XXVII 36. XXIX. *fin.* XXX. 39. XXXI. 4. XXXII. 7. XXXIII. 42.

Car, si nous consultons encore une fois le Calendrier ordinaire des Romains, nous verrons que *les Jeux du Peuple dans le Cirque* (1) commençoient *le 15. de Novembre;* c'est-à-dire, deux jours après *le Repas de Jupiter*, qui en étoit comme le préparatif, suivant Tite-Live. Les mêmes Jeux sont aussi marquez aux deux jours suivans, 16. & 17. de Novembre: apparemment parce qu'ils furent attachez à ces trois jours-là, du tems de l'Empereur Auguste, que ce Calendrier fut dressé. Car comme nous avons remarqué, que la durée de ces Jeux-là ne fut pas toûjours la même; on peut voir (2) dans le Calendrier de Constantin, que, de son tems, ils duroient 5. jours; depuis le 12. jusqu'au 16. de Novembre. Mais, de tout cela, il me doit être permis, à ce que je croi, de conclurre enfin, que la Persécution des Chrêtiens, sous Néron, commença vers le 15. de Novembre, l'An LXIV. de Jésus Christ: comme je m'étois proposé de le prouver. De

(1) Lud. Pleb. in Circ.
(2) *Ap. Petav. Auctar. p. 71.*

De cela même il s'ensuit, qu'on ne peut faire aucun fond sur la Remarque du P. Pagi, dont j'ai parlé au commencement de ce Discours; & qui est un des principes de son Systéme. Car, premiérement, Neron étant constamment (1) parvenu à l'Empire, le 13. Octobre, l'An LIV. de Jésus Christ, il y avoit un Mois entier que sa *Dixiéme Année* étoit écoulée, lors qu'il commença la Persécution des Chrêtiens; laquelle, par conséquent, n'a pû se faire (2) dans les *Décennales* de cet Empereur: encore moins *Die Natali*, qui étoit le 13. d'Octobre. Secondement, on ne peut faire valoir l'exception que le P. Pagi allégue; savoir que (3) les Actes solemnels, que les Empereurs ne pouvoient faire commodément le propre jour de leur élévation, étoient transportez, devant ou après, *in similem diem alterius mensis quo Im-*

(1) *Tacit. Annal.* XII. 69. *Suet. Claud. Cap.* 45. *Dio* LX. *fin. Senec. Apocol. Claudii, init.*

(2) *Pagi Diss. Hypat.* II. 3. §. 2. *p.* 110.

(3) *Cap.* 2. §. 8. *p.* 90, 91.

Imperium inierant ; ou, comme il le dit plus clairement dans la ſuite, (1) *in diem ejuſdem rationis & denominationis cum die Imperii Natali* : par exemple, on célébroit le *ſextum Idus Octobris*, au lieu du *ſexto Idus Novembris.* Car Néron devint Empereur, *tertio Idus Octobris*, comme parloient les Latins : & la Perſécution n'a pû commencer, pour le plûtôt, que le *decimo octavo Calendas Decembris*, ſuivant le ſtile des Romains ; c'eſt-à-dire, *le* 14. *de Novembre.* Ainſi ce fut plus d'un Mois après ſa Dixiéme Année finie : & en un jour de dénomination entiérement différente.

Celui où nous ſommes va nous quitter : & la nuit, qui approche, nous avertit qu'il eſt tems de finir nôtre promenade. (2) *Vos, Quirites, quoniam nox eſt, ... in veſtra tecta diſcedite.*

A. D. V.

AR-

(1) §. 12. *p.* 95.
(2) *Cicero, Catil.* III. *fine.*

ARTICLE III.

‡ *Remarques Critiques de* Mr. DE ROSEL BAUMON, *sur quelques endroits d'*HORACE, *où l'on refute, entr'autres*, Mr. DACIER, *le* Dr. BENTLEY, *& le* P. TARTERON.

MONSIEUR.

Il me paroît que c'est sans repugnance, que vous donnez place dans vôtre *Histoire Critique* à mes Remarques sur *Horace*. J'en rassemblerai donc ici quelques-unes, que j'avois laissé en arriére, quoiqu'elles soient peut-être importantes.

§. I. Les Commentateurs d'*Horace* prétendent que ce passage de l'Ode 4. Liv. I.

Jam

‡ Comme Mr. *de Baumon* se soûtient ici très-bien, le Public ne manquera pas de lire ces *Rémarques* avec plaisir, & de lui en savoir gré.

Jam Citherea choros ducit Venus, imminente Luna:
Junctæque Nymphis gratiæ decentes
Alterno terram quatiunt pede, dum graves Cyclopum
Vulcanus ardens urit officinas,

renferme une allégorie. Mr. *Dacier*, dans ses Notes, dit que cette allégorie est tout-à-fait galante. Le Poëte, ajoûte-t-il, par *Venus*, entend les femmes, par les *Graces* & les *Nymphes*, il entend les filles, & par les *Cyclopes*, il entend les sots maris, qui, pendant que les autres se divertissent, se tuent du soin de leurs affaires.

Pour moi, j'ai de la peine à croire, qu'il y ait ici d'allégorie, ni de trait satirique contre les maris. *Horace* a seulement, à mon avis, voulu opposer aux danses de *Venus* & de ses compagnes les pénibles travaux qui pendant ces danses occupoient les *Cyclopes*. Sa description me paroît être toute Poëtique, & ne renfermer aucune allégorie.

Ce qui me surprend le plus, c'est que dans ce Vers, VUL-

VULCANUS *ardens urit officinas*,

tous les Interprêtes par *Vulcanus* entendent le Dieu *Vulcain;* au-lieu que ce mot désigne, ce semble, le *feu.* Déja, suivant la *Fable*, si les *Cyclopes* travailloient durant la nuit, le Dieu *Vulcain* ne laissoit pas de se coucher. Seulement dans les occasions extraordinaires, se levoit-il de bon matin, pour faire hâter aux *Cyclopes* leur tâche. C'est de quoi nous instruit agréablement *Virgile*, *Æn.* 8. ℣. 416. & suivants;

Haud secus ignipotens, nec tempore segnior illo,
Mollibus è stratis *opera ad fabrilia surgit.*

Plus bas, il dit;

Hoc tunc ignipotens cœlò descendit ab alto,
Ferrum exercebant vasto Cyclopes in antro.

Outre cela, le mot *ardens*, qui assûrément ne signifie pas dans le passa-

ge

ge d'HORACE, *empressé*, comme l'a traduit Mr. Dr. & celui d'*urit*, font assez voir, que *Vulcanus*, dans ce passage, ne doit pas être entendu de *Vulcain*, mais du *feu*. Dans *Horace* S. 5. Liv. 1. vs. 74. & 75. le mot *Vulcanus* est mis pour le *feu;* VIRG: *Georg.* 2. vs. 295. & *Æn.* 2. vs. 311. l'employe dans le même sens. On sait aussi que dans les meilleurs Auteurs on trouve souvent *Neptune* pour la *mer*, *Cerés* pour les *bleds*, & *Bacchus* pour le *vin*. Ce Vers de l'*Epode* 17.

Cales *venenis* officina *Colchicis*,

qui a quelque raport avec le passage que j'examine, peut encore servir à confirmer l'explication que je viens de donner au mot *Vulcanus*.

§. II. Dans cet endroit de l'*Ode* qui suit,

---- Heu quoties fidem,
Mutatosque Deos flebit, & aspera
Nigris æquora ventis
Emirabitur insolens,
Qui nunc te fruitur credulus aurea,

les mêmes Interprêtes expliquent le

mot *aurea* par celui de *belle*. Je leur accorderai volontiers qu'*aurea Venus* signifie la *belle Venus*. Mais ici ce terme ne sauroit être pris en ce sens-là. Il ne s'y agit nullement de la beauté de *Pyrra*, mais de son humeur, d'une qualité du cœur. Cela paroit, tant par le mot *credulus* qui précéde, que par les paroles qui suivent: le *spes animi credula mutui* de l'Ode I. Liv. 4. fortifie encore ce que j'ai avancé. D'ailleurs, *Pyrra* devenuë infidelle, en auroit-elle moins de beauté? non sans doute, & sur-tout au jugement d'Horace, qui Ode 8. Liv. 2. a dit de Barine, que ses parjures ne faisoient qu'augmenter l'éclat de ses charmes.

Tibulle Liv. I. *Eleg*. 7. vs. 64. & suivants, s'énonçe ainsi,

Non ego te propter, parco tibi, sed tua mater
Me monet, atque iras aurea *vincit anus.*

Il ajoûte,

Vive diu, mi dulcis anus.

Là, *aurea* ne peut asseurément pas être expliqué par *belle*: il y signifie, *toute*

toute bonne, pleine de caresses. C'est précisement, en ce sens-là, que Od. 5. Liv. I. *aurea* doit aussi être interprêté.

§. III. Ce passage de l'*Ode* 23. du même Livre,

> *Nam seu mobilibus* veris inhorruit
> Adventus *foliis: seu virides rubum*
> *Dimovere lacertæ:*
> *Et corde & genibus tremit,*

a mis les plus grands Critiques dans un étrange embarras. La plûpart des Commentateurs ont crû que ce passage étoit alteré: Mr. Dr. au contraire a dit dans ses Notes, que rien n'étoit plus heureux que cette expression, *l'arrivée du printems a soufflé sur les feuilles. Inhorruit actif*, ajoûte-t-il, *est incomparable. Parthenius* ne s'est pas moins recrié que Mr. Dr. sur cette expression. *Quis autem*, dit-il, *non miratur insignem & verè poëticam figuram, veris adventum inhorrescens?* Le Dr. *Bentley* en juge autrement; rassemblant les corrections de *Muret* & de *Saummaise*, il lit,

Nam seu mobilibus vepris *inhorruit*
Ad ventos *foliis : seu virides rubum*
Dimovere lacertæ.

Ce ne sera pas sans repugnance que j'entreprendrai aujourd'hui de refuter ce que ces habiles Critiques, dont je respecte l'autorité, ont écrit sur ce passage. Je l'entreprendrai pourtant, & je laisse au Public à décider si j'ai dû le faire. Je dis donc que l'explication de *Parthenius* & de Mr. Dr. ne me paroît pas soutenable : parce que *inhorruit* n'a jamais été actif, & que le printems étant déja avancé, *Horace* ne sauroit avoir parlé d'une agitation survenuë aux feuilles des arbres par l'arrivée du printems : d'ailleurs, cette agitation auroit duré, & auroit mis le fan de biche dans une épouvante continuelle. Aussi est-il certain, qu'*Horace* parle d'un changement de tems soudain & passager.

A l'égard de la correction de *Muret* & de *Saumaise*, supposé que le passage d'*Horace* fût corrompu, ces savants Critiques ne l'auroient pas, ce semble, heureusement rétabli. Oûtre

tre que dans *Virgile*, ni chez les autres Auteurs, on ne trouve point *vepris*, pour *vepres* ; il n'y a nulle apparence, qu'*Horace* dans le même passage ait parlé deux fois de l'agitation survenuë au *buisson:* encore moins, que par une maniére de s'exprimer tout-à-fait inusitée, & qui choque toutes les régles du langage, il ait donné au *buisson* deux differents noms.

Que signifiera donc *seu mobilibus foliis veris adventus inhorruit ?* Le voici, *seu motu foliorum ver inhorruit;* comme Ovide de *Ponto*, Ep. 3. vs. 9. a dit, *agitatus inhorruit aër. Veris adventus*, c'est *ver* simplement, ou *ver quod advenit* ; le printems, qui regne dans le tems que le fan de biche cherche sa mere. Cette circonlocution a sa grace, & sa commodité pour les Poëtes. Virgil. *Æn.* II. vs. 635. & suivants, dit,

Adversi campo apparent, *hastasque reducta*
Protendunt lance dextra, & spicula vibrant :
Adventusque *virûm fremitusque ardescit equorum.*

C'est

C'est à peu près dans ce même sens, que ce Poëte, *Æn.* 6. vs. 617. met *Tyndaridis facies*, pour *Tyndaris*; qu'*Horace* aussi a écrit *nitor Glicera*, pour *Glicera*; *nitor Hebri*, pour *Hebrus*; *sententia dia Catonis*, pour *Cato*; & que *Sat.* I. *Liv.* 2. vs. 71. il a dit,

Quin ubi se à vulgo & scena, in secreta remorant
Virtus Scipiadæ, & mitis sapientia Læli.

Ces sortes de periphrases sont, comme on a remarqué, d'un grand secours aux Poëtes, & servent aussi d'ornement à la Poësie. Voilà, selon moi, en quoi consiste tout le mystére du passage d'*Horace*; ainsi je doute qu'on y doive faire aucun changement.

§. IV. Les Interprêtes n'ont rien dit sur cet autre endroit de la même *Ode* 23. Liv. I.

Atqui non ego te, tigris ut aspera,
Getulusve leo, frangere persequor.

Mais l'épithéte *aspera* n'est-elle point trop foible pour pouvoir convenir au *tigre?*

tigre? ſur-tout, *tigridi quæ frangere perſequitur.* Il eſt bien vrai, qu'*Horace*, Od. 2. Liv. 3. dit,

— *Eheu! ne rudis agminum*
Sponſus laceſſat regius aſperum
Tactu leonem.

Parlant de *Cleopatre*, il dit encore,

———— — *Et* aſperas
Tractare ſerpentes ut atrum
Corpore combiberet venenum.

Mais dans ces endroits-là, *Horace* n'appelle le lion *aſperum* & la colœuvre *aſperam*, que pour marquer que l'aproche de l'un étoit dangereuſe, & qu'on ne pouvoit manier l'autre ſans beaucoup riſquer d'en être mordu. Il n'y a donc aucune conſéquence à tirer de ces paſſages, pour l'*aſpera tigris* de l'Ode 23. *Tactu aſper* & *aſper frangere* ſont bien différens. VIRG. *Georg.* 2. Liv. 2. vſ. 152. donne au tigre l'épithéte de *rabida.* Dans les mêmes *Georg.* il dit encore, *tum* peſſima *tigris.*

A cette remarque l'on peut ajoûter, que ſi *Horace* eût eu deſſein

d'accompagner d'une épithéte *tigris*, il auroit dû dire *Hyrcana tigris*, puis que dans le *Vers* qui suit il a dit, *Getulusve leo*. Toutes ces raisons me font conjecturer, qu'*aspera*, dans ce passage d'*Horace*, a la même signification que dans cet autre endroit de l'Ode 33. du même Livre,

——— *Cyrus in asperam*
Declinat Pholoen.

Ainsi le passage de l'Ode 23. seroit, selon moi, mieux ponctué, si, mettant une virgule après *tigris ut*, on lisoit,

Atqui non ego te, tigris ut, aspera,
Getulusve leo, frangere persequor.

Le passage ainsi ponctué, je le construis de la maniére suivante: *non ego te, aspera*, [c'est-à-dire, *sauvage, farouche que vous êtes*,] *ut tigris Getulusve leo, frangere persequor.* La parenthése, *nam seu mobilibus* . . . qui précéde, & qui est assez longue, donne encore lieu de raporter *aspera* à *Chloë*; dont il n'a été parlé que dans

dans le premier *Vers* de *l'Ode*. Au reste, *Getulus* joint à *leo*, ne prouve point qu'*Horace* ait joint une épithéte à *tigris*. Od. 9 Liv. I. il a dit, *nec cupressi nec* veteres *agitantur orni*. Od. 12. du même Livre, *lyra vel* acri *tibia*. Od. 17. *Penelopem* vitreamque *Circem*. Od. 21. *hic* miseram *famem, pestemque*. Ode 11. Liv. 2. *quid* bellicosus *Cantaber*, *&* *Scythes*; & Epod. 6. *molossus* aut fulvus *Lacon*.

A l'égard de la transposition, qui, sans doute, a fait mal ponctuer le passage en question, rien n'est plus commun dans *Horace*, que *Synchesis*, comme l'a très judicieusement remarqué *Rutgersius*.

§. V. Mr. le *Clerc* dans la seconde Partie du 26. Tome de sa *Bibliotheque Choisie*, soupçonne d'alteration le mot *præcipe*, qui se trouve dans le second Vers de l'Ode qui suit. Mais ce savant homme me permettra, s'il lui plait, de dire ici, que *præcipe* me paroît meilleur que *præcine*, qu'il croit qu'*Horace* avoit mis dans le texte. Dans le passage d'*Horace*, non plus que dans celui de *Stace*, sur lequel il fonde sa correction, il ne s'agit point de *funerailles*.

Oûtre cela, *præcinere gemitum* de *Stace* n'autoriseroit pas *præcinere cantus*. En effet, les Poëtes ne disent point, *canere cantus*. A ces deux raisons, j'ajoûte que *præcinere* signifie proprement *predire*. C'est ce qu'on voit dans *Tibulle* Liv. I. *Eleg*. 9. vs. 4. & Liv. 2. *Eleg*. 5. vs. 74. Si *Stace* a dit *præcinerem gemitum*, c'est parce qu'il avoit dit auparavant, *umbrarum animæque sacerdos*, & que ses vers plaintifs, après avoir été chantez sur la terre, passeroient dans les Enfers. *Præcipe* dans *Horace* ne me fait aucune peine. Il a la même signification que *dic* au commencement de l'Ode 4. Liv. 3. & Art. Poët. vs. 141. & que *dictat* dans cet endroit de *Valerius Flaccus Argon*. Liv. I. vs. 684.

— *Et miseris* dictat *pia vota sacerdos*.

Quand les Poëtes prient les Muses de leur dicter des Vers, ils leur demandent de leur en *inspirer*. Ainsi les Traducteurs d'*Horace* ont, à mon avis, eu raison de rendre le sens de *præcipere cantus*, par *inspirer des Vers*.

Vers. Le debut de l'Ode achéve de me confirmer dans la pensée que *præcipe* est la véritable leçon d'*Horace*.

§. VI. Les Interprêtes d'*Horace* se sont encore éloignez du vrai sens des paroles suivantes de l'*Ode* 26. Liv. I.

——— *Nil sine te mei*
Prosunt (ou possunt) *honores....*

Mr. Dr. traduit ainsi ce passage, *toute la douceur de mes chants seroit inutile sans vôtre secours.* Et le P. *Tarteron* dit, *je compte pour rien tous les Vers que je pourrois faire en son honneur, si vous ne me les inspiriez.* Cette douceur du chant dont parle Mr. Dr. ne se trouveroit pas dans des Vers qui auroient été faits en dépit des Muses. Personne n'ignore aussi, que de semblables Vers ne feroient nullement honneur à celui pour qui on les auroit composez. Il n'y a donc aucune apparence, qu'*Horace* ait voulu ici exprimer *nimiam veritatem.* Le Poëte se sent porté à célébrer le merite de *Lamia.* Il ne tiendra pas à lui, qu'il n'immortalise le nom de

cet illustre ami. Mais il ne trouve d'autre moyen de satisfaire cette passion, qu'en chantant dignement ses vertus. Il dit donc à sa Muse, *nil sine te mei prosunt honores.* Par ce peu de paroles, il exprime tout ce que dans l'Ode huitiéme du quatriéme Livre il a eu soin d'étendre. Là, il dit à *Censorinus*, que les Vers, composez à la loüange des Conquerants, leur ont été plus glorieux que les inscriptions gravées sur le marbre. Il ajoûte à la fin de l'Ode, *cœlo Musa beat.* Dans l'Ode qui suit il tient le même langage : & Od. 2. Liv. 4. parlant de *Pindare*, il dit,

——— Centum potiore
Signis munere donat.

Rutgersius, & Mr. Dr. après luy, ont crû, sous pretexte que *Pindare* a designé les Vers par le mot *τιμὰς*, auquel celui de *laudes* répond, ces mots *honores mei* devoient aussi dans *Horace* être rendus par *mes Vers*. Mais donnant à *honores mei* cette signification, on fait dire à *Horace*, comme on l'a déja remarqué, quelque chose de tout-à-fait ridicule. Enfin on ne peut mieux

mieux expliquer *Horace* que par *Horace* luy même. Suivant le ſens que je donne au paſſage d'*Horace*, le mot *honores* y a la même ſignification qu'à la fin de l'Ode 20. Liv. 2. & les mots *ſine te* y deſignent ces Vers qui devoient immortaliſer *Lamia*. C'étoit auſſi l'unique monument qu'un particulier, tel qu'*Horace*, pouvoit conſacrer à la gloire de *Lamia*. Ce ſens-là ſatisfait à tout, il eſt naturel; & oûtre qu'il eſt obligeant pour *Lamia*, il renferme encore pour les Muſes un encens delicat.

§. VII. La plûpart de ceux qui en dernier lieu ont travaillé ſur *Horace*, reconnoiſſent que Od. 12. Liv. 2. la leçon de *Lycimnia* doit être preférée à celle de *Licinia*. Oûtre que la premiere ſe trouve en beaucoup de MSS. la ſeconde ſyllabe de *Licinia* eſt conſtammant breve. Que ſi cette derniere raiſon ne ſuffiſoit pas pour faire rejetter *Licinia*, on pourroit en ajoûter d'autres, qui ne ſont pas moins fortes. Déja, le nom de *Licinius*, que le frere de *Terentia* portoit, n'étoit pas le nom de ſa famille, mais un nom adoptif. Ainſi *Terentia* n'a pû être appellée *Licinia*:

aussi *Suetone* & les autres Auteurs l'ont-ils toujours nommée *Terentia*.

D'ailleurs, quelle apparence qu' *Horace* eût osé dire de *Terentia*, surtout sous un nom qu'on n'eût pû méconnoitre, ce qu'il dit à la fin de l'Ode 12. Liv. 2 ? Les Interpretes conviennent, que dans la quatorzieme *Epode* le Poëte entend parlèr de *Terentia*; cependant par respect, ou par bienseance, il a évité de la nommer. Enfin, dès là que *Mæcenas* n'avoit pas encore épousé *Terentia*, lors qu'*Horace* composa cette quatorzieme *Epode*, qu'on renconnoît être posterieure de quelques années à l'Ode 12. Liv. 2. il y a lieu de douter, que *Mæcenas* fût déja épris de *Terentia*, lors qu'*Horace* composa cette Ode.

J. H. *Meybom*, dans la belle Vie de *Mæcenas* que nous avons de luy, avertit, qu'il n'embrasse point l'opinion de ceux qui estiment qu' *Horace* Ode 12. Liv. 2. parle de *Terentia*. Mais c'est seulement en passant qu'il le dit, car il ne combat point cette opinion. Le Dr. B. se declare bien pour la leçon de *Lycimnia*, il croit pourtant qu'*Horace*, sous le nom de *Lycimnia*, fait le portrait de *Terentia*. Il

fon-

fonde sa conjecture, sur ce que les Anciens chantoient souvent leurs maîtresses sous des noms empruntez, observant seulement d'y garder le même nombre de syllables des noms veritables, & la même regle pour la *quantité*. Alors, ajoûte ce Docteur, ceux qui avoient la clef des intrigues, pouvoient aisement substituer le veritable nom.

Ce retranchement du Dr. B. me paroit peu considerable: on ne voit pas que les Poëtes chantassent sous des noms empruntez les maîtresses de leurs amis; ils n'employoient ce changement de nom que pour leurs propres maîtresses. *Horace* auroit encore eu grand sujet de craindre le couroux de *Terentia*, s'il eût entrepris de la chanter sous le nom de *Lycimnia*, qui est un nom d'esclave, ou de courtisane.

Mais tous ces raisonnements sont surabondants. *Horace* Od. 12. Liv. 2. ne chante ni la maîtresse de *Mæcenas*, ni la sienne. Sollicité par *Mæcenas* de travailler à des pieces serieuses, il s'en défend; mais il n'allegue pas pour excuse, comme dans la quatorzieme *Epode*, qu'il est trop amoureux

reux pour pouvoir s'occuper à des ouvrages serieux : il ne parle pas non plus à *Mæcenas* de l'obligation où il étoit de chanter uniquement l'objet dont *Mæcenas* étoit charmé. On ne trouve dans cette Ode aucun terme qui ait du rapport ni à la passion de *Mæcenas*, ni à celle du Poëte. Il est même remarquable que l'Ode en question est le seul de ses ouvrages où il parle de *Lycimnie*.

Horace dit donc seulement que l'occupation dont *Mæcenas* vouloit le charger, n'étoit pas de son ressort, que les Muses avoient borné sa veine à des sujets moins graves ; à chanter les agréments de *Lycimnie* . . . .

> *Me dulces dominæ* Musa *Lycimniæ*
> *Cantus, me voluit dicere lucidum*
> *Fulgentes oculos.* ———

On sait bien qu'*Horace* ne s'en est pas toujours tenu là ; on trouve dans ses *Odes* les louanges d'*Auguste* ; elles y sont même tracées noblement. On y lit aussi d'admirables recits de la *Fable* & d'excellents endroits de *Morale*.

rale. Mais toujours eſt il vrai, qu'il a affecté de dire que la *galanterie* eſt ſon appannage. *Scriberis*, dit il à *Agrippa*, au commencement de l'*Ode* 6. Liv. I.

> ——— *Vario fortis & hostium victor.*

Et à la fin de l'Ode,

> *Nos convivia, nos prælia, virginum*
> *Sectis in juvenes unguibus acrium*
> *Cantamus.*

Ode 2. *Liv.* 4. il s'énonce en ces termes,

> ——— *Ego apis Matinæ*
> *More modoque,*
> *Grata carpentis thima per laborem*
> *Plurimum, circa nemus, vivi-dique*
> *Tiburis ripas, operoſa parvus*
> *Carmina fingo.*

Si l'on eût fait attention à *multa me voluit dicere*, on auroit facilement pene-

penetré le dessein de l'*Ode* ; ces paroles ne signifoient point, *ma Muse ne m'inspire des Vers que pour chanter Terentia.* VOLUIT est là dans le même sens que *sic visum Veneri*, Od 33. Liv. 1. Il marque le talent, le génie, qu'*Horace* avoit reçû des Muses, & rien audelà. En effet, ce n'étoit nullement l'affaire des Muses que de prescrire à *Horace* de chanter *Terentia* ou sa propre maîtresse: l'amour auroit dû l'engager à composer des Vers pour celle-ci, & son atachement pour *Mæcenas* auroit dû luy en inspirer à la loüange de la premiere. J'y reviens encore, les Muses n'y avoient aucun interêt.

Mais, dit le Dr. B. dès là qu'*Horace* dit, qu'il chante une personne qui avoit dansé aux fêtes de *Diane*, cela ne pouvoit regarder que *Terentia*, n'étant permis, ajoute-t-il, qu'aux filles de la premiere qualité d'assister à ces danses.

A cela je repons, que le passage de l'Ode 6. Liv. 4. qu'il cite pour prouver ce qu'il avance, ne regarde que les *jeux seculaires* : & ces jeux-là étoient bien plus solemnels que les fêtes de *Diane*. Outre cela *Horace* Od. 12. Liv. 2. ne se contente pas de dire,

Me *dulces dominæ Musa Lycimniæ cantus*;

il repete *me*,

——— Me *voluit dicere.*

Et ce *me* repété, qui est disjunctif, désigne que toute la strophe ne se raporte pas à *Lycimnia.*

Je voudrois bien aussi que l'on me dit, s'il est concevable qu'*Horace* ait vanté le chant de *Terentia*? Etoit-ce là une loüange à donner à une fille de son rang? *Horace*, Ode 9. Liv. 3. la donne à Chloë, *dulces docta modas*, dit-il, parlant de *Chloë*. Od. 11. Liv. 4. il dit aussi à *Phyllis*;

Condisce modos quos amanda voce reddas.

Enfin, *Horace* auroit été bien méchant devin, s'il eût attribué le *bene fidum pectus amoribus* à TERENTIA, elle qui rendit *Mœcenas* l'époux du monde le plus malheureux, comme nous l'aprend *Seneque*, dans son traitté de la *Providence.*

Il est donc, à mon avis, fort clair, que le dessein de l'Ode 12. Liv. 2. est tel

tel que je l'ai déja dit. Il faut seulement observer ici l'adresse d'*Horace*. Il donne d'abord ses talents à la *bagatelle* : il insinue pourtant, à la fin de l'Ode à *Mæcenas*, que rien au fond n'est si satisfaisant, que les plaisirs que l'on goute auprès de ces belles, à qui ses Vers sont consacrez. Que conclure de là ? Le voici. C'est que la commission qu'il feint avoir receu des Muses, n'est pas moins honorable que le seroit celle de traitter ces sujets importants aux quels *Mæcenas* vouloit qu'il s'apliquât.

§. VIII. Dans ce passage de l'Ode 11. Liv. 3.

Cessit immanis tibi blandienti
Janitor aulæ
Cerberus, quamvis furiale centum
Muniant angues caput ejus, *atque*
Spiritus teter, saniesque manet
Ore trilingui.

Fû Mr. le *Fevre* & Mr. *Dr.* ne peuvent assez blâmer le mot *ejus*. Le dernier dit, que ce mot seul deshonore toute l'*Ode* ; & qu'il voudroit bien

bien qu'*Horace* ne l'y eût point mis, de la maniere qu'il y eſt placé: il y ſent, en effet, la proſe, même le *théme*. Mais il ne faloit pas laiſſer cette faute ſur le compte d'*Horace.* Le reproche en auroit dû tomber ſur ceux qui ont ponctué le paſſage: au-lieu de mettre la virgule avant *ejus*, ils l'ont miſe après. C'eſt cette tranſpoſition de *virgule*, qui a gâté cet endroit d'*Horace*. Qu'on le ponctuë ainſi;

——— quamvis furiale centum
Muniant angues caput, ejus *atque*,
Spiritus teter, *ſanieſque manet*
Ore trilingui.

Le mot *ejus*, qui alors ſe trouvera joint avec *ore trilingui*, loin de choquer, aura au contraire ſon élegance: il occupera auſſi la place qu'*Horace* luy donne dans ſes *Vers*, où il eſt ſouvent tranſpoſé. En voici deux exemples. S. I. Liv. 2. vſ. 70. *Horace* a dit,

Scilicet uni æquus virtuti atque ejus *amicis*,

Et

Et S. 6. du même Livre, vſ. 76. il dit encore,

Et quæ ſit natura boni ſummum-
quē quid ejus.

§. IX. Il faut à preſent tâcher d'éclaircir un endroit de l'*Ode* 14. Liv. 3. dont, ſelon moi, on n'a pas encore dévelopé le veritable ſens. Dans cette Ode, qui fut compoſée à l'occaſion du retour d'*Auguſte* de ſon expedition en *Eſpagne*, où il avoit été dangereuſement malade, le Poëte s'exprime ainſi:

Unico gaudens mulier marito
Prodeat juſtis operata Divis;
Et ſoror clari Ducis, & decorâ
Supplice vitta
Virginum *matres juvenumque*
nuper
Soſpitum: *Vos o pueri, & puel-*
læ
Jam virum expertæ, *malè ominatis*
Parcite verbis.

Torrentius, ſur *virginum matres juvenumque nuper ſoſpitum*, remarque,

que, que *virginum matres* eſt une circonlocution, pour dire, *matronæ*; expliquant en ſuite les mots de *nuper ſoſpitum*; *id ad juvenes*, ajoûte-t-il, *tantum referendum qui unà ad expeditionem Cantabricam profecti, redierant. Quod ſi de virginibus etiam; ſoſpites intellige, per Cæſarem ſoſpitem, cujus ſalute ſalus publica contineretur.* Cette obſervation de *Torrentius* ne contentera perſonne. *Soſpitum* ne ſauroit étre joint qu'à *juvenum*, aux guerriers revenus d'*Eſpagne*: & la prétenduë circonlocution de *virginum matres*, pour *matronæ*, eſt une ridiculité, à cauſe de *juvenum* qui ſuit. *Virginum* ſignifie donc ici les femmes de ces guerriers. Le mot *virgo* chez les Poëtes déſigne ſouvent, une femme. *Virg. Eclog.* 6. vſ. 47. donne ce nom à *Paſiphaë*, qui avoit déja trois enfants. Et *Georg.* 4. vſ. 453. *Eurydice* eſt appellée *puella*. Les Grecs emploient auſſi en ce ſens-là le mot *Nympha*. Et *Ovide* à leur exemple a dit,

Grata ferunt Nymphæ pro ſalvis
dona maritis.

Hora-

Horace par ce Vers,

Virginum matres juvenumque,

entend les meres des nouvelles mariées, & celles des guerriers leurs époux; c'est-à-dire, qu'il désigne des meres & des belles-meres, qui toutes étoient également intéressées à rendre graces aux Dieux de la conservation de l'Empereur, & de celle des guerriers qui l'avoient suivi en *Espagne*.

Si Mr. *Dacier* eût ainsi expliqué ce Vers, il n'auroit pas été obligé de passer sous silence le mot *virginum*, dont sans doute il n'a sû que faire. C'est encore faute de l'avoir ainsi interprêté, que le P. *T.* a traduit les mots *matres virginum* par ceux-ci, *que les meres accompagnées de leurs filles*; oûtre que ce ne peut-là jamais être le sens des paroles d'*Horace*, ces vierges n'auroient pû accompagner leurs meres qui marchoient à la suite de l'Imperatrice. Mon explication, qui est simple & naturelle, ne laisse aucune difficulté, dans la premiére partie du passage d'*Horace*.

A l'égard des paroles qui suivent,

--- *Vos*

— *Vos o pueri, & puellæ*
Jam virum expertæ,

Mr. *Dacier* rejette avec raiſon la correction de *Torrentius*, qui a crû qu'*Horace* avoit écrit *& puellæ, & jam virum expertæ*, mais il ſe contente d'obſerver que cette correction rend le Vers trop dur, faiſant par-là entendre que cet endroit du texte l'embarraſſe. *Peut-être*, ajoûte-t-il dans ſes Notes, *Horace a mis ici les jeunes garçons avec les nouvelles mariées*, parce qu'elles ne pouvoient pas accompagner *Livie* & *Octavie ;* ce qui ne leve pas la difficulté. Par *pueri*, il entend avec les autres Interprêtes des *jeunes garçons*. Or chez les Anciens, l'aſſemblage des jeunes garçons avec les nouvelles mariées eſt ſans exemple. *Horace* Od. 21. Liv. I. Od. 1. & 6. Liv. 4. & dans le Poëme *ſeculaire*, fait marcher les jeunes garçons, non avec les nouvelles mariées, mais avec les jeunes filles. Il obſerve la même régle Ep. I. Liv. 2. vſ. 132. *Virgile Æn.* Liv. I. vſ. 238. & Liv. 8. v. 306. & ſuivants n'en uſe pas autrement. Il faut donc, en rejettant la correc-

tion de *Torrentius*, trouver au passage d'*Horace* une explication toute differente de celle qu'on lui donne.

Horace, par *pueri*, n'entend pas les jeunes garçons, tels qu'étoient ceux dont il est fait mention dans les endroits déja citez. *Pueri* sont ici les *juvenes* du Vers qui précéde; les guerriers qui avoient suivi *Auguste* en *Espagne*, dont les uns étoient mariés, & les autres pouvoient bien ne pas l'être. Les hommes faits sont souvent ainsi appellez. *Horace* Od. 9. Liv. I. dit à *Taliarchus*,

---- Nec dulces amores
Sperne, puer.

Dans *Virgile* & dans *Ovide* l'Empereur *Auguste* est souvent nommé *puer*.

J'ai deux raisons sans replique, pour ne pas entendre, par *pueri*, des *jeunes garçons*. L'une est prise, de ce que, comme on l'a remarqué, ce n'étoit nullement la coûtume des Anciens, d'associer des jeunes garçons avec les femmes: l'autre raison est tirée de ce que l'exhortation de *malè ominatis parcere verbis* n'auroit pas convenu à des enfants.

Quant

Quant à ces derniéres paroles, *& puellæ jam virum expertæ;* je ne les explique pas non plus, avec les Interprêtes d'*Horace*, par les mots de *nouvelles mariées*, ou de *jeunes femmes; jam virum expertæ* doit, à mon avis, être ainsi tourné: *Et qui avez déja eu le plaisir de revoir vos maris.* On comprend facilement ce que cela veut dire. A la vérité, l'expression d'*Horace* est un peu libre, mais elle est bien de lui. Les trois derniéres stances de l'Ode, où le même caractére regne, ne permettent pas d'en douter. Je traduirois donc ce que je croi n'avoir pas été jusqu'à cette heure entendu dans ce passage, par ces termes: *Vous jeunes guerriers revenus avec l'Empereur, & vous leurs Epouses, qui déja avez eu le plaisir de les revoir, ne prononcez. . . .*

§. X. Les Interprêtes d'*Horace*, expliquant cet endroit de l'Ode 14. Liv. 4.

Te Cantaber non antè domabilis,
Medusque, & Indus, te profugus Scythes
Miratur, o tutela præsens
Italiæ dominæque Romæ!

Te fontium qui celat origines
Nilusque , *&* Ister, *te rapidus Tigris* ,

semblent avoir ignoré , que du tems d'*Horace* la source du *Danube* n'étoit pas moins inconnuë aux Grecs & aux Romains, que celle du *Nil.* Mr. *Dacier*, dans sa Version, a dit, *le Nil qui cache sa source* , le Danube, *le rapide Tigre ;* le P. *T.* s'exprime à peu près de même. *Le Danube*, dit-il, *& le Nil, dont la source est inconnuë.* Le P. *Rodeille* dans sa Paraphrase ne s'énonce pas autrement. Voici ses termes, *te veneratur Nilus, cujus latet origo* , Danubius , *& velox Tigris.* En un mot, aucun Interprête n'étend ces paroles , *qui celat origines*, au *Danube*, tous les restraignant au *Nil.*

J'étois, je l'avoüe, dans la même ignorance. Mais ces paroles , *Nilusque & Ister* , m'embarrassoient. Il me sembloit, que comme dans l'énumeration d'*Horace* , *te Cantaber non antè domabilis*, *Medusque & Indus*, faisoit un membre ; *te profugus Scythes* , un autre membre ; *te fontium qui celat origines* , *Nilusque & Ister*,

Ister, devoit auſſi en faire un troiſiéme.

Mon embarras a ceſſé, lors que dans les Notes de l'Illuſtre Mr. de *Spanheim* ſur les *Caſars* de *Julien* j'ai trouvé p. 417. une medaille du Dieu du *Danube*, où la tête du Dieu de ce fleuve, de même que celle de la Divinité du *Nil*, eſt couverte d'un *voile*, pour marquer que ſon origine étoit auſſi inconnuë. Ce ſavant homme cite le *Vers* ſuivant du Poëme d'*Auſone* ſur la *Moſelle*,

Et fontem Latiis ignotum annalibus Hiſtri.

Il cite encore *H. de Valois* ſur *Ammian Marcellin*, qui, p. 501. expliquant *Auſone*, raporte les raiſons qui empêchoient que les Grecs & les Romains ne connuſſent la ſource du *Danube.* Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que *H. de Valois* & Mr. de *Spanheim* n'ont fait aucune mention du paſſage d'*Horace.* Mais il n'en eſt pas moins certain, que ces mots, *qui celat origines*, regardent également & le *Danube* & le *Nil.*

Au reſte, il ne ſera peut-être pas inu-

inutile de remarquer que si dans le tems qu'*Horace* composa l'Ode 14. Liv. 4. la source du *Danube* n'étoit pas connue des Grecs ni des Romains, elle le fut bien-tôt après, à la faveur des conquêtes des derniers. On n'a, pour se convaincre de cette verité, qu'à consulter *Strabon*, *Tacite*, & *Pline*.

§. XI. Ce *Vers* du premier Livre de l'*Eneïde*,

> *Hæc ait*, & dicto *citius*, *tumida æquora placat*,

a, je croi, fait altérer le texte d'*Horace* dans le passage suivant S. 2. Liv. 2. vs. 79.

> *Alter*, *ubi* dicto citius *curata sopori*
> *Membra dedit*, *vegetus præscripta ad munia surgit.*

Lambin & les autres Interprêtes ont dit, que *curata* seul pouvoit être expliqué par *cibo refecta*, ce qui peut être vrai, en sous-entendant *cibo*: aussi aimerois-je mieux traduire ce passage avec Mr. Dr. par ces paroles, *celui*

celui qui vit ſimplement après un leger repas, éprouve toutes les douceurs du ſommeil, que d'envoyer coucher ſans ſouper, avec le P. *Tarteron*, cet homme ſobre dont parle HORACE. *Cet homme ſobre*, dit ce dernier, *n'a pas ſi-tôt fait un leger ſomme, qu'il ſe leve ſain & gaillard.*

Cependant comme les Anciens ne faiſoient proprement qu'un repas, qu'ils prenoient le ſoir, il n'eſt nullement concevable qu'*Horace* ait recommandé la ſobrieté, juſqu'à vouloir que cet unique repas fût fait en moins d'un inſtant. Après l'éndroit de *Virgile*, déja cité, je ne trouve point d'autre exemple de *dicto citius*, que celui de ces paroles de *Tite-Live*, dans la troiſiéme guerre PUNIQUE; *dicto prope citius, equum in viam Claudius egit.* Je conviendrai pourtant, que l'expreſſion de *dicto citius* ne doit pas être entendue au pié de la lettre. Nonobſtant cet aveu, je croi pourtant pouvoir ſoûtenir, que cette expreſſion ne convient nullement au paſſage d'*Horace*, où aſſeurement elle eſt ridicule. *Horace*, Ode 31. Liv. I. ſe fait honneur de ſa vie frugale, il dit encore *Ep.* 14. Liv. I. vſ. 34.

Cœna brevis juvat.

Mais outre que S. 6. Liv. 2. il ne deſaprouve pas, que l'on ſoit longtems à table, pourvû qu'on ne s'y charge pas de trop de viandes, il étoit incapable de dire que le repas de toute la journée devoit être fait en moins d'un moment, *dicto citius*. Cette expreſſion ne ſauroit être de lui: voici donc ce que c'eſt. *Horace* avoit dit,

> ——— *Vides ut pallidus omnis*
> *Cœna deſurgat dubia, quin corpus onuſtum*
> *Heſternis vitiis.*

Oppoſant en ſuite à cet homme, qui le lendemain à ſon lever ſe ſentoit encore ſurchargé du repas du ſoir, l'homme *ſobre* qui ſe levoit frais & gaillard, il a voulu marquer que celui-ci avoit beaucoup moins mangé que l'autre. Par-là il eſt, ce ſemble, clair, qu'*Horace* a écrit,

> *Alter, ubi* victu citius *curata ſopori*

Mem-

Membra dedit.

Le mot *citius* a fait croire au copiste ignorant, mais qui sans doute savoit le *dicto citius* de *Virgile*, qu'*Horace* avoit aussi écrit *dicto citius*.

Ce qui achéve de me persuader qu'*Horace* avoit écrit *victu*, c'est que quelques *Vers* auparavant il avoit dit,

> *Accipe nunc* victus tenuis *quæ quantaque secum afferat.*

Les Vers qui suivent immediatement le passage dont il s'agit ne favorisent pas moins ma correction.

Au fond, les mots *victu* & *dicto* sont composés presque des mêmes lettres. *Horace* pouvoit encore avoir mis *victo* pour *victu*, puisque *Plaute*, *Capt. Act.* 4. *Sc.* 2. vs. 75. a dit *victi*, pour *victus*; l'alteration dans le texte auroit alors pû arriver plus facilement.

§. XII. Dans cet endroit d'*Horace*, *Ep.* 1. Liv. 2. vs. 299.

> --- *Scriptores narrare putaret asello*
> Fabellam *surdo*,

 quel-

quelques Interprêtes expliquant cet *asello surdo*, disent *non quòd non audiat, sed quia non intelligit*: ce qui ne veut rien dire, puisque pour exprimer cette verité *asello* suffisoit. *Torrentius* dit sur ce passage, *duo ridicula conjunxit, asinum, eumque surdum*: mais il y auroit encore du ridicule à *Horace*, d'avoir sans necessité fait cet âne sourd. *Lambin*, pour lever cette absurdité, remarque qu'on disoit en proverbe, *narrare fabulam surdo*; de même que *narrare fabulam asino*: & qu' *Horace* avoit joint dans ce passage les deux proverbes. Mr. Dr. a suivi cette derniere explication, & c'est sans doute ainsi qu'il faut entendre ce passage; mais la particule *aut*, qui servoit à marquer les deux proverbes, a été omise par les copistes. Ma pensée est donc, qu'*Horace* avoit écrit, *fabellam aut surdo.* Si le Poete n'eût pas voulu faire entrer *aut* dans le *Vers*, au-lieu de *fabellam* il y auroit semblablement mis *fabellas*, à cause de *scriptores*.

§. XIII. Si ma Lettre étoit moins longue, je montrerois ici que les gens de cet extravagant *Gargilius*, dont il

est

eſt parlé *Ep.* 6. Liv. I. vſ. 58. & ſuivants, ne ſortoient point de *Rome*, pour aller chaſſer dans l'*Etrurie.* Tous les Interprêtes, ſans en excepter le Dr. *B.* ont crû, qu'ils en ſortoient. Feu Mr. le *Fevre* & Mr. *Dacier* ont dit qu'ils paſſoient ſur le pont nommé *Sublicius* : à cauſe de quoi, Mr. le *Fevre*, au-lieu de *populumque*, vſ. 59. a leu *pontemque.* Le Dr. *B.* au contraire, leur faiſant prendre un autre chemin, lit *campumque.* Selon moi, ils ne ſortoient point de la Ville : j'en trouve la preuve dans ces paroles qui précédent, *eamus quò ducit gula* ; elles ſignifient, *allons au marché.* Quand donc le Poëte ajoûte, *piſcemur*, *venemur*, *ut olim Gargilius*, cela veut dire, *piſcemur in foro ; venemur in foro.* Ainſi il n'y a, ſelon moi, rien à changer dans le texte. Le mot *populo*, qui ſe trouve dans le *Vers* ſuivant, a ſon élegance. *Horace* repétant ce mot, a voulu dire, *ipſomet populo ſpectante.*

Sat. 6. Liv. I. vſ. 37. ſi au-lieu de *curare* & *quærere cogit*, on ne lit pas *curare inquirere cogit*, on n'y trouvera aucun ſens. S. 3. du même Livre vſ. 28. *Horace* a employé le mot *in-*

quirere dans la signification qu'il a ici. Et plus haut il a dit, *injiciat curam quærendi singula*.

§. XIV. J'ai omis l'article de mes Remarques qui regarde l'Ode 5. Liv. 3 le voici : Dans la feuille volante, dont j'ai ci-devant parlé, j'ai autrefois prouvé, contre l'opinion commune des Interprêtes d'*Horace*, que les Romains, qui à la défaite de *Crassus* avoient été faits prisonniers, n'avoient point pris parti dans les Troupes des *Parthes*. En effet, *Dion* Liv. 54. ne dit pas, que quand ces prisonniers furent rendus, on ait puni la perfidie, dont ces Interprêtes les accusent. Il est pourtant certain, qu'on n'auroit pas manqué de le faire, s'ils en eussent été coupables. *Horace*, dans la même Ode, ne la reproche point aux Romains pris par les *Carthaginois*. Dans cette Strophe de l'Ode 5. Liv. 3.

Milesne Crassi conjuge barbara
Turpis maritus vixit? & hostium
(Pro Curia inversique mores,)
Consenuit socerorum in armis,

non queritur Horatius, dit le D. B.

Crassi

Craſſi milites contra patriam arma tuliſſe. Quod falſum & inauditum, ajoûte-t-il. A cet égard donc, je ſuis de même ſentiment que le D. B. mais il admet la correction de feu Mr. le *Fevre*, qui au-lieu d'*armis* liſoit *arvis*; & moi, je tiens au contraire, qu'il faut conſerver la leçon d'*armis*, qui eſt dans toutes les Editions; d'autant plus que dans la même Ode vſ. 23. on trouve le mot *arva.* Le Dr. B. appuye le changement d'*armis* en *arvis*, ſur ce que c'étoit la coûtume des Anciens, d'envoyer travailler à la campagne les priſonniers, comme on y envoyoit travailler les eſclaves. Mais ce Docteur n'a pas pris garde, que ſi les *Parthes* euſſent contraint les priſonniers Romains de travailler à la campagne, *Horace* n'auroit pû leur en faire un crime. Les *Parthes* laiſſerent à leurs priſonniers la liberté de s'établir chez eux comme il leur plut. C'eſt auſſi ce qui fait le ſujet des exclamations d'*Horace*, il ſe récrie ſur ce que ces priſonniers avoient vécu auſſi tranquillement chez les Parthes que s'ils y euſſent été naturaliſez. *Ils partageoint avec leurs beaux-peres*, dit-il, *toutes leurs occupations.*

 Voilà

Voilà ce que signifie l'expression de *socerorum in armis.*

Le mot *arma* a souvent été employé pour désigner les outils, les instruments d'un art, d'une profession. On a dit *arma cerealia*, *arma rusticorum*, *arma navis.* Cette signification a été également donnée au mot *arma*, & dans le sens propre, & dans le sens figuré. *Ep.* aux *Romains* chap. 6. vs. 13. on trouve dans le texte de la *Vulgate*, *arma iniquitatis*, pour les *instruments* de l'*iniquité ;* & le mot d'*armes* est aussi dans le Grec. Quand donc *Horace* a dit, que les prisonniers Romains *socerorum in armis consenuere*, il faut nécessairement qu'il ait voulu dire, que ces prisonniers avoient tranquilement exercé avec leurs beaux-peres les mêmes arts. Cette circonstance de leur conduite marque qu'ils avoient entiérement perdu le souvenir du *Capitole*, & met, dans l'esprit d'*Horace*, le comble à leur infamie; comme on peut le voir dans la Strophe suivante de l'Ode.

§. XV. J'aurois dû appuyer l'explication que j'ai donnée à *Principe Cæsare* de l'*Ode* 21. Liv. I. de cet endroit de l'Ep. I. Liv. 2. vs. 256.

Et

Et formidatam Parthis, *te* Principe, *Romam.*

près avoir observé Od. 2. Liv. 2. ue *quicumque* auroit été mieux que *uisquis*, il auroit aussi fallu ajoûter, ue la mesure du Vers avoit empêché *Horace* d'écrire *quicumque.*

Mon explication de *nec comitem negat* Od. 35. Liv. I. n'a rien que raisonnable; mais le mot *comitem* roit-il peut-être encore mieux interprêté par *socium*, *compagnon d'infortune.* Il auroit là le même sens ue les Grecs donnent à *σύζυγος*, i vient de *ζυγὸς jugum.* Cette dernière explication a plus de raport ec la suite du passage d'*Horace*,

——— *Diffugiunt cadis*
Cum face siccatis amici,
Ferre jugum *pariter dolosi.*

u reste, Mr. *Dacier* dit, dans ses otes, qu'il ne peut s'empêcher de ouver vicieux ce passage d'*Horace*, rce qu'il y renferme deux images rt différentes, & qui ne peuvent jamais avoir entre elles aucun raport.

Pour

Pour moi, je n'y aperçois qu'une ſeule image, c'eſt-à-dire, une ſeule comparaiſon: mais pour n'y en trouver qu'une, il faut conſtruire ainſi les paroles d'*Horace*, *amici ferre pariter jugum doloſi*, *cadis cum face ſiccatis*, *diffugiunt*. Le paſſage ſeroit plus intelligible, ſi ôtant la virgule miſe après *amici*, il y en avoit une après *diffugiunt*, & une autre après *ſiccatis*. Je ſuis avec tout l'attachement poſſible,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéiſſant Serviteur

DE ROSEL BAUMON.

A Berlin *le* 22. *Août* 1714.

ARTICLE IV.

REMARQUES DE CRITIQUE *sur quelques endroits des Dialogues d'*ESCHINE, *dans une Lettre Latine écrite par un Sçavant de* SUEDE *à un Ministre de Sa Majesté* SUEDOISE, *residant à une des Cours d'*ALLEMAGNE; *au sujet de la nouvelle Edition* que Mr. *le Clerc a donnée de cet ancien Auteur.* &c.

G. W. Viro Nobilissimo, S. P. D. HERBERTUS RUBENIUS.

Quòd doleas jacturam † Observationum mearum ad *Æschinem Socraticum*, id pro tuo in me amore facis;

* Ces sçavantes *Remarques* seront certainement bien reçuës de tous ceux qui aiment la Litterature & la Critique, & qui en connoissent la grande utilité. L'Auteur a jugé à propos de se voiler sous le nom emprunté de *H. Rubenius*; ainsi il ne nous est pas permis de satisfaire ici la curiosité du Public.

† Ces Observations nous avoient été envoyées

facis) nam & breves erant & subitariæ. Sed quia Tibi alicujus momenti visæ sunt, denuò transcribam. Tuum erit & eruditissimi Viri, Dom. * * * de iis statuere, dignæ sint quæ inserantur elegantissimæ ejus *Historiæ Criticæ Reipublicæ Litterariæ*, an secus. Spero, non offensuras doctissimum Virum *Joannem Clericum*, etsi ab illo dissentiam. Præclarè meruit nupera editione sua *Dialogorum Æschinis* de orbe litterato, & ut seorsim excuderentur toties optavi, quoties lectione illorum, præsertim *Axiochi*, animum meum refeci: refeci autem sæpissimè. Nihil mihi commune cum *animalibus grunnientibus & onagris*, (quos intelligat nemini obscurum) quos *adlatraturos fore* suos labores prædicit. Exhorresco totus dum Doctorum Virorum mutua convitia lego. Quasi verò vocula una illustrari, vel Lexicographi locus mutilus restitui non posset absque hujusmodi scommatibus. Bene est quòd

envoyées dès le mois de *Fevrier* 1714. mais elles s'étoient perdues en chemin: c'est-ce qu'on veut dire là.

)d Latinè ſcribant, (meliùs tamen
ıſulſa & inſipida illa prorſus omit-
ent.) Certè ſi vernaculâ uteren-
, mulieres cauponariæ novas &
olitas phraſes addiſcerent.

Itaque quod ad rem. Dialogo I.
p. 6. Socrates. Ὀυτος μὲν δή σοι
ιϛος διδάσκαλος ἀρετῆς, ὃν ὑπεῖπες.
ertit Cl. Clericus : *Hujuſmodi qui-
m magiſter virtutis fuit is, quem
bjeciſti.* Et in notis atque indice ne-
t ὑπειπεῖν reddi debere *prædicere*,
el *eam eſſe vim præpoſitionis* ὑπὸ *in
ompoſitione.* Sed aliter Scriptores
ræſtantiſſimi. Philo Alexandrinus
bro περὶ κοσμοποΐας initio. Μωσῆς
αγκάλην καὶ σεμνοτάτην ἀρχὴν ἐπο-
ήσατο τῶν νόμων, μήτ' εὐθὺς ἃ χρὴ
ράττειν ἢ τοὐναντίον ὑπειπὼν, μήτ'
ϰc. *Moſes pulcerrimum & graviſ-
imum legum ſuarum fecit initium,
eque ſtatim quæ facienda quæve omit-
enda præmittens*, *neque* &c. nullus
ıeic voci *addendi* vel *ſubjiciendi* lo-
cus. Joſephus Antiq. IV. cap. 8.
Φέρε οὖν ὑποθέμενος ὃν τρόπον ὑμεῖς
ἂν εὐδαιμονήσητε, καὶ παισὶ τοῖς αὐ-
τῶν καταλείποιτε κτῆσιν ἀγαθῶν ἀΐ-
διον παραθέμενος, οὕτως ἀπέλθω τοῦ βίου.
Age itaque ubi prius indicaverimus,
&c.

&c. Synesius Epistolâ ad Anastasium, quæ XXII est : πονηροὺς ἀνθρώπους μισῶ, ὧν τὰς ἐν σκότῳ καὶ γωνίαις ἐλπίδας, ἡ χρηστὴ τύχη τῶν παίδων ὑπετέμετο. *Odi improbos homines, quorum spes in tenebris & angulis, bona fortuna liberorum præcepit.* Ubi quoque Franciscus Portus in Scholiis : ὑπετέμετο. id est, προετέμετο. ὑπὸ enim Atticis ἀντὶ τῆς πρό. Locorum Aristophanis & Demosthenis, quæ laudat Cl. Clericus, non is est sensus. Certe non *Aristophanis*. Versus est 998. in *Pluto* :

——— ὑπειπούσης θ' ὅτι
εἰς ἑσπέραν ἔξοιμι.

Vertit Vir Doctissimus : *cum subjecissem vel addidissem me sub vesperam venturam* : sed reddendum : *cum submissa voce dixissem* &c. Audiamus Suidam : ὑπειπούσης παρ' Ἀριστοφάνει, ἀντὶ τοῦ ἠρέμα φθεγξαμένης. ὑπειπούσης *apud Aristophanem est, submissa voce dicentis.* Nec dubium quin hunc locum innuat Suidas. Ad Demosthenem quod attinet, quid obstat quo minus transferas τοσοῦτον ὑπειπὼν, *cum tantum præmisero*, iis enim quæ postea

ſtea dicturus eſt nonnulla præmit-
? Non malè itaque Varinus Pha-
rinus: ὑπειπεῖν ἀντὶ τοῦ προειπεῖν,
ὶ ὑπολαβὼν ἀντὶ τοῦ προλαβών.
emum, ſi non ea vis præpoſitionis
ὸ in compoſitione, cur Cl. Inter-
es Dialogo II. cap. 13. fine, So-
atis illa σὺ ἆν, ὦ κριτία, ἐπιχείρει
ιῆσαι ἡμᾶς ὁμολογεῖν ὥσπερ ὑπεδείξω,
rtit, *Tu ergo, o Critia, adgrede-
facere ut tibi nos adſentiamur,
emadmodum prius innuiſti.*

Paſſim Cl. Clericus & locutionum
ſenſuum Socratici hujus Philoſo-
ni ac S. Scripturæ ὁμοιότητα oſten-
t: utrum alterumve locum addam.
ocrates fine Dialogi I. ὅταν βούλη-
αι θεὸς εὖ πρᾶξαι πόλιν, ἄνδρας ἀ-
αθοὺς ἐνεποίησεν· ὅταν δὲ μέλλῃ κα-
ῶς πράξειν πόλις, ἐξεῖλε τοὺς ἄνδρας
οὺς ἀγαθοὺς ἐκ ταύτης τῆς πόλεως
θεός. *Quotieſcunque Deus urbem
liciter agere voluit, viros bonos in
ı fecit. Quum verò futurum eſt ut
rbs adverſas res patiatur, Deus ex
ı urbe viros bonos ſuſtulit.* Prorſus
emina ſunt his, illa ſancti Vatis *Je-
iæ cap.* 3. commate 2. & 3. Item
la Auctoris Libri *Sapientiæ* cap. 4.
omm. 14. ἀρεςὴ ἦν κυρίῳ ἡ ψυχὴ
αὐ-

ἀυτοῦ, διὰ τοῦτο ἔσπευσεν ἐκ μέσου πονηρίας, his Dialogo III. cap. 9. οἱ θεοὶ τῶν ἀνθρωπείων ἐπιςήμονες, ὃς ἂν περὶ πλεῖςου ποιῶνται, θᾶττον ἀπαλλάττουσι τοῦ ζῆν. *Dii rerum humanarum periti, eos, quos maxime faciunt, quàm primum vitâ liberant.*

Dialogo II. cap. 2. Erasistratus, ἔτι δὲ τ' ἄλλα εἰς πλοῦτον ἥκοντα ἀπλᾶ, τὰ ἀνδράποδα, καὶ ἵπποι, κτλ. Vocem ἀπλᾶ cum heic nihili esse videret Cl. Editor, legendum suspicatus est ἅπαντα, uti quoque vertit Joannes Serranus. Sed, ni fallor, scripsit Æschines ἄπλατα *immensa.* ἔτι δὲ τ' ἄλλα ἐις πλοῦτον ἥκοντα ἄπλατα, ἀνδράποδα, καὶ ἵπποι, καὶ χρυσὸς, καὶ ἄργυρος. *Habet insuper alia immensa, quæ ad divitias pertinent, mancipia, equos, aurum & argentum.*

Laudavi Dialogum III. qui περὶ θανάτου ἢ Ἀξίοχος inscribitur, & mihi is non satis laudari posse videtur, etsi utrum sit Æschinis Socratici non æque certum. Scio *Philippum Jacobum Maussacum* Dissert. Critica p. 339. Æschini quoque illum vindicare auctoritate Harpocrationis sui, & quin

Axiochi nomine inſcripſerit Dia-
rum ſuorum unum nihil vetat;
cùm & Athenæus, & Pollux Har-
rationi æqualis, nominatim ea ci-
Axiochi Æſchinis, quæ nunc
ra quæres, cur ei tribuemus? Nec
ien Platonis eſt, utut Theodorus
marantho, ut monuit in præſtan-
ma ſua Bibliotheca Græca ad ſcri-
Platonis dubia *Joh. Alb. Fabri-*
, ei aſſignet, cui addi poteſt
omas Magiſter in Ἐκλογῇ Ὀνομά-
Ἀττικῶν, tum alibi, tum voce
στρέφομαι. ἐπιστραφεὶς enim legit,
i nunc initio Dialogi III. in editis le-
ır *περιστραφείς. ἐπιστρέφομαι ἐγὼ,*
Πλάτων ἐν τῷ Ἀξιόχῳ ἢ περὶ θα-
του· ἐπιστραφεὶς δὲ κλεινίαν ὁρῶ τὸν
ιόχου. Ἐπιστρέφομαι, *converto me,*
nificatione activa. Ita Plato in
iocho ſive de Morte: converſus ve-
Cliniam video Axiochi filium.

Eodem Dialogo Cap. 5. *τῆς ἐκεῖ-*
διαίτης καὶ χορείας ὀρεγομένη. Jo-
nnes Stobæus Sermone CXX. ubi,
& in proxime ſuperiori, pluſcula
ialogi hujus Excerpta, *ὀριγνωμένη,*
que ita ferme Codex Mediceus mo-
nte Cl. *Clerico.*

Cap. 10. *Τὸν φύντα θρηνεῖν εἰς ὅσ'*
ἐρ-

ἔρχεται κακά. Euripidis versus est ex deperdita Tragœdia Cresphonte. Vide Clem. Alex. Strom. III. p. 315. ed. Heinsii, Sententias Poëtarum Stobæo citatarum, edit. Hugonis Grotii p. 495.

Cap. 12. τῇ ὑςεραίᾳ προέδρους ἐγκαταθέτους ὑΦέντες. Typographorum erroribus adscripseris τὸ ἐγκαταθέτους, legendum enim ἐγκαθέτους. Uti quoque Dialogo II. Cap. 28. ἡ pro ἤ. ἔσθ' ὅ, τι ἂν ἡ αὐτῶν τέτων δέοιτο, ἤ ἀργυρίου. Item Dialogo III. Cap. 17. τῶν pro τὴν. δι' ἐ τῶν τηλικῶνδε περίνοιαν.

Cap. 15. ἐκ ἐπαΐει γὰρ ὁ νοῦς ἀποπλανωμένους ἐις ἐυεπείας λόγων. Editiones Aldina & Stephaniana ὁ νἒς ἀποπλανώμενος, atque ita legisse Rodolphum Agricolam constat, vertit enim *errabunda mens*, & vera omnino est lectio. Nec minus certum ea quæ mox sequuntur sollicitanda non esse. ἐδὲ ἅπτεται ταῦτα τῆς ὁμοχροίας, quæ commodè satis vertit eruditissimus Clericus, *neque hæc adtingunt cutem meam*, utut emendatum velit τἒ ἐμοῦ χροὸς, nam τῆς ὁμοχροίας probum est & Medicis familiare vocabulum. Anutius Foësius Oeconomia Hip:

ppocratis p. 275. a. ὁμοχροίη, *ae-*
abilitas aut lævitas dicitur, & su-
rficiei æqualitas, lævor, complana-
, aut æquata quædam planities.
bro de capitis vulneribus p. 896. *c.*
μοχροίη ὀστέου *intelligitur calvariæ*
perficies exterior lævis, quæ cute
gitur, tum interior quæ membra-
m cingit. Dudum & hæc monuit
ericus Caſaubonus ad M. Aurelii
ntonini Libri IX. §. 3. & hinc flu-
ſſe Imperatoris Philoſophi illud: εἰ
καὶ ἰδιωτικὸν παράπηγμα ἀψικάρδιον
λεις, *quod ſi rude quidem, ſed ta-*
en quod cor attingere poſſit, documen-
m expetis. Vide notas p. 99. edi-
onis Londinenſis; non illas tranſcri-
m, ſunt enim in eruditorum o-
nium manibus, certe eſſe debent.
Cap. 17. ὐ γὰρ θνητή γε φύσις τό
υ διήρατο μεγεθουργίας. Citat hæc
rba tanquam ex Philonis Libro de
undo Henricus Stephanus Appendi-
e ad Theſ. Græcum Col. 1427. ſed au-
n ſpondere illic non reperiri, nec un-
uam in alio operum Philonis; nihil ve-
aliud quàm cento genuinorum Phi-
nis, eſt ei ſuppoſitus *de Mundo* liber.
Καὶ πλειάδων χειμῶνος καὶ θέρυς.
ccuratè obſervat Cl. Clericus locum

 hiul-

hiulcum esse adeoque feralem asteriscum adjecit, supplendumque putat σημασίας vel ἐπισημασίας, aut simile quid; sed ne sic quidem locus integer. Scripsisse Auctorem puto: ἰσημερίας τε καὶ τροπὰς δίττας, καὶ πλειάδων ἐπιτολὰς καὶ ἀποκρύψεις, σημασίας χειμῶνος καὶ θέρους. *Æquinoctia & conversiones solis duplices, pleiadum ortus & occasus, indices hiemis & æstatis.* Philo Alex. περὶ κοσμοποΐας p. 26. E. πρὸς δὲ τοῖς εἰρημένοις καὶ ὁ τῶν πλειάδων χορὸς, ἀστέρων ἑβδομάδι συμπεπλήρωται, ὧν αἱ ἐπιτολαὶ καὶ αἱ ἀποκρύψεις μεγάλων ἀγαθῶν αἴτιαι πᾶσι γίγνονται. *Dictis* (de septenario) *accedit quoque pleiadum chorus septem stellis absolutus, quarum ortus & occasus magnorum commodorum causa fiunt omnibus.*

Cap. 20. ἔνθα ἄφθονο μὲν ὧραι παγκάρπου γῆς βρύουσι. Aldina & Stephaniana παγκάρπου γονῆς, quod cur absque prævio Cod. MS. nec ulla ratione adjecta, immutaverit Vir clarissimus, causam non video; vertit autem, *fructibus omnia proferentis terræ.* Præstitisset, *omnigena fructum ubertate*, quomodo Rodolphus Agricola.

Hæc ferme erant, quæ mihi circa nuperam & elegantem ἔκδοσιν Dialogorum

rum *Æschinis* in mentem venerunt.
ale. Dabam V. quint. Kalend. Oc-
oris, A. CIↃ DCCXIV.

ARTICLE V.

*e Annis Imperii M. Aurelii Antoni-
ni Elagabali*, &c. (a)
ISSERTATION *de* Mr. PHILIPPE
DELLA TORRE, Evêque d'*Adria*,
*sur les années du régne d'*ELAGABA-
LE *& de* JUSTIN *le jeune*, *avec la dé-
fense d'un Medaillon Grec d'*ANNIE
FAUSTINE.

DAns l'espéce de guerre civile, ‡ excitée entre les Sçavants Italie, par le Medaillon d'*Annie ustine*, que posséde l'Ill. Mr. *Jean ominico Tiepolo*, on vit d'abord paître, à la tête des Défenseurs de ce onument, l'excellent Evêque d'*Aia*. Sa Dissertation Italienne fut

H 2 pu-

(a) On peut voir le Titre tout entier ns le VI. T. de cette *Hist.* pag. 323. nous avons annoncé cet Ouvrage. n verra bien que cet Extrait vient de la ême main, qui nous a fourni l'Art. III. de ce T. VI.

‡ Voy. le *Tome* précédent, p. 448.

publiée dans le IV. T. (a) du Journal de *Venise*, pour soûtenir particuliérement l'Epoque des *Damasceniens*, qui se lisoit sur le Revers, & que l'on opposoit comme une des principales objections contre l'antiquité de cette piéce.

En examinant à cette occasion la difficulté, qui regarde les années du régne d'Elagabale marquées sur les Medailles, & que divers Modernes ont tâché de lever par différentes voyes, Monsr. *della Torre* suivit l'opinion du P. *Pagi*, qui avoit crû, que ces années se commencent par *anticipation* avec l'an de Rome 971. Pour appuyer cette *anticipation* nôtre savant Auteur proposa trois autres exemples, de *Jules Cesar*; d'*Auguste*, & de *Justin* le jeune.

Peu de mois après le P. *Valsechi*, Bénédictin, Professeur de Théologie dans l'Academie de *Pise*, entreprit de ruïner l'autorité du Medaillon, & de renverser tout ce que l'on avoit écrit en sa faveur. (b) Refutant

(a) *Pag.* 360. & suiv.

(b) *Diss. de* Elagabali *Tribunicia Potest.* V. &c.

t toutes les hypothéses proposées ınt lui, il en inventa une autre, : laquelle les années de l'Empire *Elagabale* doivent avoir commencé e compter dans les Monumens pu-cs, & particuliérement sur les Me-illes, depuis la mort de *Caracalla;* ıs avoir égard au régne de *Macrin*, rus entre ces deux Empereurs. ı a vû dans plus d'un *Journal* l'Ex-ıit de la production de cet habile Be-edictin, (a) & dans le T. VI. de cette *ist.* nous avons donné un détail de : que lui oppose Mr. *Vignoli*.

Mr. d'*Adria*, bien plus interessé ıns l'Ouvrage du P. *Valsechi*, en :amine aussi plus en détail les rai-ıns & les objections, pour faire dans ette nouvelle *Dissertation* l'Apo-gie de la premiére, attaquée par ce eligieux.

I. La refutation de l'hypothése ıaginée par le P. *Valsechi*, touchant époque du régne d'*Elagabale*, fait : sujet du I. des IX. Chapitres de Ir. *della Torre.* Il se sert pour cela es Medailles, & des principes, que

 ce

(a) *Pag.* 204--228.

ce Pere employe. Ces Medailles portent la II. année & le II. *Consulat.* TR. P. II. COS. II. avec la I. & la II. *Libéralité*, qui ne furent faites qu'après l'arrivée de cet Empereur ; c'est-à-dire, suivant ce Bénédictin, pour le plûtôt après le mois d'*Avril* (a) de l'an 972. de Rome, ou 219. de Jesus Christ. Or si les années d'*Elagabale* s'étoient comptées depuis la mort de *Caracalla*, arrivée le VIII. d'*Avril* l'an 970. de Rome ; il est visible que la III. année d'*Elagabale* auroit déja été commencée, quand ce Prince vint à Rome, & avant que ces Medailles fussent frappées. Elles devroient donc être marquées de cette III. année, & non, comme elles le sont, de la II. si l'hypothese du P. *Valsechi* n'étoit pas fausse.

L'argument est bien plus fort, & même tout à fait insoluble, si on le tire des Medailles, qui ont la II. année & le III. *Consulat*, commencé avec

(a) Nôtre Auteur, traçant la route d'*Elagabale*, tâche de montrer, que ce ne put être avant le mois de *Juillet*.

vec l'An de Jesus Christ 220. Nous vons representé après Mr. *Vignoli* ns le T. VI. (a) & nous ferons oir, dans la suite, pourquoi nôtre vant Auteur n'en a pas fait le même age.

II. Il attaque après cela dans son . Ch. & dans les deux suivans, les isons, dont leur Antagoniste a tâ-é d'appuyer son hypothése.

1. S'arrêtant d'abord à la qualité *Usurpateur*, donnée à *Macrin* par *lagabale*, Mr. d'*Adria* répond, que ela n'autorise point à donner au se-ond le tems qu'a régné le premier. *thon* après avoir tué *Galba* s'étant nparé de l'Empire, & *Vitellius* en ant fait autant après la défaite d'*O-hon*, nous ne voyons pas que *Vespa-en*, qui les suivit, se soit jamais avi- de s'attribuer tout le tems du ré-ne de ces deux *Usurpateurs*.

L'autre exemple de *Sevére* n'est ns aussi fort, que Mr. l'Evêque se magine. Au contraire, quoi qu'en yent dit jusqu'ici tous les Sçavans, ose avancer, & je puis le prouver

 par

(a) *Hist. Crit.* T. VI. p. 219---221.

par les Inscriptions des Medailles & des Marbres, que *Sevére* compta son régne de la mort de *Pertinax*, sans avoir égard aux deux mois, que dura l'usurpation de *Julien*.

Cependant le P. *Valsechi* ne peut rien conclure de là, pour soûtenir son opinion; parce que le cas est très-différent. *Sevére* ayant été choisi Empereur par l'Armée d'*Illyrie*, environ 15. jours après la mort de *Pertinax* & l'usurpation de *Julien*, il devoit naturellement prendre cette mort, & non celle de *Julien*, pour l'époque de son régne. *Vespasien* en avoit déja fait de même, commençant les années de son Empire du premier *Juillet*, jour de sa proclamation dans *Alexandrie*, plus de cinq mois avant la mort de *Vitellius*. Mais *Elagabale*, qui ne fut declaré *Empereur* par des Soldats de *Syrie*, que plus d'un an après la mort de *Caracalla*, n'avoit par consequent pas la même raison de prendre cette mort pour le commencement de son régne. Il ne pouvoit tout au plus, suivant l'exemple des autres, que compter du jour de sa proclamation dans l'Armée. Et c'est en effet seulement

ce

ce que ses Monumens nous apprennent avoir été fait, sans engloutir tout le régne de *Macrin*.

Les Successeurs d'*Elagabale* n'ont pas agi autrement, & jamais suivant l'hypothése du P. *Valsechi*, comme l'ajoûte Mr. d'*Adria*. Quoique *Maximin*, par exemple, ait eu tous les Caractéres d'usurpation, que ce Pére trouve dans *Macrin*; cependant, le tems de son regne, marqué sous son nom dans tous les Monumens, n'a jamais été arrogé par les Empereurs, qui l'ont suivi, & qui même furent élûs, on approuvez, par le Senat de son vivant; ni par les *Gordiens*, ni par *Pupien*, & *Balbin*.

2. Mr. d'*Adria* regarde comme un paralogisme le raisonnement, que le P. *Valsechi* tire, de ce qu'*Elagabale* fit effacer dans les Fastes le Consulat de *Macrin*, pour y surroger le sien. Comme *Macrin*, dit ce Pere, ne se fit Consul l'an 971. qu'à cause de son élévation à l'Empire l'année précédente; il y a aussi apparence, que tout de même *Elagabale* ne s'arrogea le *Consulat* cette année-là 971. que parce qu'il s'attribuoit l'année précédente, en qua-

lité de véritable fils & successeur de *Caracalla*.

C'est-là, répond Mr. d'*Adria*, supposer ce qui est en question, donnant pour raison de la surrogation de ce premier *Consulat* d'*Elagabale* un principe, qui n'avoit point encore été prouvé; sçavoir, que cet Empereur s'attribuoit l'année précedant ce *Consulat*, quoique *Macrin* en eût régné la meilleure partie. Je doute, il faut l'avoüer, que ce Religieux convienne d'avoir fait le Sophisme, qu'on lui reproche; & assûrement il y a quelque chose à dire, pour l'en disculper.

3. Mais Mr. d'*Adria* prouve fort bien, par une assez longue discussion, que la Medaille Greque de *Julie Paula*, femme d'*Elagabale*, avec la III. année, n'a point les Caractéres, qu'y croit voir le P. *Valsechi*, ni n'a point été frappée immédiatement après l'arrivée de cet Empereur à Rome; & qu'ainsi elle ne sert de rien pour établir l'hypothése du Bénédictin. Il croit pourtant, que la figure du Revers représente une Statuë Equestre d'*Elagabale*, différent en cela de Mr. *Vignoli*, qui le nie. Nous ne déciderons pas, qui a le mieux rencontré.

4. Com-

4. Comme à l'occasion de cette
.edaille le P. *Valsechi* avoit tâché
:xpliquer, conformément à son sy-
:me, les autres Medailles des fem-
es d'*Elagabale*, faites en *Egypte*
'ec différentes années; Mr. d'*Adria*
.amine aussi ce point dans son III.
hap. & nous donne une autre Chro-
ologie des divers mariages de ce
rince. Pour cet effet il se sert d'un
rincipe déja proposé par quelques
çavans : c'est que les *Egyptiens*
iarquant sur leurs Monnoyes, que
ous appellons aujourd'hui Medailles,
:s années des Empereurs, ils les ac-
:ommodoient à leur année civile, qui
le *vague* étoit devenuë *fixe* depuis
a mort de *Cleopatre*, & commen-
;oit au 29. d'*Août*. (a) Ainsi, quoi-

(a) Sur lequel, par la fausse interca-
lation des Pontifes Romains, tomba le
I. de *Tdoth*, l'an de R. 724. Nôtre
Auteur, en parlant de ce point, se sert
du mot Latin, *Neomenia Thoth*, qui ne
veut dire que le *premier jour de Thoth*.
Cependant un célébre Journaliste, qui
s'est mêlé plus d'une fois de Chronolo-
gie, a traduit, *la nouvelle Lune de Thoth*,
ne

que la premiére année d'*Elagabale* n'ait commencé, selon Mr. d'*Adria*, que vers le milieu de l'an 971. de Rome; cependant elle aura fini chez les *Egyptiens* le 28. d'*Août* de cette même année 971. & par conséquent elle n'aura été que d'environ 4. mois: La II. d'*Elagabale*, commençant au 29. de ce mois-là, aura fini le 28. d'*Août* de l'an 972. &c.

Mr. l'Evêque tâche d'établir ce principe par des Medailles d'autres Empereurs, qu'il croit ne se pouvoir bien expliquer autrement, que par-là. Telles sont les Medailles de *Galba*, avec sa II. année, quoiqu'il n'ait regné que VII. mois VII. jours, depuis la mort de *Neron*, ou tout au plus IX. mois XIII. jours, comme on le trouve dans *Dion*, ce que l'Auteur & divers autres croient qu'il faut compter du jour, que *Galba* se declara contre *Neron*.

Mais, pour le remarquer en passant, on ne sçait point aujourd'hui le veritable *jour*, ni le *mois* même, que *Gal-*

ne pensant pas, que les mois *Egyptiens* n'étoient point *Lunaires*.

alba commença de se soulever ontre *Neron*; & il est certain, que revolte excitée par *Vindex*, dans quelle *Galba* entra, éclata pour le us tard dès le mois de *Mars*. Qui eut donc assurer, que les *Egyptiens* 'ayent pas donné du moins cette E-oque au régne de *Galba*, & que sa nort, arrivée à Rome le 15. de *Jan-ier*, leur ait été connuë avant le nois de *Mars* suivant, où commen-çoit la seconde année de *Galba*? Ce ne seroit pas la premiere fois, que 'on auroit mis plus d'un mois à al-er de *Rome* en *Egypte*; & c'étoit le fort de l'hyver quand cet Empereur fut tué.

La Medaile d'*Adrien*, qui porte sa XXII. année quoiqu'il n'ait tenû l'Empire que XX. ans & XI. mois, fait moins de peine; puis que l'on peut encore dire très-vraisemblable-ment, que la nouvelle de sa mort n'arriva qu'un mois après en *Egypte*, & lors que sa XXII. année étant com-mencée, on avoit déja frappé des Medailles avec ce nombre.

On en peut dire à-peu-près au-tant de la Medaille de *Verus* avec sa X. année. Nôtre Auteur, la ci-

tant (a) prétend, que ce Prince regna seulement VIII. ans & environ X. mois, ayant commencé avec M. *Aurèle* le VII. de *Mars*, l'an 161. de J. C. & étant mort *sur la fin de Décembre*, l'an 169. Mais ce dernier point n'est nullement démontré, quoiqu'en ayent dit le Cardinal *Noris* & le P. *Pagi*. Tout ce que l'on en sçait de plus precis, c'est que *Verus* mourut *au milieu de l'hyver*, comme le dit *Galien*. Ce qui peut s'entendre aussi, ou plus naturellement du commencement de *Janvier*, que de la *fin de Décembre*. C'est au moins ainsi que l'on comptoit à Rome après la correction du Calendrier par *Jules Cesar*, si nous en croyons *Ovide*, pour ne pas citer d'autre autorité. Car il met le *milieu de l'hyver* au X. de *Janvier*. (a) Il faut remarquer de plus, que *Verus*, s'en retournant d'*Aquilée*, mourut à *Altino*,

(a) Il y a dans la gravûre, ΟΥΕΡ, pour ΟΥΗΡ.

(b) Fast. Lib. I. vſ. 459.
Postera lux hyemem medio discrimine signat, &c.

o, éloigné d'environ 30. miles de *douë*, & dans un tems de *peste*. Cet- circonstance avec l'éloignement fit, pour nous faire facilement aginer des retardemens, qui pûrent npêcher la nouvelle de cette mort venir en *Egypte*, avant le mois de *ars*, & avant que la X. de *Verus* t commencée.

Ajoûtez à tout cela, que sur la fin e la I. année de *Galba*, de la XXI. *Adrien*, & de la IX. de *Verus*, on eut avoir frappé des Medailles en *gypte* avec la marque de l'année iivante, pour les avoir prêtes, quand ette année commenceroit. C'est un rincipe, que notre sçavant Auteur dopte ailleurs, (a) & qu'il ne peut par consequent rejetter ici.

Enfin l'on ne doit guéres s'embar- asser de l'inscription d'une Medaille l'*Otacilla*, femme de *Philippe*, avec 'année VII. quoique cet Empereur n'en ait pas régné VI. complettes. Elle ne se trouve que dans un Ou- vrage de Mr. *Patin*, qui est recon- nû pour un Antiquaire peu exact, sur-tout dans les nombres.

Le

(a) Pap. 67. 68.

Le principe de Mr. d'*Adria* étant ainsi renversé, nous ne nous arréterons pas davantage, pour examiner l'application qu'il en fait dans l'arrangement des différens mariages d'*Elagabale*: D'ailleurs nous ne voyons pas qu'il y ait aucune difficulté, en supposant avec les Medailles, que ce Prince a du moins presque fini sa IV. année, s'il n'a pas commencé sa V. comptée depuis le tems, qu'il fut declaré Empereur par l'Armée.

5. L'argument, que le P. *Valsechi* avoit tiré du passage d'*Herodien*, où l'on voit aujourd'huy, qu'*Elagabale* régna VI. ans, est refuté par Mr. d'*Adria* dans son IV. Chap. à peu-près comme il l'a été par Mr. *Vignoli*. (a) Il est persuadé que ce nombre de VI. a été mis par les Copistes au lieu de IV. (b) d'autant plus qu'il n'y a aucun

(a) Voy. *Hist. Crit.* Tom. VI. Pag. 206.---209.

(b) Le changement paroitra plus facile, si l'on suppose, que ce nombre avoit été marqué, selon l'usage ordinaire, par une lettre numerale,

n autre Ecrivain qui ait jamais
nné *six ans* de régne à cet Empe-
ır. Ce qui n'auroit pas manqué
rriver, si effectivement *Herodien*,
ıteur contemporain, avoit marqué
tel nombre. Au contraire, nous
ons un grand nombre d'Auteurs,
ez par nôtre Evêque, qui ne lui
onnent que IV. ans.

6. *Dion* favorise encore moins
ıypothése du P. *Valsechi*; & il est
ort bien expliqué par Mr. d'*Adria*,
ui est encore ici d'accord avec Mr.
'ignoli, (a) comme il l'est aussi
ans ce qui regarde l'autorité de quel-
ues *Listes* Gréques des Empereurs,
d'*Orose*, que ce Religieux allégue.
l seroit par consequent inutile de
ous arrêter ici long-tems.

III. Nôtre habile Evêque, ayant
le cette maniere détruit le systeme du
P. *Valsechi*, tâche dans son V. Chap.
de confirmer celui qu'il avoit embras-
sé touchant la durée du régne d'*E-
lagabale*. Persuadé que les nombres
de *Dion* sont justes, & qu'*Elagaba-
le*

(a) Voy. *Hist. Crit.* T. VI. pag. 218, 219.

le régna veritablement III. *ans*, **IX.** *mois*, IV. *jours*, en comptant depuis sa victoire sur *Macrin*; il confirme ce calcul par deux considerations.

1. Il est certain par l'Histoire, que *Macrin* sucedant à *Caracalla* le XI. d'*Avril*, 970. de Rome, posséda l'Empire XIV. *mois*, moins III. *jours*, selon *Dion*, ou complets suivant *Lampride*. Ils finirent donc environ le VII. ou le X. de *Juin*, 971. & alors commencerent ces III. *ans*, &c. d'*Elagabale*.

2. Il ne paroît pas moins constant à Mr. d'*Adria* qu'*Elagabale* mourut avant les *Ides d'Avril*, l'an 975. Sa preuve est tirée de ce que, suivant le *Cycle* Pascal de St. *Hippolyte*, la I. année d'*Alexandre Sevére*, successeur de cet Empereur, étoit alors déja commencée.

Cette raison est neanmoins combattuë par deux grandes difficultez. La I. est formée par l'Inscription d'un Autel dédié, par *Elagabale* même, à *Serapis*, ce même jour des *Ides*, ou XII. d'*Avril*, 975. Mais nôtre Illustre Auteur, sans balancer, préfére le Monument de St. *Hippo-*

lyte

lyte à celui-ci, dont l'original ne ſe trouve plus, & que nous connoiſſons ſeulement ſur la bonne foi de *Panvinio*, qui, tout habile qu'il étoit, n'a pas laiſſé de nous donner pluſieurs Inſcriptions fauſſes, ou corrompuës. De plus, ajoute-t-il, l'Inſcription de cet Autel peut avoir été faite avant la mort d'*Elagabale*, pour étre ſolennellement dédié le XIII. d'*Avril*: mais cette mort étant ſurvenuë entre-deux, ce Marbre peut avoir été negligé & abandonné, comme il étoit. Cette ſolution, je l'avouë, ne me paroît pas fort vraiſemblable, non plus que l'objection, qui ſuit, priſe de ce qu'*Elagabale* ne voulant pas qu'on adorât d'autre Dieu, que celui qu'il avoit apporté de *Syrie*; il n'eſt pas apparent, qu'il eût conſacré un Autel à *Serapis*. Un Prince auſſi leger & bizarre peut avoir eu cent pretextes pour faire cette conſécration.

La 2. difficulté ſe prend des Medailles, qui ont la V. année d'*Elagabale*, & dont pluſieurs doivent avoir été frappées à Rome, où ce Prince mourut. Pour la reſoudre Mr. d'*Adria* propoſe, après le P. *Pagi*,

gi, deux voyes. La 1. est de ſuppoſer, que ces années du régne d'*Elagabale*, marquées ſur ces Monumens & les autres, ne commencent pas à la défaite de *Macrin*, comme les III. *ans*, &c. dont parle *Dion*, mais qu'elles ſe comptent depuis la *proclamation*, faite par l'Armée. Or elle ſe fit le XVI. de *Mars*, & non de *Mai*, (de l'an 971.) comme porte aujourd'hui le texte de *Dion*, corrompu par les Copiſtes. De là juſqu'au X. ou XI. (a) de *Mars*, (de l'an 975.) jour de la mort d'*Elagabale*, ſelon Mr. d'*Adria*, il y a IV. ans, moins V. jours. Ainſi, quoique la V. année de ſon régne n'ait pas commencé; cependant y manquant ſi peu de jours, elle aura bien pû être marquée ſur des Medailles préparées quelques jours auparavant, pour être diſtribuées au peuple.

Neanmoins cette I. ſolution ayant été abandonnée par le P. *Pagi*; il en inventa une II. que nôtre Auteur ſuivit dans ſa *Diſſertation Italienne*. C'eſt

(a) Le VI. a été choiſi, par le P. *Pagi*.

eſt de ſuppoſer, qu'*Elagabale*, par e *anticipation* de quelques mois, oit commencé les années de ſon npire du I. de *Janvier*, l'an 971. R. & 218. de J. C.

Mr. d'*Adria* dans ce nouvel Ouage tâche encore de défendre cet- *anticipation*, contre les attaques 1 P. *Valſechi*. Malheureuſement ut ce que ce ſavant Evêque dit ſur ſujet, dans le reſte de ſon V. *Chap.* trouve renverſé par la ſeule Medaille, dont nous avons d'abord parlé, qui porte la II. année d'*Elagaale*, avec ſon III. *Conſulat.* Préoyant ce coup, il avoit crû le paer, en diſant avec ce Pere, qu'il loit y avoir le II. & non le III. *Conſulat*, ſur cette Medaille; & c'eſt ce qui fait qu'il ne s'en étoit pas ſervi contre lui dans ſon I. Chap. (a)

Mais Mr. *Vignoli* ayant juſtifié la premiere Légende de la Medaille par un Original, qui ſe voit aujourd'hui chez les *Chartreux* de Rome, & Mr. d'*Adria* n'ayant vû la *Diſſertation* de cet Abbé, qu'après avoir écrit ce

V.

(a) Voi. ce que nous en avons dit T. VI. p. 229.

V. Chap. de la sienne; nôtre Auteur a fait le VI. Chap. & quelques *Additions* à la fin de l'Ouvrage, pour examiner les Objections de ce nouvel Antagoniste. N'osant s'inscrire en faux contre cette *Medaille*, qui est en effet incontestable, il s'est d'abord contenté de la mettre en contradiction avec une autre: Mais ensuite il a reconnû sans doute, que le contraste vient seulement d'une supposition precaire, savoir que l'espéce de *Char triomphal*, qui se voit sur le *Revers*, se rapporte uniquement à la *Procession* solemnelle du *Consulat*. Car, abandonnant cette explication, il en donne une autre de ce *Revers*, & renonce en même tems à la prétenduë *anticipation* des années du régne d'*Elagabale*, pour s'attacher à la I. *solution*, que nous avons exposée ci-dessus.

Par-là, selon lui, tout peut s'accorder. La *Medaille* de Mr. *Vignoli* demeurera dans toute sa force: Celles qui ont la V. année & le IV. *Consulat*, avec un *Char*, ou un *Sacrifice*, (a) auront été faites par avance,

(a) Ce sont les seuls Types des Medailles frappées avec ces nombres-là.

-e, pour repréſenter la *ſolemnité* du . jour de l'Empire, que l'on devoit célébrer, ſuivant cette hypothéſe, le X. de *Mars*, l'an de Jeſus Chriſt 222. i *Elagabale* n'étoit mort quelques ours auparavant.

Enfin il ne ſera point néceſſaire de prendre les titres du *Cycle* de St. *Hippolyte* dans un autre ſens, que celui qui ſe préſente naturellement. Il reſtera vrai, qu'*Alexandre Sevére* régnoit déja dans le tems de la *Pâque*, & dès le XIII. d'*Avril* de cette année-à 222. & il faudra rejetter l'explication, qu'en a donnée Mr. *Vignoli*, & que nôtre Evêque tâche de refuter.

Ce ſavant Abbé, renvoyant la mort d'*Elagabale* juſque vers le mois le *Juillet*, prétend 1. que ce *Cycle* Paſcal étoit à la ſuite d'une *Chronique* du même Auteur, continuée juſqu'à l'an 222. de Jeſus Chriſt, qu'il avoit marqué par les *Conſuls* Romains le cette année-là: 2. que celui, qui après la mort du Saint fit graver ſur a *Chaiſe* (a) le Cycle, mit à la tête le

(a) La Journaliſte, déja cité, dit pluſieurs

le tître, qu'on y voit aujourd'hui, au lieu de l'original, qui portoit seulement : *Cette année-là*, &c. C'est-à-dire, cette année marquée par le nom des *Consuls* à la fin de la *Chronique.*

Tout cela est rejetté par Mr. d'*Adria*, comme des suppositions avancées sans preuve, & contraires même aux témoignages d'*Eusebe*, de Saint *Jerôme*, de *George* le *Syncelle*, &c. & à la methode des Ecrivains de ces siécles-là, qui d'ordinaire désignent les tems, par les années du régne des Empereurs, & non par les *Consuls.*

J'avoüe, qu'en croyant la gravûre du *Cycle* de St. *Hippolyte* de beaucoup posterieure à sa mort, (a) je n'ose-

sieurs fois, que c'étoit une *Chaire*; c'est pourtant, très-certainement, une *Chaise*, ou une espéce de *Fauteuil* de Marbre, & le *Cycle* Pascal y est gravé sur le côté droit & sur le gauche. [Voy. *Biblioth. Ancienne & Moderne*, Tom. II. pag. 96. seqq. & III. seqq.

(a) Voi. ce que nous en avons dit Tom.

n'oserois admettre le reste des conjectures de Mr. *Vignoli*, sans quelque appui plus solide. J'aimerois mieux me contenter de cette conjecture-ci, plus simple & plus vrai-semblable: C'est qu'encore qu'*Alexandre* eût commencé son régne après le mois d'*Avril*; cependant St. *Hippolyte* peut avoir donné le nom de I. *année d'Alexandre* à l'année *Lunaire Pascale*, par où il commence son *Cycle*; parce que celle-ci presque toute entiére avoit concouru avec celle-là. Car, suivant la méthode des Chrêtiens & des Juifs, cette année *Pascale* avoit commencé le 31. de *Mars* avec le I. Mois *Lunaire*, dans lequel tomboit le XIV. de la *Lune Pascale*. Il n'est d'ailleurs pas rare, sur-tout aux *Ecrivains Systematiques*, de faire des anticipations de cette nature dans les

Tom. VI. *pag.* 227. 228. Je demande pardon à Mr. d'*Adria*, si je ne trouve pas ses raisons assez fortes pour me faire changer de sentiment. Je pourrois même l'appuyer de nouvelles considerations, dont le détail seroit trop long pour cet Extrait.

les *Synchronismes*, qu'ils font de différentes sortes d'années. Je pourrois en rapporter divers exemples, si cet Extrait le permettoit.

En recevant cette explication, naturelle, & soûtenuë par l'exemple, on accorde ce Monument avec les deux autres *Inscriptions* Romaines, dont l'une, que nous avons déja citée, représente *Elagabale* vivant encore le XIII. d'*Avril*. Il paroît un peu dur de la rejetter, comme fausse, ou comme antidatée. De plus, par-là l'on n'est point obligé à éluder les autres raisons assez fortes, qu'allegue (a) Mr. *Vignoli*, pour montrer, que cet Empereur est mort après le mois d'*Avril*. La seule chose, qui puisse faire un peu de peine, c'est sa correction du passage de *Dion*. Mais nôtre savant Evêque est bien contraint par son hypothése de faire aussi quelque changement au texte de cet Historien, ainsi que nous l'avons vû ci-dessus. Et en effet, il en faut nécessairement un, si l'on veut, comme

(a) Voi. *Hist. Crit.* Tom. VI. *p.* 224. 225.

me on le doit, écouter le témoignage des *Medailles*, dont les nombres, clairs & certains, ne peuvent s'ajuster avec ceux de *Dion*, ou de ses Abrevateurs; qui, ayant passé par les mains de plusieurs Copistes ignorans, ou peu attentifs, ont pû souffrir des variations, que l'on ne peut soupçonner dans ces différentes Piéces d'Argent & de Bronze, conservées jusqu'à nos jours dans leur état naturel. C'est injustement qu'on leur attribuë * autant d'*incertitude* qu'à l'Histoire, à cause de *la variété des conjectures* de ceux, qui se mêlent d'expliquer ces Monumens. Des dates, qui se lisent clairement sur plusieurs *Medailles* différentes par le *Métal* & par le *Type*, ne peuvent être sujettes à l'*incertitude*; & les *Antiquaires*, qui parleront là-dessus *dogmatiquement*, ne peuvent être raisonnablement censurez. On ne doit être en garde, qu'à l'égard des explications de certains symboles muets, ou de quelques Caractéres extraordinaires, qui

* [Voi. *Biblioth. Ancienne & Moderne* Tom. II. *pag.* 118.]

IV. Quoique Mr. d'*Adria* ait abandonné l'*anticipation* des années du régne d'*Elagabale ;* il ne laisse pas dans son VII. Chap. de soûtenir la validité de ses *exemples*, attaquez par le P. *Valsechi.* Le 1. est pris de ce que le nom d'*Auguste* ayant été donné le XVII. de *Janvier*, (a) l'An de Rome 727. on commença pourtant (b) l'*Ere des Augustes* du I. jour de ce Mois. La raison de cette *anticipation* fut, sans doute, parce que le I. de *Janvier* étoit chez les Romains le commencement de l'année *civile*, comme Mr. d'*Adria* l'accorde à son Antagoniste. Mais quoi qu'*Elagabale* n'eût pas la même raison, il ne s'ensuit pas, qu'il ne pût pas en avoir une autre, pour faire de ce même jour l'Epoque de son régne. C'étoit, dit l'Evêque, afin qu'il commençât avec le *Consulat*, que ce Prince ôtoit à *Macrin*, & qu'il

(a) C'est ce *Mois*, qu'il faut mettre au-lieu de *Fevrier*, T. V. p. 187. Où il faut aussi lire, à la ligne suivante, le *deusiéme Mois*.

(b) CENSORIN. *de Die Nat.* c. 21.

qu'il s'attribuoit à lui-même. Il suffit, pour fonder l'exemple, que la nature des deux faits soit la même, bienque la raison, qui les a produits, soit différente. Il n'importe encore, ajoûte-t-il, que l'anticipation soit dans l'un des faits de XVII. (a) *jours* seulement, & dans l'autre de quelques *mois*.

Sans disputer sur ces réponses, ne pourroit-on point dire, que la parité de l'exemple se détruit, parce que ce n'est pas *Auguste* qui a fait l'*anticipation* proposée ? Nôtre Auteur, qui l'avance, (b) n'en sauroit donner de preuve. De ce que des Ecrivains posterieurs ont fait une telle *Ere*, qu'ils ont anticipée d'un petit nombre de *jours*, peut-on bien conclure, qu'il y auroit quelque chose de semblable dans la conduite d'*Elagabale*, si dans ses Medailles il avoit an-

(a) Ou de XIII. selon OVIDE, qui dit, que ce nom d'*Auguste* fut donné le XIII. de *Janvier*.

(b) *Augustus enim decreto Senatus imperii Augustei annos ad Kal. Januarias retraxit*. p. 105.

anticipé de quelques *mois* le commencement de son Empire?

Le 2. exemple est emprunté de *Jules-Cesar*, qui, selon nôtre Auteur, ayant jetté les fondemens de son *Empire* vers le commencement de l'*Automne*, par la défaite de *Pompée*, ne compta pourtant les années de son souverain Pouvoir, que du commencement de l'année suivante.

Sans dire, que c'est-là tout le contraire d'une *anticipation*, & sans faire de difficultez sur le fait, comme on le pourroit; il suffit d'observer, qu'il y a une difference essentielle entre cet exemple & celui d'*Elagabale*. Jules Cesar n'étoit nullement autorisé, ni par le droit, ni par la coûtume, de compter les années de son *Empire* immediatement après la défaite de *Pompée*, de qui il ne pouvoit aquerir, par sa Victoire, le droit à la souveraine Puissance, qu'il ne possédoit pas. Il n'en est pas de même d'*Elagabale*; le souverain Pouvoir résidant alors dans une seule personne, sa *Victoire* sur *Macrin*, aussi bien que sa *proclamation* précédente, lui donnoit droit de s'arroger l'*Empire*, (qu'il arrachoit à son Ennemi) & d'en compter

les années de l'une ou de l'autre de ces Epoques.

Le 3. exemple est de *Justin* le jeune, qui ayant succédé à *Justinien*, mort le 14. de *Novembre*, ne commença pourtant, prétend Mr. d'*Adria*, les anneés de son régne, que du I. de *Janvier* suivant.

Le P. *Valsechi* s'étant arrêté au fonds de ces faits, sans en examiner l'application au fait d'*Elagabale*, Mr. d'*Adria* se défend par une longe discussion, qui occupe le tiers de son Ouvrage.

1. D'abord il montre qu'il n'a jamais insinué, ce que son Antagoniste lui attribuë; savoir, que *Justin* eût succédé à *Justinien* l'an de J. C. DLXVI. & qu'il eût commencé les années de son Empire avec l'an DLXVII. Il n'a jamais voulu parler que de l'an DLXV. & DLXVI. quoiqu'il n'eût nommé ni l'un ni l'autre.

2. Il donne ensuite de nouvelles preuves du Ier. fait, tirées de divers Monumens anciens. A l'égard du I. (a) découvert à Rome en 1691. & qui

(a) Vid. FABRETTI *Inscr.* c. VIII. *n.* 40. *pag.* 553.

qui porte, qu'une FLORA *fut enterrée le* XI. d'*Août*, *l'Indiction* XV. *après le Consulat de Justin*, l'*Année* II.

DEP. SVB. D. III. ID. AVG.
IND. XV. P. C.
DOMNI. N. IVSTINI. PP.
AVG. ANN. II.

Je prendrai la liberté de dire qu'il ne me paroît pas absolument necessaire de rapporter, comme fait Mr. d'*Adria*, cette ANN. II. au *Consulat* de *Justin*, & qu'on doit plûtôt l'entendre de la II. *année* de son Empire. J'en ai de très bonnes raisons.

1. Pour l'ordinaire dans les Inscriptions on voit précéder le nombre des années, comptées d'*après le Consulat*. (a) 2. L'année de l'Empire se joignant aussi souvent avec ce caractere-là, il est naturel d'entendre pareillement dans cette Inscription l'ANNE'E II. de l'Empire de *Justin*. 3. On le doit d'autant plus,

(a) Voi. DU CANGE *Not. ad Chron. Pasch. p.* 600.

que par-là tout s'accorde, sans recourir à une explication forcée; & que 4. cette Note ANN. II. se trouve à part, separée du Caractere précedent.

Pour justifier encore mieux ma pensée, je rapporterai ici cette autre Inscription, mal ponctuée dans l'Ouvrage du celebre *Fabretti* (a)

HIC REQVIESCI
T IN PACE PLA
CIDIA VNIVERA
QVE VIX. ANN. PL. M.
XX. XV. P. C. BASIL. V. C.
PER INDICTIONE
QVARTA ANNO
XXG III. (b)

Quoique ce Sçavant ait joint les deux nombres XX. & XV. il est pour-

(a) *Inscr. Synt.* Cap. IV. n. 449. ex *Gualthero.*

(b) Notez que ce G. désigne ici, comme en plusieurs autres Monumens; le nombre VI. ainsi que l'observe nôtre Auteur pag. 114. après d'autres Sçavans.

pourtant visible, quand on y fait attention, qu'il faut les separer, & rapporter celui de XV. à l'expression suivante, pour signifier que cette femme, après avoir vécu XX. ans, étoit morte l'an XV. *après le Consulat de Basile*, l'*Indiction* IV. & l'*Année* XXIX. de l'Empire de *Justinien*, qui est ici sous-entendu. De cette maniere, & non autrement, tous les Caractéres Chronologiques, ici marquez, conviennent parfaitement, & désignent également l'An de Jes. Chr. DLVI. avec lequel concourent la XV. année d'*après le Consulat de Basile*, la IV. *Indiction*, jusqu'au I. de *Septembre*, & le XXIX. de *Justinien* depuis le I. d'*Avril*.

Suivant donc mon explication la I. Inscription désigne le XI. d'*Août* de l'an DLXVII. qui étoit l'année *d'après le Consulat de Justin*, & la II. de son régne, dont la III. ne devoit commencer qu'au XIV. de *Novembre* suivant. Ce qui est la premiere proposition, que Mr. d'*Adria* veut prouver, & qu'il démontre encore par une autre Inscription, qui joint le III. de *Septembre* avec la VI. année de *Justin* & l'*Indiction*

V. commencée le I. de *Septembre* l'an DLXXI. de J. C.

3. La grande difficulté eſt de prouver l'autre propoſition, ſoûtenue par nôtre Auteur; ſavoir, que *Juſtin* avoit compté les années de ſon Empire du 1. de *Janvier* DLXVI. qui fut le commencement de ſon I. *Conſulat*. Pour cet effet il produit ici de nouveau une note, (a) qui ſe trouve à la fin d'un MS. du Collége de la *Sorbonne*, où *Gaudioſus* dit, qu'il fut ordonné Prêtre le 19. de *Decembre*, l'*Indiction* XV. la I. *année de l'Empire Juſtin*, & ſous ſon *Conſulat*. Tous ces Caractéres tombant ſur la fin de l'An DLXVI. il faût qu'avec elle ait commencé la 1. année de *Juſtin*.

On pourroit accorder tout cela, ſans qu'on en puiſſe pourtant conclure, ce que Mr. d'*Adria* prétend; que *Juſtin* lui-même a pris l'Epoque de ſon 1. *Conſulat* & le 1. de *Janvier* DLXVI. pour l'Epoque de ſon *Empire*; quoiqu'il l'eût reéllement commencé dès le XIV.

(a) Vid. BALUZII *Miſcell. Lib.* V. p. 478.

XI V. de *Novembre* précédent. On ne doit pas, me ſemble, preſſer une negligence de ce Prêtre *Gaudioſus*, qui joignant avec d'autres Caractéres la 1. année de *Juſtin*, la fait durer quelques ſemaines de plus qu'elle n'a duré. On trouve ſouvent de ſemblables negligences, que l'on ne peut preſſer pour fixer l'Epoque preciſe d'un régne.

Par la permiſſion de Mr. d'*Adria* j'en dirois à peu-près autant de la 2. preuve, qu'il tire de l'Epitaphe d'un Boëtius: & j'ajoûterois, que la 3. empruntée d'un paſſage du Poëte *Corippus*, pourra paroitre encore plus foible. Il faudroit trop étendre cet article, ſi j'entrois là-deſſus dans un plus grand détail.

4. Mais dans ſon VIII. Chap. il fixe fort bien à l'An DLXVI. & DLXVIII. Le I. & le II. *Conſulat* de *Juſtin*, contre le ſentiment du P. *Pagi* & du P. *Valſechi*, qui rapportent le I. à l'an DLXVII. & qui rejettent le II.

Nous avons déja ſuffiſamment éclairci le I. article par l'Inſcription de Flora, & la note de *Gaudioſus*, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'e-

xaminer la longue discussion des Vers de *Corippus*, par où nôtre Auteur montre la même chose.

Pour ce qui regarde le II. *Consulat*, il est démontré par la date d'une *Vente* écrite dans un Rouleau § de papier d'*Egypte*, que possède le savant & obligeant Mr. *Fontanini*, Camerier d'honneur du Pape, chez qui j'ai eu le plaisir de voir cet Ecrit, & d'en tirer la copie de cette date, publiée présentement par Mr. d'*Adria*, avec les lettres de l'Original. Elle est conçue en ces termes: *Imp. D. N. Justino P. P. Augusto anno septimo, & P. C.* (a) *ejus secundo* anno *quarto sub d.* (b) *tertio Nonarum Juniarum Indictione quintâ, Ravennæ*, &c.

Il paroît de là, que le III. de *Juin* l'An de Jesus Christ DLXXII avec lequel concouroit l'*Indiction* V. jusqu'au Mois de *Septembre* suivant, l'on comptoit la VII. *année* du régne de

§ Long d'environ 120. pouces & large de 20.

(a) *Post Consulatum.*

(b) *Die.*

de *Justin*, & la IV. *après son Consulat* II. qui, par consequent, avoit occupé l'an DLXVIII. On ne peut rien demander de plus exprès, & de plus clair.

A l'occasion de la souscription, que Mr. d'*Adria* nous a aussi fait graver, il ajoûte diverses remarques sur l'endroit où l'on battoit la *Monnoye* à Ravenne, &c.

Une autre preuve du II. *Consulat* de *Justin* est empruntée des *Fastes Grecs*, publiez par Mr. *Dodwell*, sous le nom d'*Heraclius*, (a) où ce *Consulat* est formellement marqué avec tous les Caractéres, qui designent l'an DLXVIII.

Une 3. preuve se trouve dans une *Loi* même de *Justin*, laquelle nôtre Auteur défend fort bien contre les fausses gloses du P. *Pagi*.

Enfin Mr. d'*Adria* se sert de l'Epitaphe de *Probinus* Evêque de *Capoüe*, qui

(a) C'est une de ses Conjectures hazardées sans le moindre fondement. Ils se trouvent sans la confusion, où il les a publiez, dans un MS. du Grand Duc de *Florence*, Plut. XXVIII. N. XII.

qui porte, qu'il fut *enterré* le XIX. (a) d'Août, la VII. *année de Justin*, la V. *après son Consulat*; & l'*Indiction* V. Il est bien certain, que tous ces Caractéres ne peuvent convenir qu'à l'An de Jesus Christ DLXXII. qui ne peut être le V. après le *Consulat* de *Justin*, à moins que cet Empereur n'ait été *Consul* pour la II. fois l'an DLXVIII. qui sera même ici compté comme le I. de ces V.

J'avoüerai néanmoins, que cette derniére maniére de compter me paroissant extraordinaire (b), & le nombre du *Consulat* n'étant point marqué; j'entrai dans des soupçons, qui m'obligerent à prier Mr. *Fontanini* de faire réexaminer la pierre, qui est à *Capoue*, dans l'endroit de l'Eglise de St. *Jerôme*, où l'on consacre les Religieuses. Les nombres furent bien trouvez (c) tels que je les ai rapportez: mais on avertit, que, suivant le des-

(a) XIV. KAL. SEPTEMBRES, comme porte ma Copie.

(b) Je n'en connois qu'une autre, où elle soit suivie.

(c) Au mois de *Juin* 1712.

dessein, qui en fut envoyé, les lettres quarrées sont aussi belles & aussibien formées, que celles du Siécle d'Auguste, & que l'Inscription est environnée d'une Couronne de Laurier en bas relief. Tout cela, bien différent des Inscriptions du VI. Siécle, me fit penser, que celle-là pourroit bien être une copie de l'original, qui fut déterré l'an 1630. dans l'Eglise de St. *Nazare*, d'autant plus, que celle, qui fut alors publiée, (b) varie un peu. Peut-être dans l'original au lieu de P. C. EJUSDEM ANNO V. y avoit-il la marque du nombre VI. qui dans quelques Inscriptions de ces tems-là n'est pas fort éloignée d'un V. ou d'un G. allongé. Si cela étoit, on auroit à la maniére ordinaire compté d'après le I. *Consulat* l'an DLXVI.

J'ajoûterai ici, qu'à l'égard du jour de l'*Enterrement* de PROBINUS, il y a une différence d'un jour entre la Copie de Mr. d'*Adria* & celle que je pris à Rome. La sienne a DIE XIII.

(b) Vid. *Sanctuarium Capuanum Michaëlis Monachi*, pag. ult.

XIII. KAL. SEPTEMBRES, le XX. d'*Août*; & la mienne porte XIV. KAL. &c. le XIX. d'*Août*. Mais me date doit être la véritable, suivant l'observation de nôtre Auteur même, qui par cette Epitaphe confirme la coûtume de ces tems-là, de consacrer les Evêques le Dimanche. L'Inscription nous apprend, que PROBINUS avoit tenu l'Episcopat I. *an*, IX. *mois*, IV. *jours*. Or s'il avoit été enterré le XX. d'*Août*, & si le IX. *mois* étoit fini le XVI. d'*Août*, l'An DLXXII. comme Mr. d'*Adria* le suppose, en comptant le jour de l'enterrement pour le IV. après les IX. *mois*; il faudroit aussi que le XII. mois eût dû finir le XVI. de *Novembre* suivant, & que par conséquent le XVII. du même mois ait été le I. jour du siege de *Probinus* & de sa consecration, & non pas le XVI. de *Novembre*, comme l'assure nôtre sçavant Auteur. (a) Ce

(a) Pag. 160. *Ab hac die* XX. (Augusti) *si retrò putentur dies quatuor supra menses novem, & annum unum, quibus sedit Probinus, calculus desinet in diem decimam sextam Novembris* A. C. 570. *qua*

Ce XVI. étoit à la vérité un *Dimanche* en DLXX. Mais il ne peut avoir été le jour de l'inauguration de *Probinus*, à moins qu'on ne dise, qu'il fut enterré le XIX. d'*Août*, DLXXII. ou à moins qu'on ne suppose, qu'il mourut ce jour-là, qui sera le dernier des IV. marquez dans l'Epitaphe, & qu'il fut mis en terre le jour suivant, qui sera hors du compte. Cette supposition n'est pourtant ni insinuée par l'*Inscription*, ni renfermée dans le calcul de Mr. d'*Adria*.

Il y auroit encore des reflexions à faire contre ses deux remarques suivantes, qui assurément ne sont pas tout à fait justes. Mais il suffit d'en avoir averti.

V.

quæ dies hoc anno erat Dominica, --- quâ ipse Probinus inauguratus est Episcopus. Suivant ce raisonnement, il faudroit, que *Probinus* eût siégé *un an*, (fini le XV. de Nov. 571.) *neuf mois & cinq jours*, y compris le XX. d'*Août*. Car les *neuf mois* commencez le XVI. de Nov. 571. doivent certainement avoir fini le XV. d'*Août*. 572. non le XVI. comme Mr. d'*Adria* doit l'avoir crû par ce faux calcul, qui lui est échapé.

V. Il est tems de finir, par ce qu'il dit dans son IX. & dernier Chap. touchant la Medaille même d'*Annie Faustine*, la cause de toute cette dispute. Mr. d'*Adria*, suivant le dessein, qui lui avoit été communiqué, avoit d'abord posé comme un fondement certain, que l'année 535. de l'Epoque des *Damasceniens* étoit véritablement & originairement sur la Medaille en question. Mais, comme cette année commença plus d'un an & demi après la mort d'*Elagabale*, dont *Annie Faustine* passe pour femme chez presque tous les Antiquaires; nôtre savant Ecrivain tâcha particuliérement de lever la difficulté, qui se tiroit de là contre cette Medaille. Pour cet effet, il avança ce principe, que *Faustine* ayant après la mort de son mari gardé les titres, qu'elle portoit pendant son mariage, on put encore continuer à lui faire l'honneur de frapper des Monnoyes, ou Medailles, avec sa tête, par la permission d'*Alexandre Sevére*, qui revéroit, autant que ses Dieux, le nom des *Antonins*, de qui cette Princesse descendoit.

Ce sentiment ayant aussi été attaqué

qué par le P. *Valsechi*, Mr. d'*Adria* se préparoit à le défendre, quand il fut averti par Mr. *Jean Masson* (a) & l'Abbé *Vignoli*, que la Medaille d'*Annie Faustine* avoit été falsifiée, sur-tout à l'égard du nom & de l'Epoque des *Damasceniens*. Il fut ensuite convaincu de la fausseté de la Legende, qu'il avoit d'abord reçue, par le témoignage de divers Antiquaires, imprimé dans le *Journal* de Venise, (b) & par ses propres yeux.

Cela n'empêche pas, que Mr. d'*Adria* ne croye pouvoir défendre son principe, touchant les honneurs & les titres conservez aux Imperatrices, ou repudiées, ou veuves; à moins qu'ils ne leur eussent été expressément ôtez par leurs Maris, ou par leurs successeurs. Les exemples, dont il l'avoit

(a) On a publié un Extrait de sa Lettre, & de la Réponse de nôtre savant Evêque, dans les *Mem. de Trev.* 1713. *Juillet*, pag. 1222. &c.

(b) T. X. p. 498. Voyez le détail, que nous en avons donné T. V. de cette *Hist.* p. 297--299. & qui est confirmé par Mr. d'*Adria*.

l'avoit d'abord appuyé, & les conſequences, qu'il en avoit tirées en faveur d'*Annie Fauſtine*, lui paroiſſent encore ſoûtenables, malgré les difficultez du P. *Valſechi.*

Les remarques de nôtre Auteur là-deſſus ſont aſſûrement dignes d'être péſées; quoique peut-être ne convaincront-elles pas tout le monde, à l'égard des Imperatrices repudiées, telle que fut *Annie Fauſtine.* J'avouerai au moins, qu'il me reſte encore ſur ce point quelques ſcrupules. Mais cet Article a été trop long, pour permettre de nous arrêter ici davantage.

ARTICLE VI.

(a) REMARQUES CRITIQUES *sur divers endroits d'*HORACE, *avec la réfutation des Explications de* Mr. DACIER, *par Mr.* J. MASSON. *Suite de l'*ARTICLE *I. du Tome III. de cette* HISTOIRE CRITIQUE.

CE qui me reste à examiner, dans les prétendus *Eclaircissemens* de Mr. *Dacier*, se réduit à deux articles généraux. Le 1. regarde quelques-unes de mes explications d'*Horace*, auxquelles il a crû pouvoir plus facilement donner un faux jour. Le 2. contient la défense de 3. ou 4. de ses erreurs, dont je lui avois découvert un si grand nombre. A l'égard de l'un & de l'autre on voit encore briller la même bonne foi, la

(a) Quoique ces *Remarques* ayent été faites aussi-tôt que les précédentes, on n'a pas crû devoir se presser à les publier, ayant d'autres choses plus intéressantes.

la même habileté, la méme civilité, que j'ai déja fait remarquer par tant d'exemples examinez dans mes deux précédentes Lettres. (a) Sans vous prévenir par un plus long préambule, vous ne verrez que trop ces belles qualitez dans le détail fidéle que je m'en vais vous donner; quoique j'en écarte, autant qu'il est possible, les fades railleries & les grossieres injures de mon injuste Censeur. Si je m'y étois arrêté, j'aurois eu peur, qu'emporté par le torrent de sa bile, ma plume n'en prît quelque teinture.

I.

1. Ce que je dis sur un passage de la *Sat.* IV. du 1. Livre d'*Horace*, est chès Mr. *Dacier* (b) le 1. exemple du travers de mon esprit, dont, selon lui, je m'étois déja si mal servi en *France*, résistant aux lumieres des DRAGONS convertisseurs.

L'in-

(a) Publiées dans le Tom. II. & III. de cette *Hist.*

(b) *Eclairciss.* pag. 10.

L'injure, pour le dire en passant, que ce devot Converti croit me faire ici (a) sur ma Religion, * m'ho-

 nore

(a) Dès le titre même, pour exciter l'indignation des devots contre moi, il me donne liberalement la qualité de *Ministre refugié en Angleterre.* Si cette qualité me convenoit, j'en remercierois ce *Grammairien*, nouveau Converti à la Catholicité, resté en *France* pour jouïr des pensions du Roi.

* [Ce trait de Mr. *Dacier*, lancé contre la Religion de l'Auteur de ces *Remarques*, a été regardé comme quelque chose de si bas, de si lâche, & de si indigne d'un homme qui a l'honneur en recommandation, que Mr. *Bernard*, qui certainement n'a pas paru ennemi de ce *Commentateur* d'Horace, n'a pû s'empêcher d'en être extrémement indigné, & de témoigner publiquement son indignation. Voi. *Nouvell. de la Repub. des Lettr.* Mois de *Mai*, 1710. Quelle relation a le caractére de *Ministre*, avec le sujet que Mr. *Dacier* avoit à traitter? Que fait la Religion de Mr. *Masson* dans un Ouvrage où il s'agit d'un Poëte Payen? Où il n'est question

que

nore plus, qu'il ne pense. Quand je quitai ma Patrie, j'étois dans un âge à ne savoir guéres de Theologie audelà de mon Cathéchisme. J'étois pourtant assez instruit, pour suivre très-volontiers un Pére, souverainement respecté & chéri de tous ceux qui le connoissoient, Catholiques Romains & Reformez, par la sainteté de ses mœurs, & par la grandeur de sa charité, qui s'est fait sentir à tant de gens sans distinction de Parti. Si à l'exemple de Mr. *Dacier*, je pouvois me laisser éclairer par les mêmes lumieres, qui l'ont fait nouveau Converti du Roi, à qui il dit, par un nouveau tour d'une flateuse‡ devotion, *devoir son salut*; (b) il ne me

que de Litterature, &c. De plus, Mr. *Dacier* n'a-t-il pas bonne grace de parler de Religion? Que ceux, qui savent l'histoire de son changement, & à qui les motifs de sa conversion sont connûs, en jugent.]

‡ Pour ne me pas servir de termes plus forts.

(b) *Epit. Dedic.* T. VI.

me resteroit plus qu'à déplorer mon malheur, & à gémir du mauvais usage de mon *esprit.*

Nil nisi peccatum, manifestaque culpa fatenda est;
Pœnitet ingenii *judiciique mei.* (a)

Mais par la grace de Dieu, j'ai là-dessus une juste tranquillité; que Mr. *Dacier* ne peut certainement avoir, si sa conscience garde encore quelque sentiment de Religion. Ce que j'abandonne au jugement du souverain *scrutateur* des cœurs.

Mr. *Dacier* n'est pas plus raisonnable dans sa censure de mon explication de ces Vers *d'Horace*:

Beatus Fannius, ultrò
Delatis capsis & imagine; cùm mea nemo
Scripta legat, vulgo *recitare timentis.*

J'ai cité ce passage dans la Dissertation, mise à la tête de la Vie de ce
 Poë-

(a) Ovid. *Trist. Lib.* II. *V.* 315.

Poëte, parlant de la coûtume, déja établie chès les Romains, de placer les *portraits* des grands hommes & des Ecrivains fameux dans les *Bibliotheques.* Après avoir dit, qu'il étoit incertain, si dès le tems d'*Horace* l'on faisoit cet honneur-là aux Auteurs VIVANS dans les deux Bibliotheques publiques, formées par *Auguste*, comme ou le fit, selon le témoignage de *Pline* (a) au *seul Var-*

(a) Hist. Nat. L. VII. C. 30. *M. Varronis in Bibliothecâ, quæ* prima *in Orbe ab Asinio Pollione ex manubiis* publicata *Romæ est,* UNIUS VIVENTIS *posita* imago *est: haud minore, ut equidem reor, gloriâ, principe Oratore & cive ex illa ingeniorum, quæ tunc fuit, multitudine,* UNI *hanc coronam dante; quàm cùm eidem Magnus Pompejus Piratico ex bello navalem dedit.*

J'ajoûterai ici, que cet endroit me paroît présentement prouver la fausseté de ce que j'ai dit être *incertain.* Car *Pline* rapportant cet exemple de *Varron* comme *unique*, l'on peut justement conclurre, qu'il étoit effectivement *unique*, non seulement à l'égard de la Bibl. de *Pollion*, dont *Pline* parle

Varron dans l'autre Bibliotheque, qui la premiere de toutes fut érigée par *Asinius Pollion*; j'ai ajoûté ce raisonnement. *Car les personnes illustres, qui rapportent à celà ces Vers d'Horace, ne s'appuyent sur aucune raison solide. Il n'y a rien là, qui nous conduise à des Bibliotheques publiques. Ce sont plûtôt celles des particuliers, que nous* INDIQUE *ce qui est dit par le Poëte, pour prouver, qu'il ne ressemble point à* Fannius; *sçavoir, qu'il craint de* reciter ses Ecrits au Vulgaire, *à qui par consequent Fannius vouloit plaire, en lui offrant ses Livres & son portrait.* Je montre ensuite, par des témoignages exprès, que dès le tems de *Ciceron*, jusques à celui de *Pline* le jeu-

 ne,

parle dans ce passage; mais aussi à l'égard des autres Bibl. publ. puisque si on y avoit fait le même honneur à d'autres personages *vivans*, cet Auteur n'auroit pas pû nous donner ce fait comme un honneur extraordinaire, & autant glorieux à *Varron*, que l'avoit été la *Couronne Navale*, qui lui avoit été donnée par *Pompée*.

ne, l'on plaçoit dans les Bibliotheques des particuliers les portraits des hommes illustres.

Pour me refuter, Mr. *Dacier* fait un faux exposé de mon sentiment, & donne le change à son Lecteur. Voici comme il commence : *Mr. Masson assure, que je me suis trompé, qu'Horace ne parle ici que des Bibliotheques des particuliers*, &c.

Faisons là-dessus deux ou trois remarques, à l'honneur de la bonne foi de mon Censeur. 1. Je n'ai nommé ni Mr. *Dacier*, ni aucun autre Interprête, & je n'ai point *assuré* qu'ils se soient trompez. (a) 2. Sans façon il s'attribuë à lui seul, ce qu'une infinité d'autres avoient dit avant lui, & ce que je rejette dans cet endroit, comme destitué de raison valable; c'est que l'on eût consacré dans la *Bibliothéque d'Apollon* le portrait, ou la statuë de *Fannius*, suivant une coûtume bien établie. 3. Je n'ai jamais *assuré*, qu'*Horace* ne *parle* ici que des

(a) *Nullâ enim validâ ratione nituntur Cl. viri, qui huc trahunt Horatii locum ex* Lib. I. Sat. IV. *&c.*

des Bibliothéques des particuliers. J'ai ſeulement dit, (b) que le Poëte *indique* ces Bibliothéques-là, *plûtôt* que des Bibliothéques publiques, telle qu'étoit celle d'*Apollon*, qui a été fourrée par Mr. *Dacier* dans le texte même de ſa Traduction. *Horace* ne *parle* point ici clairement ni des unes, ni des autres Bibliothéques. Le paſſage étant obſcur, je propoſe humblement ma conjecture ſur ſa ſignification, & ſur l'alluſion que fait le Poëte; & j'en donne une raiſon, tirée du texte même, & appuyée par la coûtume. L'obſcurité de cet endroit d'*Horace* a été ſagement reconnue par Mr. *Bayle*; quoiqu'il ait d'ailleurs ſuivi le chemin battu, par rapport à la Bibliothéque publique, où l'on prétend que furent placées les

(b) *Ubi nihil eſt, quod nos ad* publicas *deducat Bibliothecas. Imò potius* privatas INDICAT, *quod Poëta, ſeſe Fannio diſſimilem probaturus, habet; ſe nempe timere ſua ſcripta recitare* VULGO, *cui proinde Fannius placere voluerit, eidem* (VULGO) *ultro ac ſibi plaudens ſuos cum capſis libros & imaginem offerens.*

piéces & le portrait de FANNIUS. *On ne sait pas au vrai*, dit-il, (a) *ce que signifie* ce passage; *il faut* DEVINER *pour en entendre le sens, & quelque heureusement que l'on conjecture, il reste des doutes.*

Revenons à ce qui suit dans la Critique de Mr. Dacier. *De maniére*, continue-t-il, *qu'à son compte ce passage devroit être traduit*: „ Fannius est bien heureux, lui qui ne „ cherche qu'à plaire aux particuliers, qui ont des Bibliothéques, „ en leur offrant ses Livres & son „ portrait, au lieu que personne ne „ lit mes Ouvrages, que je crains de „ lire à ces particuliers, qui ont des „ Bibliothéques.

Cette traduction sera aussi ridicule, qu'il plaira à Mr. *Dacier;* mais toute l'absurdité demeurera sur son propre *compte*, & non sur le mien: C'est lui seul, qui l'a forgée; il est juste qu'il en ait la gloire, ou la honte.

Ce n'est pourtant pas tout; mon Antagoniste ajoûte, par maniére de no-

(a) *Dictionnaire Crit.* Note A. sur l'article de *Fannius.*

notes ſur cette verſion: *Il veut*, parlant de moi, *qu'ici* VULGUS *ſignifie les particuliers, qui ont des Livres.* Que dira le Lecteur équitable, qui comparera cette belle ſignification, que Mr. *Dacier* m'impute ici, avec mes propres termes, rapportez ci-deſſus? Bien loin d'avoir donné à ce mot un ſens ſi impertinent, je ne l'ai jamais défini, & je raiſonne en lui laiſſant ſa ſignification naturelle & ordinaire. Je n'en veux point d'autre, que celle de Mr. *Dacier*, quand il dit, (a) que *Fannius* s'étoit ménagé une eſpéce de Cabale en liſant ſes Poëſies *en tous lieux & à tous venants.* Je veux, que VULGUS ne ſignifie pas ici ces Juges, ces gens choiſis, qui, ſelon Mr. *Dacier* (b) après d'autres Interprêtes, s'aſſembloient dans le Temple d'*Apollon*, pour entendre les récitations des Poëtes, & pour juger de leur mérite. Je veux au contraire, qu'ici VUL-

(a) *Rem.* T. VI. p. 293. Ed. 3.

(b) Conferez ſes *Rem.* ſur cette *Sat.* IV. L. I. *Vers* 23. avec ce qu'il dit ſur l'*Art. Poët. vers* 387. &c.

GUS marque en général le tiers & le quart, toutes sortes de gens, à qui *Fannius* sans distinction lisoit ses Ouvrages, les offrant avec son *portrait* à ceux, qui parmi cette multitude pouvoient avoir des Bibliothéques.

Je n'ai donc jamais prétendu, que „ *Fannius* ne cherchât qu'à plaire „ aux particuliers, qui avoient des „ Bibliothéques; comme Mr. *Dacier* me l'impute encore si hardiment, & si faussement.

Par consequent aussi suivant mon explication il n'est pas necessaire, que *Fannius* eût à ses gages un plus grand nombre de *Peintres* & de *Copistes*, qu'il ne lui en falloit, selon Mr. *Dacier* lui-même. Je ne me suis jamais imaginé, qu'il y eût à *Rome* une infinité de particuliers qui eussent des Bibliotheques; ni que *Fannius* en lisant ses Poëfies *en tous lieux & à tous venants*, en offrît des copies avec son portrait à tous & à chacun de ses Auditeurs. Mais mon injuste Censeur, qui voudroit ici faire l'agréable à mes dépens, n'a-t-il pas fait cette note sur le Vers 22? *Fannius en faisant tous les jours des assemblées, pour y lire ses Ouvrages,*

s'étoit

s'étoit fait un nombre infini de partisans, qui vantoient par tout ses Vers, & EN SEMOIENT PAR TOUT DES COPIES, &c.

Enfin, il est visible à tout homme qui n'est pas aveuglé par les passions de Mr. *Dacier*, que je n'ai pas non plus prétendu, comme il me l'attribuë, qu'*Horace* évitât les gens à Bibliotheques, & craignît de leur lire ses Ouvrages. Pour être capable d'une semblable imagination il faut avoir l'esprit & le cerveau formé comme le sien. Il sera donc inutile aux Lecteurs sensez de repéter, ce que j'ai seulement avancé; qu'*Horace* s'opposant à Fannius, assure qu'il n'osoit comme lui lire ses piéces VULGO; c'est-à-dire *en tous lieux & à tous venants*, selon l'explication même de mon Censeur. Car je n'en ai jamais donné d'autre de ce terme, *Vulgo*, que je n'ai jamais défini, pour le dire encore une fois.

C'est uniquement contre cette impertinente imagination de nôtre fin railleur, & non contre mon explication, que porte la raison qu'il allégue ridiculement contre moi. *Mais*, ajoute-t-il, *malheureusement pour ce*

Critique, *Horace nous donne la raison, pourquoi il craint de lire ses Ouvrages en public:* parce, „ *dit il*, „ que je sçai, que presque personne „ n'aime la Satire. La raison de „ cette aversion est, qu'il y a très „ peu de gens, qui ne meritent la censure. *Comment*, demande Mr. *Dacier*, *cela s'ajuste-t-il avec la pensée de Mr. Masson?*

Si Mr. *Dacier* avoit écouté ce que le bon sens & l'équité, dégagez des fumées de la colére, pouvoient lui dicter, il auroit facilement répondu pour moi à cette interrogation; ou plûtôt, il auroit eu honte de la faire. Il auroit d'abord vû, & reconnu sans détour, que, selon moi, c'est dans cette *foule* de toutes sortes de personnes, à qui *Horace* n'osoit lire ses Poësies, qu'il craignoit de trouver des gens, qui n'aimeroient pas d'entendre reciter ses *Satires*. Car le Poëte, pour justifier sa crainte, ajoûte ces mots, qui confirment cette explication, que j'ai toujours suivie, *Vers* 25. *Quemvis* MEDIA *erue* TURBA, &c. *Prennez du milieu de cette troupe d'Auditeurs qui vous voudrez, il sera attaqué, ou par l'avarice, ou par l'ambition*, &c. C'est

C'eſt le même ordre de perſonnes, que le Poëte entend auſſi dans la ſuite de cette *Satire*, quand il dit *Vers* 73 --- 78. *qu'il ne récite* ſes Ouvrages *que par contrainte à ſes amis, & non en tous lieux, ni devant toutes ſortes de gens, comme font pluſieurs autres, qui recitent dans la grande Place, ou dans les Bains*, &c. On voit enfin dans l'Ep. XIX. L. I. le même *Public*, dont *Horace* dit, qu'il ne tâche point de *gagner les ſuffrages pour lui faire loüer ſes Ecrits* :

> *Non ego ventoſæ* PLEBIS *ſuffragia venor*, &c.

Voilà ce qui m'avoit confirmé dans la conjecture, que j'ai donnée ſur le paſſage en queſtion, & dans laquelle j'oſe encore *perſiſter*, ſans être *amoureux de mes penſées* ; quoi qu'en diſe Mr. *Dacier*, qui, en me diſant des injures, ne combat qu'un vain phantôme de ſon imagination ruſée.

Je n'attaquerai point de la même maniére ſa rare découverte ſur ce paſſage. Elle eſt un digne fruit de ſa profonde & judicieuſe Critique. *Quand un Poëte*, remarque-t-il ſur le Vers

22. *étoit approuvé généralement, & que ses Ecrits avoient quelque autorité, le plus grand honneur, & la plus grande recompense, qu'il pouvoit attendre*, (a) *c'étoit de voir ses Ouvrages & son portrait, ou sa statue, consacrés publiquement dans la Bibliotheque, qu'Auguste avoit faite dans le Temple d'Apollon Palatin.* Ce *Fannius donc, quoique méchant* Poëte, *avoit tant fait, par ses intrigues & par ses cabales, qu'enfin, contre toute sorte d'apparence & de justice, il avoit obtenu la permission de porter lui-même & de consacrer ses Ecrits & son portrait dans la Bibliotheque d'Auguste; & c'est de quoi Horace se moque ici très-finement*, &c.

Il y a dans cette savante Remarque, 1. un principe général, & 2. son application particuliére au passage d'*Horace;* deux articles, qui demanderoient quelque autorité suffisante, pour les faire recevoir. M. *Dacier* n'en

(a) De qui? Mr. *Dacier* n'auroit pas mal fait de nous le dire clairement.

n'en avoit d'abord indiqué aucune, que la ſienne propre. Enfin dans ſes *Eclairciſſemens* (a) il a voulu faire croire à ſes Lecteurs, qu'il en avoit une puiſſante, tirée de l'Antiquité même.

Ce n'eſt point une imagination, aſſure-t-il, *que j'aye forgée; j'ai pour garent le vieux Commentateur, qui écrit* „ que les Livres & le portrait „ des Auteurs qui étoient reconnûs „ pour bons, & qui faiſoient autorité, étoient placez dans la Bibliotheque publique avec ceux „ des autres.

J'ai pluſieurs obſervations à faire contre cette autorité, & contre l'uſage, que Mr. *Dacier* en fait. 1. Ce que mon Cenſeur attribuë ici au pretendu *vieux* Commentateur, ne peut tout au plus regarder que le I. article de ſa Remarque; & le ſecond, qui en eſt fort différent, comme on le voit du premier coup d'œil, reſte toûjours à juſtifier.

2. Ce que le Commentateur dit, même de la maniére dont Mr. *Dacier*

(a) Pag. 11.

cier le repréſente, eſt fort éloigné de ce que j'avois nié à ce Critique, & ce qu'il fait ſemblant de vouloir prouver dans cet endroit. Voici les termes du Commentateur : „ *delatis*: „ ad Bibliothecam ; *imagine* ; qui „ erat in auctoritatem receptus, ejus „ imago ponebatur inter Poëtas. Il n'y a point là de Bibliothéque nommée: Cependant Mr. *Dacier* avoit poſitivement aſſuré, que c'étoit la *Bibliothéque*, *qu'Auguſte avoit faite dans le Temple d'Apollon*, où pour recompenſe l'on conſacroit le *portrait* ou la *ſtatue* des Auteurs & même de ceux qui étoient VIVANS; ce qui eſt une autre particularité, que j'avois expreſſément dit être *incertaine*, & n'avoir aucun fondement ſolide dans le paſſage d'*Horace* en queſtion. Mon Cenſeur, au lieu de la bien établir, ſe contente de nous donner pour *garent* le *vieux Commentateur*, qui n'en dit pourtant pas un mot dans cette note ; quoiqu'à la vérité il le ſuppoſe dans la précédente parlant de *Fannius*.

3. Pour confondre Mr. *Dacier*, il ſuffit de dire, que, de ſon aveu même, l'autorité de ſon *garent* ne vaut rien,

rien, puis qu'il la rejette dans sa *Remarque*, qui suit sur le reste du Vers 22. *Ce que dit Acron*, (a) „ que „ le Senat avoit fait cet honneur à „ Fannius, pour se delivrer de ses „ importunitez ; ou que des gens „ avides du bien de Fannius, qui „ n'avoit point d'enfans, pour cap- „ ter ses bonnes graces, & par ce „ moyen devenir ses héritiers, avoient „ porté ses Livres & son portrait dans „ la Bibliothéque ; (b) *tout cela*, *dis-je*, *n'est qu'une pure* IMAGINATION, *qui ne peut avoir aucun fondement.* De quel front donc Mr. *Dacier* nous vient-il donner un tel *garent ?* Ce Commentateur connoit si peu

(a) C'est le même, qu'il appelle le *vieux Commentateur*, & qui a dit ce que nous en avons rapporté ci-dessus.

(b) Mr. *Dacier* ne peut jamais s'empêcher de corrompre ses propres témoins. Il y a dans son *vieux* Auteur, *in publicas Bibliothecas referebant.* Tant il est vrai, que ce Commentateur ne pensoit pas particuliérement à la *Bibliotheque d'Auguste dans le Temple d'Apollon*, comme nôtre Critique veut le faire croire.

peu les usages des Romains à cet égard, (sans parler de mille autres faits, sur lesquels il montre une crasse ignorance, *) qu'il ne sait des deux ridicules opinions, qu'il rapporte, laquelle est la meilleure. Dans la premiére il attribue sottement au *Senat*, ennuyé des récitations de *Fannius*, de lui avoir offert place pour ses Livres & un portrait; *Cui Senatus, audiendi fastidio, ultrò capsas & imaginem obtulit, ut Libros suos mitteret, & in auctoritatem reciperetur*, &c. Quelle impertinence de faire jöüer un tel rolle au *Senat!* Comme si cette auguste Assemblée s'étoit jamais mêlée des récitations des Poëtes, ou de les recompenser. D'ailleurs, que veulent dire ses derniéres paroles? Est-ce que le *Senat* faisoit quelque *Decret*, pour donner de l'*autorité* à un Ouvrage? Ou bien, cela se faisoit-il par quelque autre Assemblée publique? Mr. *Dacier* semble le vouloir insinuer dans les passages, que nous avons déja citez, où il nous parle

* Mr. *Dacier* le reconnoit en plusieurs endroits.

parle des Poëtes recompensez, quand leurs Ouvrages *étoient reconnus pour bons, & faisoient autorité*; ou *avoient quelque autorité.* C'est là du moins un pur *galimatias*, qui n'a pas plus d'autorité, que le *vieux* Commentateur, indigne d'être cité, & que nous nous arrêtions ici davantage ; d'autant plus, qu'il est rejetté par mon Censeur même.

4. Après cela, sur quoi Mr. *Dacier* appuyera-t-il le second article de sa Remarque ? Il avouë, qu'elle est purement de son invention. Il s'en applaudit fort modestement deux fois tout de suite. *Il y a là*, nous avertit-il, *un ridicule, qu'on n'avoit point du tout connu.* Et à la page suivante, après avoir repété la même explication; *C'est*, ajoûte-t-il, *le véritable sens de ce passage, qui n'avoit point été bien entendu.* En effet, il n'y avoit qu'un génie aussi fécond, que celui de Mr. *Dacier*, qui pût être capable de trouver dans *Horace* ce qu'il n'y a jamais eu: *Les cabales, les intrigues de Fannius, la permission qu'il avoit obtenuë de porter lui-même & de consacrer ses Ecrits & son portrait dans la Bibliothéque d'Au-*

d'Auguste, &c. Mais, je vous prie, de qui est-ce que *Fannius*, *quoique méchant Poëte*, avoit obtenu cette belle *permission?* Est-ce d'*Auguste*, ou des *Juges* préposez pour cela? *Horace* railleroit assûrément aussi *finement*, que Mr. *Dacier*, à qui les injures les plus grossiéres ne coutent rien, s'il avoit seulement insinué, que les *cabales* & les *intrigues* d'un méchant Poëte avoient pû obtenir de ces personnes-là une permission si injuste & si déraisonnable.

II. Ma *seconde* explication, critiquée par Mr. *Dacier*, est celle que j'ai donnéé du terme INGENUUS dans *Horace* Sat. VI. Liv. I. vers 8. où parlant à *Mecénas*, le Poëte dit:

Cum referre negas, quali sit quisque parente
Natus, dum INGENUUS.

Immediatement auparavant il s'étoit appellé FILS d'un AFFRANCHI, *Libertino patre natum.* J'avois montré par des preuves inconteslables, 1. que ce terme *Libertinus* signifioit alors un homme, qui ayant d'abord été *Esclave*, avoit ensuite été mis en

en liberté; & 2. que l'autre mot *ingenuus* ſignifioit proprement un homme *né Libre*, ſoit qu'il fût fils d'un *Affranchi*, ou d'un autre naturellement *Libre;* quoique ce même tître d'*ingenuus* ait été quelquefois accordé par les Empereurs à des *Affranchis*, en vertu d'une eſpéce de lettres patentes. (a)

Mr. *Dacier*, pour me refuter, fait agir ſa bonne foi ordinaire, & commence, (b) par m'imputer un ſentiment, que je n'ai jamais eu: „ M. Maſſon veut qu'ici INGENUUS „ ſoit un terme de droit, & qu'Horace diſe : *Vous vous ſouciez peu de „ quel pére on ſoit né*, *pourvû qu'on „ ſoit de condition libre.*

Mon équitable Cenſeur veut toûjours me faire dire ce que je n'ai jamais penſé. Bien loin, que j'aie voulu donner aux termes d'*Horace*, *dum ingenuus*, cette ſignification, qui m'eſt ici prêtée, *pourvû qu'on ſoit de condition libre;* j'ai au contraire expreſſément obſervé,

(a)

(a) *Horatii Vita*, p. 4--9.
(b) *Eclairc.* p. 14.

(a) que ce mot *ingenuus* ne signifie pas seulement un *homme Libre*, (comme des Commentateurs modernes l'ont expliqué) mais aussi *le fils d'un homme déja Libre*. En effet on pouvoit être de *condition Libre*, comme l'étoient tous les *Affranchis*, sans être par cela seulement *ingenuus*.

L'état de la question étant ainsi mal posé, les traits, que Mr. *Dacier* lance ensuite contre moi, doivent nécessairement donner à gauche. *Mais*, ajoûte-t-il, *Mr. Masson me permettra de l'assurer, que si Horace avoit dit cela, il auroit dit une chose très-peu sensée, & qu'il se seroit contredit très-grossiérement.*

Mr. *Dacier* s'est, depuis long-tems, donné le droit d'*assurer* tout ce que bon lui semble, sans que ses décisions m'émeuvent beaucoup. Celle-ci en particulier ne me touche point, parce qu'elle est contre une explication, qu'il

(a) *Horat. Vita*, p. 5. INGENUUS non modo *liberum* significat virum; --- sed & viri jam libertate donati *filium*, qui Horatii sæculo INGENUIS annumerabatur, &c.

qu'il m'attribuë faussement, & parce qu'elle est fondée sur une raison, qui ne vaut rien. *Car*, poursuit-il, l'ingenuité *du fils suppose necessairement la liberté, l'affranchissement du pére.*

Cette raison est fausse, puisque même plusieurs *Esclaves*, après avoir été affranchis, ont été faits *ingenui*; comme *Menas* (a) *Flavia Domitilla* (b) femme de Vespasien, &c. Si *Mecenas*, imitateur d'*Auguste*, n'admettant jamais aucun *Affranchi* dans sa familiarité, avoit pourtant reçû *Menas*, mais après qu'il eut été fait *ingenuus* (c); en ce cas n'auroit-on pas pû lui dire, sans contradiction & sans délire? *Vous ne vous souciez pas de quel pére Menas soit né, pourvû qu'il soit de condition libre &* ingenuus.

D'ailleurs, si j'accorde bénignement

(a) SUETON. *Lib.* II. *C.* 74.

(b) Id. *Lib.* X. *C.* 3.

(c) SUET. Lib. II. C. 74. *Neminem unquam libertinorum adhibitum ab eo cœna, excepto Mena, sed asserto in ingenuitatem.*

ment à Mr. *Dacier* la signification, qu'il m'attribuë, de ce mot *ingenuus*, & la bonté de la raison dont il l'appuie, savoir que l'*ingenuité du fils suppose la liberté du pére*; je lui nierai pourtant qu'il y ait de la contradiction & de l'absurdité dans la proposition, où il en trouve. Car rien n'est plus contre les régles de la Logique & du bon sens, que cette conclusion, qu'il tire de ses prémisses: *L'état du pére n'auroit donc pas été indifferent à Mecenas pour le choix de ses amis; & par consequent Horace n'auroit pû lui dire, qu'il ne se mettoit pas en peine de quel pére on fût né*; Referre negas, quali sit quisque parente natus.

Mr. *Dacier*, aussi bon Logicien qu'habile Grammairien & fin Critique, ne voit pas, ou ne veut pas voir, qu'il a fait là une proposition générale de celle qui est limitée dans *Horace* par une condition, qu'il ajoûte. Le Poëte ne dit pas seulement en général à Mécénas, *qu'il ne se mettoit pas en peine de quel pére on fût né*, comme ce profond Dialecticien le lui attribuë. Mais *Horace* y joint encore une limitation, contenuë

tenuë dans les paroles ſuivantes, adroitement retranchées ici par nôtre ruſé Critique : *dum ingenuus, pourvû qu'on fût ingenuus*, ou, ſi Mr. *Dacier* le veut, *pourvû qu'on fût de condition Libre*. Hors des bornes de cette condition particuliere, 'il n'importoit point, dit le Poëte, à *Mécénas* de quel pére on fût né; d'un Affranchi, d'un ancien Bourgeois, d'un Senateur, d'un grand Seigneur,' &c.

L'exemple ajouté par Mr. *Dacier*, pour éclaircir ſon raiſonnement, n'en fait que mieux ſentir l'artifice & la fauſſeté. *C'eſt*, continue-t-il, *comme ſi nous diſions aujourd'hui*, vous ne vous ſouciez pas „ qu'on ſoit né „ d'un pére ROTURIER, pourvû qu'on ſoit *Gentil-homme*.

On voit qu'ici Mr. *Dacier* allégue en exemple un raiſonnement doublement limité, & par les propres termes de la premiere propoſition, en y ajoutant le mot de *Roturier*, qui rend la propoſition particuliere ; & par la condition qui ſuit dans la ſeconde propoſition, *pourvû*, &c. Cependant il avoit ci-deſſus attribué au Poëte une propoſition toute générale, ſans y joindre même la condition,

homme pouvoit fort bien être *ingenuus*, ſans être fils d'un homme Libre. Du reſte on peut dire ſans abſurdité, & très-raiſonnablement, qu'une perſonne ne choiſit pour ami qu'un *Gentil-homme*, & qu'il ne ſe ſoucie pas en même tems de quel pére cet ami ſoit né. Car exceptant la qualité, requiſe dans le pére, par la condition impoſée d'étre *Gentil-homme*, laquelle determine une certaine qualité dans le pére & dans le fils; hors de cette limitation il pourra ne pas importer, quel d'ailleurs ſera le pére; qu'il ait été fait *noble* par lettres patentes, ou qu'il ſoit né Gentil-homme, qu'il ſoit *Duc* ou *Marquis*, &c.

Je me ſervirai de cette occaſion, pour me défendre contre le reproche d'un *Journaliſte* (a) ſur cette matiére. Après avoir repréſenté, à ſa maniére, (b) ce qui regarde la notion de

(a) Mr. de B. Dr. en Droit, *Hiſt. des Ouvr. des Sav. Avr.* 1708. p. 168. ſeq.

(b) Je ne m'arréterai pas ici à la rectifier, je prierai ſeulement les Curieux, qui

levée en ces termes : *Tam audax effatum nollem Clarissimi Viri calamo excidisset.* Je laisse à juger aux Lecteurs équitables & desinteressez, si c'est une *censure trop rude*, ou, comme le Journaliste s'exprime ensuite, *une correction un peu bien forte*, d'avoir dit : *Je souhaiterois qu'une proposition si hardie ne fût jamais échappée à la plume de cette illustre personne.* Je l'avoüe, il me semble qu'il faut être d'une delicatesse fort extraordinaire, pour appeller cela *une censure trop rude*, &c. J'avois bonnement crû m'exprimer très-modestement, & très-honorablement pour l'Auteur, après avoir prouvé, par des passages incontestables, la fausseté de l'axiome, qu'il avoit prononcé pour refuter Saint *Chrysostome.* Ce Pere *avoit raison par rapport à son tems*, avoüe le Journaliste. Son Parent avoit donc tort, d'avoir blâmé cet Ancien Docteur de l'Eglise, & j'avois droit de le défendre.

Mais, affirme le Journaliste, cela (a) *étoit vrai l'an* 37. *de Jesus Christ, dont parle Mr. de Flottemanville.* Je

 remar-

(a) Qu'on ne donnoit jamais le nom de *Libertins* aux Affranchis eux-mémes.

remarque là-dessus deux choses. 1. Quand même je lui accorderois cela, Mr. de Flottemanville n'en seroit pas moins blâmable; puis qu'il ne s'est point restraint à cette année-là, & qu'il a formé la proposition d'une maniére générale, & comme une vérité qui s'étendoit même jusqu'à Saint *Chrysostome*, environ 400. ans après. 2. Ce que le Journaliste assure si positivement, est une fausseté, qui lui devoit paroître telle après avoir seulement lû les passages citez dans l'endroit, dont il venoit de faire l'extrait. Je l'avois fait prier de me donner les raisons, qu'il avoit d'une affirmation si *hardie*, & si contradictoire aux preuves, que j'avois données du contraire. Je ne sache pas, qu'il ait jamais tâché de se justifier; & il n'auroit assûrement pû le faire, qu'en se retractant humblement.

Pour fermer la bouche, sur ce sujet, aux plus grands chicaneurs, il suffiroit de citer ce que *Ciceron* écrivit plus de 80. ans avant le tems marqué par le Journaliste, dans un de ses Plaidoyez contre *Verres* (a): Après

(a) *Orat.* in *Ver.* III. Vid. SIGON. de

Après avoir dit, que P. *Trebonius* avoit fait héritier son Affranchi, *P. Trebonius fecit heredem* LIBERTUM *suum;* il s'étonne aussi-tôt, qu'un *Libertin* eût été fait héritier d'un Chevalier Romain, *Equiti Romano* LIBERTINUS *homo sit heres.* Voilà précisement le même homme appellé *Libertus* & *Libertinus.* Je pourrois le prouver encore par plusieurs autres passages, s'il étoit nécessaire.

III. Il vaut mieux passer à la 3. de mes explications attaquées par Mr. *Dacier*. Pour la trouver, je suis obligé de sauter de la page 15. à la 53. de ses *Eclaircissemens;* ce qui est entre-deux ayant été suffisamment relevé dans mes Remarques précédentes. (a) J'avois conjecturé, que l'*Ode* VII. du Liv. V. fut composée l'an de Rome 722. (selon la supputation de *Varron*) & qu'elle regarde le renouvellement de la guerre *civile*, qui se fit alors, plûtôt que celui,

 qui

de antiquo jure civ. Rom. C. VI. pag. mihi 24.

(a) Voi. *Hist. Crit.* T. II. p. 164. 242. T. III. p. 1--28. T. VII. p. 213--219.

qui avoit précédé, quand la paix, concluë entre les *Triumvirs* & le jeune *Pompée*, se rompit l'an 715. Il n'y a que ces deux occasions à choisir. La premiere plait à Mr. *Dacier*, qui met pourtant l'*Ode* à l'an 716. (a) sans donner aucune raison de son choix. J'en ai tiré une, pour appuyer ma conjecture, & ma préférence, de ce que les expressions d'*Horace*, touchant le sang des Romains *répandu sur la mer*, conviennent au tems du renouvellement de la guerre par *Antoine* & *Cleopatre*, beaucoup mieux qu'à l'époque de la rupture de la paix avec *Pompée* le fils. Car il est certain, qu'après cela il y eut sur mer divers combats, & en plus grand nombre, pendant trois ou quatre ans, qu'il n'y en avoit eu dans toutes les précédentes guerres civiles.

Mr. *Dacier*, ne pouvant répondre à ce raisonnement d'une maniére solide, se sert des artifices ordinaires à sa

(a) Selon les *Fastes*; ou 717. suivant *Varron*; c'est-à-dire la 3. année après la rupture de la paix précedénte.

sa bonne foi, en le représentant sous une fausse face. *Voici*, assure-t-il, *la solide raison sur laquelle il appuye cette Critique.* „ L'an de Rome „ 716. il n'y avoit pas eu, *dit-il*, „ ASSEZ de sang répandu sur mer, „ pour donner lieu à Horace de di- „ re: ...

„ *Parumne campis, atque Neptu-*
no super
Fusum est Latini sanguinis?

„ Ce ne fut que dans les années sui- „ vantes, & dans le cours de cette „ guerre contre Pompée, qu'on ver- „ sa la QUANTITE' SUFFISANTE, pour „ autoriser cette expression, *parum-* „ *ne*, &c.

Est-il possible, que Mr. *Dacier* ne rougissoit pas en donnant de mon raisonnement une traduction si infidelle? Pour voir quelle est sa candeur, je prie le Lecteur de comparer son François avec mes termes *Latins*. J'ai d'abord déclaré, (a) que je ne pouvois pas, avec Mr. *Dacier*, rap-

(a) *Horat. Vita* p. 138.

porter le passage d'*Horace* au tems, que *Sextus Pompée* renouvella la guerre civile : *Quod nequimus cum Cl. Daciero ad id tempus referre, quo* Sex. Pompejus, *post Misenam pacem, bellum renovavit civile.* (b) J'en donne ensuite cette raison : *Tunc enim* acie navali NONDUM ITA *fuerat dimicatum, ut dici posset, non parum Latini sanguinis fusum* Neptuno super *fuisse*; QUEMADMODUM (NB.) POSTEA *contigit, pluries Cæsarianis cum Pompeianis classibus congressis.*

Je laisse aux juges équitables à décider, si dans ces expressions j'ai donné le moindre lieu à la reflexion, que mon Censeur, toûjours également fidelle, ajoûte à sa belle Version. *Il faut*, dit-il, *que Mr. Masson soit sur cela bien difficile à contenter, pour trouver, qu'il n'y avoit pas eu* ASSEZ DE SANG *répandu sur mer pendant* 23. *ou* 24. *ans, qu'avoient déja duré les guerres civiles, quand Horace composa cette Ode contre Pompée & son parti.*

Comme

(b) Je ne nomme point l'année de R. 716. comme ce fidele Critique l'affirme.

Comme ce ſeroit peine perduë de demander à un homme d'un tel front où c'eſt qu'il a vû ce qu'il oſe ici aſſurer, que j'ai *trouvé*; ce ſeroit auſſi en vain, qu'on le prieroit d'indiquer ſes garens pour les 23. *ou* 24. *années*, qu'il donne à la durée des guerres civiles juſqu'à l'an 716. de Rome. *Patercule*, Auteur preſque contemporain, en parlant de leur entier aſſoupiſſement, ſept ans après, par la mort d'*Antoine* & de *Cleopatre*, ne compte que *vingt ans* depuis le commencement de ces guerres : *Finita viceſimo anno Bella Civilia*, &c. Lib. II. C. 98.

La hardieſſe de mon Cenſeur ne s'arrête pas encore là. Il veut fort honnêtement montrer, qu'*Horace* étoit de *meilleur naturel*, que moi; & que ſelon lui il n'y avoit déja que *trop de ſang verſé*, deux ou trois ans avant l'an 716. Pour cet effet, ayant cité les *Vers* 32----36. de l'*Ode* I. du II. Livre, Mr. *Dacier* ajoûte : *Remarquez, qu'Horace parloit ainſi l'an de Rome* 713. (a) *ou, de* L'AVEU

(a) Suivant les *Faſtes Capitolins*.

MESME *de Mr. Masson, sur la fin de* 714. &c.

Il est cependant très-constant, que je n'ai jamais fait un tel AVEU : Au contraire, après avoir démontré, que le *Triomphe* de *Pollion*, dont Horace parle dans cette *Ode*, est celui qu'il fit le 23. d'*Octobre* l'an de Rome 715. j'en conclus d'abord, que l'*Ode* n'a pû être composée avant ce tems-là : *Itaque ex superius tam prolixè disputatis firmum ratumque manet, Horatium Lib. II. Od. I. ante* VIII. Kal. Novemb. *anni* U. C. DCCXV. *nequaquam scripsisse*, &c. Ensuite j'avoüe, qu'il n'est pas possible d'assurer, si elle fut écrite dans ce tems-là, ou bien peu après : *An verò idem Poëmatium tunc temporis, vel paulò pòst, fuerit exaratum, certò definiri nequit.* Bien plus, je déclare enfin très-expressément, que selon ma pensée ce fut dans le tems de paix, qui suivit la mort d'*Antoine* & de *Cleopatre*, c'est-à-dire après l'an 724. de Rome, que *Pollion* forma le dessein d'écrire l'*Histoire* des guerres civiles, sur laquelle *Horace* le loüe dans cette piéce. *Ego sanè non facilè crediderim, Pollionem huc-*

us-

usque variis in Hispaniâ, ——— *aliisque in regionibus ornatum & distractum imperiis, atque variis in ipsâ urbe muneribus functum, sat otii habuisse, ut potuerit vel* ANTE, *vel* CONTINUÒ POST Triumphum, *vacare Historiæ bellorum civilium scribendæ. Nec etiam putarim, eum id consilium animo volvisse, nisi demùm postquàm* Sex. Pompeio, Antonio & Cleopatra *victis*, finita vecesimo anno bella civilia, sepulta externa, revocata pax, sopitus ubique armorum furor, *uti scribit Velleius.*

Si c'est-là faire l'*aveu*, que Mr. *Dacier* a le front de m'imputer, il lui sera desormais permis d'appeller noir, ce qui est blanc aux yeux de tout le monde, sans encourir l'indignation du Public. Franchement, je le croi autant digne de sa pitié. Car il n'est pas possible, que naturellement la plus impudente mauvaise foi aille si loin, & fasse prostituer un homme au point, que ce malheureux Grammairien se prostitue dans cet endroit & presque par-tout. Je le dis avec regret une fois pour toutes; & je finis ici cet Article; suffisamment long & ennuyant, pour la plû-

part

part des Lecteurs aussi bien que pour moi, par les véritables niaiseries & les artificieuses chicanes de mon Antagoniste.

[*La suite pourra trouver place dans un des Tomes suivants de cette Histoire Critique.*

ARTI-

‡ ARTICLE VII.

REFLEXIONS CRITIQUES, *où l'on tâche de prouver contre* Mr. MARTIN, *que le* PSEAUME LXXII. *doit avoir un sens* PROPHETIQUE, *aussi-bien qu'un sens* *Litteral.*

MONSIEUR,

J'interromps mes Observations sur la *Genese*, pour faire quelques Reflexions

‡ Cette *Piéce* est dûë à l'Auteur des *Remarques*, qui sont le II. ARTICLE du *Tome* V. Le Lecteur, en la lisant, jugera, s'il ne sied pas bien à Mr. *Martin* de rejetter le sens *Litteral* du PSEAUME CX. & de travailler à exciter des troubles contre un Auteur qui admet les deux sens, le *Prophetique* & l'*Historique*; pendant que lui-même, (Mr. *Martin*) ose rejetter & combattre le sens *mystique* du Ps. LXXII. & celà, contre le sentiment de nos plus célébres

Re

xions sur le Ps. LXXII. Je vois, que plusieurs de nos plus célébres Interpretes expliquent ce *Pseaume* uniquement du *Messie*: & il faut avouër que ce ne sont pas seulement les Theologiens modernes, que l'on nomme *Cocceiens*, qui rapportent ce Pseaume au seul *Messie*; c'est l'explication constante,

Reformateurs, *Calvin*, *Muscule*, &c. comme le remarque ici très bien le judicieux Auteur de ces *Reflexions*. Il paroît manifestement, par cet Ecrit, que le *Ministre* d'Utrecht se croit tout permis dans l'explication de l'Ecriture, contre ce qu'il y a de plus venerable parmi les Reformez. On y fait voir évidemment, que les contradictions ne lui coûtent rien; qu'il n'a point de principes; que ce qu'il éléve d'une main, il le renverse de l'autre:

Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis;

pour parler le langage d'HORACE, L. I. *Epist.* I. *Vs.* 100. On n'a qu'à voir, entr'autres, ce que dit ici l'Auteur, sur *Vss.* 7, 8. &c. où l'on trouvera des contradictions palpables de Mr. *Martin*.

ſtante, que les anciens Docteurs de l'Egliſe lui ont donnée ; c'eſt celle de St. *Auguſtin* & de St. *Baſile*; c'eſt celle que l'Auteur du Commentaire ſur les Pſeaumes, attribué à St. *Jerome*, dit avoir recueilli des Oeuvres d'ORIGENE. *Geierus*, cet habile Critique, eſt, auſſi-bien que *Calovius*, dans la même hypothéſe.

I. Le jugement que nôtre incomparable *Calvin* a porté de ce Pſeaume eſt un peu différent ; il dit d'un côté, que ceux, qui veulent interpreter tout ce Pſeaume uniquement du *Meſſie*, en paroiſſent tordre trop violemment les paroles ; & que l'on doit prendre garde de ne pas donner lieu aux *Juifs* de nous inſulter, quand ils voient donner la torture aux paſſages de l'Ecriture, pour appliquer à Jeſus Chriſt ceux qui ne lui conviennent pas directement; mais il ajoûte en méme tems, que comme le régne de *David*, de *Salomon*, & de leur poſterité, devoit enfin ſe terminer au *Meſſie*, & que la proſperité temporelle de ce régne n'étant qu'une ombre de la félicité ſpirituelle & du ſalut éternel que le régne du Meſſie devoit procurer, il falloit reconnoître,

noître, que David prononçant ce *Pseaume* à l'extremité de sa vie, après le sacre de son fils Salomon, n'arrête pas ici sa veuë sur la seule personne de *Salomon*, mais qu'il la porte sur toute la suite des siecles, pendant lesquels ce régne devoit subsister dans sa posterité, & particulierement sur l'état le plus parfait de ce régne sous la domination du Messie.

II. Toutes choses confirment, à mon avis, le jugement que ce grand homme a formé de ce Pseaume, & qui a été suivi par les anciens Interprétes de la Bible *Françoise*, aussi-bien que par ceux de la Bible *Flammande*; c'est aussi celui de *De Muis*, de *Musculus*, & de divers autres Commentateurs.

En effet 1. *De Muis* recueille du dernier *verset* de ce Pseaume, que David l'a prononcé dans son lit de mort, & qu'il fait partie de ses dernieres paroles, que ce St. homme n'aura pas manqué de tourner sur le Messie, à l'imitation de Jacob & de Moïse. 2. Tous les Interprétes conviennent, que Salomon étoit un *type* formel du *Messie*. 3. C'est à l'occasion de Salomon, que le *Pseaume* 45.

&

& tout le *Cantique* des *Cantiques*, qui concernent inconteſtablement le *Meſſie*, ont été compoſés. 4. Les Ecrivains du nouveau Teſtament rapportent au *Meſſie* les promeſſes qui ont été faites à David à l'occaſion de ſon fils Salomon, & des promeſſes qui donnent des idées toutes ſemblables à celles que divers endroits de ce Pſeaume font concevoir. †

Ceux des Docteurs *Juifs*, qui ſemblent le plus héſiter ſi ce Pſeaume doit être expliqué du Meſſie, ou de Salomon, reconnoiſſent, que divers endroits de ce Pſeaume ne conviennent à *Salomon* que dans un ſens hyperbolique, mais qu'ils conviennent au *Meſſie* dans un ſens propre & naturel: le Rabin *Obadiah* dit, que ce Pſeaume traite de l'avénement du *Meſſie*; le Paraphraſte *Chaldaïque* l'explique du Meſſie; *Aben Ezra* dit, qu'il regarde Salomon & le Meſſie: on lit dans le *Midras Tehillim*, ſur ces paroles, *donne ton jugement au Roi; c'eſt*

† V. *Heb.* I. 5, 8. Conf. avec 2 Sam. VII. 16. 1 Chron. XVII. 14. XXII. 18. XXVIII. 7.

c'est le Roi Messie. R. Salomon dit, que les anciens Rabins expliquent tout ce Pseaume du *Messie*. Kimchi, qui rapporte les deux interpretations, préfére celle qui l'expose du *Messie*.

III. N'y a-t-il donc pas lieu d'être surpris que dans les nouvelles ‡ *Notes* de la Bible Françoise, on prétende qu'il ne faut entendre ce Pseaume que de *Salomon*; & que si quelques Docteurs Juifs l'ont expliqué du Messie, comme les Chrétiens, ce n'a été qu'à cause de l'idée pompeuse qu'ils se sont faite de sa personne & de son régne; qu'ainsi leur sentiment ne doit pas être ici tiré à consequence. Ne doit-on pas plutôt dire que ces Docteurs Juifs ont suivi dans ce Pseaume le principe où ils étoient, que ce qui n'a pas été accompli en *Salomon* dans toute son étendue, & ce qui paroissoit trop élevé au dessus de lui, devoit être accompli dans le Messie? Il n'y a rien de plus raisonnable que ce

‡ On entend toujours par-là les *Notes* de Mr. *Martin* sur la Bible, comme on l'a vû dans le I.I. *Art.* du Tome précédent, *pag.* 51. seqq.

ce principe ; & c'eſt ſur ce fondement que Mr. *Vitringa* dit, dans le docte & judicieux Commentaire qu'il vient de donner ſur *Eſaie*, † qu'en montrant qu'il y a des prédictions, où il eſt dit des perſonnes illuſtres des choſes qui ne leur quadrent pas, mais qui conviennent parfaitement au *Meſſie*, on prouve que c'eſt du Meſſie qu'on doit entendre ces prédictions.

IV. Examinons les raiſons pour les quelles on ne veut pas que ce Pſeaume regarde le Meſſie. On nous renvoïe d'abord aux principes qu'on a établis dans la *Préface* ſur le livre des Pſeaumes; c'eſt ſans doute à ce qu'on y a poſé, *qu'il faut que toutes les parties d'un Pſeaume Prophétique ſe lient avec la Prophétie dont il eſt le ſujet*; mais c'eſt préciſement ce qui ſe trouve ici en interpretant ce Pſeaume du régne de Salomon, de telle ſorte que le plus parfait état, où ce régne devoit ſe trouver ſous le Meſſie, y ſoit compris.

D'ailleurs, il en eſt de pluſieurs *Pſeau-*

† V. *Bibl. Choiſ.* T. 27. p. 412.

Pseaumes, comme de divers autres Écrits des Prophétes, où l'Esprit de Dieu prédisant des évenemens, qui concernoient les Israelites, s'éleve de tems en temps plus haut qu'à l'*Israel* selon la *chair*, & s'énonce en des termes qui ne peuvent convenir qu'à l'*Israel* selon l'*esprit*; quoique ce qui précéde ne regarde que l'évenement temporel à l'occasion duquel l'Oracle a éte prononcé. C'est sur-tout ce qui s'observe, quand le sujet qui parle, ou dont il est parlé, est reconnû pour un type du Messie; car alors l'Auteur sacré passe du type à l'antitype, toutes les fois qu'il s'énonce en des termes trop magnifiques & trop élévés au dessus du type.

Si l'on n'admet pas ce principe pour l'interpretation des Oracles, & si l'on veut que tout un *Chapitre* ou tout un *Pseaume*, où se trouve un Oracle qui concerne le Messie, s'explique proprement & litteralement du Messie, on tombera dans l'inconvenient dont a parlé *Calvin*, & on se trouvera dans l'obligation de donner aux paroles de l'Ecriture un sens très peu naturel.

C'est-ce qui m'oblige de tenir un

† milieu entre les Theologiens qui ne veulent pas reconnoître dans les Oracles du Messie d'autre sens que le *mystique*, & ceux qui n'y trouvent qu'un sens *litteral* ‡.

V. Je viens aux raisons particulieres, par lesquelles on combat le sens *mystique* du PSEAUME dont il s'agit.

On dit, sur le vs. 1. que le fils du Roi ne peut être que *Salomon*, Roi & fils de Roi; mais le *Messie* n'est-il pas aussi-bien que Salomon fils de David, & par consequent fils de Roi? N'est-il pas aussi * Roi, dans un sens plus noble & plus relevé que Salomon, qui a été type de Jesus Christ non seulement comme Roi, mais aussi comme fils de Roi?

On ajoûte sur le même *verset*, que la priere contenuë dans les deux premiers *versets*, & dans le 4. ne peut

s'en

† --- *Medio tutissimus ibis*; comme dit fort-bien OVIDE, *Metam.* Lib. II. *vs.* 137.

‡ Il paroit, que c'est-là aussi le sentiment de l'*Anonyme*, dans le *Dissertation* sur le PSEAUME CX.

* Comme l'observe MUSCULUS,

s'entendre de *Jesus Christ*, puisqu'on ne peut pas dire que David ait prié pour le Fils de Dieu. Mais une prophétie ne pouvoit-elle pas être conceuë en forme de souhait? n'y a-t-il pas dans les Prophétes diverses predictions énoncées comme des vœux & des priéres? L'Auteur ne dit-il pas lui-même sur ces paroles du *Pseaume* LXIX. 24. *que leurs yeux soient obscurcis*, „ *c'étoit une prediction de l'a-* „ *veuglement où les Juifs sont en-* „ *core aujourd'hui?* & sur celles du Ps. CIX. 9. *que ses enfans soient orphelins*, „ *on n'a qu'à voir, pour* „ *l'accomplissement de cette Prophétie, ce que Joseph a écrit?* Enfin n'est-ce pas un vœu très-naturel, que celui qui est conceu dans ces paroles, par rapport au Messie; *fai luire ce jour heureux, auquel tu donneras tes jugemens au Messie?* †

VI. On dit sur le vers 3. *en justice :* † „ *c'est-à-dire, en abondance;* „ *car le mot Hebreu est souvent mis* „ *pour celui d'abondance, comme Osée X. 12. Joël II. 23.* Sur quoi j'ob-

† Conf. Esaïe XI. 3.

j'obſerve, quoique le mot *tſedec* puiſſe être employé quelquefois pour un acte de grace, de liberalité, de charité, & d'aumône, il ne s'enſuit pas, qu'il ſignifie *abondance.* S'il y a dans le paſſage d'*Oſée* une idée d'abondance, l'Auteur lui-même la fait tomber ſut les termes de *ſemer* & de *pleuvoir;* & non pas ſur celui de *tſèdec*, auquel il attache une idée de juſtice & de bénédiction : & pour celui de *Joël*, il exprime plûtôt une pluye accordée dans une juſte meſure, qu'une pluye abondante, puis qu'une trop grande abondance de pluye pourroit être autant prejudiciable que la ſechereſſe. Enfin il eſt évident, qu'ici, comme *Pſ.* LXXXV. 11. la paix & la juſtice ont pû être jointes enſemble, comme deux caractéres du régne du *Meſſie.*

VII. On dit ſur le *vers.* 4. „ que „ tout ce que *David* demande à „ Dieu, dans ce verſet, ne ſauroit „ convenir à Jeſus Chriſt, qui a re- „ fuſé de prononcer aucun jugement „ dans les jours de ſa chair. Cependant on ne peut pas nier que le *Meſſie* ne ſoit ſouvent repréſenté comme le Juge & le Libérateur des pauvres &

des affligez ; il les a appellez à soi dans les jours de sa chair, il les a préférez aux riches, il les a délivrez de leurs maux: mais c'est sur tout ce qu'il a exécuté, lors qu'il s'est mis en possession du régne qui est ici décrit, suivant ces paroles d'ESAIE ‡, *il jugera les pauvres en justice, & redarguera en droiture, pour maintenir les debonnaires de la terre.* On ajoûte, que ce n'étoit pas ici une priére à faire pour le Fils de Dieu, qui est la sainteté même: mais cette objection, à laquelle on a déja répondu, est d'autant plus foible, que les verbes ici employez, étant mis au *futur*, énoncent manifestement une prédiction.

VIII. C'est aussi au *futur* que se trouvent les verbes du *vers. 5.* qu'on a bien traduit *ils te craindront.* On pretend à la vérité, que comme c'est une suite de la priére de *David*, il vaut mieux les prendre comme un *vœu*; mais selon le même raisonnement!, tout ce qui suit jusqu'au *vers.* 17. ne seroit qu'un vœu; cependant l'Auteur

‡ *Es.* XI 9.

l'Auteur lui-même y donne un ſens de *prédiction*. D'ailleurs, quand ce ſeroit ici un vœu, il conviendroit, dans toute ſon étendüe, à l'*Iſraël* ſelon l'*eſprit*, & au régne ſpirituel du Meſſie, lors que, comme le reconnoit Kimchi, * *toute la terre devoit être remplie de la connoiſſance de l'Eternel*, beaucoup plûtôt qu'à *l'Iſraël* ſelon la *chair*, & au régne temporel de *Salomon*, auquel l'Eſprit de Dieu n'aura pas, ſans doute, ſouhaité une durée telle que celle qui eſt ici déſignée. Il eſt évident, comme le dit *Calvin*, que David exprime ici le ſervice du vrai Dieu, qui doit ſubſiſter juſqu'à la fin du monde, & qu'il s'éléve à la conſideration du régne éternel qui avoit été promis à ſa poſterité; mais, comme l'obſerve encore cet Auteur, où trouvera-t'on rien qui approche d'une pareille promeſſe, ſi on s'arrête au régne temporel de *Salomon?* Puis que la gloire de ce régne fut ſi fort obſcurcie, dès le tems de ſon propre fils, qu'elle fut anéantie par la captivité de *Babylone*,

M 2 &

* *Eſaie* XI. 9.

& qu'il s'en faut bien qu'elle ait approché après la captivité du moindre éclat qu'elle avoit eu auparavant.

C'est donc très mal-à-propos, qu'on dit encore sur la même idée, qui est renouvellée de la durée de ce régne *vers.* 7. *que cela n'a été dit que par hyperbole.* Ce seroit une étrange hyperbole, que celle qui pour marquer un régne de 40. années le feroit subsister *tant que le soleil & la lune dureront dans tous les âges, & jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lune ;* si ceci s'arrête à la seule personne de *Salomon*, & si l'on ne reconnoît avec *De Muis* & le *R. Kimchi*, que, ce qui a été crayonné & dit hyperboliquement de *Salomon*, devoit être accompli à la lettre par le Messie, conformement à ce que l'Auteur établit lui même sur les *vers.* 37. & 38. du Ps. 89. en ces termes : *Ces comparaisons, prises de la durée constante & perpetuelle du cours du soleil & de la lune, n'ont pû convenir proprement qu'au régne de Jesus Christ, & que dans un sens d'exageration & d'hyperbole au régne de la famille de David.* On suit, en effet, dans l'exposition de ce *Pseaume*, le principe

cipe que nous établiſſons ici, puis qu'on explique le *vers.* 30. du *Meſſie*, & les 31, 32, 33. des deſcendans de David ſelon la chair, après quoi on revient encore au *Meſſie vers.* 37. & 38.

IX. L'Auteur eſt encore contraire à ſoi-même, d'une maniére beaucoup plus expreſſe, dans ſes *notes* ſur le *vers.* 8. Ce ſont ici les mêmes paroles que celles qui ſe trouvent Zachar. IX. 10. *Il dominera depuis une mer juſqu'à l'autre, & depuis le fleuve juſqu'au bout de la terre.* On obſerve ici, „ 1. que ſi le Prophéte avoit „ voulu parler du *Meſſie*, il n'auroit „ pas dit depuis la mer Mediterranée „ juſqu'à l'Ocean, puis que le régne „ du *Meſſie* s'eſt établi infiniment au „ delà de l'Ocean. 2. Qu'il faut „ entendre par le fleuve l'*Euphrate*, „ comme cela paroît de 1 *Rois* IV. „ 21. & *Gen.* XV. 18. où les bornes „ de la domination de Salomon ſont „ exprimées, & de ce qu'il n'y a „ pas de raiſon de prendre le *Jourdain* pour l'une des bornes de cet „ Empire. Cependant on dit ſur ces mêmes paroles *Zach.* IX. 20. „ que „ par ces termes, *depuis une mer*, „ il

„ il faut entendre la mer Mediterra-
„ née, qui baigne les côtes de la
„ Judée jusqu'aux extremitez de l'O-
„ cean. 2. Que ces autres paroles
„ *depuis le fleuve* signifient depuis le
„ *Jourdain*, qui est par excellence
„ le fleuve de la Judée, comme X.
„ 11. puis que c'étoit de la Judée,
„ où le *Messie* devoit commencer de
„ régner, que se devoit prendre le
„ premier terme de son Royaume,
„ & non pas de l'*Euphrate*, sous
„ ombre qu'ordinairement il est sim-
„ plement appellé le *fleuve*, dans le
„ langage de l'Ecriture; après quoi on
renvoye à ce passage de nôtre *Pseau-
me* LXXII. 8. aussi bien qu'à *Michée*
VII. 12. où l'on entend encore le
Jourdain par le *fleuve*.

X. On dit sur ces mots du *vers.* 11.
toutes les nations, „ que quoique
„ ces mêmes expressions se puissent
„ expliquer du *Messie Ps.* CII. 16.
„ à cause de l'application qui est faite
„ de ce Pseaume à Jesus Christ *Heb.*
„ I. 20. on ne peut pas dire la mê-
„ me chose ici, parce que le Ps.
„ LXXII. n'est appliqué en aucun
„ texte du nouveau Testament à
„ *Jesus Christ*. Mais, il s'ensui-
vroit

vroit de ce raisonnement, 1. que dès qu'un passage d'un *Pseaume* est appliqué dans le nouveau Testament à Jesus Christ, tout le reste du *Pseaume* ne peut s'entendre que de lui seul, contre ce que nous venons de confirmer par l'Auteur. 2. Qu'il ne faudroit pas entendre de *Jesus Christ* aucun endroit des autres *Pseaumes* qui ne lui ont pas été appliquez dans le nouveau Testament; ce qui est contraire à la methode de l'Auteur, qui attribuë à *Jesus Christ* divers endroits des *Pseaumes*, dont il n'a pas été fait mention dans le nouveau Testament, suivant le principe qu'il pose dans sa Préface en ces termes; „ Il n'est pas „ impossible, & il est même tout à „ fait croyable, que Jesus Christ & „ ses Apôtres n'ayant pas eu un des„ sein particulier de caractériser les „ *Pseaumes*, & de faire un catalogue „ de ceux qui étoient Prophétiques, „ il peut être facilement arrivé qu'ils „ n'ont pas fait mention de tous, „ mais qu'ils ont parlé seulement de „ ceux dont ils ont eu beson d'em„ prunter des preuves pour les *appli*„ *quer* au sujet particulier dont il „ s'agissoit.

En effet, les *applications* que nous trouvons dans le nouveau Testament ne sont que des *essais*, qui nous apprennent la methode que nous devons suivre dans l'exposition des Prophéties. C'est, à mon avis, un principe qui doit être constant, pour l'exposition des Oracles, que des expressions magnifiques, qui concernent le *Messie* dans un *Pseaume*, lui appartiennent aussi quand elles se trouvent dans un autre. Il n'y aura même guéres d'Oracles qu'on ne puisse éluder, si l'on admet l'explication que l'Auteur fait ici de ces expressions, *tous les Rois*, & *toutes les nations.* Cette explication fournit des armes aux Juifs, qui ne reconnoissent pas l'autorité du nouveau Testament ; elle aneantit ce qu'on a ailleurs établi, que ces expressions sont des expressions Evangeliques. Voï. sur *Ps.* CII. 16. & CXXXVIII. 4. où pour le prouver on cite les versets de ce *Pseaume*, avec plusieurs autres passages. Voïez aussi *Musculus*, sur cet endroit.

XI. On remarque, que ce qui est dit à la fin du ℣. 15. *on fera des prieres pour lui*, ne se peut dire que d'un Roi

Roi mortel: mais outre que les *Disciples* de Jesus Christ ont pû prier pour lui, dans le tems de sa passion, selon l'exemple qu'il leur en a donné, de même qu'ils ont prononcé des *hosanna* en sa faveur, en entrant avec lui dans la ville de *Jerusalem*; tous les Fidéles doivent à Dieu des actions de graces, pour la Redemption que Jesus Christ leur a aquise, & des prieres pour l'étenduë du fruit & de l'efficace de ce grand benefice; ils doivent prier pour l'avénement & l'accomplissement de son régne, selon l'ordre qui leur en est donné dans l'Oraison Dominicale; ils doivent prier, comme l'observe fort bien ici *De Mais*, pour son Corps mystique, qui est l'Eglise. On peut aussi rapporter, après *Louïs de Dieu* & *Cocceius*, ces prieres à celles que Jesus Christ fait lui même pour ceux qui lui appartiennent; sentiment dont *Geierus* paroit ne pas s'éloigner.

XII. On dit encore sur le *vs.* 16. que l'abondance des fruits de la terre, qui y est promise, n'a nul rapport au régne de *Jesus Christ*, qui n'a rien de terrestre & de mondain. Cependant il n'y a rien de plus ordinai-

 re

re dans les Prophétes que de proposer les benedictions spirituelles du régne du Messie, sous l'image des benedictions temporelles. Les exemples en sont trop fréquens pour qu'il soit necessaire de les produire; consultez seulement *Pseaume* 27, 30. & *Esaïe* LV. & LXV, 13. & les *notes* de l'Auteur sur le penultiéme passage.

XIII. On parle ainsi sur ces termes du *vs.* 17. *sa renommée durera à toujours.* „ La personne & le régne de Salomon sont encore aujourd'hui après 3000. ans l'admiration de l'univers. Mais outre que l'idolatrie de Salomon a fort obscurci son nom & sa renommée, l'expression Hebraïque est trop forte pour un simple Roi temporel, sur tout étant jointe à la suivante, *la renommée ira de pére en fils, tant que le soleil durera.* Les Rabins l'expliquent, que le nom d'*Innon*, c'est-à-dire *de fils*, lui a été donné ou destiné avant que le soleil fût créé; & c'est ici qu'ils ont pris occasion de débiter, dans leur *Talmud*, qu'un des noms du Messie est ינון *Innon.* Le Professeur *Braunius*, † tire le nom d'*Innon*

† In *Hebr.* III. 6.

d'*Innon* du verbe ינה *janah*, *dominer*; & l'explique, un fils qui a le droit de domination: mais il vaut mieux lui donner avec Mr. *Gousset* la ponctuation du futur de l'*hyphil* de ינה *engendrer*, & l'expoter, *son nom prêché solemnellement & efficacement lui engendrera des enfans*; c est-à-dire, des disciples, *par tout où le soleil éclaire.* *Esaïe* LIII. 10. 1. *Pier*. I. 23.

XIV. On ajoûte sur ces paroles du même verset, *on se benira en lui.* „ C'est ainsi qu'il faut traduire avec „ nos anciennes Bibles, & plusieurs „ autres, & non pas comme tradui- „ sent les autres, *on sera benit*; par- „ ce que le verbe étant la conjugai- „ son *bithpahel*, il ne peut être ren- „ dû autrement que par on se beni- „ ra: d'où l'on conclud, que l'Esprit „ de Dieu n'a pas voulu dire ici que „ toutes les nations seroient benies „ en Jesus Christ, mais seulement „ que les peuples du Roïaume de „ Salomon se beniront & s'estime- „ ront heureux d'avoir un tel Roi. C'est, à peu près, ainsi que Mr. *Le Clerc*, après *Hammond*, elude l'Oracle de *Genes.* XII. 3. XXII. 18. XXVI. 4. prétendant, qu'il ne s'agit

dans ces passages que d'un *formulaire* de *benediction*, par lequel on souhaite un bonheur pareil à celui de la posterité d'Abraham. En effet, le même verbe se trouve dans les deux derniers passages dans la même *conjugaison* qu'en celui-ci: ce qui n'empêche pas pourtant l'Auteur des *notes* de l'exposer *seront benies*; & d'observer que cette expression se rapporte à la *vocation* des *Gentils*: il l'applique aussi au Fils de Dieu *Es.* LXV. 16. & *Jerem.* IV. 5. C'est donc une expression consacrée à la benediction de toutes les nations du monde, fondée sur la semence mystique d'Abraham. Il est vrai que l'*bithpahel* emporte quelque chose de plus que le *niphal*; savoir, non seulement *qu'on sera beni*, mais *qu'on se congratulera de cette benediction*; c'est pourtant toûjours de la même benediction qu'il s'agit.

On veut encore que ces paroles, *toutes les nations le publieront bien heureux*, ne regardent que Salomon, & non pas Jesus Christ. Mais, pourquoy ces paroles ne regarderoient elles pas *Jesus Christ*, en cet endroit aussi-bien qu'ailleurs, veu sur-tout qu'il

qu'il y a tant de nations qui n'ont pas ouï parler de la prosperité du régne de *Salomon*, ou qui n'y ont jamais fait d'attention?

XV. Enfin on conclud sur le *vſ.* 20. que ce Cantique étant une Poëſie du genre *ſublime*, il ne faut pas s'étonner que le Prophéte s'y ſoit ſervi en quelques endroits, comme il a fait dans les *Pſ.* XVIII. XCVII. & dans pluſieurs autres, des expreſſions les plus pompeuſes & les plus fortes de l'hypérbole; mais la plûpart de ces Poëſies de David, qu'on trouve être du genre le plus ſublime, regardent auſſi le *Meſſie.*

L'Auteur reconnoît, dans l'argument du *Pſ.* XCVII. que c'eſt un Oracle, qui concerne le Meſſie; & quoique le *Pſ.* XVIII. ait été composé à l'occaſion d'une victoire ſignalée, obtenuë par David, cela n'empêche pas qu'il ne s'y trouve des ſaillies qui s'élévent juſqu'au *Meſſie;* de même que, de l'aveu de l'Auteur, quoique le *Pſeaume* XXIV. & divers autres, aïent été composés à l'occaſion de la pompe avec laquelle l'*Arche* fut portée dans le *tabernacle* ſur la montagne de *Sion*, le Prophé-

te s'y éléve plus haut que l'*Arche*, & y prédit la reception de Jesus Christ par tout le monde, en qualité de *Roi* de l'Eglise.

Voilà, MONSIEUR, les considerations, qui me font croire qu'on ne doit pas exclure *Jesus Christ* de ce *Pseaume*. Je les soumets à vos lumieres, & au jugement du Lecteur équitable & judicieux. Je suis,

VOTRE, &c.

ARTI-

ARTICLE VIII.

* DISSERTATIO SINGULARIS, *de Collectaneo, seu Collectione* ANSELMI BAUDURII.

DISSERTATION CRITIQUE *sur la Collection du* P. BANDURI, par Mr. *Casimire Oudin*; suite de *l'Article* VI. du *Tome précédent.*

CAPUT QUARTUM.

Quomodò nobis Collectionis Bouduriana Synopsim Cl. J. A. Fabricius exhibeat.

ALIA RATIONE, sive amplioribus verbis, Vir scriptis plurimis clarissimus, *Joannes Albertus Fabricius*, Tomo VI. Bibliothecæ Græcæ, quæ Hamburgi anno 1714. in 4to. edita fuit, nobis exhibet, *Cap.* 5. à pag. 569. ad 587. *Anselmi Bandurii* Ragusini

* Le Public a trop bien reçû l'*Article* VI. du Tome précédent, pour qu'on puisse douter du succès de celui-ci.

gusini, Presbyteri ac Monachi Benedictini è Congregatione Melitensi, *Imperium Orientale*, sive *Antiquitates Constantinopolitanas*, in IV. partes distributas, & Cosmo III. Magno Etruriæ Duci dedicatas in fol. Parisiis anno 1711. voluminibus 2. Quorum *Primum* scripta varia ab editore collecta, *Guilelmi de l'Isle* chartas duas Geographicas complectitur, exhibentes *Imperium Orientale per themata* distinctum, ejusque descriptionem, quale sæculo X. extitit, tum observationibus ejusdem. *Posterius* continet Bandurii in illa Commentarios, & varias veterum nummorum & monumentorum tabulas, rebus Constantinopolitanis melius intelligendis idoneas, & Urbis ipsius, atque templi S. Sophiæ imagini distinctius animo subjiciendæ utiles, ære nitidè descriptas.

VOLUMINE PRIMO itaque Series Chronologica Imperatorum & Patriarcharum à Constantino Magno, Imperatore, & Metrophane Patriarcha, ad captam usque à Turcis Constantinopolim, quam Bandurius labore magno conscripsit : sed quam Fabricius refert hoc Tomo 6. Bibliothecæ Græcæ seorsim, à pag. 709. ad 746.

746. cui præmisit pag. 707. & 708. Catalogum Episcoporum Byzantinorum XXII. qui ante Constantini Magni ætatem fuisse, incertâ fide scribuntur: tum pagina 746. Patriarchas Constantinopolitanos post captam à Turcis Urbem, seu ab anno 1459. ad 1702. pag. 750, cum Catalogo Imperatorum Constantinopolitanorum & Patriarcharum, ordine alphabetico, à pag. 750. ad 762. Opuscula autem quæ in hoc primo volumine circumferuntur, hæc sunt.

1. *Constantini Porphyrogeneti Imperatoris de Thematibus Orientis atque Occidentis libri duo*, pag. 1. ad 30. ad M S. Codicem Regis Galliæ bombycinum 2431. ante annos circiter quingentos scriptum emendati, ac Latinâ versione accuratiore & notis illustrati, de quibus dixit Fabricius suprà pag. 487. & seqq.

2. *Hieroclis Grammatici* Συνέκδημος, sive *Comes peregrinationis*, pag. 31. ad 52. tradens recensionem ἐπαρχιῶν, sive Provinciarum LXIV. & Civitatum 935. quæ Imperatori Constantinopolitano olim paruerunt, cum Opusculi ejusdem variis editionibus.

3.

3. Constantini Porphyrogeneti liber de administrando Imperio pag. 53. ad 157. de quo idem Fabricius dixit suprà pag 487. & sequentibus.

4. *Agapeti Magnæ Ecclesiæ Constantinopolitanæ* σχεδὴ, βασιλικὴ *ad Justinianum* recens anno Christi 527. Imperatorem creatum, sive ἔκθεσις κεφαλαίων παραινετικῶν, *Septuaginta duo capitula admonitionum* pag. 158. ad 170. quorum acrostichis, sive litterarum initialium juncta series hæc verba reddit hujus Agapeti magnæ Ecclesiæ Diaconi, τῷ θειοτάτῳ καὶ εὐσεβεστάτῳ βασιλεῖ ἡμῶν Ἰουστινιανῷ Ἀγαπητὸς ὁ ἐλάχιστος Διάκονος. De cujus Opusculi variis editionibus, idem post Bandurium Fabricius pag. 570, 171, 572.

5. *Basilii Macedonis, Imperatoris Constantinopolitani*, κεφάλαια παραινετικὰ ad Leonem Sapientem filium, quem Pater anno Christi 879. die 6. Januarii Augustum pronuntiavit, *Capita exhortationum LXIII.* pag. 171. ad 192. quorum acrostichis sive primæ litteræ simul junctæ, hæc verba reddunt: βασίλειος ἐν Χριστῷ βασιλεὺς Ῥωμαίων Λέοντι τῷ ποθουμένῳ υἱῷ καὶ συμβασιλεῖ: *Basilius in Christo Imperator*

perator Romanorum, Leoni caro filio atque Imperii Collegæ. Hunc librum Bandurius emendavit ex duobus MSS. Codicibus Bibliothecæ Regis Christianissimi num. 3059. 3363. Extat etiam manuscriptum in Bibliotheca Imperatoria Viindobonensi; ut annotat Lambertus libro 3. pag. 38. dignum qui cum editis conferatur, testatus. Codices Vaticanum, Venetum, & Bibliothecæ Strozzianæ, pridem laudavit Gesnerus: cujus etiam editiones varias, post Bandurium, affert Fabricius ibidem pag. 573.

6. *Theophylacti Bulgariæ Archiepiscopi institutio Regia ad Constantinum Michaëlis Ducæ filium* pag. 193 de cujus editionibus aliis cum Bandurio idem Fabricius pag. 285. ubi loquitur de Operibus aliis Theophylacti Acridis in Bulgaria Archiepiscopi. Atque hæc quidem Opuscula in Parte prima & secunda Voluminis primi *Imperii Orientis*, sive *Constantinopolitanarum Antiquitatum.* In Parte autem tertia Voluminis hujus primi habentur *Libri octo Antiquitatum Constantinopolitanarum*, qui ex MSS. antè inediti selecti & Græcè descripti, ac versione Latinâ, copiosisque

&

& editis Commentariis illustrati, de quibus hoc ordine idem Fabricius.

Libri IV. Antiquitatum Constantinopolitanarum, quibus descriptio templorum, aliorumque ædificiorum, paginis 2, 23, 41, 65. ad 81. ex Codice Regio Galliarum 3058. in 4. quorum Libro quarto pag. 65. descriptio sanctæ Sophiæ continetur.

Exhibentur libro *quintò* pag. 82. ad 106. Anonymi παραςάσεις συντομοιχρονικαὶ, cum nova Bandurii versione, quas à Lambecio primùm Græcè, & à Combefisio Græcè ac Latinè editas dixi suprà pag. 480. & sequentibus. Libro sexto pag. 107. ad 114. *Nicetæ Choriatæ narratio de statuis Constantinopolitanis post captam à Gallis Constantinopolim eversis, & ad monetam faciendam conflatis, quam dedi suprà pag.* 405. *quo in libro* Opuscula diversa extant. Nempe I. Georgii Pachymeræ descriptio Augusteonis, quam Boivinius laudatus in Notis ad Gregoram pag. 764. & sequentibus, Græcè vulgaverat, sed Bandurius cum versione sua pag. 114. ad 117. recudi curavit. De *Augusteone*, seu *Augustæo* atrio templi S. Sophiæ, Codinus in Originibus Constan-

ſtantinopolitanis num. 32. Jacobus Goarus ad Codinum *de officiis* pag. 130. & Bandurius ad *Antiquitates Conſtantinopolitanas* pag. 468. & ſeqq. & pag. 804.

2. *Photii Patriarchæ Conſtantinopolitani Deſcriptio Eccleſiæ Dei Genitricis in Palatio conſtructæ, à Baſilio Macedone Imperatore*, pag. 117. ad 121. Habita eſt in Encomiis anno Chriſti 880 atque Baſilii Imperatoris anno 14. Ediderat eam pridem Lambecius Græcè, & utrâque linguâ Combefiſius, ut ſuprà pag. 485. dicere me memini.

3. Περὶ τῶν τάφων τῶν βασιλέων, *De ſepulchris Imperatorum in templo Conſtantinopolitano S. S. Apoſtolorum* pag. 121. ad 124. Adjuncta eſt deſcriptio Heroi Juſtiniani, & timulorum Imperatorum in Monaſteriis variis ex Codice Regio. Confer quæ ex Codice Colbertino Græcè exhibet Ducangius libro quarto Conſtantinopoleos Chriſtianæ pag. 109. & 110. τὰ ἐν τῷ ἡρώῳ τοῦ μεγάλου Κωνσταντίνου μνήματα, τὰ ἐν τῷ ἡρώῳ τοῦ μεγάλου Ἰουστινιανοῦ.

4. Denique ibidem *Excerpta de Antiquitatibus Conſtantinopolitanis* pag. 124.

24. ad 34. ex Codice Regio, & Codino de Ædificis Constantinopolitanis, cum Lambecii & Bandurii notis.

Libro *septimo Epigrammata & Poëmatia variorum Poëtarum de rebus Constantinopolitanis*, pag. 135. ad pag. 187. ex libris *Anthologiæ* tertio & quarto, & aliis locis, de quibus sigillatim Fabricius pag. 575.

Libro *octavo* Catalogi diversi occurrunt. 1. Catalogus Episcoporum & Patriarcharum Constantinopolitanorum pag. 187. ad 190. decerptus ex Chronographia illa compendiaria S. Nicephori Patriarchæ Constantinopolitani, quæ habetur in Codice Regio diversa ab editis, ac desinit in Ignatio Eunucho. 2. Nicephori Callisti Xanthopuli enarratio nova de Episcopis Byzantii & Patriarchis Constantinopolitanis pag. 191. ad 200. ex Codice Regio, quam Christianissimo Regi pridem donavit Antonius Eparchus. Desinit autem in Athanasio, qui Joanni Sozopolitano successit. 3. Catalogus Patriarcharum Constantinopolitanorum pag. 201. ad 208. ex Jure Græco Romano Joannis Leunclavii, anno 1596. fol. pag. 296. & seqq. diversus ab aliis, desinit in Josepho

ſepho Abbate Galeſii. 4 Catalogus Patriarcharum Conſtantinopolitanorum pag. 209. ad 218. diverſus ab aliis, ex nova Variarum Hiſtoriarum Synopſi Matthæi Cigalæ Græcè primùm Venetiis prodiit anno 1637. in 4. ac deſinit in Neophyto Heracleenſi. 5. Catalogus Patriarcharum Conſtantinopolis pag. 218. ad 229. in Libello Philippi Cyprii Magnæ Eccleſiæ Protonotarii, qui in Parthenio deſinit. Hunc primus Græcè & Latinè edidit *Nicolaus Blancardus Franeckeræ*, 1679 in 4. unà cum Chriſtophoro Angelo, de ſtatu & ritibus Eccleſiæ Græcæ; deinde Latinè cum Notis poſthumis Henrici Hilarii, Rectoris Scholæ Cellerfeldenſis, prodiit Lipſiæ anno 1687. in 8. 6. Ἔκθεσις νέα Ἀνδρονίκε βασιλέως, *Expoſitio nova Andronici Palæologi Imperatoris, qui Metropoles Conſtantinopoleos alias è minoribus ad majores extulit, alias è diverſo ad minores thronos depreſſit;* pag. 230. ad 235. Diverſa hæc eſt ab ἐκθέσει Andronici Senioris, quam cum Codino ſæpius editam dixi ſuprà pag. 479. 7. Κατάλογος ἐπισκόπων ἥτινι ἕκαςος τῶν μητροπόλεων ἐποκέκλινται ὅσαι σώζονται νῦν ἐκ μέρες, ἐκ

ἐκ τέτων, αἱ πλεῖςαι ἀφανίστευται. Catalogus Episcopatuum, cuinam singuli Metropoli subjiciuntur, quæ nunc ex parte supersunt, pleræque earum exciderunt: pag. 236. ad pag. 240.
8. Catalogi duo Imperatorum, unus à Constantino Magno ad Alexium Ducam Murzuflum pag. 241. ad 243. ex Jure Græco Romano Joannis Leunclavii pag. 181. Alter ab eodem Constantino usque ad Constantinopolim captam, cum subjecta Sultanorum successione, usque ad annum 1636. pag. 244. ad 247. ex Matthæi Cigalæ Synopsi Variarum Historiarum.

Sequuntur Petri Gyllii Aletiensis Galli scriptoris eximii & longarum per annos quadraginta & amplius peregrinationum suſceptarum usu, doctrinâ ingenioque clarissimi, qui anno Christi 1555. ætatis 65. Romæ diem suum obiit, *de Bosphoro Thracio libri III.* pag. 258. *de Topographia Constantinopoleos, & de illius Antiquitatibus Libri IV.* pag. 345. Utrumque opus Latinè ab Auctore scriptum & post editionem minus correctam Lugduni 1561. in 4. emendatius minori formâ recusum anno 1632.
inter

inter Respublicas Elzevirianas, lectuque dignum, Thoma Smitho quidem judice in *Notitia Constantinopoleos*, Londini 1692. 8. pag. 66. edita; Gyllius in illius urbis descriptione accuratissimus, nimiâ pœnè ipsius diligentiâ, narrationem paulò obscuriorem & minus gratam reddit.

Quam Elzevirius Gyllio subjunxit Veteris Auctoris *Anonymi Latini circa* Theodosii junioris tempora compositam *Descriptionem Constantinopoleos* per XIV. Regiones pag. 429. cum Notis Guidonis Panciroli, Bandurius quoque exhibet, poterat verò Præfationem etiam præmittere, quam ex MS. Codice Vindobonensi vulgavit Lambecius Libro 2. Commentariorum pag. 950. atque in sua ejusdem editione Descriptionis, non omisit Ducangius in Constantinopoli *Christiana* libro 1. pag. 63. & seqq. Eandem ediderat Constantinopoleos Descriptionem, sed sine jam dicta Præfatione, illustraveratque Pancirolus ad calcem *Notitiæ* utriusque Imperii, de quo opere quod in Tomo VII. *Thesauri Antiquitatum Romanarum* Græviani recusum est, dixi in *Bibliotheca Latina* lib. IV. cap. 1.

§. 6. Subjunxerat etiam, sed sine Guidonis Panciroli notis, Philippus Labbeus in *Protreptico* ad Scriptores Historiæ Byzantinæ pag. 54. & ad calcem *Notitiæ utriusque* Imperii, Parisiis 1651. in 12. Hæc de Volumine primo *Imperii Orientalis* Bandurianæ Collectionis, Albertus Fabricius Tomo VI. Bibliothecæ Græcæ cap. 5. à pag. 569. ad 577.; de Volumine autem secundo paginâ 580. his verbis.

CAPUT QUINTUM.

Ejusdem Fabricii verba seu judicium de Volumine secundo, Collectionis Bandurianæ.

IN Volumine secundo Bandurius Historiæ Byzantinæ lucem insignem affundit, partim tabulis æneis nitidè in æs incisis, parrim eruditis notis, & in scripta priore Tomo comprehensa commentariis. Tabulæ æneæ, quatuor præmissæ urbem Constantinopolim, pro vario urbis statu, per varia tempora repræsentant. 1. Qualis ab Anonymo Latino describitur, distincta in XIV. Regiones, tempore

Theo-

Theodosii junioris. 2. Qualis ab Anonymo Græco describitur, qui Alexii Comneni temporibus vixit, divisa in partes tres. 3. Qualis fuit Johanne Palæologo, penultimo Constantinopoleos Imperatore, ex Christophori de Bondelmontibus Florentini libro *de Insulis Archipelagi*, MS. in Bibliotheca Regia Parisiensi, quem ad Cardinalem Jordanum de Civitate Rhodi misit, anno Christi 1422. 4. Qualis hodie cernitur, atque à Grelotio delineata est. Similiter *Anaplus Bosphori Thracii* tabulis duabus repræsentatur, 1. uti ex Dionysio Byzantino, sive qui hunc sequutus est, Petro Gyllio, ac pridem à Guilelmo Sansonio descriptus fuit. 2. Ex delineatione Domini de Combes. Denique exhibetur singulari tabella Prospectus Propontidis atque Hellesponti.

Numismatum Byzantinorum tabulas septem post paginam 456. sive quæ Byzantinâ veteri Republicâ adhuc florente, sive quæ sub Imperatoribus cusa sunt, magnam partem ex Regis Christianissimi Gazophylacio Bandurius, reliqua autem è Fucaltiano deprompsit.

Specimen diptychi eburnei Conſularis pag. 492. quale dederat Sirmondus in Notis poſterioribus ad Sidonium Libro VIII. Epiſt. 6. Tom. 1. Operum pag. 1060.

Columna Hiſtoriata, quam Conſtantinopoli Arcadius Imperator pridem ex marmore erigi curavit, & in qua Theodoſii Patris geſta, necnon ædificia ab utroque Auguſto extructa repræſentantur, Tabulis XIX per partes pulchrè deſcriptam exhibet, poſt paginam 508. Confer quæ de eadem Ducangius in *Conſtantinopoli Chriſtiana* libro I. pag 78. & Franciſcus Menetrerius Soc. Jeſu, qui columnam eandem ære depingi curavit & Pariſiis anno 1703. copioſè deſcripſit.

Pag. 632. ex Codice Regio charactere unciali noni ſæculi ſcripto, in quo Opera S. Gregorii Nazianzeni extant, in una tabella exhibentur, *Ordinatio S. Gregorii Nazianzeni, Victoria Conſtantini Magni contra Maxentium, & Inventio ſanctæ Crucis per Helenam Conſtantini Magni matrem.*

Pag. 664. *Reliquiæ Circi ſeu Hippodromi Conſtantinopolitani* à Conſtantino Magno exædificati, quales adhuc

huc fuerunt, centum annis ante Constantinopolim à Turcis occupatam, ex Onuphrii Panvinii Libro 1. De Ludis Circensibus.

Pag. 667. *Anaglypha in latere Septentrionali Stylobatæ Obelisci*, qui ex lapide Thebaico in medio Hippodromo Constantinopolitano erectus erat, descripta ex Jacobi Sponii & Georgii Wheleri scriptis itinerariis. Præterea *Tripus æreus Apollinis*, qui in eodem Hippodromo fuit, & Columna marmorea Marciano Imperatori à Tatiano quodam posita, alteraque Porphyretica, quæ Constantinopoli etiamnum visitur.

Pag. 745. *Ichnographia Templi Sanctæ Sophiæ Constantinopolitani*, & ejusdem Prospectus exterior Septentrionalis & Occiduus, qualis hodie cernitur pag. 752. atque Meridionalis pag. 756. Prospectus interior versus altare pag. 758. & Prospectus altari adversus, versus ostia pag. 762. Omnia ex Josephi Grelotii accuratâ descriptione, ex illius Itinerario *Constantinopolitano, quod Gallicè prodiit Parisiis* 1680 *in* 4. *atque inscribitur*, *Relation nouvelle d'un voyage de Constantinople, enrichie de Plans*

levez sur les lieux , & de tout ce qu'il y a de plus remarquable de cette ville.

Pag. 790. *Naturæ multimammæ Imago*, ex pyla marmorea antiqua Romæ obvia , quam repræsentavit Petrus Lambecius libro 2 Commentariorum pag. 738.

Pag. 937. *Imago Synodi Constantinopolitanæ universalis adversus Macedonium Apollinarem habitæ*, Theodosio Magno imperante, deprompta ex Codice MS. sæculi noni , Operum Sancti Gregorii Nazianzeni, ex quo Bandurius, pag. 632. alias icones exhibuerat , & de quo consulendus Bernardus de Montfaucon in *Palæographia Græca* pag. 250. ac Franciscus Louvart , in *Conspectu novæ editionis Operum S. Gregorii Nazianzeni procurandæ.* Porrò observare licet , in hac Synodi imagine , in medio summo loco positum thronum, cui non insidet , sed proximus ante Episcopos assidet *Imperator :* in throno autem positum esse magnum volumen explicatum, *Sacræ Scripturæ* videlicet, ad cujus oracula exigi omnia oportet.

Pag. 991. Imagines Johannis Baptistæ

ptistæ, Constantini Magni, matrisque Helenæ, Manuelis atque Johannis Palæologorum & Josephi Patriarchæ Constantinopolitani, qui Florentiæ in Concilio obiit, ex Codice Regio 3058. Antiquitates Constantinopolitanas complexo; quas primis quatuor libris Anselmus Bandurius edidit.

Post paginam 1007. Tabulæ sex celebriorum artificiorum, Constantinopoli ab Imperatoribus Mahumetanis conditorum, quæ hodie ibi supersunt. I. Ichnographia & prospectus templi Sultani Achmed. 2. Prospectus Solimaniæ, sive superbi Templi à Solimanno extructi. 3. Ichnographia ejusdem. 4. Prospectus Templi, cui nomen *Validad.* 5. Claustri pro Gynæceo Imperatorio, Gallicè *Grand Serrail*, & Palatii prospectus: & 6. Claustri porta, sive introitus, ex Grelotio suprà laudato, unà cum descriptione illius linguâ Gallicâ. Denique in Notis ad Constantinum Porphyrogenitum pag. 118. & 119. extant *Alphabetica Slavonica varia.*

Hæc Joannes Albertus Fabricius, dum Imperium Orientis, seu *Antiquitates Constantinopolitanas* Anselmi

Bandurii depingit à pag. 569. ad 582. qui Tomo etiam VI. seu Libro V. ejusdem *Bibliotheca Græca* cap. 5. paginis 352. & 353. de *Michaelis Psellii Historia Byzantina*, quæ in Collectaneo Simeonis Metaphrastis ultimum locum occupat, latissimè differit, referens etiam quid de illa sentiat Franciscus Combefisius in *Apparatu* ad *Bibliothecam Patrum Concionatoriam*, verbo *Simeon Metaphrastes*: existimans hoc Collectaneum esse *alterius Simeonis* quàm Metaphrastæ, eo quod veram Metaphrastæ ætatem vir bonus, & Allatio nimium credulus, non cognoverit.

CAPUT SEXTUM.

Manuscriptum Codicem Regiæ Bibliothecæ, esse longè recentiorem, quàm Anselmus Bandurius crediderit atque scripserit.

DUo autem sunt quæ contra Bandurium, vel ejus opinionem, in hoc capite probanda mihi incumbunt. 1. Manuscriptum Codicem Græcum 3058. in quarto Regiæ Bibliothecæ, esse anno 1260. longè recen-

centiorem ſeu temporibus cunctis Michaelis Palæologi Imperatoris, qui ab anno citato ad annum 1282. imperium obtinuit. 2. Manuſcriptum hunc Codicem non fuiſſe illatum in Bibliothecam Regiam, poſt clariſſimi Dufreſnii mortem, vel Joannis Baptiſtæ Cotelerii, qui fatum Dufreſnii paucis poſt ipſum menſibus ſequutus eſt; uterque enim Pariſiis anno 1688. mortem obiit, cujus & ultimi obſequiis, invitati apud S. Germanum de Pratis adfuimus, ut antea diximus. Hæc non ſcribimus, ut Clariſſimi Bandurii merito ſive labori detractum velimus, ſed ſolius cauſâ detegendæ veritatis. Quantum enim debeamus celeberrimæ Congregationi Sancti Mauri in Gallia, quæ tot inſignes eruditione viros Eccleſiæ noſtra ætate produxit, eruditorum Monachorum nutrici, atque ſpeciatim Cœnobio Sancti Germani de Patris antiquiſſimo, quod Congregationis hujus velut Athenæum eſt, hilares lubenteſque agnoſcimus: quorum fratribus ut contubernalibus & Bibliotheca tam impreſſorum quàm manuſcriptorum librorum cum libertate omni uſus per annos plures, illic quotidianus ad-

ventans, atque ab iis cùm virtute, tum doctrinâ & antiquitatis notione, mutuis informatus collationibus sive colloquiis, Præmonstratensem ignorantiam depuli, socordiam excussi, veternum Colubri cum scandalo luxuriantis & imperantis reliqui.

Commendat Anonymum suum multis ex capitibus Bandurius editor, his verbis, ex Diario Parisiensi, „ Auctorem illorum Librorum sub „ Alexio Comneno vixisse, ex Iam- „ bis in fronte positis, eidemque Im- „ peratori nuncupatis, arguitur; fuisse „ verò Monachum ex Præfatione, in „ qua Alexium à munificentia & li- „ beralitate in Monachos laudat, con- „ ficitur. Cæterum in eo Codino „ præferendus, quòd secus ab hoc „ factum deprehenditur, Urbem in „ tres partes distributam describat, „ atque adeo singulis ædificiis situm „ suum, quem tenuere, adsignet. Nec Authorem tantum ab antiquitate commendat, sed & Codicem Manuscriptum Regiæ Bibliothecæ, qui Bandurianæ huic Collectioni dedit occasionem, de quo ita Diarium citatum Dissertationis hujus capite I.

„ Tan-

„ Tandem ad tertiam hujus Col-
„ lectanei partem pervenimus, unde
„ Operis hujus initium, seu *Anti-*
„ *quitates Constantinopolitanæ* pro-
„ priè dictæ incipiunt: nam quæ
„ præcedunt duobus partibus priori-
„ bus, velut Præliminaria duntaxat
„ consideranda sunt. Constat ista
„ pars *Libris VIII. Antiquitatum*
„ *Constantinopolitanarum*, quorum
„ libri quatuor priores illi sunt, qui
„ sub titulo *Patria & Origines Ur-*
„ *bis Constantinopolitanæ*, ex Codice
„ MS. Regio 3058. chartaceo supe-
„ riùs commemorato, circa Michae-
„ lis Palæologi tempora conscripto,
„ atque Constantinopoli advecto,
„ paucisque post Ducangii obitum
„ annis in Bibliothecam Regiam illa-
„ to, nunc primùm in lucem pro-
„ deunt, paginis 2. 23. 65. & 81.

Hæc quidem magnâ pompâ Ban-
durius scripsit, sed veritati minus
consona, dum scribit enim hunc Co-
dicem Regium Græcum 3058. char-
taceum esse: Si tantillum in antiqui-
tate MSS. Codicum versatus fuerit,
scriptum illum esse post annum 1300.
fateatur necesse est; quo à tempore
charta sola ad libros describendos

assumpta est, & non anteà. Scribi ergo hic Codex non potuit, ut sibi Bandurius opinatus est, sub Michaelis Palæologi tempora, qui ab anno 1260. ad 1282. Imperium Constantinopolitanum tenuit. Sed Manuscriptum Codicem integris annorum centuriis hâc ætate recentiorem esse, atque post annum 1439. quo Synodus Florentina celebrata fuit, recentiorem esse, invicto probant argumento illa prædicta à Joanne Alberto Fabricio Hamburgensi Theologo Tomo VI. *Bibliothecæ Græcæ* pag. 582. ubi descripsit Codicem illum Bandurii, aitque ad hujus Manuscripti Codicis Regii ornatum, extare depictas *Imagines Sancti Johannis Baptistæ, Constantini Magni, Matrisque Helenæ, Manuelis & Johannis Palæologorum, & Josephi Patriarchæ Constantinopolitani, qui Florentiæ anno* 1439. *obiit, in hoc Codice Regio* 3058. Codex ergo ille Regius, cui antiquitatem scripturæ longè majorem Bandurius assignat, necessario post mortem Manuelis & *Johannis Palæologorum*, qui ex ultimis Imperatoribus Orientis fuerunt, & post mortem Josephi, qui anno 1439.

Flo-

Florentiæ in Concilio mortuus fuit, absolutè ac certò scriptus videtur. Ita Fabricius loco citato pag. 582. Est ergo hic Codex, non sub Imperio Michaelis Palæologi, qui ab anno 1260. ad 1282. Imperium tenuit, scriptus, sed post Florentinam Synodum ex prædictis, atque ita post annum 1440. contra quàm sentit & scribit imperitè vel oscitanter Bandurius. Sanè cum Johannes Palæologus, Imperator hujus nominis VIII. cujus imago in hoc Codice depingitur cum imagine Sancti Johannis Baptistæ, quem patronum haberet, usque ad annum 1443. imperaverit, rectè Codicem extremis hujus Imperii annis descriptum opinamur, atque post mortem Josephi Patriarchæ Constantinopolitani, anno 1439. humanæ vitæ erepti.

Licèt porrò Codices MSS. tam Latinos quàm Græcos, innumeros in Bibliothecis Galliarum ac Belgii plurimis ab anno ætatis circiter 20. viderim & excusserim; nullum tamen in charta seu papyro extantem unquam vidisse me memini, qui non esset anno MCCC. recentior, vel ante hunc annum antiquitatem suam

referre videretur. Ex doctiorum autem virorum calculo, sub sæculi XIV. initium Libri MSS. in charta scribi cœperunt, non solâ quidem, uti hodie fieri consuevit, sed in chartâ simul & pergameno alternantibus, sibique in eodem libro succedentibus, id quod usque ad sæculi XIV. medium & ultrà continuatum fuit. Atque hinc Codicem MS. Græcum Bibliothecæ Regiæ 3058. chartaceum, ex quo Anselmus Bandurius *Libros IV. Antiquitatum Constantinopolitanarum* Græco Latinè evulgavit, ætate Michaelis Palæologi Imperatoris esse longè recentiorem, contra editorem conclusimus, quem totum ex charta esse compactum rescivimus. Nec id mihi mirum apparuit, cùm scriptores illi, qui Codicibus MSS. evulgandis attendunt, ut exemplis innumeris probare possem, vel semper, vel ut plurimum, Codices illos unâ aut alterâ annorum centuriâ antiquiores facere soleant, quàm reverâ sint. Nec id dictum ratione hujus Codicis MS. Græci 3058. Regiæ Galliarum Bibliothecæ, quem ob allatam suprà rationem Concilio Florentino recentiorem esse apertè constat. Recen-

tior est igitur annis centum & sexaginta, quàm à Bandurio, nimium facili, creditus sit.

CAPUT SEPTIMUM.

Manuscriptum Codicem Græcum 3058. fuisse in Bibliothecâ Regiâ, dum viveret Ducangius.

QUæstionem hanc non adeo magni momenti esse ad Historiam Criticam vestram Reipublicæ Litterariæ ultroneus agnosco, neque talem esse que Cl. Baudurii famam ullatenùs imminuere possit, optimo jure apud Eruditos sibi comparatam. Quod igitur incautè, qui rebus non adfuit, Baudurius scribit, *hunc MS. Codicem in Regia Bibliotheca non extitisse*, dum viveret Ducangius, sed in eam illatum fuisse post illius mortem: somnium est, vel suspicio ab Anselmo Bandurio minus consideratè conscripta, ut scriptorem hunc Catalogi MSS. Græcorum clarissimum excusaret, quod illius ubi putat mentionem non fecisset. Extabat tempore clarissimi Ducangii, qui cum Re-

giæ Bibliothecæ MSS. Græcorum Codicum ante annum 1686. unà cum Johanne Baptista Cotelerio, Catalogum novum, dum Parisiis eram & videbam, conscripsit. Unde uterque Ducangius & Cotelerius mihi non ignoti, in Operibus suis semper, Codices MSS. Græcos Regios allegant, juxtra numeros novos Catalogi ultimi à se confecti : cui rei Bandurius non attendit. Quod autem tunc temporis extaret Manuscriptus Græcus num. 3058. constat, quia in Catalogo eorum suo ordine, videntibus nobis, reperitur. Vidimus, ac tenuimus frequenter ad usum nostrum, Catalogum illum Codicum Græcorum MSS. Bibliothecæ Regiæ, quæ tunc temporis ab unitate ad Codices Græcos MSS. 3600. & ultrà, continuâ numerorum serie & absque interruptione ulla protendebatur : unde nulli dubitamus, quin Codex MS. Græcus 3058. in eadem Bibliotheca Regia extaret, suoque ordine recenseretur. Si Bandurius attentè opera Ducangii legisset, atque citationes Manuscriptorum Codicum Græcorum juxta Catalogum ultimum à se & Cotelerio compactum allegatas considerasset,

ſideraſſet, in hanc ἀνιςορησίαν incautus non lapſus fuiſſet.

Hoc demonſtrari poteſt ex Diſſertationis hujus cap. 4. ubi Bandurianam illam Conſtantinopolitanarum rerum Collectionem ex Alberto Fabricio retulimus. Illic enim, dum de Baſilii Imperatoris, Conſtantinopolitani Macedonis ad Leonem Sapientem filium κεφαλαίων παραινετικῶν, *Capitibus exhortatoriis LXVIII.* pag. 171. ad 192. locuti ſumus, addimus ex Fabricio: *Hunc librum prius Bandurius emendavit ex duobus MSS. Codicibus Bibliotheca Regis Chriſtianiſſimi, num.* 3059. *&* 3363. Extabat ergo Codex MS. Græcus in Regiâ Galliarum Bibliothecâ num. 3058. dum clariſſimus Ducangius viveret & Catalogum ſcriberet: quippe cum in Catalogo eodem mentionem faciat numeri ſequentis 3059. atque alterius longè ab hoc numero remoti, atque 3363. à Ducangio in Catalogo deſignati. Unde liquet de hallucinatione Bandurii.

Id non minus conſtat ex Ducangio, qui ad calcem *Gloſſarii mediæ & infimæ* Græcitatis pag. ſeu col. 29. ſingularius allegat manuſcriptos Codices Græ-

Græcos hunc numerum 3058. excedentes his verbis: *Anastasii Patriarchæ Antiocheni Opusculum de Synodo Episcoporum Orientis, in Perside coacta ex Codice Regio* 3111. Hæc in Catalogo ultimo, sed Labbeus in *Nova Bibliotheca Manuscriptorum librorum*, supplemento VII. pag. 289. refert hoc opus hoc titulo, *Anastasii Patriarchæ Antiocheni narratio eorum quæ gesta sunt in Synodo ab Orientalibus Episcopis in Perside*, *Codice* 1370. Erat ergo hic Codex 3058. in Regia Galliarum Bibliotheca, quando Ducangius & Cotelerius anno 1686. Catalogum novum MSS. Codicum Græcorum omnium hujus Bibliothecæ collegerunt atque ordinarunt, qui longè majoris numeri Codicem MS. Græcum 3111. allegant, quem Labbeus in Catalogo antiquiori sua in Bibliotheca obtinente, numu 1370. designaverat.

3. Id quoque certò & evidenter constat, ex his quæ allegavimus Ducangii verbis capite 3. hujus Dissertationis, & que repetere hic necessarium non est. Clarissimus itaque Ducangius ad finem Glossarii sui mediæ & infimæ Græcitatis verbo Michaël Psel-

Psellus, columnâ 29. ubi Catalogum Scriptorum ineditorum Michaelis Pselli profert ex Manuscriptis Regiæ Bibliothecæ, non tantum meminit Opusculorum ejus ad *Historiam Constantinopolitanam* verè spectantium; quæ Codicibus Regiis 1837. atque 3058. habentur: sed aliorum etiam operum Pselli ejusdem, quæ in Manuscriptis Codicibus numerum 3058. excedentibus, sub nomine ejusdem Pselli comprehendebantur. Nempe *De Agriculturâ*, seu περὶ γεωργικῶν, ex Codice Regio 3502. Opus ineditum πόνημα ἰατρικὸν ἄριστον δι' Ἰάμβων, ex Codice Regio 3502. Itaque certò & evidenter Codex MS. Græcus 3058. quem Bandurius allegat, erat in Regia Galliarum Bibliotheca, dum viveret, & Catalogum Bibliothecæ hujus cum Coteleriò compaginaret Ducangius, qui Numerorum isto longè superiorum, in Codicibus Græcis inscriptorum, disertam in scriptis mentionem facit.

Neque mirum cuiquam videri debeat, quod huic MS. Codici Græco 3058. in Catalogo recensito, operam singularem Dufresnius ac Cotelerius non impenderint: cum enim esset *Anonymus* atque *chartaceus*, facilè re-

relinqui potuit : cùm rarissimum sit, ut ab eruditis, etiam cum multa mentis contentione atque otio agentibus, Anonymi Scriptores detegantur: unde fit ut ab istorum Catalogorum MSS. ordinatoribus relinquantur, ne tempus atque oleum in iis detegendis terant, & ab opere ad finem urgendo removeant. Fortuitum sane fuit ac faustum Bandurio, quod *Anonymo huic chartaceo* animum apposuerit; fortuitum quoque mihi fuit, quod ex nuda verborum Bandurii lectione, absque studio, *Anonymum* detexerim, adjutus Dissertatione recenti quam non ita pridem de Pselli scriptis MSS. & editis conscripseram. Id itaque vel providentiæ vel fato, non felicitati ingenii vel studio, tribuendum videtur.

Addit Bandurius, *Origines illas Constantinopolitanas nunc primum in lucem prodire, ex Codice MS. Græco Regio 3058. chartaceo, circa Michaelis Palæologi tempora conscripto & Constantinopoli advecto, paucisque post Ducangii obitum annis, in Bibliothecam Regio illato.* Fallitur illic Bandurius, nam anno eodem 1688. quo Ducangius mortuus est, advecti

sunt

ſunt Conſtantinopoli ad Regiam Bibliothecam Codices MSS. Græci triginta circiter, optimæ notæ in membranis antiquiſſimis, quos omnes ex humanitate laudabilis viri Nicolai Clement, tum temporis Librorum Regiæ Bibliothecæ ſub Domino Thevenot, Bibliothecæ Præſide, cuſtodis, qui illos omnes oculis noſtris inſpiciendos atque manibus contrectandos in Bibliothecâ per otium voluit, ut de illorum antiquitate ex ſcripturâ, ex membranâ, ex compacturâ veteri judicium certius ferre poſſemus, antequam illi omnes in pluteos cum manuſcriptis aliis recenſerentur, atque Catalogo inſererentur. Omnes illi veteres ac ſæculorum plurium ob antiquitatem, ſed chartaceus nullus, qui hac ratione recentem ætatis Codicem demonſtraret. Atque ita Codices illi Manuſcripti in Regiam Bibliothecam Conſtantinopoli deportati, quos vidimus & excuſſimus, ſuſpicioni Bandurianæ opitulari non poſſunt, in quibus Volumen chartaceum recentiſque temporis nullum à me animadverſum fuit.

Hos inter Codices MSS. recenter in

in Bibliothecam Regiam Constantinopoli advectos, singularis mihi notæ & observantiæ fuit Codex *Homeri* antiquissimus, † quadratis litteris scriptus, membraneus, in 4. unum pedem altus, ex pergameno validissimo, cujus compactura singularis ita in longitudinem protendebatur, ut ulnam etiam excederet; atque ratione istâ cum aliis in Bibliothecam immissus, solus tabulam integram longitudine suâ implere & occupare posset; cui me similem alibi vidisse nunquam memini.

Inter illos quoque *Herodotus MS. optimæ notæ*, de quo, ut quidem crediderim, ita *Historia Critica Reipub. Litterariæ*, Tomo V.II. Art. XII. in *Nuntiis Litterariis*, pag. 453. Mr.

† Voilà un MS. qui, par cette description de Mr. *Oudin*, paroît extrémement curieux, & qui, sans doute, seroit très utile pour tous ceux qui voudroient travailler sur cet ancien Poëte. Il est surprenant, que Madame *Dacier* ne s'en soit point servie, dans son *Iliade*: Peut-être qu'elle en aura fait usage, dans son *Odyssée*.

„ Mr. Berglerus, de Leipsig, continuë toûjours à travailler à sa „ nouvelle Edition d'*Herodote*, & avec „ beaucoup de soin. Il a reçû des „ Variantes de plusieurs endroits: on „ consulte pour lui un MS. de la „ Bibliothéque du Roi de France, „ venu de Gréce depuis quelques „ années, & qu'aucun de tous ceux „ qui ont travaillé sur cet ancien „ Historien n'a vû.

Hæc de *Collectione* Anselmi Bandurii, cum reverentiâ Scriptoris eruditi.

Cette DISSERTATION *paroîtra, sans contredit, d'autant plus digne de l'attention du Public, que le docte Auteur, oûtre les justes & solides Observations Critiques de son crû, qui sont renfermées dans les 3. 6. & 7. Chapitres, y fait entrer un judicieux Abrégé de presque tout ce que les Sçavans ont dit, depuis deux ou trois ans, de la* COLLECTION *du P. Banduri. Si l'on découvre ici quelques erreurs de ce dernier, & si on le refute quelques fois, cela se fait sans la moindre hauteur, d'une maniére également douce & honnête, quoique par des preuves convainçantes. Ce célébre*

Bé-

Bénédictin est, sans doute, trop poli & trop attaché aux interêts de la vérité, pour s'en trouver choqué. Un atrabilaire l'auroit peut-être maltraitté, à l'aise, & en auroit fait un Novice, à l'occasion des fautes qu'il a commises, tant sur les qualitez, que sur la fausse antiquité de son MANUSCRIT *; lequel est certainement très récent : Mais, on agit ici avec toute la civilité & toute l'humanité possibles. Dom Banduri ne sçauroit donc trouver mauvais, qu'un Sçavant de Hollande découvre, ce qu'il n'a pû découvrir à Paris, ni en Italie.*

Mr. OUDIN, *ci-devant Religieux de l'Ordre de* Prémontré, *(Voy. le Journal des Sçav. Janvr.* 1688. *p. m.* 198. *Edit. d'Amsterdam,) a vû les MSS. de la Bibliotheque du Roi de France, longtems avant le Benedictin, & il les a consultez & examinez avec tous les soins & toute l'exactitude imaginables. Il n'est rien ici qu'il n'ait vû, rien de plus vrai, que tout ce qu'il vient de dire des MSS. du Roi, les Catalogues en ayant été faits, lors qu'il étoit à Paris & continuellement dans cette Bibliothéque,*

que, avec l'agrément de Mr. THEVENOT, *Bibliothécaire, & de Mr.* CLEMENT, *Garde; qui, tous deux, poussoient l'honnêteté jusqu'à lui permettre d'emporter, tous les jours, des MSS. de la dite Bibliothéque dans la maison de son Ordre, afin qu'il s'en pût servir à loisir, & avec plus de commodité. Du reste, nôtre habile Auteur auroit eu plusieurs autres choses à dire sur ce sujet, mais il les a supprimées, crainte d'être trop long.*

ARTICLE IX.

* LETTRE *de Mr.* DES MAIZEAUX *à Mr.* COSTE, *sur l'Edition des Lettres de Mr.* BAYLE, *faite à* Rotterdam chez Fritsch & Bohm.

JE croyois être à tems de m'expliquer sur l'Edition des *Lettres de Mr. Bayle*,

 lorf-

* Cette *Lettre* a déja paru dans le *Journal des Sçavans*, Janvr. p. 49. & suiv. de l'Edition d'Amsterdam: Mais comme elle a été imprimée sur une Copie, où le sens étoit alteré en plusieurs endroits, & où il manquoit jusqu'à des périodes tout entiéres, Mr. *Des Maizeaux* a souhaité, que

lorsque je donnerois sa Vie : mais puisque dans l'*Histoire Critique de la Republique des Lettres* on a jugé à propos de publier un Memoire, dans lequel l'Auteur semble vouloir me rendre responsable des *Notes* qui paroissent dans cette Edition, *où*, dit-il, *l'on attaque les personnes les plus dignes de respect, & des Têtes qui portent des Couronnes*, & qu'on pourroit interpreter mal mon silence, si je differois plus long-tems à faire connoître dans quelle vûë je voulois donner ces Lettres au Public ; je vais montrer qu'en effet il n'a pas tenu à moi qu'on n'ait eu, en les publiant, toute sorte d'égards pour les personnes interessées ; & pour me ser-

que nous la redonnassions au Public, exempte de ces défauts. Nous avons bien voulu lui faire ce plaisir, d'autant plus volontiers, que cette Piéce est proprement une Réponse au *Mémoire* inseré à la page 394. du VI. Tome de cette *Histoire Critique*. D'ailleurs, elle peut servir de supplément à l'Article VII. du Tome précedent, & elle contient des Remarques Critiques, qui peuvent être utiles aux Lecteurs. Tel est particuliérement le jugement sur *Rabelais*. qui sans doute ne déplaira pas à ceux qui ont du goût pour cet Auteur. Si, au reste, il y a des gens qui se choquent de nôtre conduite, & s'il s'en trouve qui ayent l'injustice de nous maltraitter pour cela, nous pardonnerons, sans peine, leur emportement déraisonnable ; persuadez que les Lecteurs équitables, à qui nous tâchons de plaire, nous justifieront suffisamment.

servir des termes du Memoire, dont j'ai parlé, qu'elle, n'ayent été publiées, *selon le vœu commun de tous les Amis de Mr. Bayle, qui m'en avoient rendu le dépositaire* *.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que dés que je crûs avoir mis ces Lettres en état d'étre données au Public, je les envoyai en Hollande à notre bon Ami Mr. de * * *, qui prit la peine de convenir pour l'impression avec les Sieurs Fritsch & Bohm, Libraires de Rotterdam. Ils promirent, comme cela se fait ordinairement, de m'envoyer les feuilles à mesure qu'elles seroient imprimées. & en effet, je reçûs les premieres feuilles, où je fus surpris de voir qu'on avoit retranché des Lettres toutes entieres; qu'on avoit fait divers changemens dans les autres; & qu'on y avoit joint des Notes, distinguées des miennes par une *M.* D'abord, je m'expliquai aussi favorablement qu'on pouvoit le souhaiter, tant à l'égard des Lettres qu'on avoit retranchées, qu'au sujet des nouvelles Notes; qui dans ces premieres feuilles étoient en assez petit nombre, & ne contenoient que de la Litterature. Car jus-

* Voyez l'*Histoire Critique de la Republique des Lettres*, Tome VI, pag. 394. & suiv.

ques là je ne voyois rien qui pût m'empêcher d'avoir la principale direction de l'Ouvrage ; & je comptois que dans la Préface, je pourrois suppléer à ce qu'il y auroit de défectueux tant dans les Lettres, que dans les Notes. Je marquai même dès lors aux Libraires quelques fautes qu'on avoit faites, soit en abregeant les Lettres, soit en imprimant certaines choses autrement que Mr. Bayle ne les avoit écrites ; afin qu'on fût plus reservé dans la suite à faire des changemens. Mais le Sieur Marchand (qui étoit l'Auteur des Notes) craignant, peut-être, de ne pas tirer de cette Edition toute la gloire qu'il se promettoit, si je continuois à en avoir la direction principale, & qu'il n'y travaillât, pour ainsi dire, qu'en second ; & voulant, d'ailleurs, y traiter sans ménagement des personnes d'un merite très-distingué, sans en excepter Mr. Bayle lui-même ; il resolut de s'en rendre absolument le maître : & on discontinua l'envoi des feuilles. Je n'en ai vû la suite qu'après que le Livre a été rendu public : & en effet, il n'eût pas été à propos de m'envoyer les autres feuilles, à mesure qu'on les imprimoit, puisqu'elles devoient contenir bien des choses que je n'avois garde d'aprouver : & cet envoi eût été même inutile ; car il n'étoit pas vrai-semblable

que

que je voulusse adopter cette Edition, après avoir vû qu'on en avoit fait un usage si different de celui que je m'étois proposé.

Les raisons qui m'avoient déterminé à publier ces Lettres ne vous sont pas inconnues. Vous savez; Monsieur, que faisant provision de materiaux pour la Vie de Mr. Bayle, je m'aperçûs qu'il me manquoit un détail exact de quelques particularités que je ne savois que confusément; & la preuve de certains faits, que j'aurois fait difficulté de rapporter sans une Autorité suffisante. Je crûs pouvoir trouver l'un & l'autre dans les Lettres que Mr. Bayle avoit écrites à ses Amis; & l'essai que j'en fis me réussit si bien, que je resolus d'en recueillir autant qu'il me seroit possible. On eut la bonté de m'en communiquer un grand nombre: mais faisant reflexion qu'il y en avoit plusieurs qu'il auroit fallu rapporter toutes entieres, pour bien marquer certains traits de la vie, ou du caractere d'esprit de Mr. Bayle, il me parut plus commode de les faire imprimer; parce qu'alors il suffiroit de les citer en general: & il me sembloit même que l'impression de ces Lettres donneroit, pour ainsi dire, plus de poids à mes citations, & satisferoit davantage les Lecteurs, que si je les citois seulement en manu-

manuſcrit. D'ailleurs je ne doutois point que le Public ne fût bien-aiſe de trouver en même tems dans ces Lettres un portrait de l'eſprit & du cœur de Mr. Bayle; une idée de la maniére dont il écrivoit à ſes Amis; & un aſſez grand nombre de faits curieux, ou anecdotes. Je pris donc le parti de les faire imprimer, après en avoir ſuprimé plus de cent, qui ne me paroiſſoient pas aſſez conſiderables pour être données au Public. J'en aurois pû retrancher pluſieurs autres, qui n'étoient pas fort importantes d'elles-mêmes; mais je crûs les devoir conſerver, non-ſeulement à cauſe de l'uſage que j'en pouvois faire dans la Vie de Mr. Bayle, mais encore pour d'autres raiſons, que j'aurois eu ſoin d'expliquer, en publiant ce Recueil. De ſemblables motifs me porterent à laiſſer certains endroits dans ces Lettres, qu'on auroit pû d'ailleurs fort bien retrancher, ſans que le Public y eût beaucoup perdu.

Il ne faut pas être ſurpris, après cela, ſi le Sieur Marchand, qui n'avoit fait aucune de ces reflexions, & qui avoit des vûës bien différentes des miennes, a crû devoir ſupprimer pluſieurs de ces Lettres. Mais malgré tous les retranchemens qu'il a faits, je ne doute point que les Lecteurs, qui ne feront pas attention au but que j'avois en formant le deſſein de les pu-

publier, ne trouvent qu'il auroit pû pousser la reforme encore plus loin, & diminuer ce Recueil du tiers, ou peut-être même de la moitié. Et cependant il est certain que le Sieur Marchand a changé, ou supprimé plusieurs choses, auxquelles il auroit mieux fait de ne pas toucher. Il s'est trouvé dans l'inconvenient où ne manquent jamais de tomber ceux qui entreprennent l'exécution d'un plan qu'ils n'ont pas formé, & dont ils n'ont pas une juste idée. Ils regardent comme inutiles, des choses qui sont necessaires dans le plan qu'on s'étoit fait; & ils en changent d'autres, parce qu'ils ignorent les motifs qu'on avoit de les laisser comme elles se trouvent. Par exemple, lorsque Mr. Bayle étoit à Paris en 1675, & à Sedan en 1676, il pria Mr. Minutoli de lui écrire à l'adresse du Sieur *Carla, Maître Tailleur d'habits, rue de Gevre, à l'enseigne de la Hure, pour faire tenir à Mr. Bele*, à Paris, & ensuite à Sedan. Cette adresse se trouve en deux différents endroits des Lettres de Mr. Bayle, que j'avois preparées pour l'impression: & je l'avois conservée pour appuyer une remarque de la Vie de Mr. Bayle: C'est que quand il retourna en France en 1674, il craignoit qu'on ne l'inquietât sur ce qu'il étoit rentré dans la Communion des Protestans: ainsi de peur que ses Lettres

ne vinssent à tomber entre les mains de quelque personne mal intentionnée ; il changea son veritable nom *Bayle*, en celui de *Bêle*; ce qui le déguisoit tant par rapport à l'Orthographe, qu'à l'égard de la maniere dont on le prononçoit dans son païs.

Un Editeur exact & scrupuleux, ayant sous les yeux l'Original de Mr. Bayle, auroit soupçonné qu'il n'avoit pas ainsi défiguré son nom sans quelque raison; & supposé qu'il eût ignoré cette raison, peut-être auroit il retranché cette Adresse, comme n'étant d'aucune consequence au Public; mais s'il avoit pris le parti de la conserver, il l'auroit donnée telle qu'il la trouvoit, & se seroit bien gardé d'alterer le texte de son Auteur: mais le Sieur Marchand n'a point aperçû ce changement ; ou bien il s'est imaginé que Mr. Bayle n'avoit pas bien écrit son nom dans ces endroits-là; & pour corriger cette méprise, il l'a retabli dans sa veritable Orthographe, & a, ensuite, regalé le Public de ces deux Adresses : * comme s'il lui importoit beaucoup de sçavoir que Mr. Bayle étant à Paris, ou à Sedan,

* Voyez les *Lettres de Mr. Bayle*, pag. 62. & 84.

dan, faisoit adresser ses Lettres à Paris à un *Tailleur d'habits* nommé *Carla*, qui demeuroit dans *la ruë de Gevre, à l'enseigne de la Hure*!

Le Sieur Marchand a aussi changé, ou supprimé divers endroits des Lettres de Mr. Bayle, qui ne s'accommodoient pas avec ses idées, ou qui ne se trouvoient pas conformes à ses vûës. Je n'en donnerai qu'un exemple. Vous avez pû voir, Monsieur, qu'il a accompagné ces Lettres d'une *Table des Matieres* si longue, qu'elle remplit presque les deux tiers du dernier volume: & vous avez, sans doute, remarqué, qu'il dit que c'est *un essai* * de ce qu'il *se propose de faire pour la Table de la nouvelle Edition du Dictionaire Critique de Mr. Bayle.* Il a fort bien fait de debuter par cet *essai*: car s'il s'étoit avisé de joindre à la nouvelle Edition du *Dictionaire Critique* une Table pareille à celle qu'il nous donne ici, il auroit pris bien de la peine inutilement. En effet, il est aisé de voir par cet *essai*, qu'il n'a point d'idée de la composition d'une bonne *Table des Matieres*, & qu'il ignore que pour la rendre aussi exacte qu'il est possible, il ne s'agit pas d'y repeter, comme il a fait, l'Ouvrage mê-

O 5

* Preface page XIII.

même en abregé; mais d'y indiquer les matieres principales en peu de mots, & d'une maniere claire & distincte. La perfection d'un tel Ouvrage consiste dans sa brieveté; & d'ailleurs il n'est pas fort sûr que le Sieur Marchand rendit aux Libraires qui l'employent un aussi bon service qu'il s'imagine, s'il les engageoit à grossir leur nouvelle Edition du Dictionaire Critique d'une *Table des Matieres*, semblable à celle des Lettres de Mr. Bayle.

C'est le sentiment de Mr. le Clerc, qu'une longue experience a rendu fort éclairé sur cette matiere. Voici la Critique judicieuse qu'il a faite de la *Table* du Sieur Marchand, dans l'Article des *Lettres de Mr. Bayle*, contenu dans le premier Tome de son nouveau Journal. *Il y a joint*, dit-il, parlant du Sieur Marchand, *une Table des Matieres, qui pourroit faire seule un volume à part. L'Auteur y a presque copié tout ce qu'il y a dans le Livre, des choses dont il est parlé, & y a encore joint des Suplémens, concernant les personnes & les Livres dont il s'agit. Comme on se propose à Rotterdam*, poursuit il, *de rimprimer le Dictionaire de Mr. Bayle, il donne cet Index, comme un essai de celui qu'il voudroit faire sur ce grand Ouvrage & sur le Suplément, que l'on a dessein d'y ajouter. Mais*, continue Mr. le Clerc, *faire un Index sur ce pied-là, de trois gros*

volumes in folio, c'est y vouloir ajouter un quatriéme, ou même un cinquiéme volume, dont il n'a pas besoin. Il suffit de mettre fort en abregé, dans la Table, ce qu'il y a dans le Livre même; afin que le Lecteur sache où le trouver. Il ne faut pas même y mettre tout, mais seulement ce qui est digne de remarque. Autrement, on augmenteroit d'un quart, ou d'un tiers, le prix de tous les Livres, où il y auroit de semblables Index; ce qui seroit desagreable au Public, & nuisible au Commerce des Libraires *.

Mr. Bayle étoit dans les mêmes sentimens, comme cela paroît par la Réponse qu'il fit à une Lettre que je lui écrivis en 1700, pendant qu'on imprimoit la seconde Edition de son Dictionaire. Je lui avois proposé un plan de *Table des Matieres* pour cette Edition, qui étoit beaucoup plus étendu, & qui me paroissoit plus exact que celui qu'on avoit suivi dans la premiere; & me trouvant alors assez de loisir, à la Campagne, je m'étois offert de l'exécuter, si cela étoit necessaire. Mr. Bayle ne desaprouva pas tout-à fait ce plan, mais il me fit connoître qu'on avoit déja pris des mesures qui ne permettoient pas qu'on

* *Biblio'heque ancienne & moderne*, Tome I. page 205. & 206.

le suivit; & après avoir parlé du savant homme qui avoit déja travaillé à cette Table, il ajoutoit: il *donnoit fort dans l'une de vos idées, qui seroit de marquer tous les Auteurs citez, ou critiquez. C'avoit été dès le commencement mon dessein, mais quand j'eus consideré qu'il y avoit plusieurs Ecrivains, à qui il faudroit donner une demie page ou plus de chifres, je desistai, sçachant par experience qu'un Lecteur ne cherche rien, quand il se voit obligé à verifier un chifre parmi cent autres. Le remede seroit de marquer la matiere pour laquelle ou sur laquelle,* PLINE, *par exemple, est cité ou censuré; mais en ce faisant la Table seroit si ample que le Libraire ne la voudroit pas imprimer, & qu'elle rebuteroit les Lecteurs: elle auroit presque besoin d'une autre Table.* Comme la *Table* que le Sieur Marchand se propose de faire, est sujette à tous ces inconveniens, & même à de plus grands que ceux-là; il a prudemment supprimé ce passage: & de tout ce que Mr. Bayle disoit dans cette Lettre à l'occasion du plan que je lui avois proposé, il n'en a fait imprimer que les deux premieres periodes, qui n'ont point de rapport avec son dessein *.

Lorsque je mis les Lettres de Mr. Bayle

* Voyez les *Lettres de Mr. Bayle*, page 704.

le en état d'être imprimées, je ne crûs pas qu'il fût necessaire de les charger de *Notes*, sur-tout par rapport aux Nouvelles de Litterature, qui en font le principal sujet; comme, par exemple, qu'un tel Livre vient de paroître, qu'on travaille à la publication d'un autre, &c. parceque je crûs, avec raison ce me semble, que les personnes pour qui ces Lettres étoient destinées, avoient assez de connoissance de ces Livres, sans qu'il fût besoin de s'étendre là-dessus dans des Notes; & que toutes les explications qu'on pourroit donner n'iroient qu'à grossir inutilement le volume. Lorsque Mr. Bayle annonce, par exemple, le *Traité de l'Amour Divin* de Mr. Jurieu *, cela designe assez cet Ouvrage, sans qu'il soit necessaire de faire une Note à la marge, pour en rapporter le titre tout entier de cette maniere: *La Pratique de la Devotion, ou Traité de l'Amour divin, dans lequel sont expliquées les Regles de cette excellente Vertu, selon l'esprit de l'Evangile, & par opposition aux faux Devots. Rotterdam, Acher, en 1700. in 12. 2. volumes.* Lorsque Mr. Bayle parle du *Trésor des Antiquitez Romaines & Greques* †, de Messieurs Grévius & Gronovius, le Lecteur n'a pas besoin d'une longue Note, comme

* Page 679. † Pag. 553.

me celle du Sieur Marchand, pour apprendre ce que c'est : il doit le savoir déja ; & s'il l'ignore, toutes les Notes qu'on pourroit faire, ne le rendront pas beaucoup plus savant. Il est vrai que Mr. Bayle parle aussi quelquefois de certains Livres rares ou connus de peu de personnes, & qu'il en designe d'autres d'une maniere trop générale pour la plûpart des Lecteurs ; & alors une Note n'est pas inutile : mais cela lui arrive trés-rarement. Toutes ces considerations m'avoient porté à n'en mettre qu'un très-petit nombre, pour expliquer quelques endroits qu'on n'auroit pas bien pû entendre, ou pour déveloper certains faits peu connus, ou dont je pouvois faire usage dans la Vie de Mr. Bayle, que je ne perdois jamais de vûë.

Le Sieur Marchand, au contraire, a accompagné ces Lettres d'un très-grand nombre de Notes, qui pourroient être utiles au Public, s'il y regnoit plus d'exactitude ; & qu'au lieu de s'étendre sur des matieres triviales & tant de fois rebatues, on eût éclairci quelques endroits assez obscurs, sur lesquels je n'avois rien dit, parce que je ne pensois à rien moins qu'à donner un Commentaire sur les Lettres de Mr. Bayle. Par exemple, Mr. Bayle parlant de l'Ironie dans une de ses Lettres, dit qu'on ne sauroit dou-

ter *qu'il † n'y ait plus de venin dans l'Apologie ironique que Monsieur de la Rochefoucalt a composée pour Mr. de Beaufort, & dans la Justification que Mr. Courtin a faite de la conduite du Cardinal Mazarin au Traité des Pyrenées, que dans des Accusations toutes pures.* En publiant cette Lettre, je fis une Note pour marquer que quoique l'*Apologie* dont parle Mr. Bayle ait paru dans les Memoires du Duc de la Rochefoucault, elle n'est pourtant pas de lui; & afin de ne pas grossir inutilement cette Note, je renvoyai le Lecteur à ce que j'avois dit là-dessus, en publiant cette Apologie dans le Recueil des *meilleures Pieces attribuées* à Mr. de St. Evremond: mais je ne dis rien de la *Justification* du Cardinal Mazarin, que Mr. Bayle attribuë ici à Mr. Courtin. Cependant si j'avois pris à tâche de commenter les Lettres de Mr. Bayle, j'aurois dû expliquer cette derniere particularité, aussi-bien que l'autre. Car je doute qu'il y ait beaucoup de gens qui sachent ce que c'est que cette Justification Ironique du Cardinal Mazarin par Mr. Courtin. Ainsi j'aurois remarqué que cette Piece n'est pas de Mr. Courtin, mais de Mr. de St. Evremond: & que c'est le même Ouvrage qui causa sa disgrace: j'au-

† Page 23, 24.

j'aurois fait connoître en même tems ce qui avoit pû donner lieu à Mr. Bayle de l'attribuer à Mr. Courtin. C'est aussi ce que le Sieur Marchand devoit faire en qualité de Commentateur.

Vous me direz peut-être, Monsieur, qu'il ne pouvoit pas raporter une particularité qu'il ignoroit aparemment, & qu'il n'étoit pas à portée de sçavoir. Voici donc un autre exemple, tiré d'un fait très-connu, & dont l'ignorance n'est pas pardonnable. Dans une de ses Lettres, Mr. Bayle prie * Mr. Minutoli de lui apprendre *qui est l'Auteur d'un Livre, venu de Geneve, intitulé*, L'Eglise Protestante justifiée par l'Eglise Romaine en plusieurs Points. *Il y en a*, ajoûte-t-il, *qui croyent que c'est Mr. Bruguier de Nismes qui en est l'Auteur.* Le Sieur Marchand n'a fait aucune remarque sur cet endroit : mais il y a long-tems qu'on sait que cet Ouvrage est de Mr. Graverol † presentement Ministre à Londres, le même qui nous a donné la Dissertation sur les *Juvenilia Bezæ*, dont Mr. Bayle parle dans une autre Lettre ‡, & que le

* Page 148, 149.

† Voyez la *Bibliotheque Universelle* Tome VII. page 521. & 522. & Placcius *de Anonymis*, page 560. Edition de Hambourg 1708.

‡ Page 163.

le Sieur Marchand attribue, dans la *Table des Matieres*, à Mr. Graverol son frere, Avocat à Nimes, célébre par plusieurs Ouvrages : confondant ainsi ces deux Auteurs, & les prenant pour une seule & même personne. Il confond aussi dans cette Table un jeune Comte de Dhona, éléve de Mr. Bayle, avec Mr. le Comte de Dhona son Pére : & sans en avoir aucune preuve, il dit, que le *frere puisné* de Mr. Bayle, mort à Paris en 1684. *y avoit été Gouverneur des fils du Comte de Dhona* : mais ces sortes de méprises sont une suite assez naturelle du penchant qu'il a pour les conjectures hardies, & de sa maniere de faire entrer dans la *Table des Matieres* des choses qui ne sont pas dans l'Ouvrage même.

Vous voyez par là, Monsieur, que quelque nombreuse que soient les *Notes* du Sieur Marchand, on pourroit en faire beaucoup d'autres, qui seroient plus importantes que quantité de celles dont il a trouvé à propos de regaler le Public. Je ne pretends pas au reste faire ici la Critique de ses Notes. Mais je ne saurois m'empêcher de dire qu'il seroit à souhaiter qu'en parlant des Auteurs il se fût tenu dans les bornes de l'honnêteté & de la bienseance, qui siéent si bien à ceux qui écrivent. La maniere dont il a traité plusieurs personnes illustres, a donné lieu à

des

des plaintes très fortes & très-ameres ; &, comme je l'ai déja remarqué, il semble qu'on me veuille rendre responsable du mauvais traitement qu'on leur a fait, à l'occasion des *Lettres de Mr. Bayle*. Les Amis de Mr. Bayle ne me les avoient pas, dit-on, confiées pour servir de Texte à ces *Notes*, où l'on *attaque* des personnes dignes du respect & de l'admiration de tous les siecles ; & où Mr. Bayle lui-même n'est pas mieux traité que les autres. Ne devois-je pas, continue-t-on, prendre toutes les *précautions* necessaires pour les mettre hors de l'atteinte d'une main étrangere & ennemie ? Je ne sai pas, Monsieur, quelles précautions auroit pû prendre une autre personne : mais je vous avouë qu'il ne me vint jamais dans l'esprit que les Libraires, à qui j'envoyai ces Lettres, voulussent en disposer à leur fantaisie, dès qu'ils les auroient entre les mains ; contre l'honneur, & la bonne foi, & contre la pratique constante de tous les autres Libraires : & je ne savois pas qu'ils eussent à leurs gages un homme assez entreprenant, pour s'emparer du *dépôt*, que je leur avois confié. Je vous en fais vous même le juge, Monsieur : Comment pouvois-je me précautionner contre une infidelité, qui n'a jamais eu d'exemple ? Je ne voi pas qu'on puisse me rendre responsable de ce qu'il

qu'il ne m'a pas été possible de prévoir. C'est ce qu'a fort bien senti l'Auteur de l'*Histoire Critique de la Republique des Lettres*. Car en publiant la Lettre, où l'on voudroit me prendre à partie, sur la conduite du Sieur Marchand, il s'est crû obligé de l'accompagner de quelques reflexions également solides & obligeantes. J'adopte avec bien du plaisir son raisonnement; & je suis ravi de trouver cette occasion de lui en témoigner ma reconnoissance.

Un des plus legitimes sujets de plainte qu'ait donné le Sieur Marchand, c'est d'avoir mis dans ses Notes le nom de quelques personnes célébres, dont Mr. Bayle parle avec toute la liberté qu'on prend ordinairement en écrivant à des Amis. S'il avoit écrit pour le Public, il se seroit exprimé avec plus de ménagement : & cette consideration m'avoit porté à effacer le nom de ces personnes; je n'en avois conservé que la premiere lettre : mais le Sieur Marchand les a remis tout du long à la marge; & par ce moyen il a revelé à tout le monde, ce qui ne pouvoit être connu que d'un très-petit nombre de gens. Mr. le Clerc est un de ceux qui sont le moins ménagez dans ces Lettres de Mr. Bayle, & j'avois effacé son nom de la maniere que je viens de dire : mais on l'a retabli dans les Notes,

tes, ce qui n'a aparemment pas peu contribué à l'irriter de nouveau contre Mr. Bayle. Je ne veux point entrer dans cette nouvelle dispute; j'en laisse la décision au Public : je n'entreprendrai pas même de disculper les Amis de Mr. Bayle *qui ont fourni* les Lettres, où se trouvent ces endroits, qui ont si fort déplû à Mr. le Clerc. Je pourrois pourtant bien vous assurer, Monsieur, qu'eu *fournissant* ces Lettres ils n'ont eu aucun dessein de le chagriner. Après les disputes qu'il avoit eües avec Mr. Bayle, & la maniere dont il l'avoit traité, ils étoient très éloignez de croire qu'il se mît en peine de ce qu'un tel Adversaire pourroit jamais dire, ou avoir dit contre lui, en public ou en particulier. Ils ont même pû se persuader que c'étoit lui rendre un bon office, que de faire publier ces Lettres; puisqu'elles lui fournissoient une belle occasio d'affoiblir les dernieres attaques de Mr. Bayle, en les représentant comme les effets d'une haine secrete & inveterée. Mr. le Clerc n'a pas jugé si favorablement de leur intention : & prenant trop à cœur ce que Mr. Bayle a dit de lui dans ses Lettres, il se récrie contre l'impolitesse de *ceux qui les ont fournies*, & déclare que *desormais il se gardera très-soigneusement de leur donner les moindres loüanges en public*; *pour ne pas*, ajoûte-t-il,

se nuire à soi-même, en suivant son humeur obligeante, envers des gens, qui ne le meritent pas, *. Mais il faut croire que ce sont les premiers mouvemens de son chagrin, qui lui ont suggeré ces paroles; & que lorsqu'il se trouvera dans une assiete plus tranquille, il continuera d'accorder son estime à des personnes qui la meritent par plusieurs endroits, mais principalement par leur attention à lui rendre toute la justice qui lui est dûë. Je me fonde sur ce qu'il nous assure, lui-même, quelques pages plus bas, que *si l'on vouloit l'appeller* iraſci celerem, *selon l'expression d'Horace; il faudroit, au moins, si l'on lui faisoit justice, ajouter,* tamen ut placabilis esset †.

Du reste, le meilleur moyen de faire reprendre aux *Lettres de Mr. Bayle* l'usage de leur premiere destination, seroit d'en donner une Edition plus exacte & plus châtiée. On pourroit l'augmenter d'un grand nombre de nouvelles Lettres, qui sont entre les mains de diverses personnes : & alors il seroit facile de prendre des *mesures* pour les empêcher de tomber entre les mains d'un Editeur de l'espece du Sieur Marchand; si du moins il y en

* *Bibliothéque ancienne & moderne*, Tome I, pag. 208.

† *Bibliothéque* &c. pag. 218.

a encore quelque autre dans le monde, qui lui ressemble.

Vous avez pû remarquer, Monsieur, que je n'ai pas été moi-même à couvert des *attaques de l'ennemi*: & cela ne pouvoit guere arriver autrement; vous savez le proverbe, *Chi offende non perdona mai.* Cependant il est très-certain que si le Sieur Marchand ne s'en étoit pris qu'à moi seul, je l'aurois volontiers laissé jouïr de sa gloire imaginaire d'avoir publié & commenté les Lettres de Mr. Bayle: je n'aurois pas seulement songé à défendre quelques-unes de mes Notes, qu'il a attaquées avec assez peu de raison. Mais puisque je me trouve aujourd'hui obligé de me justifier, & que vous me demandez, Monsieur, quels sont ces endroits où sa critique ne me paroît pas solide; j'ajoûterai ici quelques Remarques, dont vous tirerez les conséquences, que vous jugerez à propos.

Mr. Bayle parlant de la Lettre que l'Empereur écrivit au Prince d'Orange en 1688., sur son Expedition en Angleterre, dit * qu'en Hollande les *bonnes gens* étoient fort *surpris de voir les louanges que l'Empereur donnoit à Monsieur le Prince, de ce qu'il alloit en Angleterre pour abolir les Loix penales, sans prétendre faire*

* Pag. 251.

faire aucun tort à la possession du Roi d'Angleterre. Lors que je lûs cette Lettre avant que de l'envoyer en Hollande, je trouvai ce raisonnement de Mr. Bayle très-embarrassé : je m'arrêtai particuliérement sur l'endroit, où il est dit, que le Prince d'Orange *alloit en Angleterre pour abolir les Loix penales* : & m'imaginant qu'il y avoit là quelque méprise, j'écrivis à la marge, qu'*il me sembloit qu'il eût fallu dire*, rétablir, *au lieu d'*abolir.

Pour juger de cette Remarque, je vous prie, Monsieur, de vous souvenir, qu'on appelle ici, *Loix penales*, les Loix qui infligent certaines *peines* aux Anglois qui ne professent pas la Religion Anglicane, & qui les excluent de toutes sortes d'emplois. Avant le Regne de Jaques II. ces Loix regardoient également les Non-conformistes, & les Catholiques Romains; mais ce Prince en affranchit les uns & les autres, par le pouvoir qu'il s'arrogea de *dispenser* des Loix : & par-là les Catholiques furent reçûs dans les emplois Civils & Militaires; ce qui étoit, à ce que l'on croit, le véritable but du Roi Jaques. Cette suspension des Loix, qui en étoit une véritable infraction, déplût extremement à la Nation Angloise; & le Prince d'Orange déclara dans ses Manifestes, qu'un des principaux

motifs

motifs qui l'engageoient à passer en Angleterre étoit d'y rétablir l'exécution des *Loix penales*; ajoûtant néanmoins que si on jugeoit à propos d'adoucir ces Loix à l'égard des Non-conformistes, il y donneroit volontiers les mains. En effet, bien-tôt après il consentit qu'on les exemptât des peines établies contre ceux qui ne professent pas la Religion dominante, & qu'on leur laissât la liberté de tenir publiquement leurs Assemblées religieuses: mais du reste, ils continuerent à être exclus des emplois, comme ils l'avoient été sous le regne de Charles II. Pour les Catholiques, ils furent exposez de nouveau à toute la rigueur des *Loix penales*; & depuis ce tems-là, ils n'ont eu aucun emploi, civil ou militaire, ni aucune Chapelle, pour y faire l'exercice public de leur Religion. Or cela étant, *il semble* qu'on ne peut pas dire que le Prince d'Orange *venoit en Angleterre pour abolir les Loix penales*; mais que c'étoit plûtôt pour les *maintenir*, ou pour en *retablir* l'exécution.

Cependant voici la Note que le Sieur Marchand a faite là-dessus dans ses *Additions & Corrections* †. *Mr. Bayle*, dit il, *avoit raison de se servir du terme*, d'abolir : *non-seulement à cause que l'Empereur s'étoit*

† Sur la page 251.

s'étoit exprimé ainsi : mais encore parce-que le Prince d'Orange passoit en Angleterre, pour y abolir effectivement les Loix penales. C'est à quoi, ajoûte-t-il, *l'Auteur de la Note précédente n'a pas fait assez d'attention. Je suis redevable de cette Remarque*, continuë-t-il, *à un fort habile homme, qui a bien voulu me la communiquer.* Il dit que l'Empereur s'étoit servi du terme d'*abolir*, parlant des *Loix penales*; j'en doute beaucoup; & je ne croi pas même que le Sieur Marchand ait jamais vû la Lettre où il prétend que ce mot se trouve. Il est vrai aussi qu'il n'en parle que sur la foi d'une personne, qui, peut-être, ne l'a jamais vûë, non plus que lui †. Il ajoûte que *le Prince d'Orange passoit en Angleterre pour y abolir effectivement les Loix penales* : par où il fait voir qu'il n'a aucune idée de ces Loix, ni de l'état des affaires d'Angleterre. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que croyant pourtant avoir dit quelque chose de curieux & de recherché, il en fait sa cour à une personne, qu'il paroît estimer beaucoup. *Je suis*, dit-il,

† On trouvera un extrait de cette Lettre dans les *Lettres sur les matieres du tems* de Mr. du Breuil : deuxiéme Lettre de la seconde année, datée du 15. de Janvier, 1689. page 21.

redevable de cette Remarque à un fort habile homme qui a bien voulu me la communiquer. Si on lui a *communiqué* quelque chose sur ce sujet, il est visible qu'il n'en a pas sû profiter pour éclaircir cet endroit des Lettres de Mr. Bayle, qui auroit pourtant besoin d'éclaircissement.

Je ne sai si je dois mettre au nombre des Notes où je suis interessé, celle où le Sieur Marchand prend le parti de Mr. Chevreau contre Mr. Bayle, au sujet de la *Comedie des Academistes.* Voici le fait. Mr. de la Monnoie pria M. Bayle en 1698. de faire demander à Mr. de St. Evremond, s'il étoit l'Auteur de cette Comedie, qui est attribuée au Comte d'Etlan par Mr. Chevreau: & Mr. Bayle lui marqua d'abord que Mr. de St. Evremond avoit répondu † *qu'il fit cette Piece étant encore au College*; & il en conclût que *Mr. Chevreau se trompoit.* Peu de tems après Mr. Bayle fit part à Mr. de la Monnoie d'une autre *réponse* de M. de St. Evremond, qui lui sembloit plus précise que la premiere. ,, Deux personnes, ,, dit-il ‡, m'ont fait sçavoir ce qu'il a ,, répondu. La premiere se contenta de ,, m'écrire qu'il se *reconnoissoit l'Auteur* ,, *de la Comedie des Academistes*; mais la ,, seconde

† Page 631.
‡ Page 655. & 656.

„ seconde a usé de distinction. Voici „ ses termes : *Mr. de St. Evremond a* „ *répondu : qu'il est vrai qu'au sortir du* „ *College il avoit travaillé à la Piece inti-* „ *tulée* les Academistes ; *qu'il n'y avoit* „ *pas travaillé seul ; que le Comte d'Etlan,* „ *dont parle le Chevraana, y avoit eu plus* „ *de part que lui ; que d'autres encore y* „ *avoient contribué ; que la Comedie étoit* „ *fort mauvaise ; mais qu'il y a dix-huit* „ *ou vingt ans qu'on la lui renvoya ; qu'il* „ *la retoucha, & la refit ; que cette Piece* „ *ainsi refaite étoit fort bonne : mais qu'elle* „ *s'est perduë.*" En revoyant cette Lettre, je l'accompagnai d'une Note, où sans m'attacher à faire voir en détail le peu de fond qu'il y avoit à faire sur des rapports comme ceux-là, je me contentai d'avertir que *dans le Vie de Mr. de St. Evremond* on *trouveroit diverses particularités qui serviroient à rectifier ce qu'on faisoit dire ici à Mr. de St. Evremond.* Si le Sieur Marchand avoit consulté cette *Vie*, où l'on a fait l'Histoire des Ouvrages de Mr. de St. Evremond, sur ce qu'on en avoit apris de lui-même, après l'avoir consulté avec soin ; il auroit vû qu'on n'y dit rien qui fasse connoître que le Comte d'Etlan ait eu part à la composition de cette Piece : & il en auroit pû conclure, ou que Mr. de St. Evremond n'avoit pas voulu s'expliquer là-dessus ;

comme en effet il n'aimoit point à parler de ses Ouvrages * ; ou qu'on avoit mal pris sa réponse;& que par conséquent Mr. Bayle avoit dans le fond raison de dire que *Mr. Chevreau se trompoit.* Mais il fait tout le contraire : car il prétend que la seconde réponse qu'on attribue ici à Mr. de St. Evremond *confirme* ¶ *en partie*, ce que dit Mr. Chevreau, & qu'*ainsi Mr. Chevreau ne se trompoit point, comme l'on accuse Mr. Bayle.* C'est-à-dire, que si on veut l'en croire, cette *Comedie* n'est point de Mr. de St. Evremond. Car Mr. Chevreau ne dit pas que Mr. de St. Evremond y ait eu aucune part; il ne parle que du Comte d'Etlan : c'est à lui seul qu'il l'attribuë.

Le nom de Mr. de *St. Evremond* me rapelle une Note du Sieur Marchand, où il a confondu † la premiere Edition des Oeuvres de cet illustre Ecrivain, faite à Londres en 1705. après sa mort, avec celle que je me proposois d'en donner en 1702. lors qu'il étoit plein de vie. La méprise est un peu grossiere : mais rien n'éga-

* Voyez la *Vie de Mr. de St. Evremond*, page LVI. de l'Edition de Paris, qui est préferable à celles de Hollande & d'Angleterre. On en donnera bien-tôt une nouvelle Edition, plus ample & plus exacte que toutes celles qui ont paru jusqu'ici. ¶ Page 631. † Pag. 756.

n'égale le ridicule de la conséquence qu'il en veut tirer. C'est dans cette même Note où il attribue à l'Edition de Londres des Oeuvres de Mr. de St. Evremond, faite en 1705, ce qui ne convient qu'à celle de 1709.

Le Sieur Marchand s'est quelquefois servi pour contredire mes Notes d'une voie beaucoup plus prompte & plus commode que celle du raisonnement; car il a pris le parti de les effacer, & d'en mettre d'autres à la place qui sont entierement opposées. J'en avois fait une, par exemple, où je rendois justice aux Remarques de Mr. le Duchat sur *Rabelais*: cependant elle ne paroît point dans cette Edition, & j'y en trouve une, au contraire, où le Sieur Marchand déclare que ces Remarques *ne répondent* † *nullement à l'esperance qu'on avoit conçûe, ce semble, avec assez de fondement, d'avoir un bon Commentaire sur cet Auteur; & que bien loin de nous y developer ces Faits curieux & singuliers, que Rabelais a deguisez par ses fictions, qui est justement tout ce que les Curieux recherchent, on s'est amusé à nous expliquer ses vieux mots & ses vieilles phrases, qui étoient déja assez connuës de ceux qui aiment ces sortes de lectures: laissant ainsi cet Auteur, si l'on en excepte quelques façons de parler particulieres, aussi obscur qu'il l'ait jamais été, pour ceux*

† Pag. 494.

qui cherchent l'hiſtoire ſecrete & ſatirique de ſon tems. Voilà, Monſieur, ce qui s'appelle un Jugement Critique dans toutes les formes; & s'il étoit auſſi ſolide, qu'il eſt prononcé d'un air grave & déciſif, Mr. le Duchat ſeroit bien à plaindre, d'avoir ſi mal employé ſon tems à commenter Rabelais. Mais peut-être n'eſt ce qu'une de ces ſaillies d'imagination qui ſont aſſez ordinaires au Sieur Marchand. Voyons donc s'il a eu quelque raiſon de le prendre d'un ton ſi haut.

A voir la maniere dont il s'exprime, il n'y a perſonne qui ne crût qu'il a examiné avec un ſoin tout particulier le *Rabelais* de Mr. le Duchat : cependant ſi nous y regardons de plus près, nous trouverons que bien loin de l'avoir examiné, il n'en a pas ſeulement vû le Titre: car s'il l'avoit vû, il y auroit trouvé ces paroles: *nouvelle Edition, où l'on a ajouté des Remarques Hiſtoriques & Critiques ſur tout l'Ouvrage:* & en effet, tous ceux qui ont lû, ou ſeulement parcouru les *Remarques* de Mr. le Duchat ſur cet Auteur, ſçavent qu'il ne s'eſt pas contenté d'en donner de *Critiques*, ou, pour me ſervir de l'expreſſion du Sieur Marchand, d'expliquer *ſes vieux mots, & ſes vieilles phraſes:* mais qu'il en a auſſi donné d'*Hiſtoriques*, où il *dévelope* les *Faits*

Faits curieux & singuliers, que Rabelais *a déguisés par ses fictions*; autant qu'il a pû découvrir de ces *Faits*, par une étude particuliere des Ecrits de ce *tems*-là. On n'a pour s'en convaincre, qu'à lire, par exemple, ses Remarques sur les premiers Chapitres du second Livre, & particulierement sur le Chapitre septiéme, qui contient le Catalogue de la Bibliotheque de St. Victor: de sorte que si c'est là *justement tout ce que les Curieux recherchent*, on peut dire qu'il a très-bien *répondu à l'espérance qu'on avoit eüe*, qu'il nous donneroit un *bon Commentaire* sur Rabelais; & que par conséquent il n'est pas vrai, comme l'assure le Sieur Marchand, qu'il *ait laissé* cet Auteur, *si l'on en excepte quelques façons de parler particulieres, aussi obscur qu'il l'ait jamais été, pour ceux qui cherchent l'Histoire secrete & satirique de son tems.*

Je n'ignore pas que bien des gens regardent le Livre de Rabelais comme un Ouvrage *allegorique*, où sous des noms bizarres & empruntés, & des fictions outrées & extravagantes, l'Auteur a fait une histoire suivie & satirique des principales personnes de son tems. Mais je vous avouë, Monsieur, que cette opinion ne me paroît pas trop bien fondée. Je ne pense pas qu'il faille chercher aucu-

ne suite dans le Roman de Rabelais ; & je croi même que ce qu'il y a de satirique porte moins sur les personnes que sur les choses : je veux dire, que cet Auteur s'est plus attaché à peindre en général le Ridicule de son siecle, qu'à faire sentir les défauts particuliers des personnes de ce tems-là. Je me fonde sur l'Autorité de Rabelais même, qui dans le *Prologue* du premier Livre, se moque de ceux qui voudront chercher des allegories dans son Ouvrage, comme on a fait dans ceux d'Homere. *Croyez-vous en vostre foy*, dit-il, *qu'oncques Homere escripvant l'Iliade & l'Odyssée, pensât és allegories lesquelles de luy ont calefreté Plutarche, Heraclide de Ponticq, Eustatie, Phornute ; & ce que d'iceulx Polician ha desrobé ? Si le croyez, vous n'approchez ne de piedz, ne de mains à mon opinion . . . . . Si ne le croyez, quelle cause est, pourquoi aultant n'en ferez de ces joyeuses & nouvelles Chronicques ? combien que les dictant n'y pensasse en plus que vous, qui paradventure beuvez comme moy.* Il s'est moqué en plusieurs autres endroits de son Ouvrage, de ceux qui cherchent des sens mystiques, où il n'y en a point ; & vous en trouverez un exemple dans le dernier Chapitre du premier Livre, où Frere Jean raille le bon homme Gargantua d'avoir voulu cher-

cher

cher des *allegories* dans une *Enigme*, qui ne contenoit qu'une *description du Jeu de Paulme*. Et afin que vous ne croyiez pas, Monsieur, que Rabelais n'a parlé de cette maniere que pour mieux cacher son dessein, j'apuyerai la pensée que je lui attribue, du témoignage de Mr. de Thou, qui étoit, sans doute, mieux instruit du but & des vûës de Rabelais, que ne le sont nos Allegoristes. Rabelais, dit cet illustre Ecrivain, *soutenoit que la raillerie étoit le propre de l'homme, & sur ce pié-là, s'abandonnant à son génie, il avoit composé un Livre très-spirituel, où avec une liberté de Démocrite, & une plaisanterie outrée, il divertit ses Lecteurs sous des noms empruntez, par le ridicule qu'il donne à tous les états de la vie, & à toutes les conditions du Royaume* †.

Ce n'est pas qu'en faisant ainsi la Satire de tant d'*états* & de *conditions* différentes, il n'ait aussi marqué plusieurs traits de la Vie ou du caractere des

* *Ridendi artem, hominis, ut ipse ajebat, propriam, amplexus, Democritica libertate, & scurrili interdum dicacitate, scriptum ingeniosissimum fecit, quo Vitæ, regnique cunctos Ordines, quasi in scenam sub fictis nominibus productos, & populo deridendos propinavit.* Jac. Aug. Thuanus, *Comment. de Vita sua*, Lib. ad an. 1597 Je me sers de la Traduction Françoise de ces *Memoires*.

personnes qui vivoient alors: mais comme il ne nous a pas lui-même expliqué ces sortes d'endroits détachés; toutes les découvertes qu'on peut faire aujourd'hui là-dessus, ne sauroient s'étendre fort loin; car il ne suffit pas, pour dire que Rabelais a eu certaines personnes en vûë, de trouver quelque légere ressemblance entre ces personnes-là, & les Heros de son Roman: il faut prouver que ce sont elles en effet qu'il a voulu designer; & c'est moins dans les Ouvrages historiques de ce tems-là qu'on en peut trouver des preuves, que dans de petits Ecrits satiriques, ou d'autres Pieces, qui sont ou absolument perdues, où très-difficiles à deterrer.

Mr. le Duchat n'a point cherché d'*Allegories* dans Rabelais: il s'est contenté de l'éclaircir par des Remarques *Historiques* & *Critiques*; & il avertit *ceux qui voudront en avoir d'une autre nature*, qu'ils *liront avec plaisir la grande Préface, & les Notes Angloises du Rabelais Anglois* *. Ces *Notes* sont en effet très-curieuses, & meriteroient bien d'être traduites en François; quoiqu'après tout, il ne me paroisse pas que ce qu'il y a de plus exquis dans Rabelais, dépende de l'intelligence du sens mysterieux & allegorique qu'on lui

* Préface, page XXIII.

lui attribuë ; ou pour m'exprimer en d'autres termes, qu'il soit necessaire d'être instruit des faits historiques, qu'on veut que cet Auteur ait envelopez sous ses fictions, pour sentir ces endroits vifs & piquans, qui l'ont rendu les delices des esprits les plus delicats. J'ai du moins remarqué que les plus grands Admirateurs de Rabelais, & ceux qui sont le plus touchez de son Livre, ne font pas beaucoup d'attention à tous ces sens allegoriques : & il me souvient qu'un jour m'entretenant là-dessus avec Mr. de St. Evremond, qui savoit fort bien son Rabelais, il me dit qu'il croyoit qu'on faisoit dire à cet Auteur bien des choses, auxquelles il n'avoit, peut-être, jamais songé ; & pour confirmer sa pensée, il me cita le *Prologue* du premier Livre, où nous venons de voir que Rabelais se moque de ceux qui voudront chercher des *Allegories* dans son Ouvrage. Croyez vous, par exemple, Monsieur, qu'il soit nécessaire pour lire avec plaisir le caractére & les actions de ce brave Moine FRERE JEAN DES ENTOMMEURES, de sçavoir qui Rabelais a voulu designer sous ce nom-là : si c'est, ou seulement le *Cardinal de Lorraine*, comme on l'assure dans l'ancienne *Clef* de Rabelais ; ou tout à la fois le *Cardinal de Châtillon*, *Martin Luther*, & même *Cesar Borgia*, comme on tâche de

de le faire voir dans le Commentaire Anglois ? Ou croyez-vous, Monsieur, que pour se rejoüir des bons tours de PANURGE, il faille sçavoir qui Rabelais a voulu représenter sous ce nom: si c'est le *Cardinal d'Amboise*, comme on le dit dans l'ancienne Clef de Rabelais : ou *Montluc, Evêque de Valence*, comme on s'efforce de le prouver dans les Remarques Angloises? Mais cette découverte, faite ainsi en général, ne sauroit être d'un fort grand secours : car comme on est obligé de supposer que Rabelais a réüni dans le caractére d'une seule & même personne, ce qui convient à plusieurs ; il restera toûjours à sçavoir, qui sont encore ces personnes qu'il a eu en vûë, & jusqu'où s'étend le portrait de chacune en particulier ; ce qui demanderoit bien d'autres connoissances.

Mr. le Duchat ne pouvoit donc pas mieux faire que de s'attacher, comme il a fait, à rétablir le Texte de Rabelais dans sa pureté ; à donner l'explication des mots & des façons de parler, tirées de nos vieux Livres, ou empruntées du langage de diverses Provinces de France ; à marquer exactement les Citations des anciens Auteurs ; & enfin à déveloper les divers traits de l'Histoire de son tems, que Rabelais ne fait qu'indiquer, & les allusions à cette même Histoire, qui peuvent

vent être appuyées sur des preuves incontestables. C'est-là tout ce que demandent les véritables *Pantagruelistes* ; & ainsi on peut dire que Mr. le Duchat leur a donné dans ses *Remarques* toute la satisfaction qu'ils avoient sujet d'attendre de lui. C'est pour eux qu'il a travaillé, & non pas pour des gens, qui parlent de Rabelais au hazard, & qui n'ont ni le goût, ni le génie qu'il faut avoir, pour en connoître les bons endroits, & pour les distinguer de ce qui n'est que le *charme de la Canaille* *.

Je ne dois pas oublier que Mr. le Duchat ayant communiqué le Plan de son Ouvrage à Mr. Bayle, très-avide, comme vous savez, de toutes sortes d'Anecdotes historiques ; il en avoit été extrémement satisfait. *On attend*, disoit-il à Mr. le Duchat, dans une Lettre qu'il lui écrivit en 1702. *on attend avec impatience vôtre Rabelais. Plusieurs Curieux de Paris m'en ont demandé des nouvelles. Hâtez-vous donc, Monsieur, de le publier. Le Plan que vous me marquez me paroît très-bien entendu* †. Cependant il n'a pas pû

* Voyez les *Caractéres* de la Bruyere, dans le Chapitre *des Ouvrages d'Esprit* ; page 31. de la neuviéme Edition.

† Page 778.

pû plaire au Sieur Marchand, plus difficile en cela, ou plus intelligent que Mr. Bayle.

Mais en voilà, Monsieur, plus qu'il n'en faut, pour montrer que le Sieur Marchand n'a pas toûjours réussi à contredire quelques Remarques que j'avois faites sur les *Lettres* de Mr. Bayle. Il y en a une qu'il m'attribue, quoiqu'elle ne m'appartienne proprement pas : C'est celle où l'on marque le Titre & l'Auteur de la Comedie des *Actes des Apôtres*, que Mr. Sloane envoya à Mr. Bayle, afin qu'il en parlât dans le Suplement de son Dictionaire †. Le Sieur Marchand a profité de cette occasion pour faire une Note de trois ou quatre pages, qui contient, dit-il, *quelques Remarques assez curieuses touchant ce Livre, tirées particuliérement d'un exemplaire, qu'il en a vû à Paris, dans la Bibliothéque de Mr. l'Abbé Bignon.* Il n'y a pas long tems que Mr. Silvestre m'engagea à verifier ces *Remarques* sur l'Exemplaire de Mr. Sloane ; & si vous souhaitez de voir la Lettre que je lui écrivis là-dessus, je la lui redemanderai ponr vous l'envoyer. Vous y trouverez quelque chose de plus exact, touchant l'Auteur de cette pieuse Comedie,

† Page 794.

die, que ce que nous a donné le Sieur Marchand. Je suis &c.

A Londres le 10. *de Septembre* 1714.

ARTICLE X.

PLAN *du Nouveau Systéme d'*ANTIQUITEZ JUDAÏQUES, *que Mr.* H. J. VAN BASHUYSEN *se propose de publier.*

HYPOTHESIS *Novi Systematis* ANTIQUITATUM HEBRAICARUM, &c.

VOici le PLAN du *Nouveau Systéme d'Antiquitez Judaïques*, qu'on nous avoit envoyé, & que nous avions promis § de publier dans le *Tome* précédent. Nous n'aurions pas manqué de tenir parole, si nous n'en avions été empêché par le nombre de Piéces, toutes plus pressantes les unes que les autres, qu'on nous avoit adressées pour nôtre VII. TOME.

Novum Systema Antiquitatum Hebraicarum.

Totum Opus Antiquitatum Hebraicarum

§ Voy. le *Tome* VI. de cette *Histoire* pag. 380.

rum, post Prolegomena prolixiora, habet tantum Libros quatuor.

PROLEGOMENA, quod plerique, imò sit venia verbo, omnes Auctores Systematum Antiquitatum Sacrarum neglexerunt, *fundamenta solida Antiquitatibus* præstruerent, easque contra Spencerum aliosque præmunirent, & ita agerent de *vera Antiquitatum Sacrarum origine*, & reliqui libri quatuor ipsas Antiquitates ex Fonte, collato in fine Capitum Antitypo describerent.

In Prolegomenis ergo Sectione

1. Ageretur *de generali origine* & *definitione Antiquitatum Hebraicarum.*
2. *De distinctione mortalium, & Legum ac judiciorum natalibus.*
3. *De erecto pariete intergerino, & proxima Ceremoniarum Origine.*

Sed LIBER I. rem ipsam continens, *de Ecclesiasticis aliisque rebus Sacris.*
II. *De Rebus Forensibus* sive *Politicis.*
III. *De oppositis Judaismi.*
IV. *Litterariis* diceret; Quo facto LIBER I. iterum dividitur in quatuor classes, sive Sectiones, & harum singulæ in sua capita.

Nam SECTIONE I. agendum erit, de *Locis Sacris*, [putem enim malè alios à *Personis* incipere,] ubi occurrunt capita VIII.

1. De *Lucis & Celsis.*
2. De *Tabernaculo.*

3. De *Canaane*, ejusque partibus.
4. De *Hierosolyma.*
5. De *Templo Hierosolymitano.*
6. *Templis aemulis, Heliopolitano & Samaritano.*
7. *Urbibus Levitarum & Asylis.*
8. *Synagogis & προσευχαις.*

Sectione II. De *Temporibus Sacris*, ubi Capita XI.

1. De *Die.*
2. *Mense & gemino* h. e. *Sacro & Civili Anno.*
3. De *Sabbatho.*
4. *Annis Sabbathicis & Jubilaeo.*
5. *Numero & nexu Festorum.*
6. Festo *Paschatis.*
7. Festo *Pentecostes.*
8. Festo *Tabernaculorum*,
9. Die *Expiationis.*
10. Festo *Novi Anni & Noviluniorum.*
11. Festo *Purim & Encaeniorum.*

Sectione III. De *Personis Sacris*, ubi Capita IX.

1. De *Sacerdotibus in genere.*
2. *Pontifice Maximo.*
3. *Gregariis Sacerdotibus.*
4. *Levitis.*
5. *Prophetis.*
6. *Regibus.*
7. *Nazaraeis.*
8. *Primogenitis hominum.*

9. Gi-

9. *Gibeonitis*, *Nethinæis* & *Rechabitis.*

SECTIONE IV. De *Actionibus Sacris*, quas dividimus in *Publicas* & *Oeconomicas* †.

De *Publicis* capita XVI. priora, de *Oeconomicis* XIV. sequentia agent; Hinc

Caput 1. Est de, *propagatione cultus sacrificiorum.*

2. *Divisione* sive *generibus sacrificiorum*, in genere.

3. *Holocaustis.* } quia hæc antiquissima sunt.
4. *Salutaribus.*

5. *Piacularibus.*

6. *Sacrificiis pro delicto.*

7. *Fertis* & *Libaminibus.*

8. *Primogenitis brutorum.*

9. *Decimis brutorum.*

10. *Primitivis.*

11. *Primitiis.*

12. *Votis.*

13. *Circumcisione.*

14. *Matrimonio.*

15. *Divortio.*

16. *Leviratu.*

17. *Solennitatibus nuptiarum.*

18. *Circumcisioni* & *ablactationi adjunctis.*

19. Iis

† NB. Oeconomica etiam ad Politica referre potuissem, sed dabo in ipso opere rationes, cur ad Sacra retulerim.

19. Iis quæ *genus muliebre* ſpectant.
sive (a) ante
sive (b) cum
vel (c) poſt matrimonium.
20. *Iis quibus victum acquirebant veteres Hebræi*, & annexis.
21. *Cibo licito & illicito.*
22. *Præparatione ciborum*, ubi de *mactatione & coctione.*
23. *Commeſtione ciborum*, & *ritibus prandendi & cœnandi.*
24. *Jure Hoſpitii.*
25. *Veſtitu & calceamentis* ac *ſandaliis Hebræorum.*
26. *Sepultura* & luctu univerſo.
27. *Hæreditatibus* ipſorum.
28. *Cippis & Sepulchris.*
29. *Servis & Ancillis.*
30. *Ædificiis Hebræorum.*

Liber II. De *Politia Judaica* habet capita XIX.

1 De variis ſedibus Judaicæ Gentis, præcipuè in *Paleſtina.*
2. De *Judiciis minorum Urbium.*
3. De *Judiciis in ipſa Hieroſolyma* exiſtentibus.
4. *Judæorum & Iſraelitarum* diviſione, & *Tribubus* Judaicis.
5. Fatis Judæorum, ante, in & poſt *captivitatem Babylonicam.*
6. Abductione Iſraelitarum *Aſſyriaca*, & quæ eam ſequuta ſunt.

7. *Pro-*

7. *Proselytis.*
8. *Synedrio Magno, judiciisque minoribus.*
9. *Juramentis* & *testibus.*
10. *Generibus pœnarum.*
11. *Executoribus pœnarum* & *suppliciorum.*
12. *Jure Regio.*
13. *Militia Hebræorum.*
14. *Fœderibus.*
15. *Contractibus.*
16. *Publicanis* & *vectigalibus.*
17. *Usuris.*
18. *Mensuris* & *ponderibus.*
19. *Moneta.*

LIBER III. De *Oppositis Judaismi*, habebit Capita X.

Caput 1. De *Idololatria Judæorum.*
2. De *Divinatione* & *Sortilegiis.*
3. De *Chiromantia Divinatoria.*
4. De *Studio Magico.*
5. De *Sectis Judæorum.*
6. De *Schismate Samaritano* & *Ægyptiaco.*
7. De *Sadducæis*, *Baithosæis* & *Karæis.*
8. *Hillelistis* & *Schamaiticis.*
9. De *Hellenistis.*
10. De *Pseudo Messiis Judæorum.*

LIBER IV. De *Re litteraria Judæorum*, habebit Capita XIV.

1. De ipsa *Sacra Scriptura*, ejusque

que *divisione* & *Lingua*.

2. *Kabbala.*
3. *Talmude.*
4. *Masora.*
5. *Publicis Professoribus.*
6. *Academiis* & *Scholis Judæorum.*
7. *Promotione Doctorum*, & titulo *Rabbi.*
8. Ritibus *docentium* & *discentium.*
9. *Philosophia*, *Musica*, aliisque *liberalioribus exercitiis* Judæorum.
10. *Scribis* aliisque *Viris honoratis* in Republica Judaica.
11. *Bibliothecis Judæorum*, & amore erga *Libros.*
12. *Targumim*, & sic dicta versione *septuaginta* Virali.
13. *Commentariis Judaicis*, qua occasione non pauca de *Hebraismis* N. T. annotabuntur.
14. *Fabulis* & *veris* & *putatiis Judæorum.*

Intersperguntur etiam commodo loco, materiæ *mixti generis*; XII.

1. De *gradibus consanguinitatis*, apud Judæos.
3. *Vacca rufa.*
3. *Juvenca decollanda.*
4. *Suffitu.*

5. *Variis*

5. *Variis unctionibus* & *lotionibus*, sive baptismis.
6. *Ritibus precantium*.
7. *Lepra hominuum*, *vestium*, & *adium*, ejusque *curatione*.
8. *Pœnis Ecclesiasticis*, pœnitentia, excommunicatione &c.
9. *Siclo* & *Hemisiclo*.
10. *Eleemosynis*.
11. בטלנים seu *otiosis Synagoga*.
12. *Praputio arborum*.

Qua occasione autem de XII. his mixtis Capitibus acturus sim, commoditas scribendi, vel Tuum, VIR ILLUSTRISSIME & EXCELLENTISSIME, aut eorum quos ad id destinare velis monitum, mandati loco mihi honorandum docebit.

13. Saltem claudam Systema meum, *spe* & *voto Conversionis* miseræ hodie Gentis, cum conjecturis, firmis tamen, ut putem, de modo & medio, quibus Deus utetur in ipsorum *Conversione*; De quibus etiam aliquid jam occupat prelum meum, sub nomine *Alphabeti Conversionis Judaorum* edendum.

Voilà un *Plan* bien fourni. Si Mr. *van Bashuisen* le suit exactement, & le

le remplit avec choix, & avec autant de jugement que d'érudition, il ne manquera pas, certainement, de s'attirer des felicitations, aussi-bien que des remercimens de tout ce qu'il y a de gens sensez dans la Republique des Lettres.

ARTICLE XI.

LETTRE *écrite de Berlin, au sujet du* PLAN *d'un nouveau* COMMENTAIRE *sur les Oeuvres de Mr. Despreaux, qui fait l'*ARTICLE IX. *du Tome précédent de cette* HISTOIRE.

MONSIEUR,

Je viens de lire avec plaisir, dans le *Septiéme* Tome de vôtre *Histoire Critique*, le PLAN du *Commentaire* que l'on imprime à *Genéve* sur les Oeuvres de Mr. DESPREAUX. C'est aussi, un moment après avoir achevé la lecture de ce *Plan* & de l'échantillon de son execution, que je me donne l'honneur de vous écrire,

re, pour vous dire ce qui me semble manquer au *Commentaire.*

Quelques *Remarques Critiques*, dont on auroit pû l'accompagner, l'auroient, à mon avis, rendu plus intéressant, & plus utile à ceux qui composent des *vers.* Voici donc, MONSIEUR, un *Essai*, sur le beau Discours de Mr. *Despr.* au Roi, des Remarques Critiques, dont on auroit, selon moi, dû augmenter ce Commentaire.

Sur le 16. *vers*,

Qui d'un indigne encens profanent tes autels,

il eût, peut-être, été bon d'observer, que cette phrase, *qui, d'un indigne encens profanent*, n'est nullement Françoise; ainsi, tournant autrement le *vers*, & disant,

Qui d'un indigne encens font fumer tes autels,

le tour en auroit été & plus Poëtique & plus François.

Vers 26.

Et

Et reprenant vingt fois le rabot &
la lime.

Le *rabot* & la *lime* joints ensemble, me font plus de peine que le passage de l'Art Poetique d'*Horace*, qu'on a si fort critiqué. Mr. *Despr.* auroit donc dû retrancher le *rabot*.

Le 33. vers,

Cependant à les voir enflez de tant
d'audace,

seroit moins prosaïque, si l'Auteur eût écrit,

A les voir cependant, &c.

Vers 116.

C'est offenser les loix, c'est attaquer
les Cieux.

Le mot de *Cieux* ne convient pas à la pensée de l'Auteur. Nôtre Langue n'emploïe que celui de *Ciel*, au singulier, pour désigner la Divinité.

Le vers 125.

Je ne sai point au Ciel placer un
ridicule,

pour dire, élever juſqu'aux Cieux, par des loüanges, un ridicule, ne devroit point être dans un auſſi beau Poëme, que l'eſt le *Diſcours de Mr. Deſpr. au Roi.*

Le vers 121.

> *Fouler aux pieds l'orgueil & du*
> *Tage & du Tibre,*

qui ſe rapporte à, *quand je vois ta ſageſſe*, qui précéde, me fait encore de la peine. Il auroit été mieux de dire,

> *Punir le fier orgueil.*

Sur le vers 128.

> *Aux lieux où le ſoleil le forme* en
> ſe levant,

on peut dire de Mr. *Deſpr.* comme on l'a, autrefois, dit d'HOMERE, qu'il a dormi. L'or, que nôtre Auteur fait former au ſoleil, *en ſe levant*, eſt une *puerilité*, dont la beauté du vers l'a empêché de s'appercevoir.

Aux lieux que le soleil éclaire en se levant,

uroit, peut-être, pû passer.
Enfin le vers 154.

Que je n'ay ni le ton, ni la voix assez forte,

n'est ni François, ni juste. Je n'ai pas le loisir, aujourd'hui, d'aller plus avant. Je suis avec un parfait atachement,

MONSIEUR,

Vôtre très humble & très obéïssant. serviteur,
DE ROSEL BAUMON.

A Berlin, le 22. Janvr. 1715.

P. S.

Je ne serai pas fâché, que mon nom paroisse, parce que j'ay d'autres *Remarques* sur les Ouvrages de Mr. *Despreaux*.

ARTICLE XII.

Essai d'une EDITION du NOUVEAU TESTAMENT COPTE par Mr. WILKINS.

ⲈⲨⲀⲄⲄⲈ-
ⲖⲒⲞⲚ

ⲕⲁⲧⲁ

ⲘⲀⲦⲐⲈⲞⲚ

ⲕⲉⲫ. ⲁ.

Ⲡϫⲱⲙ ⲙ̀ⲙⲓⲥⲓ ⲛ̀Ⲓⲏ̅ⲥ̅
ⲡⲭ̅ⲥ̅ ⲡ̀ϣⲏⲣⲓ ⲛ̀Ⲇⲁ-
ⲩⲓⲇ ⲡ̀ϣⲏⲣⲓⲛ̀ⲁⲃⲣⲁⲁⲙ
ⲁⲃⲣⲁⲁⲙ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ

EVANGELIUM

Secundum

MATTHÆUM

CAP. I.

Liber Generationis JESU CHRISTI filii David, filii Abraham. 2. Abraham au-

ⲛ̀ⲓⲥⲁⲁⲕ ⲓⲥⲁⲁⲕ ⲇⲉ
ⲁϥϫⲫⲉ ⲓⲁⲕⲱⲃ ⲓⲁⲕⲱⲃ
ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲓⲟⲩⲇⲁⲥ
ⲛⲉⲙⲛⲉϥⲥⲛⲏⲟⲩ · ⲓⲟⲩ-
ⲇⲁⲥ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲫⲁⲣⲉⲥ
ⲛⲉⲙⲍⲁⲣⲁ ⲉⲃⲟⲗϧⲉ-
ⲛⲑⲁⲙⲁⲣ ⲫⲁⲣⲉⲥ ⲇⲉ
ⲁϥϫⲫⲉ ⲉⲥⲣⲱⲙ ⲉⲥ-
ⲣⲱⲙ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲁ-
ⲣⲁⲙ · ⲁⲣⲁⲙ ⲇⲉ ⲁϥϫ-
ⲫⲉ ⲁⲙⲓⲛⲁⲇⲁⲃ ⲁⲙⲓ-
ⲛⲁⲇⲁⲃ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ
ⲛⲁⲥⲥⲱⲛ ⲛⲁⲥⲥⲱⲛ ⲇⲉ
ⲁϥϫⲫⲉ ⲥⲁⲗⲙⲱⲛ ·
ⲥⲁⲗⲙⲱⲛ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ
ⲃⲟⲉⲥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲣⲏ-
ϫⲁⲃ ⲃⲟⲉⲥ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ

tem genuit Isaac, Isaac autem genuit Jacob, Jacob autem genuit Judam & fratres ejus. 3. Judas autem genuit Phares & Zaram ex Thamar, Phares autem genuit Esrom, Esrom autem genuit Aram. 4. Aram autem genuit Aminadab, Aminadab autem genuit Nasson, Nasson autem genuit Salmon. 5. Salmon autem genuit Boes ex Ræchab, Boes autem genuit Ju-

ⲓⲟⲩⲃⲏⲇ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ
ⲣⲟⲩⲑ ⲓⲟⲩⲃⲏⲇ ⲇⲉ ⲁϥ//
ϫⲫⲉ ⲓⲉⲥⲥⲉ · ⲓⲉⲥⲥⲉ ⲇⲉ
ⲁϥϫⲫⲉ ⲇⲁⲩⲓⲇ ⲡⲟⲩⲣⲟ
ⲇⲁⲩⲓⲇ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲥⲟ//
ⲗⲟⲙⲱⲛ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲑ//
ⲁⲟⲩⲣⲓ ⲁⲥ · ⲥⲟⲗⲟⲙⲱⲛ
ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲣⲟⲃⲟⲁⲙ
ⲣⲟⲃⲟⲁⲙ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ
ⲁⲃⲓⲁ ⲁⲃⲓⲁ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ
ⲁⲥⲁⲫ · ⲁⲥⲁⲫ ⲇⲉ ⲁϥ//
ϫⲫⲉ ⲓⲱⲥⲁⲫⲁⲧ ⲓⲱⲥⲁ//
ⲫⲁⲧ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲓⲱ//
ⲣⲁⲙ ⲓⲱⲣⲁⲙ ⲇⲉ ⲁϥ//
ϫⲫⲉ ⲟⲍⲓⲁⲥ · ⲟⲍⲓⲁⲥ
ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲓⲱⲁⲑⲁⲙ
ⲓⲱⲁⲑⲁⲙ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ

bed ex Ruth, Jubed autem genuit Jesse. 6. Jesse autem genuit David Regem, David autem genuit Solomon ex illa Uriæ. 7. Solomon autem genuit Roboam, Roboam autem genuit Abiam, Abia autem genuit Asaph. 8. Asaph autem genuit Josaphat, Josaphat autem genuit Joram, Joram autem genuit Oziam. 9. Ozias autem genuit Joatham, Joatham autem genuit Achaz, A-

ⲁϫⲁⲍ ⲁϫⲁⲍ ⲇⲉ ⲁϥ//
ϫⲫⲉ ⲉⲍⲉⲕⲓⲁⲥ ⳤ ⲉⲍⲉ//
ⲕⲓⲁⲥ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲙⲁ//
ⲛⲁⲥⲥⲏ ⲙⲁⲛⲁⲥⲥⲏ ⲇⲉ
ⲁϥϫⲫⲉ ⲁⲙⲱⲥ ⲁⲙⲱⲥ
ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲓⲱⲥⲓⲁⲥ ⳤ
ⲓⲱⲥⲓⲁⲥ ⲇⲉⲁϥϫⲫⲉ ⲓⲉ//
ϫⲟⲛⲓⲁⲥ ⲛⲉⲙⲛⲉϥⲥ//
ⲛⲏⲟⲩ ϧⲓⲛⲓⲟⲩⲱϯⲉⲃⲉ//
ⲃⲟⲗ ⲛ̀ϯⲉⲃⲁⲃⲩⲗⲱⲛ ⳤ
ⲙⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ⲛⲓⲟⲩⲱϯⲉⲃ
ⲉⲃⲟⲗⲛ̀ϯⲉ ⲃⲁⲃⲩⲗⲱⲛ
ⲓⲉϫⲟⲛⲓⲁⲥ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ
ⲥⲁⲗⲁⲑⲓⲏⲗ ⲥⲁⲗⲁⲑⲓⲏⲗ
ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲍⲟⲣⲟⲃⲁ//
ⲃⲉⲗ ⳤ ⲍⲟⲣⲟⲃⲁⲃⲉⲗ ⲇⲉ
ⲁϥϫⲫⲉ ⲁⲃⲓⲟⲩⲇ ⲁⲃⲓ//

chaz autem genuit Ezekiam. 10. Ezekias autem genuit Manaſſe, Manaſſe autem genuit Amos, Amos autem genuit Joſiam. 11. Joſias autem genuit Jechoniam & fratres ejus circa migrationem in Babylon. 12. Poſt migrationem in Babylon Jechonias autem genuit Salathiel, Salathiel autem genuit Zorobabel. 13. Zorobabel autem genuit Abiud, Abiud autem genuit Eliakim,

ⲓⲟⲩⲇⲁ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲉⲗⲓ//
ⲁⲕⲓⲙ ⲉⲗⲓⲁⲕⲓⲙ ⲇⲉ
ⲁϥϫⲫⲉ ⲁⲍⲱⲣ ⲁⲍⲱⲣ
ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲥⲁⲇⲱⲕ
ⲥⲁⲇⲱⲕ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ
ⲁⲭⲓⲙ ⲁⲭⲓⲙ ⲇⲉ ⲁϥ//
ϫⲫⲉ ⲉⲗⲓⲟⲩⲇ· ⲉⲗⲓⲟⲩⲇ
ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲉⲗⲉⲁⲍⲁⲣ
ⲉⲗⲉⲁⲍⲁⲣ ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ
ⲙⲁⲧⲑⲁⲛ ⲙⲁⲧⲑⲁⲛ ⲇⲉ
ⲁϥϫⲫⲉ ⲓⲁⲕⲱⲃ ⲓⲁⲕⲱⲃ
ⲇⲉ ⲁϥϫⲫⲉ ⲓⲱⲥⲏⲫ
ⲡϩⲁⲓⲙⲙⲁⲣⲓⲁ ⲑⲏⲉ//
ⲧⲁⲥⲙⲉⲥ ⲓⲏ̄ⲥ ⲫⲏⲉⲧⲟ//
ⲩⲙⲟⲩ ϯⲉⲣⲟϥ. ϫⲉ
ⲡⲭⲥ · ϫⲱⲟⲩⲛⲓⲃⲉⲛ
ⲓⲥϫⲉⲛ ⲁⲃⲣⲁⲁⲙ ϣⲁ

Eliakim autem genuit Azor. 14. Azor autem genuit Sadok, Sadok autem genuit Achin, Achin autem genuit Eliud. 15. Eliud autem genuit Eleazar, Eleazar autem genuit Matthan, Matthan autem genuit Jacob. 16. Jacob autem genuit Joſeph maritum Mariæ, quæ genuit Jeſum qui vocatus eſt Chriſtus. 17. Omnes generationes ab Abraham ad David ſunt

[Voy. ci-deſſous les *Nouvelles* d'Amſterdam.

ARTICLE XIII.

Nouvelles de Litterature.

D'OXFORD.

Mr. Pointer nous a donné une *Histoire Chronologique d'Angleterre*, depuis les Romains jusqu'à la mort du la Reine Anne. *A Chronological History of England: or an impartial Abstract of the most remarkable Transactions, and the most considerable publick occurrences both civil and military, domestick and foreign, that have happen'd in the several Kings Reigns, since the first Attempt by Julius Cæsar, upon this southern-part of Great Britain, down to the end of Queen Annes Reign. Being a History of bare matters of fact, with the series of affairs in their proper order; carefully and faithfully collected from the best and most authentick Authors, without the least Reflexions or Remarks throughout the whole work. By John. Pointer, M. A. Chaplain of Merton Colledge in Oxford, and Rector of Slapton in Northampton-shire.*

Cet

Cet Ouvrage contient deux volumes in 12 , dont le premier finit à la mort de la Reine *Marie* en 1694. & le ſecond comprend le reſte du Régne du Roi *Guillaume*, & le Régne entier de la Reine Anne. Cette grande diſproportion montre que l'Auteur ne s'eſt pas fait un plan regulier ; & qu'il a plus ſongé à remplir ſon Ouvrage des faits qui ſe trouvent dans nos Gazettes, que de fouiller dans les anciens Hiſtoriens d'Angleterre, pour en tirer de quoi ſatisfaire ſes Lecteurs. Il a même oublié certains événemens très remarquables, pendant qu'il en marque d'autres qui ne meritoient pas d'être rapportez. Cela n'empêche pas, qu'on ne ſe puiſſe ſervir utilement de ſon livre, pour l'ordre & la date de pluſieurs faits.

Le *Clement Alexandrin* du Dr. Potter eſt ſi avancé, qu'on croit qu'il paroitra avant la St. Jean prochaine.

Mr. *Gagnier* ſe propoſe de publier une *Concordance Greque du Vieux & du Nouveau Teſtament*, plus commode & plus exacte que toutes celles qui ont parû juſqu' ici. Je pourrai bientôt vous en envoyer le plan.

C'eſt

C'est celle de *Kircher* revuë, corrigée, & augmentée.

DE LONDRES.

[*Le* 22. *Fevrier* 1715.]

JE ne croi pas vous avoir encore rien dit de la *Vie du Docteur* KEN, *Evêque de Bath & de Wells*, par Mr. Hawkins, quoiqu'elle paroisse depuis quelque tems. *A short account of the Life of the Right Reverend Father in God, Thomas Ken, D. D. sometime Lord Bishop of Bath and Wells: By W. Hawkins of the Middle Temple Esqre; to which is added a small specimen in order to a publication of his Works at large.* in 8o. pagg. 206. Le Dr. Ken. naquit au mois de Juillet 1637. à Barkhanstead, dans la Province d'Hertford. Après avoir fait ses humanités dans le Collége de Winchester, il passa à Oxford, où il étudia la Theologie, & prit ses degrés. Il devint ensuite Membre du Collége de Winchester; mais l'Evêque de Winchester, qui connoissoit son mérite, le tira de là pour le faire son Chapelain domestique, & dans la suite il lui donna un bénéfice dans la Province

de

de Southampton, & une Prebende dans l'Eglise Cathedrale de Winchester. En 1675. il alla voyager en Italie, & la curiosité de voir le *Jubilé* le fit passer à Rome; aussi bien que le desir d'examiner tant de Monumens illustres de l'Antiquité qui s'y trouvent encore: mais, comme ses vûës étoient principalement tournées du côté de la pieté & de la Religion, il disoit ordinairement à ses amis, qu'il remercioit Dieu de lui avoir encore mieux fait connoître par ce voyage la pureté de la Religion Protestante, par les preuves qu'il lui avoit fourni des innovations & des erreurs du Papisme. Après son retour, le Roi *Charles* II. le fit son Chapelain, & il fut aussi pendant quelque tems Chapelain de la Princesse d'Orange en Hollande. Etant revenu en Angleterre, en 1684. le Roi Charles lui donna l'Evêché de Bath & de Wells; & lorsque ce Prince fut attaqué de la maladie dont il est mort, ce pieux Evêque se tint toûjours auprès de son lit; profitant de tous les momens favorables qui se presentoient, pour lui inspirer des sentimens propres à l'état où il se trouvoit. *Il lui proposa souvent*,

vent, dit Mr. Hawkins, *de recevoir le sacrement de l'Eucharistie ; mais*, ajoute-t-il, *quoique cette proposition ne fût pas absolument rejettée, elle fut neanmoins renvoyée de tems à autre, jusqu'à ce que (je ne sai par quel ordre) l'Evêque, & toutes les autres personnes qui étoient présentes, furent obligées de sortir de la chambre du Roi pendant l'espace de demi-heure, & dans ce tems-là on a assuré que le Pere Huddleston, Benedictin, avoit été introduit, pour lui donner l'extréme Onction.* Le Pere Huddleston a fait imprimer une Relation de ce qui s'étoit passé dans cette occasion. Le Docteur Ken étoit un des sept Evêques que le Roi Jaques envoya à la Tour, pour n'avoir pas voulu publier la Declaration qui tendoit à donner aux Papistes la liberté de professer publiquement leur Religion. Cependant, après la Revolution, il fut un de ceux qui ne crurent pas pouvoir en conscience prêter les sermens au nouveau Prince; quoique d'ailleurs il ne voulût pas condamner ceux qui l'avoient fait. Enfin il mourut le 19. de Mars $17\frac{10}{11}$. à Longleate, allant aux Eaux de Bath.

Il

Il se distinguoit principalement par sa charité, qu'il exerçoit d'une façon particuliere à l'égard des François Refugiés. Rien n'est plus touchant, ni plus Apostolique, que les Lettres circulaires à son Clergé, qu'il a écrites sur ce sujet, sous *Jaques* II. Mr. Hawkins a joint à cet abrégé de sa vie deux de ses Sermons, & quelques Hymnes ou Odes sacrées. Il a laissé plusieurs autres piéces en *vers*; & entr'autrez un Poëme Epique sacré, auquel il avoit mis la derniere main, & qu'on se propose de donner au Public. On a de lui quelques Ouvrages de devotion, qu'il a publiez lui-même.

On a mis au jour un Ouvrage posthume du célébre *Fortescüe*, premier Juge, & Chancellier d'Angleterre, sous le Régne de Henri VI. qui traite de la différence qu'il y a entre une Monarchie absolue, & une Monarchie limitée. *The difference between an absolute and limited Monarchy, as it more particularly regards the English Constitution; being a Treatise written by sir John Fortescue, Kt. Lord Chief Justice and Lord high Chancellor of En-*

England under King Henry VI. Faithfully transcrib'd from the Manuscript in the Bodleian Library, and collated with three other Manuscripts. Publish'd with some Remarks by John Fortescue-Aland Esqre. F. R. S. in 8o. Les Remarques qu'on y a jointes, servent principalement à expliquer les vieux mots & les expressions de l'Auteur, qui sont présentement inintelligibles. On a traduit en Anglois sur l'édition de Rotterdam ‡ les *Memoires du Comte de Grammont*, que l'on croit avoir été écrits par Mr. Antoine Hamilton, dont le Comte de Grammont épousa la sœur. Ce Mr. Hamilton fut envoyé d'Irlande en France, à l'âge de 3. ou 4. ans, & il y a été elevé, & a ensuite eu des emplois dans l'Armée. Il a couru diverses copies manuscrites de ces *Memoires du Comte de Grammont*, & celle dont on s'est servi pour les imprimer n'est pas des plus amples, ni des plus exactes.

On vient de donner une nouvelle Edition de la Traduction Angloise des

‡ Voyez le VI. Tome de cette *Histoire Critique*, page 393.

des *Voyages de Mr. Misson*; qui y a fait des additions si considerables, qu'elles sont presque le quart de l'Ouvrage, qu'on a divisé en quatre Volumes: mais ces additions sont répanduës de côté & d'autre dans le corps du Livre. On y repousse les attaques du Pere de *Monfaucon*, que l'on attaque aussi à son tour. Mr. Misson répond aussi à la critique de quelques autres Auteurs, & entr' autres de Mr. *Bernard*, qui l'a traité peu obligeamment dans sa *Republique des Lettres.* Mais cette edition mérite bien qu'on vous en parle une autre fois plus au long.

La nouvelle édition des *Oeuvres du feu Comte de Shaftesbury* est achevée, sous le titre de *Character characteristicks*, &c. Les additions ne sont pas considerables, si ce n'est par rapport au stile, qu'il avoit retouché avec beaucoup de soin. On y mettra le portrait de l'Auteur en taille douce, & d'autres figures allegoriques. Il y a des traits bien hardis dans cet ouvrage, & bien éloignez des sentimens vulgaires.

Mr. Toland a traduit en Anglois *l'Eloge de la Princesse Sophie*, que vous

vous nous avez donné dans le VI. Tome. *The Elogy and Character of Her Royal Highness the late Princess* SOPHIA, *Electress Dowager of Brunswick, and presumptive Heiress of the Crown of Great Britain, France, and Ireland: with the explanation of an Hieroglyphical Figure, occasion'd by her death, after the manner of the ancient Apotheoses or Consecration. Written originally in Latin, translated into English, and farther illustrated by Mr. John Toland, who has added his Majesties character with that of the Prince &c.* in 8o.

On a fait une nouvelle edition de Quintilien. *M. Fabii Quintiliani de Institutione Oratoria Libri duodecim: juxta editionem quæ ad fidem trium Codicum MSS. & octo impressorum, prodiit è Theatro Oxonii Anno* 1693. *Huic Editioni accedunt Notæ maximè utiles & necessariæ è Turnebo & aliis. Per Edmund Gibson*, in 8o.

L'Université d'*Oxford* a publié un Recueil des Vers qu'on y a faits sur la triste mort de la Reine Anne & l'heureux Avènement du Roi George à la Couronne. *Pietas Universitatis Oxoniensis in obitum Serenissimæ An-*

na

næ Reginæ ; & Gratulatio in Augustissimi Regis Georgii Inaugurationem: in Folio. L'Université de *Cambridge* a aussi donné, en même tems, des marques publiques de sa douleur & de sa joie : *Mæstissimæ ac lætissimæ Academiæ Cantabrigiensis Carmina funebria & triumphalia : illis Serenissimam ac desideratissimam Reginam Annam, repentina morte abreptam, deflet ; his Augustissimo Potentissimoque Regi Georgio, Britannicum Solium optimis auspiciis ascendenti, gratulatur* in Folio.

Un Libraire de cette Ville avoit entrepris de faire traduire en Anglois la *Bibliothéque ancienne & moderne* de Mr. le Clerc, à mesure qu'elle paroitroit ; mais le peu de debit qu'a eu la premiere partie du premier Volume, lui a fait connoitre que cet Ouvrage n'étoit pas du goût des Anglois, & l'a obligé d'abandonner ce projet.

Mr. Ayliffe nous a donné une Histoire de l'Université d'Oxford, depuis sa fondation jusqu'à présent. Cet Ouvrage est divisé en trois parties ; dans la premiere il parle de l'antiquité de cette célébre Université, de la

la maniére dont elle se gouvernoit autre fois, & des revolutions qui y sont arrivées. Dans la seconde, il traite de ses Colleges, *Halles* & autres Bâtimens publics; de leurs Fondateurs, Bienfaicteurs, & Visiteurs: & dans la troisiéme il donne les Loix, Statuts, & Privileges de l'Université, & des Loix de l'Etat qui y ont du rapport, &c. *The ancient and present state of the University of Oxford, containing* I. *An account of its Antiquity past government and sufferings from the Danes and other People foreign and domestick.* 2. *Of its Colleges, Halls, and publicks Buildings, their Founders, Benefactors, and of their Visitors and their power.* 3. *Of the Laws, Statutes, and Privileges of the University, and of such of the Laws of the Realm which do any wise concern the same; with several Royal Grants and Charters given to the said University, and the sense and Opinion of the lawyers thereupon. Also the method of proceeding in the Chancellors Court. By John Ayliffe, L. D. Fellow of new College in Oxford.* in 8o. 2. Volumes.

Mr. Ayliffe nous aprend que la premié-

premiére partie de cet Ouvrage & la moitié de la ſeconde ne ſont preſque qu'un abregé du Livre d'Antoine Wood, intitulé, *Hiſtoria & Antiquitates Univerſitatis Oxonienſis* : mais que cependant il a corrigé un aſſez grand nombre de fautes où cet Ecrivain étoit tombé ; & qu'il a ſurtout rectifié les endroits, où le penchant qu'il avoit à favoriſer le Papiſme, (quoiqu'il ne fît pas profeſſion d'être Papiſte) lui avoit fait déguiſer la verité. Mr. Ayliffe ſe plaint de ce qu'au-lieu de favoriſer ſes recherches pour l'inſtruction du Public & la perfection de ſon Livre, on les a ſouvent traverſées ; & que s'étant adreſſé à certains Colleges pour avoir des liſtes exactes de leurs Bienfacteurs, & des ſommes qui avoient été données, on lui avoit refuſé l'un & l'autre : comme ſi on avoit craint, qu'il ne parût que cet argent avoit été diverti, ou employé à d'autres uſages que ceux pour leſquels il avoit été deſtiné. Ces plaintes ont déplu aux Intéreſſés ; & au-lieu de les refuter dans les formes, on a pris la voie bien plus facile, de retrancher du Corps de l'Univerſité Mr. Ayliffe, qui étoit

third part enlarged with many valuable Memoirs, never before printed. To which is also added a general Index of the several Families of Great Britain and Ireland, allied by Marriage or Inter-Marriage to the Noble Families mention'd in this Work. In 8o. 2. Volumes.

On a publié l'*Histoire de la Serenissime Maison de Brunswick Lunebourgh*, de toutes ses Branches depuis son'origine jusqu'à la mort de la Reine Anne. On y a joint une description des Etats du Roi en Allemagne, &c. *The History of the most Serene House of Brunswick-Luneburg, in al the Branches of it, from its Origine to the death of her late Majesty Queen Anne. Containing the great Actions of those Princes both in Peace and War; with several curious Memoirs concerning the succession of that Family to the Crown of Great-Britain. Together with a description of his present Majesty's Dominions in Germany: His Genealogy from the Original done at Brunswick since his happy accession to the Throne. And an Appendix of ancient Records, and other Papers.* In 8.

On a traduit en Anglois les Elemens d'Astronomie de Mr. Gregory: *The Elements of Astronomy, Physical and Geometrical. By David Gregory M. D. Savilian Proffessor of Astronomy at Oxford. Done in to English with Additions and Corrections, and illustrated with* 80. *Copper-Plates. To which is annexed Dr. Halley's Synopsis of the Astronomy of Comets.* In 8. 2. Vol.

Messieurs Halley & Waller se sont chargés de la publication des *Transactions Philosophiques*, & ils promettent de rendre cet Ouvrage plus interessant qu'il n'étoit en dernier lieu. Ils comprennent trois Mois en un cayer de 3. ou 4. feuilles: & il a déja paru les trois premiers cayers de l'année 1714.

Voici un Auteur qui croit avoir découvert de nouveaux Principes pour expliquer un triple mouvement dans la Terre; pour rectifier le Kalendrier; pour expliquer le flux & le reflux de la Mer, la nature de l'Aimant &c. *Some new Thoughts founded upon new Principles concerning a threefold motion of the Earth; the Rectification of the Kalendar; the flouing*

flouing and ebbing of the sea; the nature of the Magnete; the variation of the Compass; the cause of the sea Currents and Trade winds; the various motions of all the celestial Orbs; the finding out the true place of the Moon; and facilitating the discovery of the Longitude, not before thought of, or not offer'd to the World in this manner. Most humbly proposed and offered to the consideration of the learned and ingenious, as subjects of further contemplation and improvement: but in a more particular manner to the Honourable, the learned and ingenious Gentlemen of the Royal Society.

Mr. Dawson a formé le dessein de donner l'Histoire des Antiquités du Château, de la Ville & du Bourg de Windsor, & des lieux voisins de la Comté de *Berks:* & comme il n'y a rien de plus remarquable à Windsor que l'installation qui se fait dans la Chapelle du Château des Chevaliers de l'Ordre de la Jarrettiere, il a publié comme une introduction à son Ouvrage, une Histoire abrégée de St. George, & de l'Ordre de la Jarrettiere. *Memoirs of St George,*

ge, the English Patron, and of the most noble Order of the Garter. Wherein the History of that Saint is cleared from the Testimonies of the Eastern and Western Churches &c. And the Institution, Laws and Ceremonies of the most noble Order succinctly laid down. Being an Introduction to an intended History of the Antiquities of the Castle, Town, and Burrough of Windsor, with the parts adjacent in the County of Berks. By Tho. Dawson D. D. In 8. pagg. 336. Selden a parlé de St. George, Patron de l'Angleterre, dans son Ouvrage des *Titres d'Honneur;* & Pierre Heylin a fait un Livre exprès qui contient la vie de ce Saint. Mr. Dawson a abregé ce qu'ils en ont dit, mais en s'attachant principalement à Selden, comme moins credule & plus judicieux. On a aussi réimprimé in 8. l'*Histoire de l'Ordre de la Jarrettiere* par Ashmole, sur un exemplaire où cet Auteur avoit fait des Additions & des Corrections considerables.

Il y a quelques années que Mr. Calamy, Ministre Presbyterien, nous donna un *Abregé de la Vie du fameux*

meux Baxter ; & dans cet Ouvrage il marqua un grand nombre de Miniſtres qui après le rétabliſſement de Charles II. furent dépouillés de leurs Benefices pour n'avoir pas voulu ſouscrire à l'Acte d'Uniformité, c'eſt-à-dire, ſe ranger à l'Egliſe Anglicane. On a répondu à cette partie du Livre de Mr. Calamy, par voïe de recrimination, en publiant une Hiſtoire des Miniſtres de l'Egliſe Anglicane qui furent ou chaſſés de leurs Benefices, ou maltraités de quelque autre maniere, pendant les dernieres Guerres Civiles. Mr. Walker a fait là deſſus un aſſez gros *in folio*; & cependant il ne regarde ſon Ouvrage que comme un eſſai. *An Attempt towards recovering an Account of the numbers and ſufferings of the Clergy of the Church of England, Heads of Colleges, Fellows, Scholars, &c; who were ſequeſtred, harraſſ'd &c; in the late times of the Grand Rebellion: Occaſioned by the Ninth Chapter (now the ſecond Volume) of Dr. Calamy's Abridgment of the Life of Mr. Baxter. Together with an Examination of that Chapter. By John Walker D. D. Rector of St.*

St. Mary in the More in Exeter, and ſometime Fellow of Exeter College in Oxford. Dans une longue Préface Mr. Walker ſonne le tocſin ſur les Non-conformiſtes, & il y a aparence que s'ils ſe trouvoient à la merci de ce zélé Theologien, il ne les feroit pas languir long-tems. Auſſi n'étoient-ils pas fort en ſureté lors que cet Ouvrage a parû.

Le Livre de Mr. *Leſley*, dont je vous ai parlé †, n'a pas demeuré ſans réponſe. Un Auteur Catholique Romain y en a fait une, intitulée, *The true Church of Chriſt shew'd by concurrent Teſtimonies of Scripture, and primitive Tradition. In Anſwer to a Book entitled*, The Caſe ſtated, between the Church of Rome and the Church of England. *In three Parts. Printed in the year M. DCCIV.* In 8. pagg. 293. On avertit à la fin de la Préface, que cet Ouvrage contient trois Parties; dont la premiére eſt une Réponſe generale au Livre de Mr. Leſley; la ſeconde traite la grande Controverſe de

† Voyés le Tome VI. de cette *Hiſtoire*, page 358. & ſeqq.

de l'Eglise ; & la troisiéme examine les Articles de la Suprematie, de la Transsubstantiation, & d'autres dogmes particuliers. Mais cette troisiéme Partie ne paroit point dans le corps du Livre ; & il n'y a que le dernier Chapitre de la seconde Partie qui ait du rapport aux matieres qui devoient y être traitées : d'où l'on pourroit conclure que certaines raisons ont empêché de finir cet Ouvrage, & obligé l'Auteur de se hâter de donner ce qu'il en avoit fait. Dans la Préface il refute quelques endroits d'un Ecrit qu'on avoit publié pour deffendre Mr. Lesley.

On a traduit en Anglois le Traité de Grotius, du *Droit de la Guerre & de la Paix*. Les Traducteurs, (car on y a employé plusieurs personnes à la fois) ont mis au bas des pages les Notes des l'Auteur ; mais comme la plûpart ne disent les choses qu'à demi mot, ils les ont un peu étenduës, pour les rendre plus claires qu'elles n'étoient. Ils ont traduit les passages citez dans le corps du Livre, sur les Originaux, dont ils croyent que Grotius n'a pas toujours bien pris le sens. Enfin ils se flatent d'avoir rendu

du très intelligible aux Anglois un Ouvrage qui eſt originairement écrit d' un ſtile dur, & embaraſſé. On a mis à la tête la vie de Grotius tirée du Dictionaire de Mr. Bayle. Cela fait trois Volumes in 8. Si l'on juge de cette Traduction par la premiere periode, on peut aſſurer, qu'ils n'ont point entendu l'Original.

On a publié la Traduction Angloiſe de *Lucrece* par Mr. Creech, avec de longues Notes qui ſont au bas des pages, en deux Volumes in 8. Ces Remarques ſont tirées des meilleurs Auteurs qui ont commenté *Lucréce*: On y dévelope les ſentimens de ce Philoſophe, & on fait ſentir la force de ſes raiſonnemens. Châque Livre eſt ſuivi d'une courte analyſe des matieres qui y ſont traitées. Cependant cet Ouvrage n'eſt pas fort couru.

Mr. Derham vient de publier un Ouvrage pour prouver l'exiſtence & les attributs de Dieu par la contemplation des Cieux: *Aſtro-Theology: or a demonſtration of the Being and Attributes of God, from a ſurvey of heavens. Illuſtrated with copper-plates. By W. Derham, Rector of Upminſter in Eſſex, and F. R. S.* in

in 8. pag. 228. Dans un Discours préliminaire qui est à la tête, Mr. Derham nous aprend pourquoi cet Ouvrage n'a pas paru plutôt, & il nous rend compte en même tems des Observations Astronomiques qu'il a faites lui même. Il explique ensuite le *Systeme* du Monde de *Ptolomée*; mais en peu de mots: il s'étend davantage sur celui de *Copernic*, car il s'attache à en faire voir la probabilité, & à montrer le peu de solidité qu'il y a dans les Objections qu'on a faites contre ce Systeme. Il passe après cela au *nouveau Systeme* du Monde, qui ne différe de celui de Copernic qu'en ce qu'il établit que châque Etoile fixe est un Soleil, qui a son Tourbillon & ses Planétes, aussi bien que notre Soleil, & que le nombre de ces Etoiles est comme infini, & occupe un espace immense & indefini: au-lieu que Copernic bornoit l'Univers par le Firmament des Etoiles, lesquelles il supposoit également éloignées de notre Soleil, qu'il plaçoit au centre de Monde. Mr. Derham fait voir après cela combien ce nouveau Systême est raisonnable, & si on lui demande à quoi servent les Planetes,

que nous voyons autour du Soleil, & que l'on croit aussi être autour des Etoiles fixes, il répond, qu'elles sont tout autant de Mondes, ou de lieux habités, aussi bien que notre Terre; & que cela paroit par les Mers que l'on découvre dans la Lune, &c: mais il ne veut pas décider sur le genre ou la qualité des habitans de ces Mondes-là. L'Ouvrage est ensuite divisé en huit Livres; où l'on traite de la grandeur de l'Univers; du nombre des corps célestes; de la juste situation de ces mêmes corps; du mouvement des Cieux; de la figure des corps celestes; de l'attraction ou gravité de ces corps; de la lumiere & de la chaleur; d'où l'on tire des conséquences, qui tendent à prouver l'existence d'un Etre superieur & infiniment sage; qui a créé & disposé les Cieux dans l'ordre admirable où ils se trouvent.

On a fait une troisiéme Edition in 12. du Poëme sur la Creation par le Chevalier Blackmore. *Creation: a Philosophical Poëm, demonstrating the Existence and Providence of God. In* VII. *Books. By sir Richard Blackmore Knt. M. D. Fellow of the*

the College of Physicians London.

Le Dr. Edwards ayant attaqué le Dr Fogg sur quelques passages de son Abrégé de Theologie * qui regardent l'Arminianisme, celui-ci y a répondu par une brochure ; & le Dr. Edward vient de repliquer par une autre brochure: *A Letter to the Reverend Lawrence Fogg D. D. and Dean of Chester; wherein his pretended vindication of some passages in his new and inconsistent scheme of Divinity is examind and confuted. By John Edward. D. D.*

Mr. Brosserby nous a donné la Vie de Mr. Dodwel, où l'on trouve un abrégé des Ouvrages que ce savant homme a publiés, & de plusieurs des Manuscrits qu'il a laissés. *The life of Mr. Henry Dodwell, with an abridgment of his Works that are published, and of several of his Manuscripts. To wich is added a Letter to Robert Nelson Esq. from Dr. Edmund Halley, containing an abstract of Mr. Dodwells Book* DE CYCLIS. in 8. 2. Volumes.

* Voyés le Tome II. de cette *Histoire*, page 290. 291.

Nous avons perdu Mr. Nelson. Il mourut le 16. de Janvier dernier, regretté de tous ceux qui le connoissoient. Il a publié plusieurs Ouvrages de Pieté, & de Controverse ; & il se preparoit à nous donner une nouvelle Edition des Historiens Ecclesiastiques *, lors que la mort nous l'a enlevé. Il a laissé un Ouvrage posthume considerable, qu'on rendra bientot public. Un de ses Amis travaille à nous donner sa Vie.

Le troisiéme Volume de l'*Histoire de la Reformation de l'Eglise Anglicane* par Mr. l'Evêque de Salisbury est en vente depuis quelques jours: il sert de supplement & de correctif aux deux premiers Volumes, dont on vient de faire une quatriéme Edition, augmentée de quelques piéces qu'on a fournies à l'Auteur. [*Nous parlerons amplement de ce Tome III. dans le Vol. suivant de ce Journal.*]

Je finirai en vous disant, que j'espére que l'Auteur de la Dissertation sur le Pseaume CX. relancera, comme

* Voyés le Tome VII. de cette *Histoire*, page 426.

me il faut, le Mr. *Martin*, qui vient, à ce que j'aprends, de publier un Libelle ſous le nom du Synode. *Dignum patellâ operculum.*

DE ROUEN.

ON a réimprimé ici, depuis quelque tems, les Voyages de *Tavernier*, en ſix Volumes in 12. ſous ce Titre : *Les ſix Voyages de Monſieur Jean-Baptiſte Tavernier, Ecuyer, Baron d'Aubonne, en Turquie, en Perſe, & aux Indes, pendant l'eſpace de quarante ans, & par toutes les routes que l'on peut tenir: accompagnez d'Obſervations particulieres ſur la qualité, la Religion, le Gouvernement, les Coûtumes, & le Commerce de chaque Païs; avec les figures, les poids, & la valeur des Monnoyes qui y ont cours. Nouvelle edition, corrigée par un des Amis de l'Auteur, Compagnon de ſes Voyages, & augmentée de Cartes & d'Eſtampes curieuſes.*

Dans l'Avis ſur cette nouvelle Edition les Libraires diſent, que *comme l'Auteur eſt mort, il y a pluſieurs années, ils n'ont pû avoir rien de lui pour*

pour augmenter l'Ouvrage, & qu'ils l'ont ſeulement fait revoir par une perſonne qui eſt du métier, qui a connû Mr. Tavernier, & l'a même accompagné dans une grande partie de ſon ſixiéme Voyage; & l'a beaucoup frequenté depuis ſon retour, juſqu'à ce qu'il a tout à fait quité la France.

On remarque enſuite que „ *Mr.* „ *Tavernier dit dans la Préface de* „ *ſes Livres, qu' Anvers étoit ſa* „ *Patrie* ‡; *& en un autre endroit,* „ *que ſes Peres & Meres étoient Pro-* „ *teſtans.* Cependant on eſt porté à croire qu'il a *été élevé dans la Religion Catholique, que la longue frequentation des Anglois & des Hollandois dans les Indes* aura en ſuite *alterée ou éteinte.* On ajoûte qu'il *eut trois freres; Melchior, un des premiers qui ait fait des Cartes Geographiques à Paris; Daniel, qui fut aux Indes*, & qui eſt Auteur de la Relation du Royaume de Tonquin; & un troiſiême, *qui demeuroit à Uſez en*

‡ Tavernier ne dit pas qu'*Anvers étoit ſa Patrie*, mais que c'étoit la *Patrie de ſon Pére*.

en Languedoc, & qui étoit *Orfévre*: que *tous trois ont vécu & sont morts Protestans.*

On dit après cela qu'au *retour de son cinquiéme Voyage* Mr. Tavernier épousa *Mademoiselle Madeleine Goisse, quoiqu'alors il n'eût pas loin de soixante ans:* que son sixiéme Voyage *dura depuis la fin de* 1663. *jusques vers le mois d'Octobre* 1669. que le Roi acheta tous les diamans qu'il avoit apportés, & l'*annoblit.* Qu'il acheta de *Mr. de Montpouillan la Baronnie d'Aubonne à trois lieues ‡ de Genéve, quarante mille Ecus*, où il *abatit les † vieux Bâtimens* du Château, *& en fit d'autres à la moderne.* Que la dépense où cela l'engagea lui fit penser à envoyer son Neveu (fils de son frére l'Orfévre) dans les Indes, avec des Bijoux & d'autres Marchandises propres pour l'Orient: mais que ce jeune homme s'étant marié à *Ispahan*, prit le parti de demeurer dans les Indes, sans se mettre en peine de rendre compte à son Oncle de ce qu'il lui avoit confié. Que cet ac-

‡ Il y en a plus de XII.
† Il falloit dire, partie des vieux.

accident dérangea beaucoup les affaires de Mr. Tavernier, *& fit prendre à ce vieillard plus qu'octogénaire l'étrange resolution de s'en aller aux Indes courir après son Neveu; & d'y aller par la Moscovie, à cause, disoit il, qu'il n'avoit point encore fait cette route.* Que Madame Tavernier, craignant *la cassation de l'Edit de Nantes*, qui arriva en effet bien-tôt après, se retira *en Suisse & de là à Berlin.* Que Mr. Tavernier partit peu de tems après de Paris *pour Hollande, puis pour Hambourg, & de là en Pologne. Qu'enfin il passa en Moscovie, comme il s'étoit mis en tête d'y passer: mais que ce fut là le terme des voyages de ce grand Voyageur. Il y mourut; soit à Moscou, comme on l'a dit communement; soit en descendant le Volga, suivant ce que d'auter ont rapporté. Il y mourut*, ajoûte-t-on, *& nous ne savons pas comment: ce fut vers l'an* 1685. *ou* 1686. *Fin peu digne*, continue-t-on, *d'un tel homme, qui assurément en meritoit une plus heureuse & plus honorable; car il étoit, comme disent les Espagnols,* HIJO DE SUS OBRAS, *l'artisan & l'ouvrier de sa fortune, qui n'étoit*

n'étoit ni médiocre, ni dépourvuë de merite.

On nous aprend en ſuite *qu'il étoit de moyenne taille, de bonne mine, belle tête avec ſes cheveux naturels, toujours propre, d'humeur gaye & vive, prompt & violent, mais facile à revenir: qu'il étoit de conſtitution robuſte, fait à toutes ſortes de fatigues, & ne les craignant point; adroit, intrepide, franc, ſobre, liberal, & bienfaiſant, ſur-tout aux Voyayeurs, ſansfaçon, mais ſachant bien vivre, & nullement embaraſſé avec des gens de qualité; d'un grand ſens, & d'une memoire merveilleuſe* *.

§ Si ceux qui nous donnent ces particularités, avoient conſulté l'Articie de *Tavernier*, dans le Dictionaire de Mr. Bayle, ils y auroient trouvé de quoi rectifier pluſieurs fautes qu'ils ont faites, & des additions fort conſiderables.

DE

DE PARIS.

[*Extrait d'une Lettre d'un P. Bened. de la Congregation de St. Maur.*]

Les Conciles du P. *Harduïn*, Jeſuit, paroîtront, à ce que je crois, dans quelques mois, auſſi-bien que le Catalogue des Manuſcripts *Grecs* de la Bibliothéque de Mr. le Duc de *Coiſlin*, Evêque de Mets. Le P. de *Montfaucon* y a inſeré de tems en tems des Piéces anecdotes très curieuſes. Dom *Edmond Marténe*, mon Confrére, a actuellement ſous la preſſe cinq Volumes *in Folio* de Piéces Anecdotes, qui concernent l'Hiſtoire de France & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Il a pour titre, *Theſaurus Anecdotorum Novus.* Dom Montfaucon croit que ce nouveau *Spicilége* vaut encore mieux que celui de Dom *Luc d'Achery.*

Dom *Julien Garnier* doit dans deux mois, ou environ, mettre auſſi ſous la preſſe les Ouvrages de St. *Baſile*, auxquels il travaille aſſiduëment depuis *douze* ans. C'eſt un bon Eſprit, & on croit que cette Edition ſera

ſera excellente. Il a cru devoir faire une nouvelle Verſion. Dom *Auguſtin Touttée* va auſſi commencer l'impreſſion de St. *Cyrille* de Jeruſalem. Il eſt auſſi fort habile. Dom *Pierre Coütant*, qui a déja donné au Public l'Edition de St. *Hilaire*, & qui a été très bien reçuë, imprime actüellement toutes les Lettres des Papes, juſqu'à *Innocent* III. revuës ſur les anciens MSS. & accompagnées de bonnes *Notes* Critiques, qui éclairciſſent l'Hiſtoire, le Dogme, & la Diſcipline. Le même Pére *Coütant* a encore actuellement ſous la preſſe un petit in 8. contre le P. *Garmon*, Jeſuite, qui s'eſt aviſé d'écrire contre l'autorité des MSS. prétendant, que dans tous les ſiécles il s'eſt trouvé des Hérétiques, qui corrompoient les Ouvrages des Péres de l'Egliſe.

Dom *Denis de Ste. Marthe* imprime actuellement le I. Volume de ſon Ouvrage, intitulé *Gallia Chriſtiana*. Il y en aura, à ce que je crois, 10. ou 11. Volumes. Dom *Guillaume Bellin* imprime en même tems tous les Conciles tenûs en *Normandie*. Enfin, après tous les Ouvrages de mes

mes Confréres, & sur-tout le St. *J. Chrysostome*, dont les 2. premiers Vol. sont sous la presse, j'ajoûterai, que l'Illustre Mr. *Baluze* fait imprimer son *Historia Ecclesiastica Tutelensis*, sa Patrie. Après quoy il donnera au Public une nouvelle Edition des Ouvrages de St. *Cyprien*, qu'il a toute prête. Il a confronté tous les Ouvrages de ce Pére avec plus de 30. MSS.

Dom *Montfaucon* travaille toutes les après-dinées à ses *Antiquitez*, représentées en figures, avec des Explications. Il y aura bien 1200. planches, & plus de 30. mille figures. Dom *Anselmi Banduri* a reçû permission du Grand Duc de rester encore à Paris, jusqu'à ce que son Recueil de Medailles du bas Empire soit achevé d'imprimer.

Le P. *de la Ruë* travaille à une nouvelle Edition d'ORIGENE, accompagnée de plusieurs *Remarques*, & augmentée de l'Exposition d'ORIGENE sur les Pseaumes, qui jusqu'ici a été cachée dans la Bibliothéque de l'Empereur.

(*Voici des Nouvelles posterieures.*)

Il y a long tems, Monsieur, que j'aurois dû répondre à la Lettre que vous m'avés fait l honneur de m'écrire en dernier lieu. Mais j'attendois de jour en jour le 7me Tome de vôtre *Histoire Critique*, & il ne fait que d'arriver. Heureusement qu'on m'a laissé le tems de le lire ; & ravi de l'avoir employé si utilement, souffrez, que je vous exhorte de nouveau à continuer un Ouvrage, dont le Public ne peut que vous savoir gré *. Faute de Recueils semblables aux vôtres, il s'est perdu nombre de *Dissertations* également sçavantes & curieuses: Et peut-être que les personnes, qui vous communiquent les leurs, n'auroient jamais travaillé sur les sujets qui y sont traitès, si vous ne leur aviez facilité l'impression † de ces Piéces;

* Voy *Tom.* VI. p. 79. not. ‡

† Nous le déclarons encore une fois: Nôtre grand but, dans ce *Journal*, est, & sera toûjours, de faciliter aux personnes

Piéces, trop peu étenduës pour paroître seules. A ce petit préambule j'ajoûterai quelques *Nouvelles Litteraires*, dont vous ferez tel usage que bon vous semblera.

Le *Septiéme* Tome de l'Histoire Ecclesiastique de Mr. l'Abbé de *Choisi* a été aussi agréablement reçû que les précédents. Il faut avoüer, que cet Abbé a l'art d'abréger, sans rien omettre d'important, & qu'il écrit avec une élegance & une vivacité, qui attachent toûjours le Lecteur, & qui lui font toûjours un nouveau plaisir. Il s'en faut beaucoup, que l'Histoire Ecclesiastique de Mr. l'Abbé *Fleury* ait le même agrément. Sa narration froide, & chargée de faits

sonnes de Lettres, quelles qu'elles puissent être, pourvû qu'elles demeurent dans les bornes de l'honnêteté, les moyens de communiquer au Public leurs pensées, sur des matiéres de *Critique* & de *Litterature*; & nous nous en faisons autant d'honneur que de plaisir, jusque-là, que nous pospoşons volontiers nos propres compositions aux Piéces étrangeres, tant nous sommes peu amoureux de nos Productions.

faits peu intereſſants, & ſon ſtile peſant, auroient fait tomber ſon Ouvrage, ſi l'on avoit en François quelque autre *Hiſtoire Eccleſiaſtique* d'un Auteur Critique.

La diſpute, ſur la *cauſe* de la *Digeſtion*, n'eſt pas terminée. Mr. *Aſtruc* vient de répondre à Mr. *Hequet*, & à feu Mr. *Pitcarne.* Sa Réponſe eſt forte, & elle enléve beaucoup de partiſans au Syſtéme de la *Trituration.*

Le Royaume d'*Iſſiny*, ſur la Côte de *Guinée*, n'étoit guéres connû. La Relation, qu'on vient d'en imprimer, & que nous devons au P. *Loyer*, Dominiquain, décrit avec beaucoup d'exactitude la nature du Païs, & les mœurs bizarres des Habitans.

Mr. l'Abbé *de Cordemoy* fait imprimer un Recueil de ſes *Traittés* de Controverſes; les *Additions* conſiſtent principalement dans quelques Remarques nouvelles ſur la Conférence de *Luther* avec le Diable, & ſur la Réponſe des Theologiens de *Helmſtad* à l'Imperatrice régnante. Il a déja parû deux Tomes de l'*Hiſtoire des Ordres Monaſtiques.* L'Auteur eſt le P. *Hypolite Heliot*, Reli-

gieux pénitent de l'ordre de St. François. C'est l'Ouvrage le plus exact qui ait parû sur cette matiére. On continuë d'imprimer les Volumes suivants.

Un jeune homme, nommé *Rasfiels du Vigier*, nous a donné un Traitté de l'*Esprit de l'Homme.* Il a prétendû s'élever au dessus de Mr. *Descartes*, & même faire le Theologien. Sa temerité n'a pas reüssi. Les Philosophes n'en font pas grand cas, & les Theologiens l'accusent, avec raison, d'être tombé dans une erreur grossiére, en voulant expliquer le peché *Originel.* Il suppose, avec quelques Physiciens, que toute la Posterité d'*Adam* étoit contenuë dans ce premier Homme, non seulement en *Corps*, comme le disent ces Physiciens, mais aussi en *Ame*, c'est-à-dire que tous les Embrions des Hommes futurs, renfermez dans leur premier Pére, étoient non seulement organizés, mais encore animez, & qu'ils consentirent tous au peché d'*Adam.*

Barbou vend une Traduction du Ir. Livre des *Fastes* d'OVIDE. Le Public dispensera volontiers l'Auteur de

de traduire les *cinq* autres. L'Ouvrage que Madame *Dacier* vient de publier, ſous ce titre, *Les cauſes de la corruption du Goût*, n'eſt nullement indigne de la reputation que cette Dame s'eſt acquiſe dans la Repub. des Lettres, à ce que diſent ſes partiſans. Elle y combat vigoureuſement les idées que Mr. *de la Mottbe* a d'HOMERE. Vous jugerez, ſi cette ſçavante Dame a bien reüſſi; & vous nous direz, ce que vous en penſez.

Un Theologien accuſe l'Auteur des *Hexaples ſur la Conſtitution*, d'être le plagiaire des Proteſtants; & il prouve fort bien dans ſa Lettre, écrite à l'Auteur même, que tout ce qu'on a dit dans les *Hexaples*, de la lecture de l'Ecriture ſainte, eſt pris de *Chamier*.

Un Medecin de *Caën*, nommé la *Ducquerie*, a achevé le plus ample Dictionaire Latin de *Medecine*, que nous ayons; il contient plus d'onze mille mots, dont quatre mille ne ſe trouvent point dans les Dictionaires les plus eſtimez. Le ſien a coûté vingt années de travail à l'Auteur. Si vos Libraires en veulent entreprendre

l'impression, il sera facile de négotier avec l'Auteur, en s'adressant au Sieur *Jacques Desbordes*, qui imprime vôtre *Journal*. La traduction des Lettres de *Ciceron* à *Atticus*, que Mr. l'Abbé *Mongaust*, Précepteur de Monseigneur le Duc de *Chartres*, vient de donner au Public, est exacte & polie; on regrette moins, que l'Abbé de *St. Real* n'ait pas achevé cette traduction. Mr. *de la Monnoie*, si connû par sa belle & vaste Litterature, vient enfin de nous donner une nouvelle Edition du *Menagiana*; en 3. Vol. in 12. On peut compter, que cet Ouvrage est à présent digne de l'attention d'un Lecteur curieux.

DE GENEVE.

LEs Sieurs *Fabri* & *Barrilot* ont imprimé un petit Ouvrage, intitulé *Pensées Philosophiques par Mr. de la Barre*. C'est le même Auteur qui nous a donné deux ou trois Volumes sur l'*égalité des deux sexes*.

La nouvelle edition du *Dictionaire de Mr. Bayle* paroitra au mois de Mars prochain. Un Ami de Mr. Bayle,

le, qui s'interesse pour cette edition, y joindra un *Abregé de la Vie* de l'Auteur : & ce petit Ouvrage sera aussi imprimé in 12. Cet Ami, c'est, à ce que l'on croit, Mr. de la Monnoïe, qui a une Litterature immense. Cette edition du *Dictionaire Critique* est déja presque toute venduë, plusieurs Libraires en ayant acheté les exemplaires, pendant qu'elle s'imprimoit: ainsi on ne craint point la concurrence de l'edition de Rotterdam, qui ne sauroit paroître de quelques années, si ceux que l'impriment la refondent sur le modelle qu'ils en ont donné dans leur *Projet* : Cependant nos Libraires se préparent à répondre à ce *Projet*; & ils pretendent faire voir que dans ce qu'on y donne pour *Additions* de Mr. Bayle, on ne reconnoit pas le stile de cet Auteur, mais bien, en quelques endroits, celui des Notes sur les *Lettres* de Mr. Bayle, &c. On donnera ici le *Supplement*, à part, tiré de l'edition de Rotterdam, dès qu'elle aura paru, en faveur de ceux qui auront le editions précédentes. Ce sera un assez petit Volume.

DE LEIPSIG.

VOici, MONSIEUR, les Nouvelles *Litteraires* que j'ay aujourd'hui à vous mander.

Un de mes amis, Mr. *Liebe*, dont vous avez parlé dans le Tome VI. de vôtre *Histoire Critique*, pag. 370. a publié, au mois de Septembre dernier, une *Dissertation* d'une quarantaine de pages in 4. sous ce tître, *Roma Babylon, ex Nummis adversùs V. Clar. Joannem Harduinum S. J. asserta* §. C'est pour prouver, que la célébre Medaille de *Louïs* XII. avec l'Inscription, *Perdam Babylonis nomen*, a été frappée à l'occasion des démêlez que ce Prince eut avec le Pape *Jules* II. C'est une Piéce que Mr. *Liebe* a dessein de retoucher. Il se propose d'y joindre toute l'Histoire des brouilleries de *Jules* II. & de *Louïs* XII. Je vous l'envoye. L'Auteur sera bien-aise, d'apprendre vôtre sentiment sur la maniére dont il refute celui du P. *Hardouin*. Au reste,

§ Nous ne manquerons pas d'en parler, le plutôt qu'il sera possible.

reſte, cette Piéce fait honneur aux Imprimeries de *Leipzig*.

J'ay joint à cette Diſſertation celle de Mr. *Siberus*, qui s'applique tout entier à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & qui n'épargne ni ſoins, ni dépenſe, pour former une Bibliotheque complette en ce genre d'étude. Vous trouverez dans le même paquet deux petites Piéces de Mr. *Vonder Hardt*, de Helmſtadt. Le tour dont elles ſont écrites, ne me paroît guéres moins ſingulier, que l'opinion qu'il y ſoutient.

Mr. *Crauzen*, Sous-Bibliothecaire de nôtre Bibliotheque *Pauline*, s'eſt engagé d'achever en trois ans une Bibliotheque Générale § de toutes ſortes d'Auteurs. Il mettra à la tête

§ Je me ſouviens d'avoir lû, il y a plus de ſeize ans, quelque choſe d'un *deſſein* à peu-près ſemblable, dans la Relation que Mr. le Medecin *Liſter* publia alors du Voyage qu'il avoit fait en France, à la ſuite de Mylord *Portland*. C'étoit l'Abbé *Droüine* qui l'avoit formé, & qui y avoit déja beaucoup travaillé; mais je ne ſache pas qu'il en ſoit venû à bout.

de châque *Article* un Abrégé fort concis de la vie de l'Auteur, & il renvoyera aux Livres qui en auront parlé plus amplement ; mais il s'attachera à marquer exactement les Ouvrages, & leurs différentes Editions. Il est très capable de remplir ce *Plan*. L'Article d'*Abraham Echellensis*, qu'il me montra, il y a quelque tems, me parut bien fourni. J'ai traité avec son Libraire pour l'impression ¶ du *Commentarius de Scriptis & Scriptoribus Ecclesiasticis*, de Mr. *Oudin*. J'en attens le Manuscrit avec impatience.

Nous avons un Sçavant qui a fait un petit Traitté de *Triturâ*, où il explique divers passages de l'Ecriture, par la maniére dont les Anciens battoient le *bled*. L'Auteur, qu'on nomme *Schoettgenius*, a fait aussi quelques *Remarques* Critiques sur le Ps. LXVIII. Ces deux Piéces méritent de voir le jour. On ne sçauroit trop s'attacher à découvrir le sens

¶ Voilà une *nouvelle*, qui constamment fera plaisir aux vrais Sçavans, & à tous ceux qui aiment l'Antiquité Ecclesiastique.

ſens *Litteral* des ſaints Livres, ni trop blâmer le zéle inconſideré de ceux qui s'oppoſent, autant qu'en eux eſt, à de ſemblables recherches.

J'oubliois de vous dire, que Mr. *Erneſtus Salomon Cyprianus* vient de donner un Catalogue des Livres MSS. de la Bibliotheque de *Gotha*; où il a ajoûté des Lettres, avec ce titre: *Clarorum Virorum Epiſtolæ* CXVII. *è Bibliothecæ Gothanæ Autographis*. Ces Lettres ſont de differens Auteurs, de *Campejus Moſellanus*, de *Melanchton*, de *Hardenbergius*, de *Beze*, [il y en a beaucoup de ce dernier,] de *Piſcator*, de *Pareus*, de *Jonſton*, de *Junius*, de *Fayus*, de *Buxtorf*, de *Paſor*, de *Lipſe*, & de divers autres. Les Livres MSS. ſont, pour la plus grande partie, ſur l'Hiſtoire du tems de la Reformation: mais il y auſſi des MSS. de quelques Auteurs Grecs, & Latins, comme d'*Heſiode*, de *Theocrite*, de *Virgile*, d'*Ovide*, de *Juvenal*, de *Valére Maxime*, &c.

DE SGHWEIDNITZ en *Silesie.*

UN jeune Théologien de cette Ville, nommé *Jean Fridrich Thomas*, a dessein de donner une nouvelle Edition du Livre de *Porphyre*, περὶ ἀποχῆς ἐμψύχων, qu'il a collationné avec un MS de *Leipzig*. On y verra une nouvelle Version, avec des Observations; le tout de sa façon. Il mettra à la tête de l'Ouvrage une Dissertation, *de Vitâ atque Doctrinâ Porphyrii*, où sera examinée cette question, *Si Porphyre a été Chrétien Apostat*. L'Auteur croit, que, quoique le célébre *Lucas Holstenius* ait beaucoup éclairci cette matiére il y a bien encore des choses à dire là-dessus.

DE BERLIN.

LE grand Ouvrage de Mr. *de la Croze* est achevé; je veux dire son *Dictionaire Armenien*; il est parfaitement bien écrit; &, qui plus est, relié. Il faut espérer, qu'il se disposera bien-tôt à le faire imprimer; aussi-

aussi-bien que quelques autres Piéces, qu'il a toutes prêtes. Mr. *Lenfant* ne cesse de ramasser, de divers endroits, des Mémoires pour son *Histoire du Concile de Bâle.* Il en a déja reçû plusieurs, de *Genéve*, de *Lausanne*, de *Leipsig*, & de *Breslau* en *Silésie:* & il espére d'en recevoir au premier jour de *Bâle* même, & de *Vienne.*

Voici une nouvelle, qui est autant du Païs où vous êtes, que du nôtre. Mr. de *Larrey*, connû par plusieurs Ouvrages, sur-tout par son *Histoire d'Angleterre*, travaille à celle du Régne de *Louis le Grand.* Elle sera de 2. Volumes *in Folio.* Le Ier, qui s'étend jusques à la fin de l'Année 1689. est depuis quelques mois sous la presse à *Rotterdam*, chez les Sieurs *Fritsch* & *Böhm.* Il pourra paroître vers le mois de *Septembre* prochain, ou un peu au delà. Terme que la matiére, & la reputation de l'Auteur, feront trouver long à bien des gens. Le 2. *Volume* renfermera les deux derniéres Guerres, & le Congrès d'*Utrecht.*

Dans l'Extrait que quelques Jour-

nalistes ont donné du *Recueil de Piéces Choisies*, publié, à ce qu'on dit, par Mr. *de la Monnoïe*, deux choses nous ont surpris. 1. Le *Journal des Sçavans* du mois d'Octobre, (p. 430. Edit. d'Amsterdam,) donne un fort long Extrait d'une Lettre de Mr. *Racine* contre les Jansenistes, & qu'on dit être une Réponse au Discours que Mr. *Nicole* publia l'an 1667. (N. B.) sans rien dire de deux Réponses, qui furent faites à cette Lettre; l'une en date du 22. Mars 1666. & l'autre du Ier Avril suivant. Elles sont à la fin des Lettres *Visionnaires*, de l'Edition de Hollande in douze.

2. Le Journal Litteraire, Tom. IV. p. 407. & suiv. a donné, toute entiére, la *Traduction du commencement de Lucréce*; & a dit, de même que le Journal de Paris, que cette Traduction n'a jamais parû qu'en Manuscrit. Elle est pourtant imprimée, mais sans nom d'Auteur, dans un *Recueil de Piéces curieuses & nouvelles*, imprimé à la Haye, chez *Moetjens*, en 1694. Tom. II. p. 330. Je l'ai, à présent, chez moi.

D'UTRECHT.

[*Du* 12. & 13. *de Mars* 1715.]

MONSIEUR,

Comme je vous écrivis hier fort à la hâte, & que je ne vous parlai qu'en passant de la nouvelle impression du *second* Tome de l'*Histoire Critique* &c: j'ai crû devoir vous en écrire aujourd'hui plus exactement. Je vous dirai donc, que *Guillaume Poolsum*, ayant débité tous ses Exemplaires, a jugé à propos d'en faire une nouvelle Edition; ce qui ne s'est encore guéres vû, ni pratiqué à l'égard des *Journaux*. Il y a déja quatre feuilles d'imprimées, du *Tome* que je viens de marquer. Le Libraire m'ayant prié, il y a quelque tems, d'en prendre la correction, je ne crûs pas devoir le refuser, parce que je savois que dans ce Volume il y avoit une Dissertation, entr'autres, qui demandoit mes soins & mon attention. Mais comme je n'avois pas mon Exemplaire, l'ayant prêté à un de mes Amis qui est hors de la

Ville, mais seulement quelques feuilles volantes, savoir les *sept* premiéres, dans lesquelles j'avois corrigé quelque peu de fautes, en suivant l'*Errata*, mais non pas toutes par malheur, je n'ai pû corriger, dans ces 4. feuilles nouvellement imprimées, que ce qui étoit marqué dans mes feuilles volantes; ainsi il en est resté quelques-unes, qu'il faudra derechef mettre dans l'*Errata*. Cette *seconde* Edition, au reste, ne se fera pas long-tems attendre, car on en imprime deux ou trois feuilles par semaine. Le caractére & le papier sont meilleurs que dans la premiére Edition.

A l'égard de l'Ecrit de Mr. *Martin*, contre l'Auteur Anonyme de la *Dissertation* sur le *Ps.* CX. insérée dans les trois premiers Tomes de vôtre Journal, je n'ai eu garde de vous en parler jusqu'ici, puisque je n'ai vû personne qui l'ait encore vû. *Van-de Water*, & les autres Libraires de cette Ville ne l'ont point encore reçû: ce qui me surprend, car l'on m'a assuré qu'il étoit imprimé. ‡ Nos

‡ Il a dû l'être dès le commencement de

Nos nouveaux Professeurs en Theologie, Mrs. van *Alphen* & *Burman*, ci-devant Pasteurs de l'Eglise Flamande d'*Amsterdam*, ont été installez dans leur charge. Je ne vous envoye point leurs Oraisons, parce qu'elles ne sont pas encore imprimées. Le *Quintilien* de Mr. Pierre Burman † s'avance. C'est *van Lom* & *Alberts*, deux Libraires de la Haye, qui le font imprimer ici.

P. S. J'oubliois de vous dire, que les Additions, que vous aviez mises à la fin de vôtre *second* Tome, ne seront point insérées dans le Texte, & qu'elles demeureront telles que dans la premiere Edition: ce qui sans contredit ne fera pas un fort bon effet.

de *Fevrier*, à en juger par la fin des Nouvelles de *Londres*, qu'on a vûes ci-dessus: neanmoins, il a resté encore caché jusqu'à ce jour, 15. de *Mars*. Il y a, apparemment, quelque petit mystére là-dessous.

† Voyés le *Tom*. VI. de cette *Histoire*, pag. 390. & le *Tom*. VII. pag. 453. & suiv.

DE ROTTERDAM.

LE Sr. *Acher* a fait, depuis peu, une nouvelle Edition des Sermons de Mr. de *Supperville*. Ce qui fait voir le cas que le Public en fait.

La guerre, qui s'est renouvellée, il y a quelque tems, entre Mrs. les *Voetiens* & les *Cocceiens*, semble s'échaufer. Cela paroît, entr'autres, par deux Ecrits un peu bien vifs, qui ont paru, en Langue vulgaire, tout nouvellement dans cette Ville. Le Ir. a pour Titre, SPIEGEL DER HEDENDAEGSCHE VOORBEELDEN, *en* SCHADUWEN, *vertoonende in drie* SAMENSPRAAKEN, *Hoe men zich in het verklaren en gelooven daar van te gedragen hebbe; met een Vooraffspraak over de hedendaagsche Predik-Wys: door Theophilus Zelotes:* de *Tweede Druk*, *merkelyk vermeerdert, en klaarder opgeheldert.* Te Rotterdam, by *Reinier Doesburg*. 1715. in 8. Cet Ouvrage est de la main d'un Voetien, Ministre de cette Ville, à ce qu'on prétend.

Le 2. qui sort de la plume d'un Mini-

Ministre du Parti opposé, est intitulé; *Boanerges ontmaskert, en overtuygt wegens ontrouw, tegen sekere Eerlyke en Godvrugtige Leeraren; in zyne lasterende en leugenagtige Samenspraak; Waar in hy, als een Tertullus, en Lasteraar van dese laatste dagen, scandelyk onteert, de Leer, Eer, Amt, en Perzoonen van die Mannen, die men Coccejaanen noemd. Uytgebroeid uit sijn Liefdeloose herssenen; en de Wereld mede gedeelt, onder een valsch voorgeven, dat hy yvert voor de zuyvre Leere van Jesus Kerck.* door A. U. B. G. M. *Te Rotterdam, by Barent Bos, Boekverkooper.* 1715. *in* 8.

Si le premier de ces Ecrits est violent, le second ne l'est guéres moins; & tous deux font peu d'honneur au Parti qu'on y défend. Il seroit à souhaiter, que de part & d'autre on ne songeât à travailler qu'à des Ouvrages capables d'édifier l'Eglise, & non à satisfaire ses passions & à se déchirer mutuellement. La Religion ne manque jamais de souffrir, par ces sortes de querelles; au-lieu que la Paix & la Concorde, parmi ses Ministres, ne peut que la mettre dans un

un état florissant & heureux: Et c'est dans l'Eglise, aussi-bien que dans l'Estat, que cette belle & excellente maxime, qui fait la Devise de leurs Hautes Puissances, *Concordiâ res parvæ crescunt, discordiâ maximæ dilabuntur*, devroit avoir lieu, & à présent plus que jamais. C'est à quoy il faudroit faire toute l'attention possible, sur tout dans un Païs où la Religion se trouve si étrangement partagée en tant de Sectes différentes, si tristement divisée. Car les contestations & les querelles odieuses ne peuvent qu'avoir de très fâcheuses suites; que faire, entr'autres, un fort mauvais effet sur l'esprit de ceux de dehors, qu'on devroit tâcher de ramener.

DE LEYDE.

MR. *Boerhave*, célébre Professeur en Medecine & en Botanique dans cette Université, vient de publier un Discours, opposé au sentiment de bien des gens, qui croyent qu'il n'y a guéres de certitude dans la Physique. HERMANNI BOERHAVE, *Sermo Academicus*,

cus, *de comparando* CERTO *in Physicis*, *quem habuit in Academia Lugduno-Batava*, *quum* 8. *Februarii*, 1715. *Rectoratum Academiæ deponeret*, in 4. chez *Pierre van der Aa.*

Le même Libraire vient de donner une *seconde* Edition des *Delices de l'Espagne & du Portugal*, *corrigée & augmentée en* 6. *Voll.* in 12. Mr. Perizonius se trouve présentement dans un état, par ses différentes rechutes, à nous faire craindre extrémement pour sa vie.

D'AMSTERDAM.

VOici, Monsieur, un *Essai* du nouveau Testament *Copte*, dont Mr. *David Wilkins* doit enrichir la Republique des Lettres, qu'on vous prie de publier dans le VIII. Tome de vôtre *Histoire Critique* *. Comme ce Sçavant-là est, constamment, celui de tous les Européens, que je connoisse, qui entend le mieux la Langue *Copte*, son Ouvrage ne manquera pas,

* Nous l'avons inseré ci-dessus, pag. 364. & suiv.

pas, ſans doute, d'être très favorablement reçû du Public.

Le même Auteur a encore le *Pentateuque* & les *Prophétes*, auſſi en *Copte* & avec ſa Traduction Latine, tout prêts à être imprimez. Il fait de plus imprimer ici le *Targum* ſur les Livres des *Chroniques*, qui eſt différent de celui que Mr. *Beckius* a publié ci-devant; l'Edition de Mr. *Wilkins* a été faite ſur un MS. de l'Univerſité de *Cambridge*.

Le même Mr. Wilkins étant allé à *Utrecht* vers la mi-*Fevrier*, pour y prendre congé de ſes Amis, avant que de partir pour *Londres*, trouva entre les MSS. Orientaux de Mr. *Philippe Maſſon* § une Lettre aſſez courte de St. Paul aux Corinthiens, & une des Corinthiens à St. Paul, en Langue & en Caractéres *Armeniens*, avec la Vie de St. Jean dans la même Langue. Ces deux Epitres Apocryphes parurent aſſez curieuſes à Mr. Wilkins; & comme il les crut dignes en même tems

§ Connû entr'autres par la *Diſſertation* qui fait le II. Article du III. Tome de ce *Journal*.

tems d'être imprimées, il voulut bien ſe charger de l'impreſſion & d'en faire une Traduction Latine. Ce qu'il a fait, en très peu de jours, ſous ce titre; EPISTOLÆ *St. Pauli ad Corinthios & Corinthiorum ad S. Paulum* ARMENICÆ: *Ex Muſæo Viri Clariſſimi* PHILIPPI MASSONII; Verſionem Latinam accurante *Davide Wilkins.* Amſtelædami, Typis *Guilielmi & Davidis Goerei*, 1715. Il les dédie à Mr. *la Croze*, Bibliothécaire du Roy de Pruſſe. Il n'a point fait imprimer la Vie de St. Jean l'Evangeliſte, parce qu'elle a été déja imprimée dans le *Lectionaire Armenien.* On a imprimé ces Epîtres ſelon la maniére d'écrire des *Armeniens* d'aujourd'hui, quoiqu'elles ſoient écrites dans le MS. de Mr. *Philippe Maſſon*, ſelon leur ancienne maniére d'écrire; ce qui eſt une marque, ſi je ne me trompe, de leur ancienneté.

Les fréres *Wetſtein* continuënt à imprimer ſans relâche le *Supplement* du Dictionaire de *Moreri*, par Mr. Bernard. Ce Supplement renfermera, non ſeulement tout ce qui étoit dans la derniére Edition de Paris, & qui

qui ne se trouvoit point dans celle de Hollande, mais encore un grand nombre de nouvelles Additions. De sorte, que ce Supplement ira à trois cent feuilles. Les mêmes Libraires ont déja fort avancé la 2de. Partie de l'excellent Ouvrage de Mr. le Baron de *Spanheim*, dont vous avez déja parlé, *Tom.* VII. p. 463. On y joindra une *Appendice* très curieuse, qui pourra servir de 14. Dissertation, sur l'*arrivée & la sortie, des Empereurs, de quelques Villes*; sur le titre de *Restitution*, &c. C'est Mr. *Verburg* qui a soin de cette nouvelle Edition; laquelle sous ses auspices ne peut qu'être très digne du Public.

On imprime encore chez ces Libraires un Ouvrage du fameux Mr. *Herman*, Professr. de *Mathematiques*, de *viribus & motibus corporum.*

C'est l'*Itineraire d'Antonin*, & non de *Rutilius*, (comme on vous avoit marqué ‡) que Mr. *J. G. van Meel* veut faire imprimer, avec les notes de *Simlerus*, & de *Surita*, sur tout l'Itineraire; & de *Burton* & de *Gale* sur ce qui concerne la Grande *Bretagne.*

‡ Voyés Tom. VII. pag. 462.

tagne. Le même Savant travaille auſſi là une nouvelle Edition de *Valerius Probus de Notis*, &c.

Le Sieur *Pierre Humbert* a ſous preſſe, & donnera dans peu au Public, les Livres ſuivans; *Lettres Critiques ſur* divers ſujets importants & curieux de l'Ecriture Sainte par Mr. *de Joncourt*, 12. Le Traitté, *des cauſes de la corruption du Goût*, par Madame *Dacier :* 12. comme auſſi le 5. *Tome des Sermons* de Mr. *Tillotſon*, de la traduction de Mr. *Barbeyrac*.

ARTI-

ARTICLE XIV.

§ LETTRE *de Mr.* GABR. DUMONT, *Pasteur de l'Eglise Françoise* de LEIPZIG, *à l'Auteur de cette* HISTOIRE, *où sont renfermées plusieurs Particularités de* LITTERATURE.

MONSIEUR,

Après avoir achevé ma Lettre, il m'est venu en pensée, que vous ne seriez pas fâché de recevoir une petite relation d'une course que j'ay faite à *Hall*, pendant que nôtre derniére Foire du nouvel An me donnoit un

§ Nous nous assurons, que cette *Piéce* sera plaisir à un Lecteur curieux, & qui aime les bonnes choses. Mr. *Dumont* est un de ces Ministres, qui, à un esprit sage, solide & poli, joignent de très belles connoissances & un amour sincére pour les *Lettres*. On a déja vû, dans ce *Journal*, des preuves réelles de son Erudition, *Tom.* VI, pag. 167. & suiv.

un peu de loisir. Mon dessein étoit d'y voir quelques Professeurs, & de me trouver, s'il m'étoit possible, à quelque assemblée des nouveaux *Inspirez.* Par malheur pour moy, le St. Esprit avoit emposé silence, pour quelque tems, à ces énergumenes. Ainsi il falut se contenter de ce que je pus en apprendre de personnes dignes de foy.

Ces Prophétes ne reçoivent l'inspiration qu'en de certains moments, & après qu'ils ont eu de fréquentes agitations de corps, par lesquelles, s'il en faut croire les gens du parti, le St. Esprit prépare les organes, dont il veut se servir pour déclarer sa volonté. La révélation consiste ordinairement en exhortations à la repentance: & attaque, quelque fois, la reputation du prochain, en découvrant des péchez cachez.

Cependant, ces pauvres aveugles élévent leurs Prophétes au dessus des Apôtres en ceci, c'est que les Apôtres ont été conduits à la verité par l'Esprit de Dieu, mais ils ont été les maitres des termes & du stile qu'ils employoient; au-lieu que les nouveaux Prophétes ne font que prêter

 leur

leur langue au saint Esprit, qui parle par leur bouche, sans qu'ils y mettent rien du leur, puis qu'après que leur *extase* est finie, ils ne se souviennent pas même de ce qu'ils ont dit.

Monsieur *Heineccius*, premier Ministre Lutherien de la Ville, a donné depuis peu un traitté en Allemand, pour tâcher de ramener ces pauvres gens, & de prévenir la contagion qui pourroit se glisser parmi le petit peuple. L'Auteur, que j'eus l'honneur de voir chez lui, me dit, que ne pouvant pas ni douter, qu'il n'y eût dans ces contorsions, & dans ces révélations, quelque chose de surnaturel, ni ne reconnoitre des caractéres de fausseté & de malignité dans les discours de ces Inspirez, il étoit obligé de regarder tout cela comme un ouvrage du Diable. On a aussi un traitté de Mr. le Professeur Lange sur le même sujet. Le celebre Monsieur *Thomasius*, dont la conversation est également utile & agréable, croit qu'il n'y a dans tout cela qu'une espéce de maladie épidémique. Bien des gens sont de la même opinion.

Pour passer à une autre matiére,

sans

ſans pourtant quitter Monſieur *Thomaſius*, dont la compagnie eſt ſi charmante, je ne ſai, MONSIEUR, ſi vous avez ouï parler d'une citation qui lui a été faite, de la part du Conſeil *Aulique* de l'Empereur, & qui le condamne à 50. *Marcs* d'or, pour avoir mal parlé du Pape & des Eccleſiaſtiques Romains dans quelque Ouvrage public. Le Roy de Pruſſe a défendu à ce Profeſſeur de recevoir la citation, & lui a ordonné en même temps de refuter le plus fortement qu'il pourroit ces ſortes de citations, qui ſont contraires aux droits des Princes ſouverains.

Mr. *Thomaſius* ne ſouhaitte pas que ſa Réponſe paroiſſe. Il y fait une aſſez plaiſante obſervation contre ſes adverſaires. Il remarque que dans le *Receſſu Imperii*, ceux qui ont blaſphémé contre la Bienh. *Vierge*, & tous les *Saints*, doivent être condamnez à payer *un* Marc d'or. Or, ſupoſant que ſes juges ont cru régler la grandeur de ſa peine ſur l'énormité de ſon crime, il les accuſe, par un argument *ad hominem*, d'étre tombez eux-mêmes dans ce blaſphéme, puiſque contre les principes de leur

Eglise, ils ont jugé qu'il y avoit 49. *fois* plus de crime dans les blasphémes contre le *Pape* & son *Clergé*, que dans le blasphéme contre la Sainte *Vierge* & tous les *Saints*.

Cet habile homme travaille actuellement à achever ses *Notes* sur le *Droit Canon*. Il en est déja au second livre. Elles feront un assés gros *in quarto*. Il y montrera principalement la tirannie des Papes sur les Evêques, des Evêques sur le reste du Clergé, & du Clergé sur les Laïques.

Monsieur *Wolff*, célébre Professeur en Mathématiques, me montra quelques chayers déja imprimez du II. Volume de ses *Elemens de Mathematiques*. Il se plaint du peu de goût des Etudiants pour ces sciences abstraittes, & du jugement de quelques Professeurs, qui prétendent que la seule memoire suffit pour devenir bon Mathématicien.

On a établi depuis quelques années un Collége Reformé, & deux Professeurs, l'un en *Theologie*, qui est Mr. *Heydenus*, & l'autre en *Langues Orientales*, & en *Histoire Ecclesiastique*. Ce dernier poste est occupé par un jeune homme, qui a une prodigieuse

digieuſe connoiſſance des Langues de l'Orient, tant modernes qu'anciennes. Il ſe nomme Mr. *Heinius*, & eſt d'une famille féconde en Miniſtres & Surintendans, du côté de *Caſſel*.

La maiſon de Mr. *Franc* eſt trop connuë, pour m'arrêter. Je vous dirai ſeulement, qu'on ne ſauroit qu'-être édifié de la maniére douce & raiſonnable dont on y inſtruit les enfans dans la Religion. On y voit un *Cabinet* de curioſitez, où je remarquai quelques raretez du *Malabar*, & entr' autres deux *taſſes* à Caffé, l'une blanche, & l'autre violette, qu'on aſſure faites avec une pâte de *ris*, qu'on a le ſecret de rendre transparente, plus que la porcellaine, mais pas autant que le verre.

Il ne faut pas finir, MONSIEUR, ſans vous dire un mot d'un établiſſement aſſez rare parmi les Reformez, mais en même tems très beau & très utile, à mon avis. C'eſt celui de dix Chanoineſſes, qui doivent toutes être Reformées & de qualité. Elles ſont bien logées, & ont chacune *cent vingt* écus de revenu. Madame l'ABBESSE a ſeulement *cent* écus de

plus. Celle qui s'y trouve présentement est Madame de *Bernat*, Parisienne, d'un grand mérite. Il y a toûjours trois Demoiselles *exspectantes*, qui attendent que la mort ou le mariage de quelqu'une de ces Dames leur laisse une place vacante. Le Chancelier de *Jéne* fonda, il y a environ 13. ans, cette maison-là: & il légua pour son entretien 40. *mille écus*, qu'il avoit prêtez au feu Roy de *Prusse*. Il seroit à souhaiter qu'il y eût parmi les Protestans plusieurs établissemens de cette nature, pour les personnes de bonne maison qui n'ont pas beaucoup de bien.

J'ai lû un ordre addressé à tous les Consistoires du Païs, qui condamne à *deux écus* d'amende les Prédicateurs qui prêcheront plus d'une heure, ou qui se serviront meme de repétitions ennuyeuses. N'en serions-nous pas mieux, Monsieur, si un semblable ordre étoit, ou pouvoit être réligieusement observé?

Je suis, MONSIEUR,

Vôtre très humble & très obeïssant Serviteur, DUMONT.

[*A Leipzig, le* 2. *de Fevrier*, 1715.]

ARTI-

ARTICLE XV.

LIVRES NOUVEAUX, & quelques *nouvelles Cartes de Navigation & de Geographie.*

NOus ne pouvons guéres aujourd'hui, que donner une simple & courte *liste* de quelques Livres qui ont paru depuis peu: parce qu'il est tems de finir ce *Tome*, & que la plûpart des Livres qui vont suivre ‡ nous ont été rendus trop tard, pour en pouvoir parler à présent.

I. ORATIO DOMINICA *in diversas omnium ferè Gentium Linguas versa, & propriis ejusque Linguæ characteribus expressa, unà cum Dissertationibus nonnullis de Linguarum origine, variisque ipsarum permutationibus.* Editore JOANNE CHAMBERLAYNIO, *Anglo-Britanno, Regiæ Societatis* Londinen-

† Parmi lesquels il y en a dont nous parlerons au premier jour.

dinensis & Berolinensis *Socio.* Amstelædami, typis *Gulielmi & Davidis Goerei.* 1715. in 4. †.

II. PARAPHRASIS CHALDAICA *in Librum Priorem & Posteriorem Chronicorum*, Auctore *Rabbi* JOSEPHO, *Rectore Academiæ in Syriâ, nunc demùm è MS. Cantabrigiensi descripta, ac cum Versione Latinâ in lucem missa, à* DAVIDE WILKINS. Amstelædami, *apud Joannem Boom;* 1715. in 4.

C'est là l'Ouvrage dont il a été dit un mot ci-dessus, dans les *Nouvelles* d'Amsterdam.

III. LAMBERTI BOS, *Ling. Græc. Professor. Ordin.* ANIMADVERSIONES *ad Scriptores quosdam Græcos. Accedit Specimen Animadversionum* LATINARUM. *Franekeræ*, excudit *Franciscus Halma*, F. F. &c. 1715. in 8.

Nous ne pouvons nous empêcher de dire,

* Voyés Tom le V I I. de cette *Histoire*, pag 461. & suiv.

dire par avance, que cet Ouvrage est rempli d'une belle & vaste Litterature.

IV. EXPOSITION *de la* RELIGION CHRETIENNE *en forme d'*ENTRETIENS; *où l'on trouvera le précis de toute la Theologie, avec la saine Doctrine, telle que nous l'avons reçüe de nos Péres.* Par CESAR PEGORIER, *Ministre du St. Evangile à Londres.* A Utrecht. 1714. in 8.

C'est-là un Abrégé de Theologie & de Morale, suivant les Principes des Reformez. Il est un peu court, à la verité, mais pourtant assez clair & judicieux. L'Auteur, éloigné des sentimens de certaines gens trop rigides, paroît également moderé & solide.

V. TRAITE' DE L'INCERTITUDE DES SCIENCES, à *Amsterdam*, chez *Jean Boom*; 1715. in 12.

Nous dirons ici, en attendant le Tome suivant, que ce petit Ouvrage est très digne de toute l'attention des Personnes de Lettres.

VI. D. JACOBI WELLERI GRAMMATICA GRÆCA *Nova*, *antè à B. Abrah. Tellero*, quod ad Dialectos attinet, completa, pòst autem ab ipso Auctore indicibus locupletata. In hâc vero novissimâ Editione *Syntaxin*, & *Accentuum rationem* breviter & dilucidè proposuit *Lambertus Bos*, Ling. Gr. in Acad. Franeq. Profess. *Amstelædami*, apud *R. & G. Wetstenios*, 1715. in 8.

De toutes les Grammaires Grecques, écrites en Latin, celle de *Wellerus* est constamment la meilleure, de l'aveu de ceux qui s'y connoissent. Elle doit paroître telle, sur-tout dans cette nouvelle Edition, procurée par les soins de Mr. *Lambertus Bos*, de Mrs. *Pollius* (a) & *Greven*. (b)

VII. THEOLOGIA *Naturalis & Revelata*, *per* APHORISMOS *delineata*, *ex* COMMENTARIO DE VERIS DEI VIIS *Tac. Haj. van den Hônert*, S. S. Theol. Doct. & in Illustr.

(a) Rectr. des Ecol. Lat. de *Deventer*.
(b) Rectr. de celles de *Groningue*

lustr. Lugd. Batav. Academiâ Professoris Ordinarii. *Amstelædami*, 1715. in 8. chez les mêmes Libraires.

VIII. *Joh. Conr. Barchusen* COLLECTA MEDICINÆ PRACTICÆ GENERALIS. *Quibus subjunctus est* Dialogus *de optima Medicorum Secta.* Amstelodami, 1715. grand 8. chez les mêmes Libraires.

Cet Ouvrage est autant utile que savant. Mr. *Barchusen*, Professr. en Medecine & en Chymie à Utrecht, ne marche jamais sans ses garants ; tout ce qu'il propose ici est fondé sur ce qu'il y a eu de plus savant dans la Medecine, depuis Hippocrate, &c.

IX. DISCOURS *sur* L'UTILITE' DES LETTRES *&* *des* SCIENCES, par rapport *au bien de l'Etat.* Prononcé aux Promotions publiques du Collége de *Lausanne*, le 2. de Mai, 1714. Par JEAN BARBEYRAC, *Professr. en Droit & en Histoire, Membre de la Societé Roïale des Sciences de* Berlin, *& pré-*

sentement Recteur de l'Academie de Lausanne. A *Amsterdam*, chez *Pierre Humbert*, 1715. in 8.

Ce petit Ouvrage mérite d'être lû & relû par toutes les personnes de bon goût. Nous ne manquerons pas d'en parler dans le Volume suivant.

X. *Nouvelle Bibliothéque des Auteurs* ECCLESIASTIQUES, *contenant l'Histoire de leur Vie, le Catalogue, la Critique & la Chronologie de leurs Ouvrages.* LE SOMMAIRE DE CE QU'ILS CONTIENNENT. *Un Jugement sur leur stile, & sur leur Doctrine; & le dénombrement des différentes* EDITIONS *de leurs Oeuvres.* Par. Mr. L. ELLIES DU PIN, *Doctr. en Theol. de la Faculté de Paris, & Professr. Royal.* SECONDE *Edition* revûe, corrigée & augmentée. *Tome* XIX. des *Auteurs vivans du* XVII. *Siécle de l'Eglise.* A Amsterdam, chez *Pierre Humbert*, 1715. in 4.

Ce Livre est certainement très utile, pour la connoissance des Auteurs Ecclesiastiques

clesiastiques vivans, du 17. Siécle, & de leurs Ouvrages. Un Lecteur curieux & attentif y trouvera, dans un détail ample & circonstantié, un grand nombre de particularitez qu'il ignoroit, ou auxquelles il n'avoit pas fait d'attention. Mr. *du Pin* est assûrément très laborieux, & en cela très digne de loüanges.

XI. *Les Devoirs de l'Homme* & du *Citoyen*; tels qu'ils lui sont prescrits par la *Loy Naturelle.* Traduits du Latin de feu Mr. le Baron de PUFFENDORF, par *Jean Barbeyrac*, &c. *troisiéme* Edition, revûe avec soin, & augmentée d'un grand nombre de *Notes du Traducteur.* A Amsterdam, chez *Pierre de Coup.* 1715. in 8.

Cet Ouvrage est non seulement excellent en lui-même, (sur-tout dans l'état où il paroit maintenant,) mais encore d'une utilité générale, pour tous ceux qui sont membres de la societé civile.

Nouvelles Cartes, &c.

I. L'Illustre Mr. *Nicol. Witsen*, Bourgue-

guemaître d'Amsterdam, a fait imprimer tout nouvellement une *Carte* très curieuse & très exacte du *Texel* & du *Flie*, les deux *Ports* de cette riche & puissante Ville, sous le Titre suivant; TEXEL-EN FLIE-STROOM *by eygen herhaelde Pylingen en lange ondervindige, mitsgaders uyt mondeling verslag, en aanwysinge van verscheyde ervarene Lootsluyden ontworpen en ter neder gestelt door* N. WITSEN, *Cons. Amst. in het Jaar* M. DCCXII. *Alles gelegt na de wysing der hedendaagse Compassen, welke bevonden zyn genoegsam een streek Noordwestering te hebben.*

II. Mr. RELAND vient aussi, tout recemment, de donner au Public un très belle Carte du JAPON, dont voici le Titre; *Imperium Japonicum per Regiones digestum sex & sexaginta, atque ex ipsorum Japonensium Mappis descriptum, ab* HADRIANO RELANDO. Il la dédie à Mr. l'Abbé BIGNON, dans ces termes, dignes de cet illustre Protecteur des Lettres, la gloire de la Fran-

ce:

ce: *Viro Perilluſtri* JOANNI PAULO BIGNONIO, *Abbati S. Quintini, Potentiſſimo Galliarum Regi à Conſiliis Sanctioribus; Academiarum Regiarum, quibus cura Scientiarum atque Inſcriptionum mandata eſt,* PRÆSIDI; *Litteraturæ Sinicæ & Japonicæ, uti bonarum Artium ac Diſciplinarum omnium promotori eximio, hanc Imperii* JAPONICI *Tabulam ſacram facit* HADRIANUS RELANDUS.

LEs noms des Provinces & des Villes de ce beau & vaſte Empire y ſont marquez exactement, ſelon la prononciation Japonoiſe, en Caractéres Latins & *Japonois*. Mr. Reland a ſuivi, avec toute l'attention & toute l'exactitude poſſibles, les Cartes faites par les Japonois eux-mêmes; dont l'une, qui a été comme la principale, & qui a ſervi pour ainſi dire de baſe, lui a été communiquée par Mr. *Paul Colignon*, qui l'avoit empruntée de la Bibliothéque de Mr. *Benjamin Du Try*, l'un des Directeurs de la Compagnie des *Indes*, pour la Chambre d'Am-

d'Amsterdam. Cette Carte de Mr. le Professr. d'Utrecht est si belle & si exacte, qu'en la confrontant avec toutes celles qui ont parû jusqu'ici, l'on s'appercevra d'abord de l'obligation que l'on a à ce Savant, si laborieux, qui nous donne par-là une curieuse Description d'un Païs, qu'on ne connoissoit auparavant que fort confusément. C'est *Broedelet* qui l'a imprimée.

III. ATLAS *de la* NAVIGATION, *& du* COMMERCE, *qui se fait dans toutes les* PARTIES *du* MONDE. *Expliquant par des Cartes & par des Descriptions particuliéres de toutes les Côtes & Ports de Mer de l'Univers, la Nature, les Productions, & les Ouvrages ou Manufactures de châque Païs en particulier : La Religion, le Gouvernement, & les maniéres de vivre des Peuples ; les Marchandises que l'on porte d'un Païs à un autre, & celles que l'on rapporte de châque Païs, & qui se débitent dans toutes les Parties du* Monde, *pour l'utilité, la magnificence, la curiosité, & la nourri-*

riture des hommes, &c. De plus, *on a marqué très-exactément les Routes, les Isles, les Bancs de sables, les profondeurs des Ports, & généralement, tout ce qui regarde la Navigation. Les Cartes & les Descriptions se succédent très ponctuellement les unes aux autres, & accomplissent le* TOUR *du Monde, commençant toutes par les Côtes où châque Carte précédente a fini. Le tout dressé sur les Mémoires les plus récens; Revû & corrigé sur de nouvelles Observations.* à Amsterdam, chez *Louis Renard,* 1715. en grand *in Folio*, & en beau papier.

NOus pouvons assurer le Lecteur, que le titre qu'il vient de lire n'est nullement trompeur, quelque ample qu'il soit. Cet Atlas est, sans contredit, très exact, & d'une très grande utilité, non seulement pour tous ceux qui s'apliquent à la *Navigation* & au *Commerce*, mais encore pour tous ceux qui ont la moindre curiosité. Quand il n'y auroit dans cet Ouvrage, que les deux Cartes de Mr. *Nicol. Witsen*, elles seules

les ſuffiroient pour le rendre eſtimable ; car qui eſt-ce qui ne ſçait pas ce que cet Excellent Magiſtrat eſt capable de produire dans ce genre ? La premiere de ſes Cartes, qui eſt ici la quatriéme en ordre, & qu'il publia il y a quelques années, repréſente les *Côtes de la nouvelle Zemble, du Détroit de Weigats, & de la Ruſſie, & Moſcovie, juſques à Archangel.* La premiere Carte particuliére de ce païs qu'on eût vûe, a été dreſſée ſur les *Mémoires* que cet illuſtre Bourguemaître d'Amſterdam a tirez des *Obſervations* faites pendant *quinze ans* par les *Pilotes du Czar.* Le Diſcours, qui y eſt joint, explique l'*état du Païs, & les tentatives des découvertes, entrepriſes pour aller aux Indes Orientales par le Nord.*

La *ſeconde* Carte de Mr. *Witſen*, qui eſt ici la troiſieme en rang, & qui paroît tout nouvellement, nous préſente le *Pont Euxin* & les environs, ſous ce Titre ; PONTUS EUXINUS, &c. *Carte de la Mer Noire & des Côtes de Romanie*, de *Valachie*, de l'*Ukraine*, de *Tartarie*, de *Moſcovie*, de *Mingrelie*, & de

Na-

Natolie; dreſſée ſur des *Mémoires* levez ſur les lieux; par Mr. *Nicol. Witſen*, &c. A cette Carte eſt jointe une *Deſcription*, ample, curieuſe & bien-détaillée, de tous ces Païs-là.

Du reſte, nous prenons la liberté de renvoyer le Lecteur à ce nouvel *Atlas*, où il ne manquera pas de trouver, je m'aſſure, de quoi ſatisfaire ſa curioſité.

ARTI-

ARTICLE XVI.

REMARQUES APOLOGETIQUES, *sur un Libelle de Mr.* DAVID MARTIN *contre l'Explication Litterale du* PSEAUME CX. *&c. par Mr.* JEAN MASSON, R. D. L. E. D. A. E. C. D. C. D. B.

[*A Londres, le* 8. *de Mars,* 1715. *V. St.*]

MONSIEUR,

Si le prodigieux verbiage de ce *Libelle* n'étoit accompagné, que de ces injures, qui péchent seulement contre les regles de l'honnêteté & de la civilité, que des gens de Lettres, & sur-tout des *Theologiens*, se doivent reciproquement; je ne me presserois (a) pas de vous envoïer quelques

(a) Vous remarquerez, s'il vous plait, que j'écris ceci peu d'heures après avoir reçû ce *Libelle* par la Poste.

ques-unes des Remarques, qui se sont présentées à une premiere lecture, un peu précipitée. Mais les *impostures*, dont il est tout farci, & qui en sont toute la base, intéressant mon honneur & ma conscience au souverain degré, je ne puis laisser passer cette Poste, qui peut-être n'arrivera pas encore assés tôt pour faire trouver place à ma Lettre dans le VIII. *Tome* de l'*Histoire Critique*.

Avant toutes choses, je conjure très instamment les Lecteurs équitables & judicieux de considérer, que ce Calomniateur m'attaque de la maniere du monde la plus emportée, la plus outrageante, la plus injuste, sans avoir jamais eû de ma part aucune provocation, par le moindre trait desobligeant de mes Ecrits. Je n'ai d'ailleurs paru ouvertement, qu'en qualité d'*Apologiste* de l'innocence du sentiment fondamental de l'*Exposition Litterale* du Pseaume CX. sans l'adopter expressément. Cette Piéce a été composée (b) dans la respe-ctueuse

(b) Voyés T. I. de l'*Histoire Critique* pag. 48. &c. & Tom. III. p. 193.

ctueuse crainte de l'Eternel, dans la pieuse intention de contribuer à lever les difficultez de ses Saintes Ecritures, & dans le modeste dessein de recevoir les avis charitables des personnes plus éclairées. Cet Essai avoit été publié sans nom dans les III. premiers Tomes de l'*Histoire Critique*, qui étant aussi anonyme, contient des Articles de différentes mains, que l'on ne s'est pas soucié, sur-tout dans les commencemens, de distinguer par des marques particulieres. Les caractéres naturels, que produit la diversité des genies & du stile, suffisoient, & étoient assez remarquables aux Lecteurs les moins attentifs, & doüez du plus petit discernement. Cependant cet injuste Accusateur, & des gens faits comme lui dans quelques *Synodes*, ont voulu chercher l'*Auteur*; comme si son nom étoit aussi un péché ou une erreur, qu'il fallût necessairement confesser, pour lancer sur sa personne même les plus terribles foudres de ce faux zéle, qui, produit par des passions déréglées, & non par l'amour sincére de la verité, demande plutôt la perte de l'errant que la correction de l'erreur.

Je

Je laiſſe aux Lecteurs ſenſez à juger, ſi ce n'eſt pas par le criminel principe de ce faux zéle, que ſans preuve ſuffiſante, ſans raiſon même apparente, & contre les régles de l'équité, de la charité, ce prétendu Miniſtre de l'Evangile, voulant à toute force me charger d'un Ecrit *flêtri*, comme il le croit, [ou plutôt, comme il voudroit le faire croire,] par les anathêmes de deux *Synodes*, m'accable en même tems de toutes les inſultes que ſon audacieuſe *calomnie* a pû inventer.

Mais enfin, pour ſatisfaire ces crüels *Inquiſiteurs*, qui demandent une victime, pour l'égorger à leurs ſanglantes paſſions, je veux bien aujourd'hui déclarer, que je prens ſur moi toute la *Diſſertation* touchant les *Pſ.* CX. avec toute la haine, qu'on a voulu attirer ſur elle & ſur ſon Auteur. J'eſpere en même tems, que ce Dieu, tout juſte, tout bon, tout miſericordieux, que je ſers dans la ſincerité de mon cœur, & pour les interêts duquel je ſuis prêt de perdre la vie, voudra bien, en me pardonnant mes infirmitez, agréer mon ſacrifice, & un jour me rendre juſtice

ſur

ſur la part, que j'ai dans cet Ecrit-là.

Je ne puis pas ici détailler toutes les *impoſtures* de mon Calomniateur, les artificieuſes chicanes de ſa mauvaiſe foi, les lourdes bevuës de ſa maligne ignorance. Cela demanderoit un gros Volume. A préſent je ſuis obligé de m'arrêter à quelques exemples, qui ont le moins beſoin de raiſonnemens, & qui par la ſeule confrontation ſuffiront, pour démaſquer cet homme, & pour démontrer, qu'il eſt indigne du titre & de l'emploi de *Miniſtre de l'Evangile;* & qu'au contraire il eſt très digne, non ſeulement de toute mon indignation la plus *bruiante*‡, mais encore des châtimens les plus ſevéres, que puiſſent infliger les Loix Civiles & Eccleſiaſtiques.

I. IMPOSTURE de la Calomnie de M. *David Martin.*

Dans ſa Pref. (a) après avoit dit, que l'*Apologiſte* de la Diſſ. ſur le *Pſ.* CX.

‡ Voyés la Préface du Libelle p. 7.
(a) pag. 5.

CX. eſt Mr. *Maſſon*, il ajoûte: *Il ne ſe peut rien voir de plus exceſſif, que la maniere, en laquelle il parle de nôtre Synode*, (Wallon) &c.

Bien éloigné d'avoir maltraité ſon *Synode* entier, j'ai très expreſſement diſtingué, de tout le Corps, les deux ou trois *Miniſtres*, qui avoient fait le faux rapport ſur lequel eſt fondé l'Acte du Synode de *Breda*. Après avoir donné cet Acte je dis (a):

„ On n'a rien voulu cacher des „ ardeurs du zéle ſi éclairé, ſi charitable de ces dignes *Miniſtres* „ (b), qui ont fait l'équitable rapport, & composé l'Acte ſi modéré, ſi Evangelique. Car ce ſont „ eux proprement, qui ſont les coupables, en ayant ſi honteuſement „ imposé à toute l'Aſſemblée, dont „ plus des trois quarts n'avoient jamais lû l'Ouvrage en queſtion. Il „ faut même rendre juſtice à un „ grand nombre de perſonnes re-

(a) *Hiſtoire Critique* Tome VI. pag. 34. 35

(b) Ce ſont Meſſrs. *Benoit* & *Bernard*, qui auront tôt ou tard les éloges, qu'ils méritent de moi.

„ spectables par leur savoir, & „ par leur pieté, qui n'y ont point „ assisté, &c. “ Je prie le Lecteur de voir le reste.

J'avois fait encore une distinction semblable, & très-honorable pour la plus grande partie du *Synode*, dans l'*Avertissement* du T. V. de l'*Histoire Critique*. Car c'est moi, qui le composai, étant alors en Hollande, quoiqu'il soit temerairement attribué à un autre, par nôtre homme (a), toujours aussi faux *devin*, qu'infâme *Calomniateur*. On ne peut pas agir en cette derniere qualité plus notoirement contre sa conscience, que ce malheureux le fait dans cette occasion; puis qu'après avoir hazardé cette premiere Imposture contre mes déclarations si positives, il ajoûte (b), en parlant de moi: *Il s'en prend* SUR TOUT *à ceux* qui l'ont dénoncé.

Cet aveu n'est pourtant qu'à demi sincere, & il renferme une fausseté, que je pourrois appeller une *seconde Imposture*. En effet il falloit dire,

(a) Ch. IV. p. 22,
(b) Pref. p. 5.

dire, pour ne pas mentir encore, que je m'en *prens uniquement*, & non pas *sur-tout*, aux Denonciateurs ou Rapporteurs.

II. IMPOSTURE de la Calomnie de M. *David Martin.*

Il s'emporte, continue-t-il parlant de moi, *contr' eux* (les Rapporteurs) *à des* EXCE'S, *que l'on auroit de la peine à croire, si je n'en rapportois, du moins, quelques traits*: „ Quoi, *s'écrie-t-il* (a), dans les Tribunaux „ civils on punira les faux mono- „ yeurs & les falsificateurs, qui ne „ nuisent qu'à de petits interêts tem- „ porels; & devant les Tribunaux „ religieux on laissera impunément „ des *Ministres* faire de *faux rap-* „ *ports*, pour noircir la reputation, „ l'orthodoxie, la foi de leurs Freres, „ de leurs Reformateurs, en leur „ imputant des sentimens impies, qui „ sappent les fondemens de la Reli- „ gion Chrêtienne!

Quel aveuglement, quel dérangement

(a) Voyés *Histoir. Critique* Tom. VI. pag. 36.

ment d'esprit a fait prendre à mon Calomniateur ce passage pour un *excés, que l'on auroit de la peine à croire?* Est-ce que je pouvois exprimer plus simplement un rapport, que je crois tout contraire à la verité? Dans un tel cas, il n'y a point en François de terme plus naturel, plus simple, plus ordinaire, que celui de *faux rapport*. La question est de voir s'il est effectivement *faux*; & c'est-ce que j'ai montré, ce que je montrerai encore ci-après, en dégageant ce fait des trompeuses chicanes de ce *Calomniateur*, qui insinuë aussi faussement, qu'il y a dans mon *Apologie* d'autres exemples d'un *excès* incroïable d'emportement. Elle a au contraire paru si douce, si moderée, à diverses personnes sages, & même à des Membres du *Synode*, qu'ils ont bien voulu me le faire témoigner.

III. IMPOSTURE de la Calomnie de Mr. *David Martin.*

Sa Préface (a) me la fournit encore,

(a) pag. 7.--11.

core, dans l'oppofition que fa noire malignité lui fait faire de ma conduite envers le *Synode Wallon*, à celle que j'ai tenuë à l'égard des *Jesuites*, Auteurs du Journal de *Trevoux*, qui avoient maltraité la I. Partie de la Diff. fur le *Pf.* CX. Mr. *Maffon*, dit entr'autres chofes mon infigne Colomniateur (a), *ne s'en eft pourtant* PAS PLAINT, *quoiqu'il ait eu plus de tems de fe recrier à l'injuftice, à la violence, qu'il n'en a eu depuis la condamnation renduë à Breda, pofterieure de quatre ou cinq mois à celle de Trevoux;* &c.

1. Il eft faux, que je ne me fois *pas plaint* du Journal de Trevoux; & je dis expreffément à Mr. *Martin*, quand j'eus à Utrecht cette converfation, dont il fait un fi faux détail (b), que j'avois fait mes plain-

(a) pag. 9.

(b) C. IV. pag. 30. & fuiv. Où je prie le Lecteur de remarquer l'infolente & maligne expreffion dont il fe fert, en difant, que j'avois voyagé A LA SUITE *d'un jeune Seigneur Anglois.* Ne diroit-on pas, que j'ai été *Laquais*, ou tout

tes à l'Auteur, le R. P. *Tournemine.* Je nomme sans hésiter ce savant Jesuite, étant persuadé, qu'il me rendra justice sur ce point. Je l'ai toûjours trouvé très sincére & très obligeant ; & je suis même convaincu, que, s'il étoit necessaire, il rendroit publiquement le témoignage, qu'il a bien voulu donner en particulier à ma sincerité touchant la Religion. Car je dois dire à cette occasion, par reconnoissance, & pour la gloire du zéle de ce Religieux, qu'il m'a parlé plus d'une fois sur ce sujet, & toûjours d'une maniere autant cordiale, qu'engageante & charitable.

2. Il y a plus, outre ces plaintes particulieres, on en a fait de publiques dans l'Avertiss. du III. T. de l'*Hist. Crit.* qui s'imprimoit, lorsqu'étant encore à *Paris* j'écrivis en *Hollande* ce que portoit le Journal de Trevoux, & la plainte, que j'en avois faite en particulier. *Nous avertirons encore ici*, dit-on là, *que nous*

tout au plus *Valet de Chambre* de My Lord *Hervey*, aujourd'hui un des Seigneurs de la Chambre du Prince de Galles ?

nous ne ferons pas la moindre attention aux Ecrits de ceux, qui jugeront à propos de nous refuter d'une maniere dure & peu honnête, &c. Il faut lire ce qui ſuit.

3. Pour achever de confondre mon Calomniateur ſur cet article, il faut obſerver, que rien ne m'obligeoit de relever autrement ce qu'il y avoit d'offenſant dans le Journal de *Trevoux.* Sans dire, qu'il eſt ordinaire à ceux, qui en ont été les Auteurs, de parler en termes aſſez forts de ce qui vient des Proteſtants, & qui ne leur plait pas; voici une meilleure raiſon. C'eſt que le P. *Tournemine* bien éloigné de cet eſprit inquiſiteur & perſecuteur, qui anime Mr. *David Martin* & ſes ſemblables, tout Refugiez qu'ils ſont, criant ſans ceſſe contre la perſecution: ce Pere incomparablement plus humain, plus équitable, n'attribuë point la *Diſſ.* ſur le *Pſ.* CX. ni à moi, ni à mon *Frere*, quoiqu'il le faſſe Auteur de l'*Hiſtoire Critique* & de divers autres Articles contenus dans ce I. Vol ſur leſquels il lui donne des marques de ſon honnêteté naturelle.

Après cela tombent d'elles mêmes

les impertinentes & malignes reflexions, que cet injuste Censeur fait sur mon prétendu bénin silence, par rapport aux Journalistes de Trevoux. Il n'est pas besoin, que je m'y arrête davantage.

IV. Imposture de la Calomnie de M. *David Martin.*

Dès le moment, qu'il commence dans le corps de son Libelle à parler de l'Exposition Litterale du Pseaume CX. il a le front d'écrire (a), que, selon l'Auteur de cette Exposition, *Ce ne fut pas le St. Esprit, qui par une inspiration Prophetique dicta ce Pseaume à David, comme il a fait de tous les autres. Un Oracle rendu par les Urims & les Thummims, decouvrit au Prince sa grandeur future.* ——— *David mit en écrit la prediction, qui le concernoit, & en composa ce Cantique*, &c. Il repete la même chose plusieurs fois, p. 43. 95. 128.

Il n'est pourtant rien de plus faux, & le Demon lui-même n'a jamais inventé

(a) C. II. pag. 13.

venté rien de plus noir, rien de plus affreux.

L'Auteur de la Dissertation a seulement dit (b,) que David avoit pû savoir l'ordre, qu'il dit lui avoir été donné par Dieu, de prendre possession du Trône d'Israel, en trois manieres, ou par inspiration, ou en vision, ou par le moyen de l'*Ephod* du Souverain Sacrificateur. Mais à cette occasion il ne parle point de la *composition* du Pseaume, & il ne s'agit point là de la maniere dont ce Cantique a été *dicté*. En un mot, bien loin d'avoir nié, comme ce Calomniateur le lui impute si hardiment pag. 43. *que David ait écrit ce Ps. par une inspiration du St. Esprit*, &c. au contraire, l'Auteur de la Dissertat. a très formellement attribué au *St. Esprit* la composition de ce Cantique, & toutes les idées, toutes les vûës, qu'il comprend. Voici ses termes, *Histoire Critique* Tom. III. pag. 193. que j'ai encore repétez dans l'Apologie Tom. VI. p. 29.

„ Neanmoins je suis aussi pleine-

 „ ment

(b) *Histoire Critique* Tom. I. pag. 80. &c.

„ ment convaincu d'un autre côté, „ qu'on ne doit jamais se départir du „ sens *Mystique*, si clairement fondé „ sur l'autorité divine de J. C. & de „ ses Apôtres. ——— Et c'est „ ici, qu'il faut admirer la sagesse „ infinie des voyes de Dieu. Car „ cet ESPRIT St. dont le Roi Pro„ phéte étoit INSPIRÉ, a tellement „ reglé, conduit, dirigé ses PARO„ LES, & sa PLUME, que ce qu'il „ rapportoit à soi-même & au tems „ de son Régne, devoit être infini„ ment plus appliquable à la person„ ne & au Régne du Messie. Ce „ DIVIN ESPRIT avoit deux *sens*, „ ou deux choses en vuë, &c.

Après cela, sans que je me récrie davantage à l'*imposture*, les Lecteurs, qui auront seulement des yeux, jugeront d'abord, qu'une telle infamie ne sauroit être assez rigoureusement punie. Car c'est ici un article capital, & sur lequel cet indigne Ministre fonde une des prétenduës *impiétez*, qu'il impute à l'Exposition Litterale. Les autres sont aussi autant d'*impostures*, comme dans la suite je le ferai voir, en les examinant chacune en particulier. Je remarquerai seulement

ment ici, qu'elles tombent toutes d'un ſeul coup, par une autre *impoſture* même de nôtre hardi Calomniateur. Cela eſt ſingulier, & voici comment.

V. IMPOSTURE de la Calomnie de Mr. *David Martin.*

C'eſt en pretendant, (a) que le *rapport* des Denonciateurs n'eſt pas FAUX, comme je l'avois appellé une ſeule fois (b.) J'avois auparavant montré, que les Rapporteurs n'avoient repréſenté que la moitié du ſentiment de l'Auteur de la Diſſert. en eclipſant, comme ils ont fait, ſes declarations, qui rendent ſon Expoſition ſaine, Orthodoxe, conforme aux explications du *N. Teſtament.*

Mr. *Martin* n'oſe pas abſolument nier le fait, il tâche ſeulement de l'excuſer par une inſigne prevarication.

1. Il avance, que l'Article de Breda

(a) Chap. IV. pag. 24. ſuiv.

(b) *Hiſt. Crit.* Tom. VI. pag. 36. Le paſſage eſt cité *Impoſt.* I. ci-deſſus.

da est *fondé uniquement sur ce que* l'Exposition *applique* TOUT *le Ps. à David, & que c'est à lui, qu'on fait addresser par des Israelites, ses Sujets, ce* 1 *vers.* Le Seigneur, &c. *Or cela*, demande-t-il hardiment, *est-il faux, que l'Exposition ne roule pas* TOUTE ENTIERE *sur ces applications faites à David?*

Je répons qu'ouy, cela est *faux*, & visiblement *faux* à tout autre qu'à des gens de la trempe de ces Rapporteurs. Car l'Exposition du *Ps.* CX. TOUTE ENTIERE renferme deux *sens*, le *Prophétique* & le *Litteral*, que l'Auteur a établis dès l'entrée de sa Dissertation. Il a déclaré encore, qu'à l'égard du premier *il s'en tient à l'explication claire, judicieuse & savante de Bynæus, ou de Rivet, du Dr. Reynolds, & de Mr. van Til.* Pour donc répréſenter au juste toute son Exposition, il falloit parler de ces deux *sens*.

2. Ce n'est pas-là toute la faute de Mr. *Martin*; ce qu'il ajoute l'aggrave encore. *On dira-peut-être, que le Synode n'a pas observé, que l'Auteur déclare expressément en quelques endroits, qu'il ne prétend pas détrui-*

re par-là le ſens Prophetique, & qu'il l'admet au contraire, comme nous faiſons tous. Il eſt vrai, (Notez bien cet aveu) *qu'il l'a dit & proteſté même plus d'une fois, & il eſt vrai encore*, (Notez auſſi cette confeſſion) *que l'Article du Synode n'en a pas fait mention; MAIS ce ſeroit tout au plus une* OMISSION *dans l'Article; or une* OMISSION *eſt-elle un faux expoſé?*

C'eſt dans ce MAIS, & ce qui le ſuit, que conſiſte l'impoſture, après avoir fait les deux aveus, qui précedent. Car comment eſt-ce que ſans mauvaiſe foi, ou ſans délire, on peut prétendre qu'une *omiſſion* de cette nature ne rend pas un expoſé *faux*? Il n'y a rien de ſi abominable, que l'on ne puiſſe juſtifier par une ſemblable excuſe. Les Lecteurs peuvent facilement s'imaginer mille cas, où l'expoſé peut être faux par l'*omiſſion* d'une ſeule circonſtance. Mais voici le comble de l'impoſture & de la folie dans les deux raiſonnemens de Mr. *Martin*, qui ſuivent.

3. *Je dis de plus*, continuë-t-il, *que ce n'eſt pas même une omiſſion, puiſque, ſoit que l'Auteur eût fait à cet*

 égard

égard sa protestation, ou non, la condamnation ne PORTANT *que sur l'Exposition, qui applique le Ps. à David, il n'étoit nullement nécessaire de faire mention de son sentiment sur le sens Prophetique.*

Ce malheureux sophiste ne voit-il pas, que la *condamnation* est injuste par cela sur-tout, qu'elle *porte* seulement sur l'Explication *Litterale*, qui n'est que la moitié du sentiment de l'Auteur condamné, & qui ne peut être criminelle, qu'en écartant, en *omettant* l'autre moitié, l'Explication du sens *Prophétique?* Par son sophisme ne pourroit-on pas condamner, comme *impie*, toute autre Exposition, qui admet dans divers Pseaumes les deux sens, le *Litteral* & le Prophetique? Car, après-tout, une Exposition n'est pas mauvaise, par cela seul, qu'elle embrasse le sens *Litteral.*

4. Son autre raisonnement est encore pire. *Si*, poursuit-il, *on l'accusoit* (l'Auteur de la Diss.) *de l'avoir* REJETTE', (le sens Prophetique) *ce seroit alors un faux exposé, & si on disoit, que son dessein a été, en établissant son Exposition Litterale, d'af-*

foi-

foiblir, ou de mettre en doute la Prophetique, on l'auroit TEMERAIREMENT *chargé d'une imputation odieuse; mais le Synode n'a rien fait de tel, il a dit seulement*, que ces expositions forcées n'alloient à rien moins, qu'à démentir J. C. & ses Apôtres: *C'est une* CONSEQUENCE, *que le Synode tire, mais il* NE L'IMPUTE PAS *à l'Auteur.*

Je remarque contre cela deux choses. La 1. que les Rapporteurs, par leur faux exposé, par leur *omission*, ont au fonds fait la même chose, que s'ils avoient *accusé* l'Auteur de *rejetter le sens Prophetique*, &c. Cela est sensible par le fait même, à tout autre homme, que la mauvaise foi n'a pas aveuglé. N'est-ce pas en effet accuser l'Auteur d'avoir fait cette *rejection*, que de dire, comme font les Rapporteurs dans l'Acte de Breda, que cet Auteur *attribuë à David tout ce qui est dans le Ps.* CX.? Puisqu'encore une fois ceci n'est vrai, que dans *un sens*, qui est seulement la moitié, la moins principale même, de son Exposition du *Ps.* CX., & puisque cela ne peut être condamnable, qu'en supposant, que l'Auteur

rejette l'autre partie, qui regarde le sens Prophetique. Sans cette supposition, comment est-ce, que *les Expositions Litterales* de l'Auteur *ne vont à rien moins, qu'à démentir J. C. & ses Apôtres*, après la declaration, faite par cet Auteur (a), de l'aveu de Mr. *Martin*, qu'il *admet le sens Prophétique, ou Mystique, fondé sur l'autorité Divine de J. C. & de ses augustes Ministres les Apôtres*, &c.?

Par consequent ces paroles-là des Rapporteurs, que Mr. *Martin* cite ici, ne servent qu'à le confondre, & à le charger, aussi bien que les Rapporteurs, d'une imposture palpable. Elle devient encore plus sensible par la 2. chose, qu'il faut ici remarquer. C'est l'aveu, que fait ce Calomniateur sur ces dernieres paroles de l'Acte de Breda: *C'est*, dit il, *une* CONSEQUENCE, *que le Synode tire, mais il ne l'impute pas à l'Auteur*.

Il est faux d'abord, qu'on *n'impute* pas cela à l'Auteur; puisque le Synode sur cet exposé declare, qu'il *regarde* l'EXPLICATION *de l'Auteur*

(a) *Histoire Critique* Tom. I. pag. 49, &c.

teur comme impie, &c. Ce n'est pas la CONSEQUENCE, que le Synode regarde comme impie, c'est l'EXPLICATION elle-même ; qui cependant selon l'Auteur renferme aussi le sens *Prophetique*, que, dans cette generalité, l'on doit avoir également foudroié avec le sens *Litteral*. Si l'explication artificieuse de M. *Martin* valoit quelque chose, il faudroit, que le Synode eût déclaré, qu'il regardoit seulement comme *impies* les *consequences*, qui se pourroient tirer de l'Explication Litterale, si elle étoit seule ; mais qu'il ne faut pas les *imputer* à l'Auteur, qui bien loin de les tirer, soumet sa foi à l'autorité de Jesus Christ & de ses Apôtres.

Le Synode n'a rien fait, rien insinüé de semblable ; & le faux exposé insinuë tout le contraire. C'est donc une mauvaise foi à Mr. *Martin*, d'assurer, que le Synode a fait ce à quoi il n'a jamais pensé. Il en est même démenti par l'Acte d'un autre Synode, de la Hollande Meridionale, qu'il a sçû procurer, par ses infâmes intrigues. Car les honnêtes & équitables *Commissaires* de ce Synode disent, comme le raporte

te Mr. *Martin* (a), *qu'ils ont jugé*, * *que leurs Fréres Wallons déclarent dans*

(a) Pag. 110.

* Le Lecteur remarquera, en attendant ce que j'ai encore à publier, premierement, qu'il ne leur convenoit point de *juger* de cet ouvrage-là; parce que les Livres *François* n'ont jamais été de la compétence des Synodes *Flamans*; les Ministres du Païs étant censez ne pas entendre, du moins assez bien, nôtre Langue. Ces sortes de Livres n'ont jamais été que du département du Synode Wallon. Secondement, les Synodes de ce Païs-ci, quels qu'ils soient, ne peuvent juger que des Livres de *Theologie*, suivant les Placcards de Mrs. les Etats: Or la Dissertation dont il s'agit est uniquement de *Critique* & de pure *Litterature*; & elle ne renferme pas, pour ainsi dire, un mot de Theologie; de plus, les *Journaux* n'ont jamais été sujets aux censures des Synodes. Troisiemement, le Synode Wallon n'a jamais donné ordre qu'on communiquât cette affaire au Synode Hollandois, comme on peut s'en convaincre par les Actes des Synodes Wallons de *Breda* & de *Mastricht*, que j'ai lûs. Il n'y a eu qu'un

*dans leur Acte, avec toute ſorte de fondement & de verité, que l'*EXPLICATION, (N. B.) *contenuë dans la dite Diſſ. eſt* IMPIE, &c.

Mais Mr. *Martin* non ſeulement donne un démenti à ces deux Synodes, en faiſant cet aveu, dont je prens droit; ſavoir, que ce qui eſt allegué dans l'*Acte*, contre l'Explication Litterale, *n'eſt qu'une Conſequen-*

qu'un François Refugié, Miniſtre Flamand à *Dordrecht*, nommé LOUIS la COSTE, homme tout ſemblable à M. Martin, qui, agiſſant de concert avec ce dernier & avec un autre Miniſtre Wallon, a ſçû par ſes menées engager la Claſſe de cette derniere Ville, à porter l'affaire au Synode *Hollandois* marqué ci-deſſus. Tout cela fait voir manifeſtement, que cette affaire n'a été tramée que par les intrigues criminelles de deux ou de trois perſonnes, qui, en voulant à toute force donner carriére à leurs honteuſes paſſions, à leur noire malice, &c. ont infiniment deshonoré ce qu'il y a de plus ſacré parmi nous, le nom de *Chrêtiens*, & de Chrêtiens *Reformez*.

ce, que l'on n'impute pas à l'Auteur; il juſtifie encore par-là pleinement cet Auteur, & condamne de la plus criante injuſtice les Rapporteurs, les deux Synodes, & lui-même. Car pourquoi donc ne ſe ſont-ils pas contentés d'anathematiſer les *Conſequences?* & pourquoi n'ont ils pas en même tems diſculpé l'Auteur, à qui Mr. *Martin* confeſſe qu'il ne faut pas les imputer? Pourquoi, à l'exemple des plus barbares Inquiſiteurs, faire une ſi chaude recherche de l'Auteur, juſqu'à employer le bras des Députez du Synode Hollandois, &c. dans les lieux, où l'on s'eſt imaginé, que cet Auteur réſide? Je pourrois faire cent queſtions ſemblables; toutes à la honte de ces dignes ſucceſſeurs de St. *Dominique.*

J'ajoûte ſeulement, que cet aveu de Mr. *Martin* anéantit toutes les *neuf* prétenduës *impiétez*, dont il charge, d'une maniere également injuſte & déteſtable, le ſentiment de l'Auteur; puiſqu'elles ne pourront jamais s'en tirer, pendant qu'il admet le ſens Prophétique & tout ce que dit le N. T. du *Pſ.* CX.

Je pourrois ajoûter ici tout de ſuite,

te, comme autant *d'impostures*, les 8. autres *impietez*, que ce Calomniateur a ramassées, pour les faire retomber sur sa criminelle tête, ayant relevé la 9. dans la IV. *Imposture*. Mais comme cela demanderoit plus de tems & d'espace, que je n'en ai à présent; je passe à un autre exemple de sa mauvaise foi, qui sera le dernier, pour cet Article.

VI. IMPOSTURE de la Calomnie de Mr. *David Martin.*

Mr. *Masson*, dit-il (a), *a prétendu que Bucer, Pellican, Musculе, & Calvin avoient été dans les* MEMES SENTIMENS, *que ceux de l'Auteur de l'Exposition.* Il repéte la même chose en plusieurs autres endroits, & sur tout à la pag. 79. Il y dit, à l'égard de *Bucer*, que la *question, que je m'étois engagé de prouver étoit, si Bucer avoit expliqué le Ps.* CX. EN LA MEME MANIERE, *que le nouvel Interprête.*

Tout autre rougiroit, de mentir

(a) Pag. 70.

si grossierement. Pour aterrer ce *fourbe* mes propres termes suffiront, en montrant manifestement la veritable *question*, que je me suis engagé de prouver.

Écartant, ai-je dit (a), *tous les détours de la chicane, voici ce que je soutiens, suivant les intentions de l'Auteur, & le veritable état de la question; c'est que les* REFORMATEURS, *dont je vais rapporter les paroles, bien loin* (N. B.) *d'avoir jamais* BLAME' *cette double application*, (du Ps. CX. à David & à Jesus Christ) *l'ont, au-contraire*, EXPOSE'E, *ou comme* PERMISE, *ou comme* JUSTE *&* RAISONNABLE.

Il n'en faut pas davantage, pour faire voir, que ce miserable Calomniateur se coupe lui même la gorge, par ce raisonnement, qu'il a l'impudence de faire, dans le même endroit: *Quoi qu'il en soit, dira peut-être* (en devoit-il douter?) *M. Masson, Bucer ne traite pas* d'impie *l'Exposition* (Litterale) *qu'il rapporte, & il laisse même à chacun la liberté de*

(a) *Histoire Critique* Tom. VI. p. 4.

de la ſuivre: „ Horum ſententiam, „ *dit Bucer*, ſi cui ea videatur veri- „ tatem Chriſti contra Judæorum ca- „ lumnias firmare, is POTERIT „ EAM AMPLECTI: " *preuve certaine, dira-t-il*, (parlant de moi) *que ce ſçavant homme n'a pas jugé, que ce fût* DEMENTIR *Jeſus Chriſt & ſes Apôtres, que d'établir ce double ſens, l'un Prophetique pour David, & l'autre pour J. C. Mais eſt ce-là ce que Mr. Maſſon s'étoit engagé de prouver?*

Ouy, répondent à cette demande mes propres paroles, ci-deſſus citées, qui poſent l'état de la queſtion; & elles convainquent, en même tems, de menſonge, ce que Mr. *Martin* dit à la p. 80. que j'ai *évidemment changé de théſe*, &c. Il n'y a point d'expreſſions trop fortes pour repouſſer de telles injures. Je prie les Lecteurs d'y faire reflexion, & en attendant mes autres remarques, de ſe convaincre pas les échantillons précédens, que ce Calomniateur ne merite aucune creance dans tout ce qu'il écrit contre moi, & qu'il mérite au contraire l'horreur de tous les honnêtes gens.

Je

Je conjure encore les Theologiens, qui, n'approuvant pas, & qui ne pouvant approuver les emportemens criminels des Rapporteurs, de Mr. *Martin*, &c. demeurent neanmoins tranquilles, indifférens spectateurs de cette injuste querelle, que l'on me fait, au nom & en l'autorité de quelques Synodes; je les prie, dis-je, de considerer, si leur conduite ne péche point contre les devoirs attachez à leur vocation, les devoirs de la justice, de la charité, &c. & si cette indifference ne donne point de prise aux ennemis de la Religion en general, & de la Reformation en particulier.

F I N.

Fau-

Fautes à corriger dans ce VIII. *Volume.*

Pag. 1. ligne 14 effacez *ou bien*, lis. seulement, *suite* &c.

Pag. 6. ligne 7. *Pannay*, lisez, *Pannag*.

Pag. 26. not. * lisez HERODOT. &c.

P. 32. l. 12. *de cette maniere;* lis. *en ces termes.*

Pag. 39. not. † Pour ne se pas méprendre dans le calcul que renferme cette note, il faut se ressouvenir, *qu' Hosée prophétisa environ* 80. *ans, & qu' Ezechiel ne vint qu'après lui.*

Pag. 40. ligne 3. lis. ΦΟΙΝΙΞ & non ΦΟΙΝΙΣ.

P. 41. not. * * ligne 14. lisez *remporter* &c.

P. 42. not. (2) ligne 3. lis. Mr. *Berglerus:* & ligne 7. après *gourmandise*, ajoutez, *ni d'un homme qui engloûtit tout.*

P. 58. l. 11. après *Loi divine*, ajoûtez, *que les paroles de Platon, qu'on vient de lire.*

P. 61. not. ✠ l. 2. lis. *ἀποτίνομαι*, avec deux *omicra.*

Pag.

Pag. 66. ligne 4. lis. ΛΗΙ'ΔΑ, avec un η.

Pag. 67. ligne 18. après *Thucydide*, ajoûtez à la marge, *Lib. I. sub init.*

——— Ibid. not. (b) l. 5. lis. νῦν.

P. 351. l. 9. lis. HYPOTYPOSIS, & non *Hypothesis.*

P. 399. l. 1. *le Mr.* effacez *le.*

P. 408. not. margin. ligne 8. lis. *postposons.* &c. &c.

Pag. 427. l. 11. lis. *par ses fréquentes rechutes*, &c.

Fautes à corriger dans le Tome précédent.

Page 273. ligne 6. *veritable*, lisez *vrai.*

——— Ibid. l. 18. *Sr.* lisez *S.*

P. 285. l. 9. lis. *écrivit.*

Pag. 291. ligne 10. *croyant*, lisez *voyant.*

Pag. 296. l. 7. *font serment;* lis. *sous serment.*

P. 298. l. 14. *l'envie aussi*, lis. *aussi l'envie.*

P. 303.

P. 303. l. 25. liſ. *Paralléle.*
P. 307. l. 3. *'eſt*, liſez *s'eſt.*
P. 336. dans la note ligne 1. *ces;* liſ. *cet.*
Pag. 347. ligne 7. *mêtier*, liſez *mê-tier)*
P. 454. ligne 2. *nôtre;* liſ. *vôtre.*

